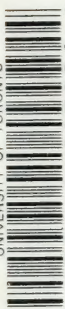


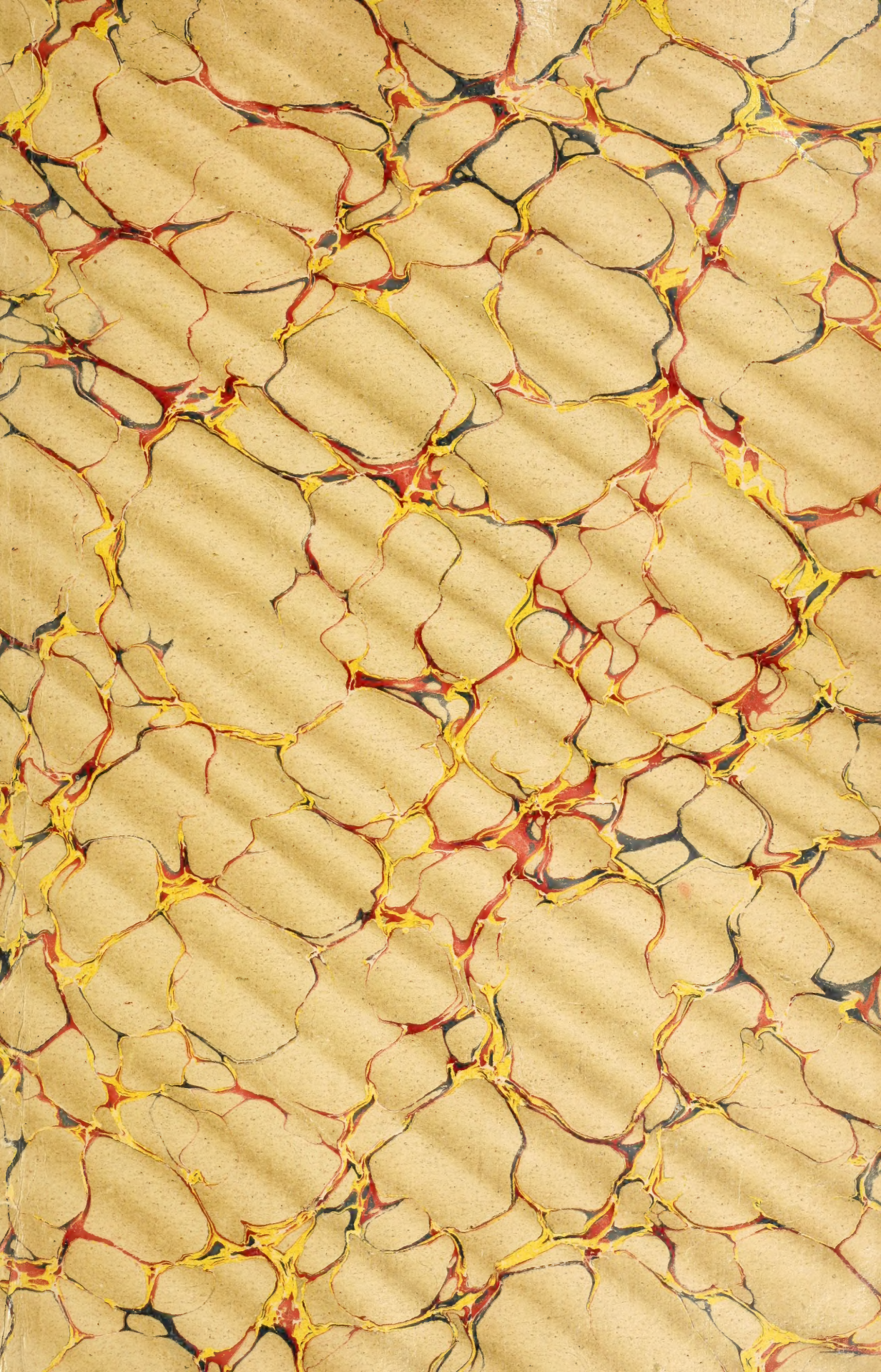
UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01307664 1

PQ  
2104  
L3  
1908  
c. 1  
ROBA











97

# VOLTAIRE MOURANT

ENQUÊTE FAITE EN 1778

SUR LES CIRCONSTANCES DE SA DERNIÈRE MALADIE



VOLTAIRE.

Paris, 1778.

13021  
M R  
10/12



# VOLTAIRE MOURANT

ENQUÊTE FAITE EN 1778

SUR LES CIRCONSTANCES DE SA DERNIÈRE MALADIE

PUBLIÉE SUR LE MANUSCRIT INÉDIT ET ANNOTÉE

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

SUIVIE DE

Le Catéchisme des libertins du XVII<sup>e</sup> siècle

LES QUATRAINS DU DÉISTE OU L'ANTI-BIGOT

A propos d'une lettre inédite de l'abbé d'Olivet

VOLTAIRE ET DES BARREAUX



PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1908

133094  
1876/14

11110  
11110  
11110

ELECTRONIC VERSION  
AVAILABLE

No. Q1000-56

QR-273B

*En parcourant récemment un catalogue de libraire parisien, notre attention était retenue par une longue note donnant l'analyse d'un manuscrit sur les circonstances de la dernière maladie de Voltaire. Entré en possession de ce manuscrit, nous l'avons parcouru avec un vif intérêt et, à première vue, il nous a paru mériter les honneurs de l'impression.*

*Mais sa publication n'avait de raison d'être qu'à la condition d'apporter de l'inédit, beaucoup d'inédit. En renfermait-il? Le seul moyen de le découvrir était d'annoter cette enquête, contemporaine de la mort du Philosophe de Ferney, en nous servant des relations déjà connues, de celles, par exemple, de Wagnière, son secrétaire, et de l'abbé Gaultier, son confesseur, des lettres de ses amis, des journaux de l'époque, etc., etc. Il y a eu là, de notre part, une infidélité à notre cher XVII<sup>e</sup> siècle dont nous nous excusons.*

*Nous ne pouvons la regretter.*

*Nous étions d'ailleurs dans de bonnes conditions d'impartialité pour entreprendre ce petit travail qui demandait l'absence de tout parti pris. Voltaire nous était indifférent, nous avions lu ses ouvrages historiques*

*et ses romans, et nous ne ressentions pour lui ni enthousiasme, ni mépris. En recherchant les actes de sa vie qui pouvaient expliquer son état d'âme dans ses derniers jours, nous avons été frappés de la faiblesse de son caractère, de sa lâcheté morale, et de ses palinodies. Fallait-il tenir dans l'ombre les tares de cette lumineuse intelligence ? Tel n'a pas été notre sentiment.*

*Nous nous défendons d'avoir attaqué Voltaire, nous nous sommes contentés de produire des témoignages indiscutables sur des faits indiscutables. Le respect de la vérité historique est resté notre unique souci.*

Le Vésinet (S.-et-O.), 1<sup>er</sup> Mars 1908.

## AVANT-PROPOS

---

Les relations contemporaines et de témoins oculaires de la maladie et de la mort de Voltaire sont peu nombreuses. On ne peut guère citer que :

Le *Mémoire de l'abbé Gaultier présenté à Monseigneur l'Archevêque, concernant tout ce qui s'est passé à la mort de Voltaire*. Daté du 2 juin 1778, il a été imprimé pour la première fois dans l'ouvrage suivant :

*Voltaire. — Recueil des particularités curieuses de sa vie et de sa mort. Qualis vita, talis mors. A Porrentruy, chez Jean Joseph Goetschy, imprimeur de Son Altesse. 1781. Avec approbation* (l'approbation est datée de Porrentruy, le 10 septembre 1781). In-8° de 2 ff. 141 p. et 1 ff. pour l'approbation et l'errata<sup>1</sup>.

Des copies manuscrites de ce Mémoire circulaient à Paris avant le 12 octobre 1778<sup>2</sup>.

---

(1) Ce recueil est dû au Père Élie Harel (Bibl. Nat., Ln<sup>27</sup>, 20 788). La Bibliothèque Nationale possède quatre réimpressions de cet ouvrage ; A, 1782 ; B, 1782 ; C, 1782 ; par le Père Élie Harel, Paris, 1817.

(2) Voir la lettre du 12 octobre 1778 adressée par M. de Lalande, membre de l'Académie des sciences (et Vénérable de la Loge des Neuf-Sœurs) à l'abbé Gaultier. (Voltaire, *Recueil des particularités curieuses...*, p. 129.)

La *Relation du Voyage de M. de Voltaire à Paris en 1778 et de sa mort.*

Cette relation, écrite à Ferney en mars 1780 par Wagnière <sup>1</sup>, secrétaire de Voltaire depuis 1754, a été imprimée dans le t. I<sup>er</sup> des :

*Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires, suivis de divers écrits inédits de la marquise Du Chastelet, du président Hénault, de Piron, d'Arnaud Baculard, Thiriot, etc. ; tous relatifs à Voltaire. Paris, Aimé André, libraire-éditeur, quai des Augustins, n<sup>o</sup> 59, 1826, 2 vol. in-8.*

La « Relation » de Wagnière est décisive pour la période s'étendant entre l'arrivée de Voltaire à Paris (10 février) et le 29 avril, date à laquelle son secrétaire reprit le chemin de Ferney. Il ne rentra à l'hôtel du marquis de Villette que le 1<sup>er</sup> juin, après la mort du Philosophe arrivée le 30 mai 1778 à 11 heures un quart du soir.

Nous ne parlons, bien entendu, ni des nouvelles à la main semées dans les journaux de l'époque : *Journal de Paris, Courrier de l'Europe, Mercure de France, Gazette de Cologne, etc.*, ni des publications politiques et littéraires : *Les Annales de Linguet, la Correspon-*

---

(1) Wagnière avait 14 ans lorsqu'il s'attacha à Voltaire, ses gages étaient de deux cents livres et ceux de sa femme de cent livres. Sur le testament de Voltaire il est porté pour huit mille livres. Consulter sur Wagnière : *Quelques renseignements nouveaux sur Wagnière*, par Paul Bonnefon (*Revue d'histoire littéraire de la France*, t. IV, 1897, p. 74), et du même : *Une correspondance inédite de Grimm avec Wagnière* *id.*, t. III, 1896, p. 481).

*dance secrète politique et littéraire, les Mémoires de Bachaumont, le Journal de politique et de littérature, l'Espion anglais, etc., sans compter les lettres privées des amis de Voltaire : Grimm, La Harpe, d'Alembert, Madame du Deffand, etc., etc., et le Ms. du libraire Hardy : Mes loisirs ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*<sup>1</sup>.

Il semble qu'en groupant les détails provenant de ces diverses sources d'information, ainsi que l'a tenté M. Desnoiresterres : *Voltaire, son retour à Paris et sa mort* (Paris, 1877), on soit arrivé, dans la mesure du possible, à faire la lumière complète sur la fin du Patriarche de Ferney. En réalité il reste encore à glaner et des documents nouveaux sont capables de modifier certains points considérés comme acquis ou, au contraire, d'en authentifier d'autres considérés comme douteux.

Le hasard — un hasard heureux — a attiré notre attention sur un petit manuscrit (11 cm. sur 8 cm.  $\frac{1}{2}$ ) de 187 pages, relié au XVIII<sup>e</sup> siècle, portant le titre suivant : *Mort d'Arrouët (sic) de Voltaire*<sup>2</sup>. Ce Ms., d'une écriture de l'époque, contient une lettre d'envoi à M<sup>er</sup> l'évêque d'A... du 1<sup>er</sup> décembre 1778 (pp. 1 à 6) et les circonstances de la mort de Voltaire arrivée le 30 may 1778 (pp. 7 à 187). Il y a là une véritable enquête faite entre le mois de juin,

---

<sup>1</sup> Bibl. Nat., fonds fr. 6682.

<sup>2</sup> Nous l'avons acquis de M. Dorbon aîné, libraire, 53<sup>ter</sup>, quai des Grands-Augustins, n<sup>o</sup> 6712 de son Catalogue 57 (novembre 1907). Ce Ms. porte à la fin la signature P<sup>er</sup> Decoussant, mais d'une écriture différente. Cette signature doit être celle du possesseur du Ms.

au lendemain du décès du Philosophe, et le 1<sup>er</sup> décembre suivant; elle est donc contemporaine de l'événement<sup>1</sup>.

Mais il y a enquête et enquête; celle-ci a-t-elle un caractère sérieux; doit-on accorder confiance aux assertions de son auteur, et quel est cet auteur?

Sur le premier point, nous répondons affirmativement. L'enquête, loyalement conduite, a été suivie par un catholique de marque, vraisemblablement un ecclésiastique d'un rang élevé, qualité qui lui a ouvert bien des portes et l'a mis en situation de recueillir des particularités intéressantes, qu'un disciple des philosophes aurait dédaigneusement négligées ou écartées. Si l'étude de l'homme est souvent indispensable à l'interprétation de ses œuvres<sup>2</sup>, les détails, insignifiants en apparence, des circonstances décisives de sa vie acquièrent une grande importance; particulièrement ceux qui touchent à sa disparition de la scène du monde sont dignes d'être retenus, quand cet homme, se posant en philosophe, personnifie tout un siècle. Il ne faudrait pas cependant accepter sans contrôle les dires des personnes de bonne foi; on distingue aisément le vrai du faux en n'accordant de valeur qu'aux allégations précises et concordantes. Sous ce rapport, notre manuscrit est un document précieux à consulter.

Sur le second point, nous avons été déçus. Nos

(1) Il n'est question dans les notes d'aucun fait postérieur au 1<sup>er</sup> décembre 1778.

(2) C'est la méthode de Sainte-Beuve. Lire à ce sujet l'article de M. Louis Arnould : *La Méthode biographique de critique littéraire*, placé en tête de son livre : *Quelques Poètes*, Paris, 1907, in-8°.



recherches pour découvrir le nom de l'auteur du Ms. sont restées vaines. On serait tenté, à première vue, de l'attribuer à M. Bigex, vicaire général d'Annecy, auquel son évêque M<sup>gr</sup> Biord<sup>1</sup> avait confié la mission de réunir tous les renseignements authentiques sur la maladie de Voltaire<sup>2</sup>; les termes de la lettre d'envoi à l'évêque d'A... ont écarté cette hypothèse : « A la veille de parcourir le « diocèse intéressant que Dieu vous a confié, vous me « demandez des armes pour combattre les maximes et « les disciples du Chef qui venoit de périr à Paris ; car, « ajoutez-vous, la contagion philosophique a pénétré « jusqu'à nous malgré l'éloignement des lieux, la diffé- « rence des langues et la diversité des empires. » Cette dernière phrase ne saurait s'appliquer à Genève et à la Savoie.



Comment reconnaître la valeur documentaire de notre Enquête sur la maladie et la mort de Voltaire, la personnalité de l'auteur restant dans l'ombre ? En déterminant les sources où cet auteur a puisé s'il ne les a pas claire-

---

(1) Pierre Biord, évêque et prince de Genève, abbé de Chézery, né le 16 octobre 1719 à Châtillon-en-Faucigny, évêque de Genève le 12 août 1764, mort le 7 mars 1785. C'est lui qui échangea avec le Patriarche de Ferney une série de lettres imprimées en 1769 motivées par les Pâques scandaleuses que fit Voltaire en 1768.

(2) *Histoire de M. Vuarin*, par l'abbé Martin (Genève, 1861), t. 1<sup>er</sup>, pp. 372 et 373. Fragment d'une lettre de M. Bigex à M. Vuarin sur la mort de Voltaire.

ment mentionnées, et généralement il a omis de les indiquer.

Cette lacune est plus apparente que réelle. Les lettres et pièces justificatives insérées dans l'Enquête permettent d'affirmer les rapports directs de l'auteur avec :

L'abbé Gaultier, confesseur de Voltaire ;

M. de Tersac, curé de Saint-Sulpice sa paroisse ;

M. Trÿ, chirurgien, et son élève Brizard qui donnaient au Philosophe leurs soins journaliers ;

et de seconde main, avec :

Les gardes Roger et Bardy, femme du cuisinier de Voltaire, etc., etc...

*L'abbé Gaultier* : Cet Abbé a remis le 1<sup>er</sup> juin 1778 un Mémoire à l'archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> Christophe de Beaumont, où il a reproduit ses lettres à Voltaire. Si l'auteur du Ms. avait eu seulement en mains une des copies de ce Mémoire circulant à cette époque, il se serait borné à y prendre lesdites lettres sans les modifier, tandis que, chose curieuse, son texte comporte des substitutions de mots et des additions de phrases à... l'éloge du Philosophe ! Pourquoi ? Le digne prêtre désirait ramener à Dieu cette brebis égarée et ne négligeait aucun artifice de style pour bien disposer son pénitent. A-t-il cru, relisant ses propres lettres au moment de les placer dans son Mémoire, qu'il avait, par excès de zèle, dépassé un peu la mesure ? C'est probable, d'où les légères atténuations et les suppressions auxquelles nous venons de

faire allusion. Nous en concluons que les lettres originales — celles de notre Ms. — ont été communiquées par l'abbé Gaultier lui-même.

Une nouvelle présomption vient à l'appui de nos déductions : le texte authentique du billet délivré par l'abbé Gaultier constatant qu'il n'avait pu entendre Voltaire en confession, diffère du nôtre dans la forme et non dans le fond. A nos yeux, l'abbé Gaultier n'avait pas gardé le double de ce billet, ni le lieu ni le moment ne permettaient d'en prendre copie, il l'a reconstitué de mémoire.

*L'abbé de Tersac* : Deux lettres (du 4 Mars) ont été échangées entre Voltaire et le Curé de Saint-Sulpice. Ecrites pour la galerie, on n'y sent pas la moindre sincérité. Elles s'expliquent facilement en s'arrêtant aux deux tentatives parallèles de l'abbé Gaultier et de M. de Tersac près du Philosophe racontées dans notre Ms. afin d'obtenir un texte satisfaisant de la fameuse rétractation exigée par l'Archevêque de Paris, rétractation devant sceller la réconciliation de l'Eglise et de Voltaire. Celui-ci, presque rétabli le 4 mars, s'est ressaisi rapidement et a exécuté une de ses pirouettes familières, de là sa lettre à l'abbé de Tersac. Le Curé de Saint-Sulpice n'était pas un sot, il lui a répondu sur le même ton, masquant ainsi un échec, peut-être temporaire, que le public devait ignorer. Evidemment, un récit aussi circonstancié n'a pas été inventé à plaisir, il ne grandit aucun des deux personnages en cause ! Où notre auteur a-t-il donc pu se renseigner ? sinon près de M. de Tersac.

*Le chirurgien Trÿ et son élève Brizard* : Les noms du chirurgien Trÿ et de Brizard ne sont imprimés dans aucune des publications du temps et ne l'ont pas été depuis à notre connaissance, ils sont masqués par ceux des deux médecins : Tronchin et Lorry. Trÿ a joué un rôle capital : Voltaire, atteint de strangurie, avait besoin d'être sondé souvent et cette partie du traitement incom bait à Trÿ. Le procès-verbal d'autopsie et d'embaument publié jusqu'ici porte, par erreur, le nom de Pipelet (ce nom n'existe pas<sup>1)</sup>), alors que seule la signature de Trÿ figure en bonne place sur le *fac-simile* de ce procès-verbal inséré dans le *Dernier volume des OEuvres de Voltaire, Paris 1862* ! Comment l'auteur du Ms. a-t-il su les noms de Trÿ, de son élève et les détails de l'autopsie ? si ce n'est de leur propre bouche.

*Les gardes Roger et Bardy, femme du cuisinier de Voltaire* : La Roger est connue, mais on n'a jamais parlé des soins de la Bardy. Celle-ci était arrivée à Paris quatre jours avant la mort du Patriarche de Ferney qui la cite dans deux de ses lettres à Wagnière, celles des 13 et 25 mai 1778. Il est donc à penser que l'auteur du Ms. a vu ces deux femmes, etc.

Notre Ms. est ainsi l'écho fidèle d'interrogations verbales faites à des personnes ayant approché Voltaire ; il n'a rien d'une compilation hâtive, édifiée à l'aide de

---

<sup>1)</sup> *Œuvres de Voltaire*, t. I<sup>er</sup>, 1883, éd. Moland, p. 430. Il désigne un Pipelet I<sup>er</sup> — Pipelet II étant herniaire — et ce Pipelet I<sup>er</sup> demeurait à côté de l'hôtel du marquis de Villette, quai des Théatins, hôtel de Saint-Séverin.

coups pratiqués dans les gazettes de Paris, de Londres et de Hollande de l'année 1778. A côté de menues erreurs, nombre de détails à retenir y voient le jour pour la première fois. Avons-nous besoin d'insister ? Notre démonstration nous paraît assez péremptoire.

\*  
\* \*

Cette enquête fixe-t-elle définitivement le point d'histoire suivant :

Le grand contempteur du christianisme est-il mort en philosophe ?

En groupant les témoignages déjà connus — il y en a d'écrasants — et ceux apportés par notre Ms. on peut affirmer :

Voltaire a terminé sa vie en révolté maudissant Dieu et la nature.

La préoccupation exclusive de son esprit dès qu'il s'est senti en danger a été d'empêcher son corps d'aller à la voirie. Cette préoccupation l'avait toujours hanté<sup>1</sup>, ses

---

(1) En voici une preuve parmi nombre d'autres : Lettre de Voltaire à Saurin, Ferney, 5 avril 1769. « J'ai été sur le point de mourir. J'ai rempli, à mon dixième accès de fièvre, tous les devoirs d'un officier de la Chambre d'un roi très chrétien et d'un citoyen qui doit mourir dans la religion de sa patrie. J'ai pris acte formel de ces deux points devant notaire et j'enverrai l'acte à notre cher secrétaire pour le déposer dans les archives de l'Académie, afin que la prêtraille ne s'avise pas après ma mort de manquer de respect au corps dont j'ai l'honneur d'être. Vous savez que pour avoir une place en Angleterre quelle qu'elle puisse être, fût-ce celle de Roi, il faut être de la religion du pays, telle qu'elle est établie par acte du Parlement. Que tout le monde pense ainsi et tout ira bien, et à fin de compte il n'y aura plus de sots que parmi la canaille, qui ne doit jamais être comptée. » Il n'y a à retenir de cette lettre que le désir « d'éviter la

diverses manifestations religieuses pendant le cours de sa maladie ont eu cet unique objectif. Le dialogue suivant entre le docteur Lorry, l'ami du marquis de Villette, et son malade (il se place, après la première alerte, trois mois environ avant la catastrophe) en est une preuve :

« Voltaire apprit à Lorry qu'il s'était confessé. S'apercevant que le docteur mécréant faisait un sourire de pitié plus que d'approbation : *Vous me croyez donc bien impie ?* continue le malade. L'autre, servi par sa mémoire qui lui fournit en ce moment un vers de citation heureuse, lui répondit :

*Vous craignez qu'on l'ignore et vous en faites gloire.*

« *Au reste, reprit M. de Voltaire, je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie. Tout cela me déplaît fort, cette prétraille m'assomme ; mais me voilà entre ses mains, il faut bien que je m'en tire<sup>1</sup>.* »

Un pareil langage n'a rien de surprenant, il devait s'échapper naturellement des lèvres de celui dont Joseph de Maistre a crayonné le portrait d'après la statue du Palais de l'Ermitage<sup>2</sup> : « N'avez-vous jamais remarqué

---

voirie ». En effet, Voltaire n'avait pas été sérieusement malade, il fait allusion ici à ses Pâques de 1769, faites au château de Ferney par-devant notaire, malice, doublée d'un sacrilège, qu'il fit au Curé de Ferney qui se refusait à lui donner la communion. Wagnière, son secrétaire, présent à cette comédie, l'a racontée tout au long dans ses *Mémoires*. Voltaire, en écrivant à Saurin, sauvait la face, il n'était pas sans inquiétude sur les suites de ses parodies religieuses.

(1) *Mémoires de Bachaumont*, 8 mars 1778.

(2) Joseph de Maistre : *Les Soirées de Saint-Petersbourg*. Voici ce que dit Desnoiresterres de la statue du Palais de l'Ermitage : « La première idée de cette statue (celle si connue de Houdon), nous l'avons rencontrée

que l'anathème divin fut écrit sur son visage ? Après tant d'années il est encore temps d'en faire l'expérience. Allez contempler sa figure au Palais de l'Ermitage, jamais je ne la regarde sans me féliciter de ce qu'elle ne nous a point été transmise par quelque ciseau héritier des Grecs qui aurait su peut-être y répandre un certain beau idéal. Ici tout est naturel. Il y a autant de vérité dans cette tête qu'il y en aurait dans un plâtre pris sur le cadavre. Voyez ce front abject que la pudeur ne colora jamais<sup>1</sup>, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine, cette bouche — je dis mal peut-être,

---

au Salon de 1779 : là ses dimensions répondaient à son appropriation particulière et tout intime ; elle ne doit pas être confondue avec cette autre qu'on apercevait, en entrant, dans la Bibliothèque de l'Ermitage, et dont le comte de Maistre a parlé.... ». (*Iconographie voltairienne*, p. 123.)

(1) Joseph de Maistre exagère-t-il ? Voici une lettre écrite par Voltaire, âgé de 81 ans, à M. de Florian, son neveu, 22 janvier 1775 :

« Le vieux malade de Ferney remercie bien sensiblement M. de Florianet. Il l'embrasse de tout son cœur. Il lui écrit sur ce petit papier imperceptible pour épargner à un jeune officier, très médiocrement païé, un port de lettre considérable.

« M. de Florianet a eu bien des tantes, mais il n'en a point eu de plus aimable que celle d'aujourd'hui. Il verra, quand il sera à Ferney, une sœur de sa nouvelle tante, âgée d'environ 16 ans, et qui serait très digne de commettre un inceste avec M. de Florianet, si elle n'était pas retenue par son extrême pudeur. Il est vrai que cette pudibonde demoiselle va rarement à la messe, parce qu'elle s'y ennuie, et qu'elle n'entend pas encore le latin ; mais vous la corrigerez, et vous pourriez bien abandonner pour elle M<sup>lle</sup> Dupuits, qui vous aimait si tendrement et si violemment. Le nez de M<sup>lle</sup> Dupuits ne se réforme point encore, mais ses doigts acquièrent une souplesse merveilleuse au clavecin ; et si elle ne se sert pas incessamment de ses doigts pour se gratter où il lui démange, il faudra qu'elle soit plus pudibonde que la sœur de votre nouvelle tante.

« Voilà tout ce que je puis vous mander de votre famille dont j'ai l'honneur d'être un peu par ricochet. Je vous donne ma bénédiction *in quantum possum et in quantum indiges*. »

Voir aussi : Nicolardot (Louis). *Ménage et finances de Voltaire*. Paris, 1854 : *Des maitresses de Voltaire*, p. 396.

mais ce n'est pas ma faute — ce rictus épouvantable courant d'une oreille à l'autre et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme.... »

Et ce portrait le docteur Tronchin l'a complété au moral. En 1773, cinq ans avant la mort de Voltaire, il diagnostiquait l'état d'âme de son client et ami en face du trépas :

#### LETTRE DE TRONCHIN

APRÈS LA MALADIE QUE VOLTAIRE EUT A FERNEY DANS LES PREMIERS MOIS DE 1773.

« Et Voltaire en est réchappé ! Je ne m'y étois pas attendu ; je parie qu'il a fait et qu'il fait donner au diable tous ses entours. J'en juge d'abord par son caractère et par une lettre très chagrine qu'il a écrite à M. d'Argental. S'il meurt gaiement comme il l'a promis à Horace, je serai bien trompé. Il ne se gênera pas pour madame Denis, pour la nièce de Corneille, pour ses gens, en un mot pour un si chétif parterre qui n'en vaut pas la peine ; il se laissera tout bonnement aller à son humeur, à sa poltronnerie, et à la peine qu'il aura de quitter le certain pour l'incertain ; car, quoique Fréron, Clément, Sabatier, Caveyrac, etc., dérangent un peu sa béatitude, il faut convenir qu'il lui en reste assez pour préférer ce qu'il lui en reste à un avenir qui n'est pourtant pas aussi clair que le ciel des îles d'Hyères, ou que celui de Montauban, aux yeux d'un octogénaire né poltron et un peu brouillé avec la vie éternelle. Je le crois fort affligé de sa fin prochaine ; je parie qu'il n'en plaisante point. La fin est pour Voltaire



un fichu moment, s'il conserve sa tête jusqu'au bout. N\*\*\*, qu'on dit mourant, a-t-il conservé la sienne ? Ce sont deux êtres bien différents mais qui n'iront pas gaiement *quo dives Tullus et Ancus*. Tous deux seront de plats mourants. Le dépit et la peur produisent alors le même effet : N... enragera et Voltaire tremblera<sup>1</sup>.

Ces prévisions pessimistes devaient être dépassées par la réalité et ce même Tronchin en évoque le spectacle saisissant :

LETTRE DE TRONCHIN DU 27 JUIN 1778 A BONNET

« Si mes principes, mon bon ami, avoient eu besoin que j'en serrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux en auroit fait un nœud gordien, et, en comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurois vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme d'un sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le roi des épouvantemens. Grâce au Ciel, je n'avois pas besoin de ce spectacle ; cependant *Olim meminisse juvabit*. Cet homme, donc,

---

(1) L. Percy et G. Maugras : *La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*, 1885, p. 483.

Cette appréciation cruelle de Tronchin sur Voltaire n'était d'ailleurs que le reflet d'une opinion exprimée trente-quatre ans auparavant et que le temps n'avait fait que confirmer : il écrivait d'Amsterdam le 13 juillet 1739 à son ami Jaucourt : « Il est bien mortifiant pour l'esprit humain de penser que, malgré qu'on en ait, Voltaire est un fripon, un étourdi, un homme sans jugement et sans conduite. (Catalogue Charavay, 1878, n° 532.)

étoit prédestiné à mourir dans mes mains. Je lui ai toujours parlé vrai, et malheureusement pour lui, j'ai été le seul qui ne l'ait pas trompé. *Oui mon ami, m'a-t-il dit bien souvent, il n'y a que vous qui m'avez donné de bons conseils; si je les avois suivis, je ne serois pas dans l'affreux état où je suis, je serois retourné à Ferney, je ne me serois pas enivré de la fumée qui m'a fait tourner la tête; oui, je n'ai avalé que de la fumée. Vous ne pouvez plus m'être bon à rien; envoyez-moi le médecin des fous. Par quelle fatalité faut-il que je sois revenu à Paris! Vous m'avez dit en arrivant qu'on ne transplantoit point un chêne de quatre-vingt-quatre ans et vous me disiez vrai. Pourquoi ne vous ai-je pas crû? Et quand je vous ai donné ma parole que je partirois dans la dormeuse que vous m'aviez procurée, pourquoi ne suis-je pas parti<sup>1</sup>? Ayez pitié de moi, je suis fou.* Il devoit partir le surlendemain des folies de son couronnement à la Comédie-française; mais le lendemain matin il reçut une députation de l'Académie française qui le conjura de l'honorer de sa présence avant de partir<sup>2</sup>. Il s'y rendit l'après-dînée, et là, par acclamations, il fut fait Directeur de la Compagnie. Il accepta la direction qui est de trois mois. Il s'enchaîna donc pour trois mois et de sa parole à moi donnée, rien ne resta. Dès ce moment-là jusqu'à sa mort, ses jours n'ont plus été qu'un ouragan de

---

(1) Wagnière a rapporté cette conversation presque textuellement : *Mémoires sur Voltaire*. Paris, André, 1826, t. I<sup>er</sup>, p. 144.

(2) Tronchin se trompe. L'apparition à l'Académie et la 6<sup>e</sup> représentation d'*Irène* eurent lieu toutes deux le 30 mars.

folies. Il en étoit honteux. Quand il me voyoit, il m'en demandoit pardon, il me serroit les mains, il me prioit d'avoir pitié de lui et de ne pas l'abandonner, surtout ayant de nouveaux efforts à faire pour répondre à l'honneur que l'Académie lui avoit fait, et pour l'engager à travailler à un nouveau dictionnaire à l'instar de celui de la Crusca. La confection de ce dictionnaire a été sa dernière idée dominante, sa dernière passion. Il s'étoit chargé de la lettre A, et il avoit distribué les vingt-trois autres à vingt-trois académiciens, dont plusieurs, s'en étant chargés de mauvaise grâce, l'avoient singulièrement irrité. Ce sont des fainéants, disoit-il, accoutumés à croupir dans l'oisiveté, mais je les ferai bien marcher ; et c'étoit pour les faire marcher que, dans l'intervalle de deux séances, il a pris en bonne fortune tant de drogues et a fait toutes les folies qui ont hâté sa mort, et qui l'ont jeté dans l'état de désespoir et de démence le plus affreux. Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avoit fait pour augmenter ses forces avoit produit un effet tout contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit*<sup>1</sup>. »

Le doute peut-il encore exister ? Nous ne le croyons pas.

---

(1) Cette lettre a été publiée pour la première fois dans les *Étrennes Nationales* de Gaullieur, Genève, 1855, III<sup>e</sup> année, pp. 207-208. Elle se trouve à la Bibl. de Genève Ms. Bonnet, Copies de lettres, t. X.

\*  
\* \*

Le contraste entre l'existence extérieure de Voltaire dans les derniers mois de son séjour à Paris toute d'apothéose et celle qu'il menait dans son lit, misérable et abandonné à l'hôtel du marquis de Villette, est navrant. Autour de lui nulle sympathie, nulle affection. Son secrétaire Wagnière, le seul être qui l'aimait réellement — avec Belle et Bonne (Madame de Villette) — d'une façon désintéressée écrit : « J'ai été témoin des scènes les plus indécentes dans la chambre du malade, lorsqu'il était encore en très grand danger. Au bruit qu'on y faisait on aurait dit qu'il y avait des paysans ivres prêts à se battre. On n'avait aucun égard pour les ordres du médecin, ni aux instances du malade qui ne cessait de s'écrier qu'on le tuait<sup>1</sup>....

« M. Racle, ingénieur établi à Ferney, ami de M. de Voltaire, et qui se trouvait à Paris dans ce temps (mai 1778) n'ayant pu, malgré ses prières et diverses tentatives, obtenir de le voir, trouva enfin le moyen de s'introduire secrètement auprès de lui : il le vit tout seul dans sa chambre, sortant du bain, mourant de froid. Ce Vieillard lui fit de grandes lamentations sur le peu de soins que l'on prenait de lui, et lui dit combien il était à plaindre de ce que j'étais absent, qu'il craignait que je ne fusse tombé malade aussi, ajoutant : *Ah ! s'il avait été ici, je ne serais pas dans le triste état où vous me voyez. Je*

---

(1) Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 130.

craindrais d'être accusé d'imposture, si je racontais en détails l'abandon affreux et l'état misérable où M. de Voltaire s'est trouvé réduit les vingt derniers jours de sa vie, le cœur saignerait de douleur et d'horreur<sup>1</sup>. »

Madame Denis, sa nièce, n'espérant plus rien de l'exploitation de son prestige et de sa gloire, attendait avec impatience son héritage, elle trouvait qu'il résistait trop longtemps à la maladie : « *Jamais, dit Wagnière, je n'ai vu Madame Denis verser une larme sur l'état de son oncle ou sur sa mort...* Madame Denis m'avoua, au moment de mon retour à Paris, que son grand souci depuis trente jours avait été de savoir comment elle pourrait enterrer son oncle. Elle ajouta : *Nous aurions été très embarrassés s'il en était revenu parce qu'il aurait pu avoir encore des moments lucides*<sup>2</sup>. Malgré les instances de Tronchin (il annonçait une crise fatale si son client ne s'arrachait pas à la vie fiévreuse de Paris), malgré les supplications du malade, elle se refusait à retourner à Ferney et manœuvrait de façon à mettre obstacle à toute libéralité de sa part et à s'assurer le bénéfice d'un testament du 30 septembre 1776 qui la favorisait et dont elle craignait la révocation ; dans ce

---

(1) Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 159.

(2) Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 192. Madame Denis craignait-elle d'être amenée à expliquer devant des tiers ses manœuvres tendant à empêcher Voltaire de recevoir son notaire M. Dutertre, et de M. Autran, agent de change, les 80 000 livres qu'il avait demandées à son banquier lyonnais et dont il est question plus loin. — Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 160. D'ailleurs le Patriarche de Ferney ne s'illusionnait pas sur les sentiments de sa nièce : « Il lui interdisait sa chambre dès le 26 mai et elle ne le revit plus jusqu'à sa mort. »

but elle interceptait les lettres et billets adressés par Voltaire à M. Autran, agent de change, chargé par son banquier Schérer de lui verser 80 000 livres et le malheureux agonisant est mort avec la conviction que cette somme lui avait été volée<sup>1</sup> ; elle écartait également de son lit M<sup>e</sup> Dutertre, le notaire, dont il réclamait la présence avec insistance<sup>2</sup>.

Dès le 26 mai elle faisait préparer son carrosse pour le mener enterrer<sup>3</sup>.

---

(1) Wagnière, d'après les ordres de son maître, en passant par Lyon, lui fit tenir 80 000 livres par M. Schérer, son banquier. Cette somme fut envoyée à M. Autran, agent de change à Paris, qui fit prier M. de Voltaire de passer chez lui. Le Patriarche répondit qu'étant malade, il demandait à M. Autran de venir lui-même. Il donna le billet à son cuisinier, Madame Denis le lui retira des mains et lui dit de répondre qu'il n'avait pas trouvé M. Autran, à qui le malade écrivit encore plusieurs autres billets qui ne purent parvenir à leur adresse, il est mort dans l'idée que cette somme lui avait été volée. (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 153 et p. 158.)

Dans la nuit du jeudi au vendredi 25 mai à 3 heures du matin (5 jours avant sa mort), Voltaire dicta au domestique même de Madame Denis un billet secret destiné à Ferney, billet qui prouve le machiavélisme de sa nièce et le succès de ses manœuvres. Ce billet a été publié par MM. Perey et Maugras : « Je me meurs, mon cher Wagnière, il paraît bien difficile que j'en réchappe. Je suis bien puni de votre départ, d'avoir quitté Ferney, et d'avoir pris ma maison à Paris. J'ai recours à vous pour être payé de M. Schérer, qui est, comme vous le savez, dépositaire de toute ma fortune. J'attends de vous cette consolation dans les inquiétudes mortelles où me plonge mon état... »

(2) « Il écrivit aussi plusieurs fois à son notaire, M. Dutertre, pour le prier de venir près de lui. Celui-ci ne reçut aucun des billets, il supplia alors, un soir, Madame de Saint-Julien d'aller elle-même le chercher, elle en fit part à Madame Denis, qui lui répondit que M. de Voltaire étant fou, elle ne devait pas se charger de cette commission. Le malade réitéra sa prière, elle le dit encore à Madame Denis qui fit la même réponse. Lorsqu'elle revint auprès de lui, voyant qu'elle n'amenait pas M. Dutertre, il s'écria avec désespoir : Ah ! grand Dieu ! vous êtes donc, Madame, comme tout le monde, vous me trahissez aussi ». (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 158.)

(3) Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 160.

A peine le corps de Voltaire déposé à l'Abbaye de Scellières, au lendemain de la décision de l'Académie française fixant l'éloge du Patriarche comme sujet du prix annuel de poésie, Madame Denis négociait la vente de Ferney au marquis de Villette<sup>1</sup>, elle cédait sa bibliothèque à l'Impératrice de Russie moyennant 135 000 livres, et ces deux opérations menées à bien elle ne tardait pas (janvier 1780) à se remarier. Veuve d'un commissaire des guerres, puis maîtresse de Voltaire, elle épousait à 68 ans un nommé François Duvivier ou plutôt Vivier, dit Nicolas Toupet, riche à 30 000 livres de rentes. L'écu de son cœur, estropié d'un bras, avait 58 ans et en paraissait trente de moins qu'elle<sup>2</sup>.

Le marquis de Villette valait moins encore que Madame Denis ; de mœurs honteuses, sans cœur et sans cou-

---

(1) Madame Denis écrivait à Wagnière le 29 septembre 1778 : « Je voudrais que le feu fut à Ferney. » (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 168, note.)

« Trois mois après la mort de son oncle, nous reçûmes à Ferney la nouvelle que cette terre, qui devait rester toujours dans sa famille, venait d'être vendue à M. le marquis de Villette pour deux cent trente mille francs. L'indignation y fut extrême, ainsi que dans les environs, surtout quand on apprit qu'elle avait refusé cette terre à M. d'Hornoy, son neveu, qui la lui demandait aux mêmes conditions que M. de Villette... (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 168.)

(2) *Mémoires de Bachaumont* : Elle est laide, grosse comme un muid, et d'une mauvaise santé. Malgré la considération de son oncle qui se réfléchissait sur elle, elle désirait depuis longtemps d'en être débarrassée pour devenir maîtresse de sa fortune et de ses actions. A peine jouit-elle de ces deux biens et la voilà qui se remet sous la tutelle d'un maître impérieux, dur, sans complaisance et qui ne peut même lui procurer les plaisirs qui excitent ordinairement les veuves à se remarier. Certifié exact par Wagnière (t. II, p. 33). — Entre le commissaire des guerres et Voltaire, se placerait l'allemand Greff, et ensuite, du vivant même du Patriarche de Ferney, le génois Caraccioli, le prétendu marquis de Ximenès, Baculard d'Arnaud, La Harpe, Collini, le major de Constant. (Nourrisson, p. 118.)

rage<sup>1</sup>, sans respect humain (il se plaisait à se dire le fils de Voltaire<sup>2</sup>), il était depuis quelques mois le détestable mari d'une femme délicieuse. Aussitôt le contrat d'achat de Ferney signé pour 235 000 livres, Villette offrait le domaine à Catherine II, et, sur son refus, le louait à un particulier après avoir vendu à un cabaretier les

---

(1) Voir p. 6, note 1.

(2) « Entre autres prétentions, M. le marquis de Villette a celle d'être le fils de M. de Voltaire, et de toutes ces prétentions ce n'est point la moins courageuse sans doute. Nous ignorons jusqu'à l'ombre de vraisemblance qu'elle pourrait avoir. « Qu'est venu faire ici M. de Villette ? disait quelqu'un à Voltaire à Ferney. — Il dit qu'il est venu se purifier chez moi ; mais je crains bien qu'il n'ait fait comme Gribouille, qui se mettait dans l'eau de peur de la pluie. » (*Corresp. litt. de Grimm.*, avril 1778, t. XII, p. 90, éd. Tourneux.)

« Voltaire ne respectait pas plus sa mère que M. de Villette ne respectait la sienne : « Belle, spirituelle, enjouée, la mère de Voltaire (Marie-Marguerite Daumart, morte en 1701) avait vécu fort entourée. Les assiduités du chansonnier Rochebrune avaient même provoqué des médisances, dont Voltaire ne craignait point de se faire étourdiment et odieusement l'écho :

« Dans tes vers, Duché, je te prie,  
Ne compare pas au Messie  
Un pauvre diable comme moi ;  
Je n'ai de lui que sa misère,  
Et suis bien éloigné, ma foi,  
D'avoir une vierge pour mère, »

Alors qu'il composait ce sixain (1706), Voltaire avait à peine douze ans. A l'âge de cinquante ans (1744), s'adressant au duc de Richelieu, il prenait un plaisir étrange à raviver encore des souvenirs sans doute calomnieux :

« Je crains bien qu'en cherchant de l'esprit, et des traits,  
Le bâtard de Rochebrune,  
Ne fatigue et n'importune,  
Le successeur d'Armand et les esprits bien faits. »



meubles de la chambre du Philosophe et même son écritoire<sup>1</sup>.

Tel est le souvenir attendri et respectueux que Voltaire laissait dans le cœur de Madame Denis à qui il avait légué presque toute sa fortune<sup>2</sup> et dans celui du marquis de Villette qui avait reçu son dernier soupir<sup>3</sup>.

\*  
\* \*

Le refus par le clergé de Paris d'accorder au corps de Voltaire la sépulture chrétienne a fait couler des flots d'encre. Naturellement les mots d'intolérance, de fanatisme, etc., ont été prononcés surtout par les philosophes. Écoutons Condorcet tracer le portrait du Curé de Saint-Sulpice : « Ce Curé était un de ces hommes moitié hypocrites, moitié imbéciles, parlant avec la persuasion stu-

---

(1) Villette vint à Ferney en juillet 1779, il fit vendre beaucoup de meubles et presque tous ceux de la chambre de ce grand homme.... On voit dans un cabaret de Ferney les portes de l'armoire qui était dans la chambre de M. de Voltaire et dans laquelle il renfermait ses papiers ; M. de Villette les a vendues au cabaretier ainsi que son écritoire, ses flambeaux, etc. (Wagnière, t, I<sup>er</sup>, p. 169.)

(2) Madame Denis avait hérité de 80 000 livres de rentes et de 400 000 livres d'argent comptant. Le fac-simile du testament de Voltaire a été publié dans le dernier volume des *Œuvres de Voltaire*, Paris, 1862, l'original a été adjugé 5 000 francs à l'hôtel Drouot le 30 janvier 1882. Voltaire a joué toute sa vie le rôle de mourant dans le but d'obtenir de ses capitaux le rendement le plus élevé, il en plaçait la plus grande partie en rentes viagères !

(3) Villette a exploité jusqu'à sa mort (arrivée à temps pour lui éviter la guillotine) la gloire de Voltaire. Il a eu la joie de voir établir le culte de la déesse Raison (de cette Raison si chère aux philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle), qui devait servir de prologue aux déclanchements du couteau égalitaire. Les victimes de la Terreur, sans être moins intéressantes, ont été un peu plus nombreuses que les victimes de Louis XV et de Louis XVI !

pide d'un énergumène, agissant avec la souplesse d'un jésuite, humble dans ses manières jusqu'à la bassesse, arrogant dans ses prétentions sacerdotales, rampant auprès des grands, charitable pour cette populace dont on dispose avec des aumônes, et fatiguant les simples citoyens de son impérieux fanatisme. » Si on raisonne sans passion, M. de Tersac se serait deshonoré et aurait deshonoré l'Eglise à laquelle il appartenait en recevant Voltaire comme l'un des siens. Le Patriarche de Ferney ne s'était pas borné à saper les bases de la religion catholique, à la ridiculiser, à la calomnier, il en avait profané les sacrements. Est-il besoin de rappeler ses Pâques de 1754 à Colmar complétées par l'envoi de douze bouteilles de bon vin et d'une longe de veau au Couvent des Capucins de cette ville<sup>1</sup>; l'église de Ferney bâtie avec cette inscription : « *Deo erexit Voltaire* M. DCC. LXI<sup>2</sup> » au moment où il qualifiait le Christ de « pendu » et de « potence<sup>3</sup> » une croix ancienne qu'il faisait abattre comme

---

(1) Collini : *Mon séjour auprès de Voltaire*, 1807, p. 128.

(2) Trad. libre : Au Dieu de Voltaire. (L. Crouslé.)

(3) « Mais il est certain qu'il faillit s'attirer une mauvaise affaire en faisant abattre une croix ancienne qui masquait la vue de son église nouvelle ; qu'on lui attribue un mot irrévérencieux mais très vraisemblable au sujet de cette croix (Enlevez-moi cette potence, dit-il aux ouvriers, à ce qu'on prétendit). Pour saisir toute l'indécence voulue de ce propos il faut savoir qu'avec d'Alembert, Voltaire appelait Jésus-Christ le « pendu ». (L. Crouslé, *La Vie et les Œuvres de Voltaire*, t. I<sup>er</sup>, p. 369.)

Le respectable François Tronchin a écrit dans ses notes : Voltaire se mit à crier : Otez-moi ce pendu de là (*Le Conseiller Fr. Tronchin*, par Henri Tronchin, p. 160). Tronchin savait mieux que personne la vérité sur cet incident, car c'est lui qui, par ses démarches près du Procureur général et du Président de la Cour de Parlement de Dijon, avait arrêté les poursuites commencées à la demande de l'évêque d'Annecy, M<sup>sr</sup> Biord.

gênant la perspective de cette église ; ses Pâques de 1768 entourées d'un apparat grotesque : deux gardes-chasse l'escortaient précédés de six cierges et d'un missel porté devant lui<sup>1</sup>, le sermon qu'il fit après avoir communié en usurpant les fonctions curiales ; ses Pâques de 1769<sup>2</sup> dans son château de Ferney, sous le prétexte d'une maladie inventée à plaisir, accompagnées d'une série d'actes notariés, le premier signifié le 30 mars au Curé de Ferney, le second dressé le 31 mars et le troisième le 1<sup>er</sup> avril en recevant la communion ; sa profession de foi catholique du 15 avril suivant, encore par devant notaire<sup>3</sup> ; enfin son affiliation à la Confrérie des Capucins à titre de protecteur de l'Ordre dans la province de Gex<sup>4</sup>. Tout cet étalage de cynisme n'était ignoré de personne et cependant l'Eglise, le Clergé et le Gouvernement royal ont été à son égard

---

(1) Grimm. *Corresp. litt.*, éd. Tourneux, t. VIII, p. 63. 1<sup>er</sup> mai 1768.

(2) Pâques qualifiées plus tard par lui-même de farce ridicule dans une lettre à Madame Du Deffand. — « On ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties que de les jouer soi-même ». (Lettre à d'Argental du 8 mai 1769.)

(3) Wagnière a donné le récit de cette comédie et le texte de toutes les pièces (t. I<sup>er</sup>, p. 75), il dit que Voltaire a désavoué la profession de foi du 15 avril (p. 83), mais le Patriarche de Ferney est trop familier avec le mensonge pour accorder créance à sa parole, d'ailleurs cette profession de foi n'était pas plus grotesque que ses déclarations des 30 et 31 mars ; elle en est au contraire le complément naturel.

(4) « Mais, mon Dieu, Madame, savez-vous que j'étais capucin ? C'est une dignité que je dois à Madame la duchesse de Choiseul et à Saint-Cucufin. Voyez comme Dieu a pris soin de ses élus, et comme la grâce fait des tours de passe-passe avant que d'arriver au but. Le général (Aimé de Lamballe) m'a envoyé de Rome une patente. Je suis capucin au spirituel et au temporel, étant d'ailleurs père temporel des capucins de Gex.... signé Frère V., capucin indigne. (Lettre à Madame Du Deffand du 21 février 1770.)

D'autres lettres de Voltaire sont signées Frère Voltaire, capucin.

d'une mansuétude extrême, à peine M<sup>sr</sup> Biord a-t-il montré quelque énergie, fort mal secondé d'ailleurs par le duc de Choiseul. Tout autre que Voltaire n'aurait pu échapper au châtement que les lois infligeaient aux blasphémateurs. Le pape et les évêques, séduits par son esprit, n'avaient pas l'air de s'apercevoir de ses turlupinades. Benoit XIV acceptait la dédicace (*en italien*) de sa tragédie de Mahomet<sup>1</sup> et le cardinal Passionei, son correspondant à Rome, lui envoyait, avec l'autorisation du Saint-Père, le cilice de Saint François d'Assise pour l'église de Ferney<sup>2</sup>!

Jamais homme n'a bénéficié d'une plus grande bienveillance de la part de l'Eglise et jamais l'Eglise n'a rencontré un ennemi aussi redoutable. La modération a été d'un seul côté, le côté de la victime. Mais l'abnégation ou plutôt l'abdication devait s'arrêter devant le cercueil de Voltaire, son corps escorté par le clergé eut été un

---

(1) Voici la traduction de l'épître dédicatoire : « Très Saint-Père, Votre Sainteté voudra bien pardonner la liberté que prend l'un des plus humbles, mais l'un des plus grands admirateurs de la vertu, de consacrer au Chef de la véritable religion, un écrit contre le fondateur d'une religion fausse et barbare.

« A qui pourrais-je plus convenablement adresser la satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète, qu'au Vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de paix et de vérité.

« Que Votre Sainteté daigne permettre que je mette à ses pieds et le livre et l'auteur. J'ose lui demander sa protection pour l'un et sa bénédiction pour l'autre. C'est avec ces sentiments d'une profonde vénération que je me prosterne et que je baise vos pieds sacrés. » Paris, 17 août 1745.

(2) Voltaire s'était adressé au pape, par l'entremise du duc de Choiseul et du cardinal Passionei, un de ses correspondants romains (pour arrêter les suites du scandale du « Pendu »), le pape lui envoya des reliques pour son église nouvelle, c'est-à-dire le cilice de Saint François d'Assise, patron du philosophe. (L. Crouslé, p. 369.)

spectacle indigne qu'il avait peut-être souhaité comme le couronnement de ses impiétés !

Nous n'exagérons pas en parlant de la sorte du caractère de Voltaire. Les esprits indépendants, ceux qui n'ont pas d'accès de folie irréligieuse, bien qu'éloignés de tout esprit confessionnel, ont apprécié dans des termes cruels la valeur morale du Patriarche de Ferney :

« Voltaire avait bien des travers, bien des ridicules, bien des petitesse... Il y avait du mépris dans l'amusement qu'on prenait à ses grimaces et à ses malices, même ses admirateurs et ses amis s'attristèrent plus d'une fois à ses postures de *vieux singe*. On le voyait faire le bouffon pour faire rire, mais aussi pour sa sûreté<sup>1</sup>... »

On aura beau épiloguer. Voltaire avait le droit d'attaquer la religion chétienne, de discuter ses dogmes, il n'avait pas le droit de tronquer les textes, d'étaler une érudition mensongère<sup>2</sup>, et, chose plus grave encore, d'insulter et de bafouer par le sacrilège le Dieu de vingt-cinq millions de Français !

---

(1) G. Lanson, *Voltaire*, article de la Grande Encyclopédie. M. Lanson a publié en 1907, dans la Collection des grands écrivains français, une remarquable monographie de Voltaire.

(2) Quiconque a lu les volumes de M. l'abbé Guenée (*Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*, Lisbonne et Paris, 1769) sait à n'en pouvoir plus douter, que Voltaire manque de science personnelle, de bonne foi, de suite ; qu'il est dans sa propagande anti-juive et anti-chrétienne, l'incarnation même de l'imposture dans l'incrédulité ; qu'il n'y a enfin aucun fond à faire sur sa prétendue critique érudite et philosophique ; qu'il peut même souvent être convaincu d'erreur par les écrivains libre-penseurs, dont il s'est fait le plagiaire, par les Bayle, les Bolingbroke, les Collins, etc. ; qu'il faut toujours recourir au texte authentique des passages qu'il allègue (car il n'entend ni ne connaît les langues où ils sont écrits) et qu'enfin il ne lui reste en propre que sa prévention, sa légèreté, son effronterie, et la séduisante habileté de sa plume. (Crouslé (L.), *La Vie et les Œuvres de Voltaire*, t. II, p. 251.)

\*  
\* \*

Les restes de Voltaire, transférés en 1791 de l'Abbaye de Scellières au Panthéon, reposent-ils encore dans le cercueil qui est censé les contenir ? Ont-ils évité la voirie qu'il redoutait tant !

Le fait est discutable et discuté. Une commission nommée en 1898 par M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, aurait constaté la présence d'ossements dans ce cercueil, mais ces ossements sont-ils ceux de Voltaire<sup>1</sup> ?

De 1850 à 1898, la question paraissait tranchée, ils passaient pour avoir été enlevés en 1814 ou 1821 et il ne s'était produit aucun démenti devant cette affirmation nettement formulée et réitérée à maintes reprises<sup>2</sup>.

Son cervelet, emporté en 1778 par l'apothicaire-embaumeur Mitouard<sup>3</sup> a fini par échouer à l'Hôtel des ventes en 1870 et on ne sait ce qu'il est devenu.

---

(1) « Hâtons-nous d'ajouter qu'un autre Ministre de l'Instruction publique, M. Alfred Rambaud, au commencement de la présente année 1898, ému par les discussions qui s'étaient élevées dans le public, a fait constater par une commission désignée à cet effet, et dont nous avons entendu personnellement un des membres, que le monument de Voltaire, au Panthéon, renferme encore des ossements, qui ont été déclarés officiellement être ceux du célèbre philosophe. Nous n'avons pas qualité pour prononcer sur l'identité réelle de ces restes. (L. Crouslé.)

(2) Voir l'article : *Violation du tombeau de Voltaire*, éd. Moland, 1883, t. I<sup>er</sup>, p. 496.

(3) La dépêche du prince Bariatinski à Catherine II, du 11 juin 1778, porte : « Lorsqu'on ouvrit le crâne, on lui trouva le cerveau d'une grandeur considérable. Le jeune chirurgien qui fit cette opération fut étonné de cette quantité de cervelle. Il témoigna sa surprise et son admiration à cet égard, et ne pouvant se lasser de regarder ce phénomène avec des

Seul son cœur, conservé longtemps dans la famille de Villette, est déposé à la Bibliothèque Nationale.

F. LACHÈVRE.

---

yeux interdits, il demanda même la permission de garder le cervelet, désirant conserver pieusement quelques restes de ce grand homme. »

Cette information est erronée, le chirurgien qui fit l'autopsie n'était pas jeune, Trÿ, reçu en 1752, avait donc dépassé la cinquantaine, Pipelet I<sup>er</sup>, dont on a parlé également et à tort, était chirurgien depuis 1750. Enfin le cervelet fut conservé non par le chirurgien, mais par l'apothicaire qui fit l'embaumement, Mitouard, « maître en pharmacie de la Ville de Paris, » demeurant rue de Beaune.

En voici la preuve :

Du jeudi 11 juin 1778.

« Les personnes qui auroient été curieuses de voir la cervelle et le cervelet du feu sieur de Voltaire, singulièrement remarquables soit par leur volume extraordinaire, soit par une consistance toute particulière, pouvoient aisément se satisfaire chez le sieur Mitouard apothicaire, rue de Beaune, faubourg Saint-Germain, qui avait cru devoir recueillir soigneusement l'une et l'autre pour les conserver dans l'esprit de vin. Ses entrailles, dont le sieur Trÿ, chirurgien, demeurant rue de Bourbon (c'est une erreur, il demeurait rue du Bacq, en face les Mousquetaires), chargé de l'ouverture du cadavre et de son embaumement, n'avoit sans doute su que faire avoient été jettées dans les latrines ; mais son cœur, cette portion si sublime de son être au jugement de ses partisans les plus zélés, étoit demeuré entre les mains du sieur marquis de Villette qui l'avoit fait enfermer dans une boîte sur laquelle on lisoit gravée cette inscription françoise : *Son esprit est partout et son cœur est ici.* »

(*Mes loisirs* ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance. Ms. du libraire Hardy. Bibl. Nat., fr. 6682, p. 500.)





ENQUÊTE FAITE EN 1778

SUR

LES CIRCONSTANCES DE LA MALADIE ET DE LA MORT

DE

VOLTAIRE

publiée sur le Manuscrit inédit.

100 Il jeta à la tête de la même  
 garde une jatte précieuse de  
 porcelaine qui tomba en  
 morceaux. Il demandoit fie-  
 queusement un tang de gla-  
ce. Pour entrer dans son  
 vœu, aiant qu'il étoit possi-  
 ble, on le baigna une première  
 fois avec beaucoup de peine;  
 à la seconde, comme on alloit  
 le mettre dans l'eau, il s'élança  
 vers sa garde et la fureur dans  
 les yeux, celle-ci se donna ra-  
 pidement, & le bain ne put  
 être administré; mais tous  
 les rafraichissemens extéri-  
 eurs qu'on pouvoit lui donner  
 n'éteignoient pas le feu qui  
 brûloit au dedans. Il étoit

101 un d'insouffrance, ne voulant et  
 ne pouvant rien supporter  
 qui le couvrit. S'il arrivoit à  
 sa garde de ne pas bien le com-  
 prendre, lors qu'il lui faisoit  
 quelque demande, il se livroit  
 à tous les propos que dicta la  
 colère. Il étoit d'ailleurs d'une  
 constance et d'une fermeté  
 qu'il n'avoit jamais. Les personnes  
 qui se trouvoient là ou plus  
 d'une fois admirèrent l'éloquence  
 et la fécondité de sa fureur.  
 Enfin le goût du malheureux  
 chef des mécréans se dépravé  
 rem d'une manière aussi étran-  
 ge que nouvelle. Il portoit  
 à la bouche son urinal, où il  
 y avoit aiant de pur que

LETTRE D'ENVOI A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'A...

DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1778

Peu de tems après la mort de Voltaire, vous me demandâtes. Monseigneur, des détails assurés et de la diligence dans l'envoi des détails de cette mort déplorable. La Renommée vous l'avoit déjà peinte, et elle s'étoit servie des couleurs qu'employent les écrivains sacrés, les auteurs ecclésiastiques, pour décrire celles des Antiochius, des Hérodes et des Juliens. Il sembloit que la Providence n'avoit effectivement tiré le Patriarche des mécréans des extrémités du Royaume, que pour frapper avec plus d'éclat sa victime ; la frapper quatre mois après, au milieu des philosophes rassemblés, et sur le grand Théâtre qu'il avoit infecté de ses erreurs. Vous excitâtes mon zèle en me faisant part des projets qu'avoit formé le vôtre. A la veille de parcourir le diocèse intéressant que Dieu vous a confié, vous me demandiez des armes pour combattre les maximes et les disciples du Chef qui venoit de périr à Paris : car, ajoutez-vous, la contagion philosophique a pénétré jusqu'à nous malgré l'éloignement des lieux, la différence des langues et la diversité des empires. Voltaire mourant dans les horreurs du désespoir vous paroissoit le remède le plus efficace : mais pour l'employer avec prudence, vous me demandiez des détails et de l'exactitude. Je fis preuve de ma bonne

volonté en vous envoyant alors le peu de choses que je pus recueillir, et je vous promis des supplémens lors que j'aurois fait des recherches ; elles sont enfin terminées, et je viens acquitter ma dette en suppléant à l'indigence de mon premier envoi. La délicatesse dans le choix des preuves, la réserve à n'admettre que celles qui portent le caractère de la vérité m'ont servi de règle et ont dirigé mes pas.

Pour parvenir à mon but, il a fallu vaincre bien des obstacles, déchirer quantité de voiles. L'Esprit de ténèbres qui, au quatrième siècle, sema des incertitudes sur les circonstances de la mort de Julien l'Apostat qui subsistent encore<sup>1</sup>, n'a cessé de couvrir de nuages épais l'abyme que l'incrédulité creuse sous les pas de ses sectateurs. C'est à lui sans doute qu'il faut attribuer la pusillanimité de tant de témoins des derniers momens de Voltaire qui ne parlent pas et les mensonges de tant d'autres qui parlent.

---

(1) Ces incertitudes consistent en ceci, d'après M. le Dr A. B. (*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 1908, p. 115). « Est-il vrai que Julien l'Apostat mourant se soit écrié : « Tu as vaincu, Galiléen », et que cette mort ait été le résultat d'une intervention directe de Dieu.

« Ammien Marcellin fait dire à Julien tombant de cheval après le coup de javelot : « O Soleil, tu as perdu Julien. » Théodoret, évêque de Cyr, auteur presque contemporain, puisqu'il est mort en 458, dans son *Historia Ecclæ.*, liv. III, chap. xx, donne au contraire ce fait, comme l'ayant entendu raconter.

« Quant à la cause de la mort, trois versions en existent. L'empereur aurait été tué par la flèche d'un Parthe à la fin d'une bataille ; Libanius accuse les chrétiens d'être les auteurs de cette mort ; Calliste déclare que Julien a été tué par un génie. D'autre part, différens auteurs ecclésiastiques apprennent que la mort de Julien fut transmise instantanément au loin, la font voir comme un acte de la volonté de Dieu voulant cette mort pour délivrer les chrétiens de la persécution ; la flèche égarée d'un Parthe aurait pu être son instrument. »

Mes peines seront payées au centuple, si en dévoilant l'affreux tableau de Voltaire mourant, je puis donner par vous, Monseigneur, à ses disciples la leçon terrible que son médecin Tronchin leur a souhaitée plus d'une fois. Elles seront doublement récompensées si vous les honorez de votre approbation.

Rien n'égale le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

## CIRCONSTANCES DE LA MORT DE VOLTAIRE

ARRIVÉE LE 30 MAY 1778

M. de Voltaire arriva à Paris le 10 février 1778<sup>1</sup>, sans y avoir été annoncé. Il descendit et logea chez M. de Villette, quai des Théatins, au coin de la rue de Beaune, dans une maison qu'il tient à vie de feu Madame la marquise de Grammont-Caulet, tante de M. de Pompignan. M. de Villette est le fils du Trésorier des guerres, dont la mère, bel esprit, liée avec les philosophes du tems a donné à ce fils une éducation digne d'elle. Il avoit tout récemment fait un long séjour chez M. de Voltaire à

---

(1) Voltaire était parti le 5 février de Ferney avec Wagnière, son secrétaire, et avec son cuisinier; il arriva à Paris le 10 février vers les 3 h. 1/2 du soir dans la voiture de M. de Villette qui était allée le chercher à Moret. (*Relation du voyage de M. de Voltaire à Paris, en 1778, et de sa mort*, par Wagnière, son secrétaire. *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, par Longchamp et Wagnière..., t. I<sup>er</sup>, 1826, p. 113.)

Ferney<sup>1</sup>, et par la médiation de son hôte, il venoit d'y épouser M<sup>lle</sup> de Varicourt, fille d'un gentilhomme du canton<sup>2</sup>, peu favorisée de la fortune, mais avantageusement dédommée par ses qualités personnelles. On est persuadé que c'est dans le cours des fêtes de la noce et par l'inspiration de la reconnaissance que fut conçu le projet de ramener M. de Voltaire à Paris. Le Vieillard excité n'avoit pas de plus grand désir ; c'était aussi le

---

(1) Voici la cause du séjour de M. de Villette à Ferney : « En 1777, M. de Villette, dont on connaît les goûts et la conduite, se promenant un jour au Vauxhall avec une dame, fut rencontré par une demoiselle du monde fort connue de lui. Elle lui dit en passant, et en le touchant avec son éventail : Adieu, Villette. Celui-ci, feignant de ne pas la connaître, passa sans lui répondre. Elle récidiva ; alors M. de Villette la frappa avec une baguette qu'il avoit à la main. Outrée du procédé, elle (M<sup>lle</sup> Thévenin, morte en 1779) alla se plaindre à un officier suisse qui alors était son amant. Celui-ci, pour venger l'affront fait en public à sa maîtresse, fit avertir M. de Villette de se rencontrer dans tel endroit et à telle heure, qu'il s'y rendroit pour lui donner (quoique Suisse) une leçon de politesse envers les dames.

« M. de Villette, qui n'aime point ces sortes de choses, alla pourtant au rendez-vous, mais *trois heures avant* celle que lui avoit indiquée son adversaire, lequel par conséquent ne s'y trouva pas alors. M. de Villette revient sur le champ chez lui, fait son paquet, et part dans l'instant pour s'éloigner de Paris, sans être décidé où il irait, et s'il se rendrait à Marseille ou à Genève... Il vint en septembre voir M. de Voltaire à Ferney... (Wagnière, *Mémoires*, t. I<sup>er</sup>, p. 115.)

(2) Madame Denis, nièce de Voltaire, avait depuis deux ans pris auprès d'elle, pour lui tenir compagnie et par commisération, une jeune demoiselle, fille de M. de Varicourt, garde-du-corps, père de onze enfants.

Dès que M. de Villette fut arrivé, il dit qu'il voulait épouser M<sup>lle</sup> de Varicourt, ce qu'il fit enfin, après avoir cependant tergiversé près de trois mois. Il n'est point vrai, comme on l'a dit, et comme on l'a imprimé, que M. de Voltaire eût eu jamais l'idée d'offrir une forte dot à la femme de M. de Villette ; cela eût même été ridicule, puisque M. de Villette s'annonça comme jouissant de cent vingt mille livres de rentes, par conséquent, il n'a point eu la gloire prétendue de refuser une dot. M. de Voltaire et Madame Denis donnèrent seulement quelques diamants à la jeune mariée... (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 117.)

vœu des Encyclopédistes. Ces instituteurs du genre humain perdoient depuis quelque tems beaucoup de terrain : Ils s'étoient annoncés comme les vengeurs des droits de l'humanité avilie par la superstition et le despotisme, les héros des vertus sociales, la bienfaisance, l'honnesteté, la tolérance, mais des ouvrages excellens avoient apprécié leur code fastueux, et des voix respectables les avoient déferés, les preuves à la main, au Tribunal de la nation, comme des corrupteurs dans l'ordre de tous les devoirs religieux et civils. La présence du Patriarche dans la capitale leur parut donc nécessaire pour le rétablissement de leurs affaires<sup>1</sup>. Afin de lui en ouvrir la route, on employa des personnes accréditées à la Cour. M. D.<sup>2</sup> fut un des principaux sollicitateurs ; mais on n'osa s'adresser au Roi. La vertu sévère de ce jeune Prince ôtoit sans doute tout espoir de réussir auprès de lui. Un homme de la Cour ayant dit devant le Roi le lendemain de cette arrivée : *Voilà donc Voltaire à Paris!* Le Roi en marqua sa surprise. La Reine et les personnes

---

(1) « On avait commencé d'assurer à M. de Voltaire que la Reine, Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois, toute la Cour, avaient la plus grande envie de le voir; et dès lors il arrivait à Ferney de prétendues lettres de Versailles et de Paris, remplies des choses les plus flatteuses et les plus agréables pour M. de Voltaire, de la part de ces personnes illustres, et de celle du Roi même pour l'engager d'aller à Paris.

Enfin, MM. de Villette et de Villevieille, Madame Denis et Madame de Villette, firent tout ce qu'ils purent pour persuader à ce Vieillard que sa tragédie (*Irène*) tomberait, s'il n'allait pas lui-même à Paris pour la faire jouer et conduire les acteurs; que c'était l'occasion du monde la plus favorable, puisque la Cour, suivant les lettres qu'on lui montrait, était si bien disposée à son égard... (Wagnière, t. 1<sup>er</sup>, p. 118.)

(2) Charles de Ferriol, comte d'Argental, que Voltaire appelait « Mon ange ».

qui lui sont attachées assurent qu'elles n'y avoient aucune part<sup>1</sup>.

Voltaire arrivé à Paris attira sur lui les regards de cette grande ville ; de la curiosité on passa rapidement en l'enthousiasme, et le Patriarche de Ferney devint en peu de jours l'idole de la capitale. Il fut assailli d'une nuée de visites des gens de la Cour et de la ville, un libérateur de la patrie n'eut jamais reçu ni plus d'hommages ni des honneurs aussi flatteurs. L'Académie françoise qui ne fait pas de visites, lui députa deux de ses membres, dont le prince de Beauvau fut le premier. Dix académiciens se joignirent librement et leur firent cortège<sup>2</sup> ; Franklin lui

---

(1) « Le surlendemain de notre arrivée, M. le marquis de Jaucourt vint mystérieusement avertir Madame Denis que le retour subit de son oncle à Paris avait occasionné beaucoup d'étonnement à Versailles. On ne put le cacher à M. de Voltaire, et cela lui causa une grande surprise. On s'intrigua, on fit parler à Madame Jules de Polignac, amie intime de la Reine, on engagea M. de Voltaire à lui écrire, elle lui fit une réponse fort honnête, elle vint même le voir... (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 123.)

(2) Extrait des Registres de l'Académie françoise :

« Jeudi 12 février. L'assemblée étoit composée de 15 académiciens. M. le Secrétaire a dit que M. de Voltaire, après une absence de 30 années, étoit depuis deux jours à Paris, et a proposé à la Compagnie de féliciter sur cette heureuse arrivée, par une députation extraordinaire et solennelle, un homme si célèbre dans les lettres et si préieux à l'Académie et à la Nation. La Compagnie d'une voix unanime et par acclamation a applaudi à la proposition de M. le Secrétaire, et M. le prince de Beauvau, M. de Marmontel et M. de Saint-Lambert se sont chargés de cette députation. Plusieurs académiciens ont proposé de s'y joindre, et l'Académie a vu avec plaisir l'empressement qu'ils ont marqué à ce sujet. Les trois députés sont partis à la fin de la séance, accompagnés de presque tous ceux qui étoient présents à l'assemblée. »

Voici la liste des présents : MM. d'Arnaud, d'Alembert, le prince de Beauvau, Sainte-Palaye, La Harpe, Marmontel, Millot, Saint-Lambert, Saurin, Gaillard, Batteux, Beauzée, de Chastellux, Suard et Thomas.

« Samedi 14 février. M. le prince de Beauvau a dit que M. de Voltaire avait reçu avec la plus vive reconnaissance la députation de l'Académie.



mena son petit-fils qu'il agenouïlla à ses pieds, en le priant de lui donner sa bénédiction. Le Patriarche étendit alors ses bras octogénaires sur le petit quaker, en prononçant Dieu et Liberté<sup>1</sup>; on assure que des têtes mitrées grossirent sa Cour; des femmes de distinction ne rougirent pas de lui baiser la main; mais c'est surtout les gens de théâtre qui furent les plus assidus et les mieux accueillis. *Je ne veux vivre que pour vous et par vous* leur a-t-il souvent répété<sup>2</sup>. Il parut alors une pièce de vers sur le retour du Patriarche à Paris qui peut être rapportée avec ses notes.

### VOLTAIRE DE RETOUR A PARIS<sup>3</sup>

*Plus vain que l'orgueilleux Persan  
Si connu sous le nom d'Aman,  
Et dont l'horrible catastrophe  
Doit effrayer tout philosophe*

---

(1) « Le célèbre Franklin vint, avec son petit-fils, voir M. de Voltaire, et lui demanda sa bénédiction pour ce jeune homme, qui se mit à genoux. Il la lui donna en prononçant ces mots : *Dieu, Liberté et Tolérance*; il le releva en même temps et l'embrassa tendrement... (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 126.)

« Il a voulu que je donnasse ma bénédiction à son petit-fils. Je la lui ai donnée, en disant Dieu et la Liberté ! en présence de vingt personnes qui étoient dans ma chambre. (Lettre de Voltaire au marquis de Florian, Paris, 15 mars 1778.)

Voir également plus loin : la lettre de Voltaire à l'abbé Gaultier du 20 février 1778. Wagnière se trompe en ajoutant le mot « *Tolérance* ».

(2) Les comédiens vinrent aussi en corps. Il leur dit : *Je ne peux désormais vivre que par vous et pour vous*. (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 126.)

(3) Voici une autre pièce de cette époque reproduite dans le Ms. du libraire Hardy : « *Mes loisirs* ou journal d'événements tels qu'ils parviennent

*Rebelle à la Divinité,  
Maître Arouët s'étoit vanté  
Que, sans quitter son hermitage,*

a ma connaissance », elle est précédée de la note suivante : du jeudi 26 février. « Tandis que des personnes de tout sexe et de tout état, malheureusement en trop grand nombre encensoient follement le sieur de Voltaire et paroisoient comme en délire par une sorte d'idolâtrie inconcevable; d'autres moins engouées des talents de ce singulier personnage devenus si préjudiciables à la Société par le pernicieux usage qu'il en avoit toujours fait s'escrimoient contre lui et trouvoient un malin plaisir à répandre les vers suivants :

*Le sieur Villette, dit marquis,  
Successeur des Jodelles,  
Facteur de vers, de prose, et d'autres bagatelles,  
Au Public donne avis  
Qu'il possède dans sa boutique,  
Un animal plaisant, unique,  
Arrivé récemment  
De Genève en droiture,  
Vrai phénomène de nature,  
Cadavre, squelette ambulante;  
Il a l'œil très vif, la voix forte;  
Il vous mord, vous caresse, il est doux et s'emporte:  
Tantôt il parle comme un Dieu,  
Tantôt il parle comme un Diable,  
Son regard est malin, son esprit tout de feu.  
Cet être inconcevable  
Fait l'aveugle, le sourd et quelquefois le mort.  
Sa machine se monte et démonte à ressort,  
Et la tête lui tourne en l'appellant Grand homme.  
Des monts Crapaks (sic), tel est l'original en somme,  
On le verra tous les matins,  
Au bout du quai des Théatins.  
Par un salut profond, beaucoup de modestie,  
Les grands Seigneurs payeront leur curiosité.  
Porte ouverte à l'Académie,  
A tous acteurs de comédie,  
Qui flatteront sa vanité,  
Et viendront adorer l'Idole;  
Les gens mitrés, portant étole,  
Verront de loin, moyennant une obole,  
Pour éviter ses griffes et ses dents;  
Tout poète entrera pour quelques grains d'encens.*

*Il alloit recevoir l'hommage  
De l'Empereur impatient  
D'être adopté pour son client ;  
Mais, ó la cruelle aventure !  
Sans faire arrêter sa voiture,  
Au travers de Ferney soudain,  
Le Prince passe avec dédain<sup>1</sup>,  
Ah ! quel crève-cœur pour Voltaire !  
Aussi depuis l'atrabilaire  
Sans cesse en proie à son dépit,  
Ne reposoit ni jour ni nuit ;  
Lors que la Denis et Villette  
Craignant que le hideux squelette  
Ne pût survivre à ce mépris,  
L'ont fait revenir à Paris.  
Des gens qui savent les menées  
De nos modernes Capanées (A)  
Interprètent différemment  
Ce singulier événement :  
Suivant eux le peuple incrédule  
Désespéré du ridicule  
Pour lui rabattre le caquet,*

---

(1) En 1777, docile aux instructions de Marie-Thérèse, Joseph II voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, passa près de Ferney, sans s'y arrêter. De là pour Voltaire le plus amer déplaisir et qu'il chercha inutilement à dissimuler. Frédéric le Grand ne l'avait-il pas félicité à l'avance (9 juillet 1777) de l'insigne honneur qu'il allait recevoir!... (Nourisson, *Voltaire et le Voltairianisme*, 1896, p. 222.)

Les notes marquées d'une lettre sont celles de l'auteur du Ms.

<sup>1</sup>A *Fameur impies qui se moquoient des Dieux : Jupiter foudroya leur chef.*

*A mis en jeu maint stratagème,  
Pour engager Dom Polyphème (B)  
A quitter son triste manoir,  
Et venir relever l'espoir  
D'une faction honorée  
Du noble nom de la livrée. (C)  
D'autres, amis du merveilleux,  
Voyant Arouet dans ces lieux  
Après une si longue absence,  
Disent que la reconnoissance  
Parlant au cœur des beaux Bijoux (D)  
Qu'il venoit d'unir comme Epoux;  
Tous deux ont cru que sa grande âme  
Etoit faite pour une dame  
Vieille douairière et ses enfans  
Qui est Madame Du Defant. (E)  
Bon Dieu! le charmant mariage!  
Quand il n'auroit que l'avantage  
D'ôter à nos petits quidams (F)  
La tache imprimée aux Titans!  
Voilà le triple commentaire*

---

(B) *Polyphème, cyclope horrible, ce nom désigne Voltaire.*

(C) *Voltaire dans une de ses brochures appelle honnestement nos petits philosophes du jour, sa livrée.*

(D) *Ces beaux bijoux sont M. de Villette et sa femme.*

(E) *Mad<sup>e</sup> Du Defant demeure au couvent de S<sup>t</sup> Joseph, rue S<sup>t</sup> Dominique, faubourg Saint-Germain.*

(F) *Ces petits Quidams sont les incroyables dont Voltaire est le père, mais qui n'avoient point encore de mère en fait d'irréligion. Aussi ils étoient bâtards comme les Titans qui n'avoient point de père; Mad. Du Defant les légitima en épousant Voltaire et en les adoptant pour ses enfans; Dalember à la tête.*

*Du retour de l'octogénaire,  
Dès qu'il a reparu céans,  
La cohorte des mécréans  
A poussé de grands cris de joie,  
Tels que ceux dont retentit Troye  
A l'aspect du maudit cheval  
Qui bientôt lui fut si fatal.  
Les supôts de l'Académie,  
Les bouffons de la Comédie  
Et les fauteurs de l'Opéra,  
Comme dans un jour de gala,  
Brûlent un encens sacrilège  
Sur l'autel de la Vanité  
Leur unique Divinité.  
Le chef des Encyclopédistes (G)  
Suivi des penseurs ubiquistes,  
N'a pas eu moins d'empressement  
A lui marquer son dévouement.  
Il étoit encore à sa porte  
Quand Nicolet et son escorte  
Ont gagné par le bout du quai  
L'hôtel du seigneur de Ferney,  
Pour lui dire combien la foire  
Seroit jalouse de la gloire  
De l'amuser quelques instans,  
Par divers petits passetems  
Faits pour l'auteur de la Pucelle.*

---

(G) Diderot, qui n'étant point de l'Académie, est représenté ici comme le chef des mécréans ubiquistes et non académiciens.

*Mais voici bien d'autre nouvelle :  
Ces jours derniers dans un bureau  
L'on assuroit que le bourreau,  
Tout empressé de reconnoître  
Qu'Aroüet a fait son bien être  
En lui fournissant maint sujet,  
Avoit conçu le beau projet  
De donner en place de Grève  
Au nouveau venu de Genève  
Un spectacle de sa façon,  
Plus piquant sans comparaison  
Que celui de la pauvre Irène  
Qui n'est rien moins qu'une Syrène ;  
Même suivant maint spectateur  
Zélé partisan de l'Auteur,  
L'on ajoutoit qu'en conséquence  
Notre opérateur d'importance  
Devoit aller incessamment  
Lui faire aussi son compliment,  
Et supplier sa Seigneurerie,  
Au nom de toute la patrie, (H)  
De venir avec ses amis  
Au grand Théâtre de Thémis (I)  
Applaudir aux succès tragiques*

---

(H) *Au nom de la patrie, persiflage anticipé de l'impertinence de nos histrions qui lors du couronnement de Voltaire n'ont pas eu honte de dire en plein théâtre que ce prétendu honneur lui étoit rendu par la France.*

(I) *C'est la place de Grève où Voltaire par ses abominables maximes conduit tous les jours des scélérats au grand avantage de Maître Charlot, exécuteur de la haute justice.*

*De ses œuvres philosophiques.  
Depuis l'on a semé le bruit  
Qu'en effet une belle nuit  
Le preux chevalier de la Corde,  
Dûment escorté par la horde  
De ses formidables recors,  
Tous en élégans just-au-corps,  
S'est rendu chez le gentillâtre  
Dont un travail opiniâtre (K)  
Entrepris pour de vils farceurs  
Malgré Melpomène et ses sœurs,  
Avoit dérangé la machine  
Et dérouté la médecine.  
Mais comment l'aura-t-il reçu ?  
C'est ce que personne n'a su.  
Cependant son goût pour la scène  
Fait croire aux badauts de la Seine  
Qu'il s'est volontiers engagé  
A contenter son protégé,  
Mais qu'il n'y paroitra qu'en masque  
De peur d'essuyer quelque frasque (L).  
Pauvre Aroüet voilà l'accueil  
Que mérite ton sot orgueil.  
Il n'y manquoit plus qu'une chose*

---

(K) Tout le monde sait que les efforts qu'il a faits pour réformer sa pitoyable tragédie d'Irène peu de tems après son arrivée à Paris lui ont causé un crachement de sang qui a accéléré sa mort.

(L) C'est-à-dire de peur que quelqu'un des patients venant à le reconnoître pour son ancien maître ne demandât qu'il fût exécuté en sa place, ce qui seroit assurément un fâcheux quiproquo pour Aroüet.

*Les honneurs de l'Apothéose  
Décernés par des baladins,  
Des philosophes, des catins,  
Pour prix de tes pièces tragiques,  
De tes colifichets lubriques,  
Surtout de tes impiétés.  
O vanité des vanités!*

Il y a quelque tems que Voltaire présenta au théâtre une pièce qui porte le nom d'*Irène* ; il n'omit rien alors pour la faire réussir ; mais malgré l'intrigue et la cabale, la tragédie étoit restée dans l'oubli <sup>1</sup>. C'étoit un enfant de sa vieillesse qu'il chérissoit comme son chef-d'œuvre quoiqu'il ne méritât pas cette prédilection. A quatre-vingts ans l'imagination est froide et la verve est stérile ; Voltaire en avoit quatre-vingt-quatre, et son *Irène* se ressentoit des injures du tems. Ce père aveugle, désirant à quelque prix que ce fût lui donner de la célébrité par le théâtre, chercha ce qu'il y avoit de meilleur parmi les acteurs. Le Kain, l'un des plus fameux, lui avoit été enlevé par la mort le propre jour de son arrivée à Paris <sup>2</sup>. On lui proposa la dame Vestris, actrice à grands talens. Il voulut l'exercer lui-même ; à cet effet il lui donna à apprendre des tirades de vers qu'il lui fit déclamer ensuite ; comme elle pronon-

---

(1) La tragédie d'*Irène* avait été reçue à l'unanimité à la Comédie française le 2 janvier 1778. La Harpe dont on avait reçu *les Barmécides* et Barthe aussi bien partagé avec *l'Homme personnel*, se retirèrent devant Voltaire. (Desnoiresterres, *Voltaire*, t. VIII, p. 178.)

(2) Le Kain mourut le 8 février, deux jours avant l'arrivée de Voltaire. Il avait refusé de jouer le rôle de Léonce dans la tragédie d'*Irène*, mais Voltaire espérait le faire revenir sur sa résolution.



çoit le mot *faire*.<sup>1</sup> Voltaire l'arresta en lui faisant observer que c'est dans la langue françoise un des mots qui vient le plus souvent à la bouche, qui signifie une plus grande diversité de choses et dont la prononciation est plus importante. Son âme s'émeut, il veut réciter le morceau lui-même, et se livrant à de grands mouvemens il se rompt un vaisseau dans la poitrine. Le sang vient avec une abondance qui effraie, Tronchin est appelé, il prononce que les jours du vieillard sont en danger<sup>2</sup>.

---

(1) Nous n'avons pas trouvé ce mot dans la tragédie d'*Irène*, du moins dans le texte moderne, on sait que cette pièce a subi de profondes modifications du chef de l'auteur lui-même, et de ses amis La Harpe, etc., mais ces dernières avaient été faites sans son assentiment.

(2) Ce récit est en contradiction avec celui de Wagnière (t. I<sup>er</sup>, p. 127). « Le 25 février, à midi et un quart, il me dictait de son lit. Il toussa trois fois assez fort; je me retournai; dans l'instant il me dit : *Oh! oh! je crache le sang*. Et sur le moment, le sang lui jaillit par la bouche et par le nez, avec la même violence que quand on ouvre le robinet d'une fontaine dont l'eau est forcée. Je sonnai : Madame Denis entra; j'écrivis un mot à M. Tronchin. Enfin, toute la maison fut en alarme, et la chambre du malade remplie de monde. Il m'ordonna d'écrire à l'abbé Gautier de venir lui parler, ne voulant pas, disait-il, que l'on jetât son corps à la voirie. Je fis semblant d'envoyer ma lettre, afin que l'on ne dit pas que M. de Voltaire avait montré de la faiblesse. Je l'assurai qu'on n'avait pu trouver l'Abbé. Alors il dit aux personnes qui étaient dans la chambre : *Au moins, Messieurs, vous serez témoins que j'ai demandé à remplir ce qu'on appelle ici ses devoirs*. Tronchin arriva bientôt.... »

Voici ce que dit M. Desnoiresterres de Madame Vestris : « Il ne pouvait s'accoutumer de l'imperturbable sérénité de Madame Vestris dans les moments où elle aurait eu le plus besoin d'élan et de pathétique, et il lui témoigna avec quelque impatience ce qu'il regrettait de ne pas rencontrer en elle; car l'art ne supplée pas à l'âme absente, bien qu'il parvienne quelquefois à donner le change. « Madame, je me rappelle Mademoiselle Duclos que j'ai vue, il y a cinquante ans, faire pleurer une assemblée nombreuse en prononçant ce seul mot : un *mon père, mon amant*, dit par elle, faisait fondre en larmes tous les spectateurs. » Mais Madame Vestris, qui avait d'incontestables qualités, manquait complètement de *ce diable au corps*, la première vertu de la comédienne et le *sine qua non* aux yeux de l'auteur de *Zaïre*. »

Tandis que Paris n'étoit occupé que de Voltaire, que *Pencens académique et comique* (bon mot du maréchal de Richelieu) formoit un nuage autour du Philosophe, un prêtre inconnu, ci devant curé d'un village de Normandie, retiré depuis peu à Paris avec une pension de 600 livres sur sa cure, faisant la fonction de chapelain aux Incubables, conçut le projet de sa conversion et pour l'entamer il lui écrivit cette lettre : « Beaucoup de personnes, « Monsieur, vous admirent [*et font votre éloge en beaux* « *vers et en prose élégante*] <sup>1</sup>, je désire du plus profond de « mon cœur être du nombre de vos admirateurs<sup>2</sup>. J'aurai « cet avantage, si vous voulez cela dépend de vous, [*j'en* « *suis sûr*] il est encore tems. J'en dirois davantage<sup>3</sup> si « vous me permettiez de m'entretenir avec vous. Quoique<sup>4</sup> « le plus indigne de tous les Ministres, je ne vous dirois « cependant rien d'indigne de mon ministère, et qui ne « dût<sup>5</sup> vous faire un [*grand*] plaisir. Mais comme je n'ose « pas me flatter que vous me procurerez<sup>6</sup> un aussi grand « bonheur, je ne vous oublierai pas pour cela au Saint- « Sacrifice de la Messe, et je prierai avec le plus de « ferveur qu'il me sera possible le Dieu juste et miséri- « cordieux pour le salut de votre âme immortelle qui doit

---

(1) Les mots ou phrases entre crochets et en italique sont omises dans le *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

(2) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : être de leur nombre...

(3) *Id.* Je vous en dirai davantage si vous me permettez...

(4) *Id.* Quoique je sois...

(5) *Id.* Je ne vous dirai... et qui ne doive...

(6) *Id.* que vous me procuriez...

« être jugée sur ses actions<sup>1</sup>. Pardonnez-moi, Monsieur,  
« si j'ai pris la liberté de vous écrire, mon intention [*n'est*  
« *pas de vous offenser*] mais<sup>2</sup> de vous rendre le plus  
« grand de tous les services ; je puis le faire avec le  
« secours de celui qui choisit [*ce qu'il y a*] de plus foible<sup>3</sup>  
« pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Je me croirois  
« heureux si la réponse [*dont vous m'honorerez peut-être*]  
« étoit analogue à mes sentimens<sup>4</sup>. J'ai l'honneur d'être  
« avec un très profond respect, etc., signé : l'abbé  
« Gaultier [*chez M. Guibert, sculpteur du Roi, rue de*  
« *Sève (sic) près les Boulevards*], à Paris, ce 20 Février  
« 1778<sup>5</sup>.

Voltaire répondit sur le champ :

« Votre lettre, Monsieur, me paroît celle d'un hon-  
« neste homme, et cela me suffit pour me déterminer à  
« recevoir l'honneur de votre visite le jour et le moment<sup>6</sup>  
« qu'il vous plaira de me la faire. Je vous dirai la même  
« chose que j'ai dite en donnant ma bénédiction au petit  
« fils de l'illustre et sage Franklin, l'homme le plus respec-

---

(1) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : qui est peut-être sur le point d'être jugée sur toutes ses actions.

(2) *Id.* est...

(3) *Id.* le plus foible...

(4) *Id.* Que je me croirois heureux si votre réponse est analogue aux sentimens avec lesquels, etc.

(5) Voici comment Wagnière parle de cette lettre du 20 février (t. I<sup>er</sup>, p. 124) : « Dans ce temps, un ex-jésuite, nommé l'abbé Gaultier (*sic*), lui écrivit pour lui offrir ses services spirituels, si l'occasion s'en présentait. M. de Voltaire le remercia par écrit. L'Abbé vint le voir et laissa son adresse. Quand il fut sorti, je demandai à mon cher maître s'il étoit content de M. Gaultier. Il me répondit que c'étoit *un bon imbécile*.

(6) Var. des *Mémoires* de l'abbé Gaultier : les momens...

« table de l'Amérique [*et peut-être de l'Europe, qui me*  
« *demandoit cette bénédiction*]. Je ne prononçois que ces  
« mots Dieu et liberté<sup>1</sup>. Tous les assistants versèrent des  
« larmes d'attendrissement; je me flatte que vous êtes dans  
« les mêmes principes. J'ai 84 ans, je vais bientôt paroître  
« devant ce [*grand*] Dieu, créateur de tous les mondes.  
« Si vous avez quelque chose [*de particulier*] à me com-  
« muniquez, [*et qui en vaille la peine*], je me ferai un  
« devoir et un honneur de recevoir votre visite, malgré  
« les souffrances qui m'accablent. J'ai l'honneur d'être  
« Monsieur, votre, etc. *Signé : Voltaire* [*gentilhomme*  
« *ordinaire de la Chambre du Roi*]. Ce 20 février 1778.<sup>2</sup>

Sur cette réponse, l'abbé Gaultier se présente chez M. de Voltaire, il est introduit au milieu d'un cercle aussi nombreux que brillant : une soutane doit attirer les regards. Ceux de Voltaire démêlent l'Abbé. Il l'aborde et, le prenant par la main, il le conduit dans son cabinet, en disant un mot d'excuse à la compagnie qu'il laisse. *Qui êtes-vous, Monsieur, lui demanda-t-il en le faisant asseoir? N'est-ce pas M. l'Archevêque qui vous envoie, ou le Curé de Saint-Sulpice?* L'Abbé répond modestement qu'il n'est député de personne, que sa démarche n'a d'autre principe que le zèle de son salut; alors il l'invite, il l'exhorte le plus pathétiquement qu'il peut, et il termine en lui disant : *M. l'abbé Lattaignant, votre ami, vient de faire une confession générale par laquelle il s'est procuré le repos de la conscience; il vous souhaite ainsi*

(1) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : Dieu et la liberté.

(2) *Id.* Paris, 21 février 1778.

*que moi le même bonheur. Il s'est servi de mon ministère, je m'estimerois heureux si je pouvois vous rendre le même service.*

Voltaire parut charmé d'apprendre des nouvelles de l'abbé Lattaignant, mais intrigué de la singularité de cette visite, il poursuivit ses questions : *Dites-moi, Monsieur, qui êtes-vous ? J'ai été Jésuite dix-sept ans,* répondit l'Abbé. *Au sortir de la Société, j'ai vicarié trois ans au Havre de Grâce<sup>1</sup>, on me donna ensuite une cure à la campagne que j'ai servie longtemps<sup>2</sup>. Je l'ai remise enfin, en réservant une pension de 600 livres. C'est toute ma fortune. Je suis actuellement approuvé dans le diocèse de Paris, et je dis la messe aux Incurables<sup>3</sup>.* Voltaire, content de la conduite de l'Abbé, lui fit l'aveu qu'il avoit d'abord essayé de persifler sa lettre, mais qu'il n'avoit trouvé rien de plaisant à dire : *Je ne suis pas éloigné, ajouta-t-il, de parler affaire avec vous ; mais je suis scandalisé qu'un homme de mérite comme vous, n'ait point encore été récompensé : j'en fais mon affaire ;* quant à sa qualité de Jésuite, elle ne l'effaroucha pas : *J'en ai connu*

---

(1) Ce détail a été omis dans les *Mémoires* de l'abbé Gaultier.

(2) Saint-Mard, dans le diocèse de Rouen (*Mémoires* de l'abbé Gaultier).

(3) Toutes les allégations ci-dessus du Ms. sont confirmées expressément par le *Mémoire* de l'abbé Gaultier. Voici comment ce dernier se complète : « M. de Voltaire me fit des offres de services, mais pensant moins aux récompenses fugitives de ce monde qu'aux récompenses éternelles que Dieu destine à ses élus, je lui dis : « Ah ! que je me croirois bien récompensé si vous étiez ma conquête ! ce Dieu miséricordieux ne veut pas votre perte, revenez donc à lui, puisqu'il revient à vous. » M. de Voltaire touché de ces paroles, me dit qu'il aimoit Dieu ; je lui répondis « que c'était beaucoup, mais qu'il falloit lui en donner des marques, car un amour oisif ne fut jamais le vrai amour de Dieu, qui est actif ».

plusieurs, lui dit-il, et j'ai singulièrement estimé le Père Porée<sup>1</sup>.

Le crachement de sang qui continuoit avec abondance fit craindre pour les jours du vieillard. M. de Tersac, curé de Saint-Sulpice sa paroisse, se présenta et fut goûté.

---

(1) M. l'abbé Gaultier dans son *Mémoire* ne dit pas que Voltaire avait eu d'abord l'intention de persifler sa lettre et il ne parle pas non plus des Jésuites et du Père Porée. Il termine ainsi son entretien du 21 février : « M. de Voltaire dit d'autres choses auxquelles je répondis d'une manière qui parut le contenter. Notre conversation fut interrompue par trois personnes différentes. M. l'Abbé, me dit la première, finissez donc, vous voyez que M. de Voltaire vomit le sang, et qu'il n'est pas en état de parler. M. de Voltaire répondit assez vivement : « Hé Mr ! laissez-moi, je vous prie, avec M. l'abbé Gaultier mon ami, il ne me flatte pas. » Madame Denis qui parut au bout de trois quarts d'heure, me dit avec beaucoup de douceur, M. l'Abbé, mon oncle doit être bien fatigué, je vous prie de remettre la partie à un autre instant. Alors je quittai M. de Voltaire, en lui demandant permission de venir le voir de tems en tems, ce qu'il m'accorda avec plaisir. Je lui dis que je ferois tous les jours mémoire de lui au Saint-Sacrifice de la Messe ; il me remercia et me parut attendri. Adieu, M. de Voltaire, ajoutai-je, comptez que vous n'avez pas de meilleur ami que moi dans le monde. »

Wagnière (t. II, p. 89) s'est élevé contre cette partie du récit de l'abbé Gaultier : « Cela n'est pas vrai. Et d'ailleurs l'hémorragie de M. de Voltaire ne lui vint que le 25 février vers midi. C'est un petit anachronisme dont l'abbé Gaultier ne s'est point aperçu en composant postérieurement son *Mémoire* et ses conversations avec M. de Voltaire. »

Voici comment Voltaire appréciait le Père Porée, son ancien maître au collège Louis-le-Grand : « Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du Père Porée, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ces leçons étaient pour nous des heures délicieuses ; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, dans Athènes, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons ; je serais revenu souvent les entendre. *J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un jésuite du caractère du Père Porée*, et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux ? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée ; toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi ; il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir... » (Lettre au Père de La Tour, 7 février 1746).

Encouragé par ses premiers succès, il multiplia ses visites, gagna ou crut gagner du terrain ; enfin il parvint à faire convenir le malade qu'une réparation publique des scandales qu'il avoit donnés étoit un préliminaire, indispensable dans la circonstance, des sacremens : mais de quelle manière la faire cette réparation ; quelle espèce de publicité lui donner ? Le rusé Philosophe accoutumé à la négociation s'envelopoit sans cesse dans les accessoires et gagnoit du tems. Comme il craignoit singulièrement le refus de la sépulture ecclésiastique, il ménageoit fort son Pasteur ; cette crainte se manifesta une nuit qu'il rêvassoit ; son chirurgien, qui étoit à côté de lui, l'entendant parler avec feu prêta l'oreille : Voltaire disoit : *non, je ne veux pas être jetté à la voirie comme la Le Couvreur*<sup>1</sup>. Tel fut effectivement le sort de cette fameuse comédienne morte en 1730. M. Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice, lui refusa la sépulture ecclésiastique, et elle fut enterrée sur les bords de la Seine au Gros-Caillou.

Voltaire s'étant enfin déterminé à faire la réparation

---

(1) Lettre de D'Alembert au roi de Prusse, Paris, 3 juillet 1778 : « Quelques jours avant sa maladie, il m'avait demandé dans une conversation de confiance, comment je lui conseillais de se conduire, si pendant son séjour il venait à tomber grièvement malade. Ma réponse fut celle que tout homme sage lui aurait faite à ma place, qu'il ferait bien de se conduire dans cette circonstance comme tous les philosophes qui l'avaient précédé, entre autres comme Fontenelle et Montesquieu, qui avaient suivi l'usage,

Et reçu ce que vous savez  
Avec beaucoup de déférence.

Il approuva beaucoup ma réponse : « Je pense de même, me dit-il, car il ne faut pas être jeté à la voirie, comme j'y ai vu jeter la pauvre Lecouvreur... »

(*Œuvres de Frédéric le Grand*, Berlin, t. XXV, p. 103.)

exigée, il ne fut plus question que d'en libeller une qui ne dit ni trop ni trop peu, mais qui dit ce qu'il falloit. M. le Curé de Saint-Sulpice fut au Conseil, en dressa une qu'il communiqua à M<sup>gr</sup> l'Archevêque. Muni de son approbation, il la proposa au Philosophe. Le pas étoit glissant, mais le Patriarche s'en tira avec sa dextérité ordinaire : *J'en suis content, et je la trouve bien*, lui dit-il, *cependant il manque quelque chose au style : or cela me regarde, laissez-la moi, dans vingt-quatre heures j'aurai fait mes changemens*<sup>1</sup>.

Ce n'étoit point la forme qui l'embarrassoit, lui et les siens, c'étoit le fond. C'étoit surtout M. le Curé dirigé par

---

(1) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier (et cela se comprend, il n'avait pas à s'occuper des faits et gestes de M. de Tersac) ne parle pas de plusieurs visites du Curé de Saint-Sulpice, qui doivent se placer entre le 22 février et le 1<sup>er</sup> mars. La visite antérieure du 26 février est affirmée par l'abbé Gaultier et par l'auteur du Ms. (voir p. 26).

L'abbé Gaultier : « A peine eus-je célébré la Sainte-Messe que je me transportai le 27 février 1778 chez M. le marquis de Villette pour y voir M. de Voltaire. Je ne puis parler ce jour-là qu'à Madame Denis, qui me dit que M. le Curé de Saint-Sulpice étoit venu pour engager M. de Voltaire à ne point différer sa confession, et qu'il lui avoit répondu qu'il avoit toute confiance en moi. Après cette visite, j'allai rendre compte de ma visite à M. le Curé de Saint-Sulpice... »

Il en est aussi question dans les *Mémoires* de Bachaumont (5 mars 1778) : « Il (l'abbé Gaultier) s'est présenté au marquis de Villette, qui, sentant le danger de cette visite insidieuse, n'a eu garde d'expulser le prêtre, l'a fort bien accueilli et l'a conduit chez M. de Voltaire.... Le Curé, profitant de la voie ouverte, est venu peu après, et a eu avec le malade une seconde conversation... » Wagnière a contesté ce paragraphe (t. I<sup>er</sup>, p. 445).

Il est difficile d'admettre les visites du Curé de Saint-Sulpice antérieures au 1<sup>er</sup> mars, avec le texte des lettres échangées entre M. de Tersac et Voltaire le 4 mars, cependant la conciliation des deux versions n'est pas impossible si on estime que les lettres auxquelles nous venons de faire allusion ont été écrites pour la galerie (voir p. 36, note 2). En tout cas, l'auteur du Ms. entre dans des détails d'une telle précision qu'il est difficile de ne pas en tenir compte.



M<sup>gr</sup> l'Archevêque qui le déconcertoit. L'abbé Gaultier moins avisé leur convenoit mieux : on le choisit donc, et on laissa le Curé de côté ; le billet qui suit fut le produit de ce choix :

A M. l'abbé Gaultier.

« Vous m'avez promis, Monsieur, de venir pour  
« m'entendre ; je vous prie de vouloir bien vous donner  
« la peine de venir le plus tôt que vous pourrez. Ce  
« 26 février 1778<sup>1</sup>. »

Madame Denis lui écrivit le lendemain ces quatre mots :

« Madame Denis, nièce de M. de Voltaire, prie  
M. l'abbé Gaultier de vouloir bien venir la voir<sup>2</sup>, elle lui  
sera très obligée.

Ce 27 février 1778<sup>3</sup>.

M. Gaultier ne tarda pas d'un moment à se rendre chez M. de Voltaire, mais il ne put voir que Madame Denis.

---

(1) Il y a ici une variante insignifiante dans le texte du *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

(2) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : ... de vouloir bien le venir voir...

(3) Wagnière (t. II, p. 89 et 90) s'est inscrit en faux contre le billet du 26 février de Voltaire et celui du 27 de Madame Denis, dont il déclare ne pas avoir eu connaissance. Les billets des 13 et 15 mars de l'abbé Gaultier et de Voltaire sont de sa part l'objet de pareilles réserves. La bonne foi de Wagnière est entière, mais l'explication de son ignorance à leur sujet est facilement explicable. Madame Denis n'aimait pas Wagnière et n'avait aucune raison de lui communiquer les lettres de Voltaire qui lui passaient par les mains et ses propres lettres. De plus la veille (26 février), il n'avait pas envoyé, il l'avoue lui-même, une lettre qui lui avait été remise par Voltaire à l'adresse de l'abbé Gaultier (voir p. 17, note 2), cette incartade justifie la conduite de Voltaire et de Madame Denis à l'égard de Wagnière.

Elle lui fit part d'une visite que M. le Curé de Saint-Sulpice avoit faite la veille à son oncle : « M. le Curé, lui dit-elle, « a voulu engager mon oncle à se confesser à lui, mais la « confiance est en vous, et il a répondu qu'il ne vouloit « se confesser qu'à vous seul<sup>1</sup>. »

Malgré ces témoignages de confiance, l'abbé Gaultier ne fut introduit chez le malade que trois jours après<sup>2</sup>. Il

---

(1) Tous ces détails sont dans le *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

(2) Le 2 mars d'après le *Mémoire* de l'abbé Gaultier :

Il semble que le Secrétaire de Voltaire ait réuni dans le récit de cette seconde entrevue les détails d'une partie de la première, ainsi notre Ms. met dans la bouche de Voltaire (21 février) les mots suivants à l'adresse de l'abbé Gaultier. « Je ne suis pas éloigné de parler affaire avec vous » et Wagnière (t. I<sup>er</sup>, p. 131), lui fait dire à la deuxième visite : « Si vous voulez nous ferons tout à l'heure cette petite affaire. » M. Desnoïsterres a mis en doute cette façon de s'exprimer de Voltaire : « Nous en demandons bien pardon au Secrétaire, mais Voltaire ne dut pas le prendre sur ce ton. » Quoiqu'il en soit, voici le récit de Wagnière (t. I<sup>er</sup>, p. 131) :

« Fort peu de temps après, l'abbé Gaultier vint chez M. de Villette. On l'introduisit auprès de M. de Voltaire, qui lui dit : *Il y a quelques jours que je vous ai fait prier de venir me voir pour ce que vous savez. Si vous voulez, nous ferons tout à l'heure cette petite affaire.* » Très volontiers, répondit l'Abbé. Il n'y avait alors dans la chambre que M. l'abbé Mignot, M. le marquis de Villevieille et moi. Le malade nous dit de rester, mais l'abbé Gaultier ne le voulut pas. Nous sortimes; je me tins à la porte, qui ne consistait qu'en un cadre revêtu de papier des deux côtés, et n'avait point de loquet. J'entendis M. de Voltaire et l'Abbé causer un moment ensemble, et celui-ci finit par demander à mon maître une déclaration de sa main, à quoi il consentit.

« Je soupçonnai alors que le confesseur était un émissaire du clergé. J'étais au désespoir de la démarche qu'on exigeait de M. de Voltaire; je m'agitais près de la porte, et faisais beaucoup de bruit. MM. Mignot et de Villevieille qui l'entendirent, accoururent à moi et me demandèrent si je devenais fou. Je leur répondis que j'étais au désespoir, non de ce que mon maître se confessait, mais de ce qu'on voulait lui faire signer un écrit qui le déshonorerait peut-être.

« M. de Voltaire m'appela pour lui donner de quoi écrire. Il s'aperçut de mon agitation, m'en demanda avec étonnement la cause. Je ne pus lui répondre.

« Il écrivit lui-même, et signa une déclaration dans laquelle il disoit : « *qu'il voulait mourir dans la religion catholique où il était né, qu'il deman-*

vomissoit le sang alors. Le maréchal de Richelieu constamment fidèle à son vieux gentilhomme, voyant passer M. Gaultier dans l'appartement, l'arresta, et lui recommanda de ménager le pauvre malade. Dès que le Patriarche, qui étoit dans une chambre donnant sur la cour, aperçut l'abbé Gaultier, il lui dit : *Je veux me confesser à vous avant que de mourir.* Le confesseur répondit par des effusions de zèle et des témoignages d'attachement. Après ces marques mutuelles de zèle et de confiance, Voltaire fait le signe de la croix et commence le *Confiteor*. L'abbé Gaultier lui déclare en l'arrestant qu'il y a un premier devoir à remplir avant que d'aller plus loin : sçavoir de rétracter d'une manière publique les scandales qu'il a donnés. Cette rétractation doit être signée de vous, lui dit-il, et pour vous épargner la peine de la composer vous-même, en voici une, continue-t-il, en tirant de sa

---

*doit pardon à Dieu et à l'Église, s'il avait pu les offenser.* » Il donna ensuite à l'Abbé un billet de six cents livres pour les pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice.

« Madame Denis presque au même moment venait d'entrer dans la chambre pour témoigner à M. Gautier avec fermeté qu'il devait abrégé sa séance auprès du malade.

« Alors l'abbé Gautier nous invita à rentrer et nous dit : « *M. de Voltaire m'a donné là une petite déclaration qui ne signifie pas grand chose ; je vous prie de vouloir bien la signer aussi.* » M. le marquis de Villevieille et M. l'abbé Mignot la signèrent sans hésiter. L'Abbé vint alors à moi et me demanda la même chose. Je le refusai ; il insista beaucoup. M. de Voltaire regardait avec surprise la vivacité avec laquelle je parlais à l'abbé Gautier. Je répondis enfin, lassé de cette persécution, que *je ne voulais ni ne pouvais signer, attendu que j'étais protestant.* Et il me laissa tranquille.

« Il proposa ensuite au malade de lui donner la communion. Celui-ci répondit : *Monsieur l'Abbé, faites attention que je crache continuellement du sang, il faut bien se donner de garde de mêler celui du bon Dieu avec le mien.* Le confesseur ne répliqua point. On le pria de se retirer et il sortit. »

Ce dernier paragraphe n'est pas confirmé par le *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

poche un écrit, elle est concertée avec M. le Curé de Saint-Sulpice, c'est tout ce qu'il vous faut<sup>1</sup>. Voltaire, qui la connaissait, la dédaigna, ne voulant pas seulement la lire. *C'est moi-même qui vais la faire*, dit le Philosophe, *qu'on me donne du papier, et qu'on me laisse seul avec M. Gaultier, mon ami*<sup>2</sup>.

Tout le monde sort, alors le Patriarche écrit tout de suite et sans hésiter la rétractation suivante :

« Je soussigné déclare, qu'étant attaqué depuis  
« 4 jours<sup>3</sup> d'un vomissement de sang à l'âge de 84 ans,  
« et n'ayant pu me traîner à l'Église, M. le Curé de Saint-  
« Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres  
« celle de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre, je me  
« suis confessé à lui, et que si Dieu dispose de moi, je  
« meurs dans la religion catholique où je suis né, espé-  
« rant de la Miséricorde divine, qu'elle daignera me par-  
« donner<sup>4</sup> toutes mes fautes et que si j'avois jamais

---

(1) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier ne donne pas ce détail et il n'y a pas lieu de s'en étonner; s'il avait reçu un projet du texte de la rétractation rédigée par l'Archevêque de Paris et le Curé de Saint-Sulpice, il lui était difficile de reconnaître qu'ayant une rédaction en poche, il en avait accepté une autre...

(2) Si Voltaire connaissait ce texte de la rétractation, c'est que le Curé de Saint-Sulpice le lui avait communiqué dans une entrevue précédente, confirmant ainsi les dires de l'auteur du Ms. Si ce dernier a été renseigné inexactement, Voltaire mentait pour ne pas avoir à le discuter. L'abbé Gaultier a mis les derniers mots prononcés par Voltaire : *Hé M<sup>r</sup> ! laissez moi...* dans le récit de sa première entrevue (21 février) (voir p. 22, note 1).

(3) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier porte quatre mois, ce qui est manifestement une erreur. On remarquera également que dans cette rétractation, Voltaire dit que l'abbé Gaultier lui a été envoyé par le Curé de Saint-Sulpice, inexactitude voulue de sa part, et qui prouve bien que, seul, il l'a rédigée, en dehors de toute intervention des deux ecclésiastiques.

(4) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : qu'elle daignera pardonner...

« scandalisé l'Église, j'en demande pardon à Dieu et à  
« elle. *Signé* : Voltaire, ce 2 Mars 1778, dans la maison  
« de M. le marquis de Villette, mon ami, en présence  
« de M. l'abbé Mignot, mon neveu, et de M. le marquis de  
« Villevieille, mon ami, *signé* : Mignot, Villevieille.

Pour comprendre la fin de cette pièce, il faut sçavoir que Voltaire l'ayant écrite, pria l'abbé Gaultier d'appeler MM. Mignot et de Villevieille qu'il avoit d'abord fait retirer, l'abbé Mignot en fit la lecture puis ils la signèrent. Voltaire ajouta le *post-scriptum*, sur la demande que lui en fit l'abbé Gaultier :

« M. l'abbé Gaultier [*mon confesseur*]<sup>1</sup> m'ayant averti  
« qu'on disoit dans un certain monde que je protesterois  
« contre tout ce que je ferois à la mort, je déclare que je  
« n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne  
« plaisanterie attribuée dès longtemps très faussement à  
« des sçavans plus éclairés que moi<sup>2</sup>, *signé* : Voltaire<sup>3</sup>. »

En écrivant ce désaveu, le Patriarche ne rougissoit pas d'être contraire à lui-même. En 1743 au sortir d'une grande maladie, il alla chez un notaire protester contre une réparation à laquelle son confesseur l'avoit obligé : démarche qui fit alors un éclat si scandaleux, que M. de Marville, lieutenant de police<sup>4</sup>, manda le notaire, lui prit la protes-

---

(1) Les mots entre crochets et en italique ne sont pas dans le texte du *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

(2) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : ... à plusieurs savants plus éclairés que Voltaire.

(3) Wagnière n'a pas connu ce *post-scriptum* et le *Mémoire* de l'abbé Gaultier ne dit pas qu'il fut ajouté sur sa demande, ce qui est certain.

(4) Feydeau de Marville, lieutenant général de la police de 1740 à 1747. Nous ne savons à quel incident l'auteur du Ms. fait allusion. Voltaire fut

tation des mains et la jetta au feu, en lui faisant défenses de jamais prester son ministère à de semblables impiétés.

Voltaire s'étant ainsi retiré du défilé demanda à son Confesseur, en lui remettant sa rétractation, s'il en étoit content<sup>1</sup>. L'abbé Gaultier la prit, quoiqu'il ne la trouvât pas suffisante, il assure même qu'il déclara au Patriarche *qu'elle n'étoit pas assez ample, elle me paroît même équivoque*, lui dit-il, *et non suffisante. Au surplus je la communiquerai à M. l'Archevêque*<sup>2</sup>.

Voltaire joignit à cette pièce un billet de 600 livres payable après sa mort. En le remettant à son confesseur, il l'avertit que c'est pour les pauvres de Saint-Sulpice. L'abbé Gaultier, muni de ces deux trophées remportés sur l'avarice et l'irréligion de son pénitent, court à Saint-Sulpice où il remet à M. le Curé le billet payable après sa mort : Ce billet étoit ainsi conçu : « Je laisse par ce présent billet qui tiendra lieu de codicile de mon testament olographe, qui est à Ferney, la somme de 600 livres aux pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice. Ce

---

en effet très malade en mars 1743 (Lettre à M<sup>r</sup> d'Aigueberre du 4 avril). Il ne doit pas être question ici de la rétractation qu'il fit de ses ouvrages irrélièieux le 31 mars 1769, au château de Ferney, devant le notaire Raffroz.

(1) L'abbé Gaultier ajoute ce détail : « Voltaire, en me remettant sa rétractation, me dit en présence de MM. l'abbé Mignot et de Villevielle : « Vous allez, sans doute, M. l'Abbé, l'insérer dans les journaux ? Je ne m'y oppose pas. A quoi je répondis, il n'en est pas encore temps. Il me demanda ensuite si j'étais content... »

(2) Wagnière (t. II, p. 90) a contesté cette réponse de l'abbé Gaultier : « La déclaration de M. de Voltaire, du 2 mars, et écrite de sa main est vraie. Je ne voulus jamais la signer, quelques instances que fit M. l'Abbé pour m'y engager... Il n'est pas vrai non plus que M. de Voltaire, lui ayant demandé s'il étoit content, l'Abbé lui ait répondu que non ; c'est le contraire. »

« 1<sup>er</sup> mars 1778, signé : Voltaire, lesquelles 600 livres  
« seront délivrées par la personne nommée mon héritière  
« universelle dans mon testament. »

M. l'abbé Gaultier se hâte en suite d'aller rendre compte du succès de sa mission à Conflans. A la première lecture de la rétractation, l'œil du prélat perce le voile philosophique et apperçut la besogne. Le confesseur excusé à cause de ses bonnes intentions reçoit des instructions relatives à son caractère simple et à celui de son Pénitent qui ne l'est pas. On lui trace la route qu'il doit tenir à l'avenir pour l'honneur de la religion et pour le salut du malade. Mais toutes les précautions sont inutiles<sup>1</sup>. Voltaire et son conseil<sup>2</sup> qui craignent le retour de l'abbé Gaultier dirigé à Conflans, le consignent à la porte de M. de Villette; il s'y présente vainement le lendemain 3 mars, le suisse lui déclare formellement qu'il lui

---

1. Ce paragraphe de l'auteur du Ms. est-il en contradiction avec ce qu'il a écrit précédemment que la rétractation présentée et refusée par Voltaire le 2 mars avait été concertée entre l'Archevêque de Paris et le Curé de Saint-Sulpice? Oui et non. Oui, si on s'en tient à la lettre; non, si on pense que le libellé de cette rétractation avait été remis à titre purement officieux à l'abbé Gaultier, alors qu'il le sera d'une manière impérative à la seconde entrevue de cet Abbé avec l'Archevêque.

L'abbé Gaultier dans son *Mémoire* s'est moins étendu sur sa visite à l'Archevêque de Paris et pour cause, il ajoute : « J'allai ensuite chez M. le Curé de Saint-Sulpice pour lui faire connaître ma conduite, en lui donnant copie de cette rétractation qu'il n'approuva pas, je lui remis en même temps un billet de M. de Voltaire qui lui promettait 600 livres pour les pauvres de sa paroisse. »

(2) D'Alembert, Diderot et Marmontel rencontrant le 2 mars l'abbé Gaultier sortant de chez M. de Voltaire lui marquèrent ostensiblement le mécontentement que leur causait sa présence. M. Desnoiresterres a mis en doute cette allégation de l'abbé Gaultier et il s'appuie pour cela sur le témoignage de d'Alembert. Il y a ici une nuance. Ce n'est pas à la première visite de l'abbé Gaultier que l'incident s'est produit, mais, le 2 mars, le jour de la rétractation !

est deffendu de le laisser entrer. L'Abbé fait instance, le suisse réplique brusquement qu'il ne lui permettra pas même d'écrire son nom. Pareil langage à deux ou trois tentatives que fit l'abbé Gaultier<sup>1</sup>. Animé par la charité et l'honneur de son ministère, il prend enfin le parti d'écrire à son Pénitent cette lettre :

« Je désire, Monsieur, sçavoir des nouvelles<sup>2</sup> de votre  
« santé, je me suis présenté plusieurs fois à votre hôtel  
« et toujours inutilement. Tout ce qu'on m'a dit, c'est  
« que vous n'étiez pas visible ; pourvu que votre santé  
« soit parfaite<sup>3</sup>, [*je suis content, mais je ne vous dissi-*  
« *mulerai pas que je serois au comble de la joie, si je le*  
« *voyois par moi-même, je ne pourrois plus en douter*  
« *alors. Je ne vous oublie pas et je ne vous oublierai*  
« *jamais*]<sup>4</sup> au Saint-Sacrifice de la Messe ; que le Dieu de  
« bonté vous accorde [*de longs et*] d'heureux jours ;  
« [*soyez convaincu, Monsieur, que je fais au Ciel des*  
« *vœux pour votre vrai bonheur.*] Vous ne devez pas  
« douter de mes sentimens envers vous<sup>5</sup>, ils ne peuvent  
« être ni plus vifs ni plus sincères. Si vous me permettez  
« de vous rendre visite, je prendrai la liberté de vous  
« dire de vive voix<sup>6</sup> ce que je n'ose marquer dans une

---

(1) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier est beaucoup moins précis : « Après avoir retourné plusieurs fois chez M. de Voltaire, je pris le parti de lui écrire la lettre suivante .... »

(2) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : .... savoir de vos nouvelles...

(3) *Id.* .... Je souhaite que votre santé se rétablisse ;

(4) *Id.* .... je ne cesse de demander au Saint-Sacrifice de la Messe...

(5) *Id.* .... Soyez persuadé de mes sentimens, ils ne peuvent...

(6) *Id.* .... Si vous me permettez d'aller vous voir, je vous dirai de vive voix...



« lettre <sup>1</sup> plus dictée par le cœur que par l'esprit. [*Ah !*  
« *Monsieur, si vous ne voulez pas m'honorer d'un mot*  
« *de réponse, faites-moi au moins dire par quelqu'un*  
« *que vous ne serez pas fâché de me voir, et vous pouvez*  
« *compter que j'aurai aussitôt l'honneur et l'avantage*  
« *d'aller vous rendre mes devoirs ; fasse le Ciel que j'aie*  
« *l'avantage de vous voir jouir d'une santé qui m'est si*  
« *précieuse, et à laquelle tant de personnes prennent*  
« *part. La grâce que je vous demande est de croire celui*  
« *qui est avec un profond respect*], etc.

« Paris, ce 13 mars 1778<sup>2</sup>.

Voltaire vaincu par les instances réitérées de son confesseur se détermina enfin au bout de douze jours à lui écrire quatre lignes :

« Le Maître de la maison a ordonné à son suisse de  
« ne laisser entrer aucun ecclésiastique que M. le Curé de  
« Saint-Sulpice ; quand le malade aura recouvré un peu  
« de santé, il se fera un plaisir de recevoir M. l'abbé  
« Gaultier. Signé : Voltaire. Ce 15 mars 1778<sup>3</sup>.

Huit jours s'écoulaient, le malade recouvre beaucoup de santé, sa porte s'ouvre, tout le monde est admis chez lui ;

---

(1) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : . . . ce que je n'ose vous marquer dans cette lettre...

(2) Nous avons mis comme précédemment en italique et entre guillemets les passages supprimés par l'abbé Gaultier dans son *Mémoire*.

(3) M. Desnoiresterres a conclu de ce billet que M. le Curé de Saint-Sulpice n'était pas étranger à ce congé et que c'est sous son inspiration que Voltaire a écarté l'abbé Gaultier dont le *Mémoire* aurait été arrangé pour dissimuler le conflit. L'auteur du Ms. nous paraît être beaucoup plus dans la vérité que M. Desnoiresterres. « L'Espion anglais » a écrit que « Voltaire, l'effroi passé, s'était moqué du soldat et du général ».

le seul M. Gaultier est oublié ; un zèle moins courageux eut rebuté, celui du confesseur se soutient au milieu de ces dégoûts : Il se présente encore vers le 23 mars à la porte de M. de Villette, le suisse lui répète qu'il n'y a pas de moyen de parler à M. de Voltaire, et il ajoute qu'il n'y a plus rien à faire. A cette expression que l'abbé Gaultier jugea suggérée, il perd tout espoir d'entrer, et n'ayant plus que la voie épistolaire pour parvenir à son Pénitent, il y a recours à son ordinaire<sup>1</sup> :

« Plusieurs de ceux qui ont par eux-mêmes l'honneur  
« de sçavoir de vos nouvelles, Monsieur, me disent que  
« vous jouissez d'une meilleure santé<sup>2</sup> ; personne n'y  
« prend plus de part que moi, je désire même qu'elle soit  
« parfaite<sup>3</sup>. Je ne vous oublie pas dans mes prières ; si  
« elles sont efficaces, vous en ressentirez bientôt les  
« heureux effets<sup>4</sup>. Je me suis présenté plusieurs fois à  
« l'hôtel que vous habitez<sup>5</sup> pour vous féliciter sur votre  
« convalescence ; on m'a dit chaque fois<sup>6</sup> [*qu'il n'y avoit*  
« *pas moyen de vous parler et*] qu'il n'y avoit plus rien  
« à faire. Je ne sçais ce que cela signifie, surtout après ce  
« que vous m'avez fait l'honneur de me marquer, que

---

(1) Ici encore les détails sont beaucoup plus étendus que dans le *Mémoire* de l'abbé Gaultier.

(2) Var. des *Mémoires* de l'abbé Gaultier : . . . . Plusieurs de ceux qui sçavent par eux-mêmes des nouvelles de votre santé me disent qu'elle se rétablit. . . .

(3) *Id.* . . . . je désire qu'elle soit parfaite. . . .

(4) *Id.* . . . . vous en sentirez les heureux effets. . . .

(5) *Id.* . . . . à votre hôtel. . . .

(6) *Id.* . . . . on m'a toujours répondu. . . .

« quand vous auriez recouvré un peu de santé<sup>1</sup>, vous  
« vous feriez un plaisir de me recevoir. Je ne me présen-  
« terai plus à l'hôtel que vous habitez ; car il me paroît  
« qu'il est inutile que je frappe à cette porte-là ; mais je  
« frapperai à la porte de votre cœur<sup>2</sup>, je suis sûr d'y  
« avoir entrée, [*à raison du désir sincère que j'ai de vous*  
« *voir véritablement heureux, et je vous avouerai fran-*  
« *chement que je serois au comble de mes vœux si je*  
« *pouvois vous procurer le vrai bonheur*<sup>3</sup>.] J'ai l'honneur  
« d'être, etc. A Paris, le 30 mars 1778<sup>4</sup>.

Voltaire étoit guéri, tout fut oublié, promesses et bien-séances, il n'eut pas même la politesse de répondre à la lettre affectueuse de M. l'abbé Gaultier. Son caractère persifleur contraint par la maladie reprit ses droits. Étant un jour à table il dit : *Mon voyage de Paris me réussit parfaitement : Je suis sifflé au Théâtre et confessé chez moi.* S'il ne fut pas honteux d'avoir été aussi avant avec M. Gaultier et le Curé de Saint-Sulpice, ses amis en rougirent à sa place. M. de Villette fit donner un démenti à Linguet qui avoit publié la rétractation de Voltaire dans le numéro 23 de ses *Annales*. Il se servit du *Courrier de*

---

(1) Var. des *Mémoires* de l'abbé Gaultier : . . . je ne sçais ce que cela signifie, surtout après ce que vous m'avez écrit que vous me verriez avec plaisir lors que vous seriez un peu rétabli. Je ne me présenterai...

(2) *Id.* . . . car il me paraît inutile de frapper à d'autres portes qu'à celle de votre cœur...

(3) Toute cette longue phrase affectueuse a été remplacée dans le *Mémoire* de l'abbé Gaultier par celle-ci : « Quelle consolation et quel plaisir pour moi, si je pouvois vous aider à parvenir au vrai bonheur. »

(4) Wagnière dit que Voltaire n'a pas reçu cette lettre du 30 mars (t. II, p. 91).

*l'Europe* pour cette hostilité (N<sup>o</sup> 31, lettre de M. de Villette au comte de Touraille, 9 avril). Paris qui s'amuse de tout ne manqua pas de rire aux dépens de tous les acteurs qui avoient figuré sur la scène, les poètes exercèrent leurs talens, M. de La Louptière fit les vers suivans :

*Voltaire et Lattaignant tous deux d'humeur gentille  
Au même confesseur ont fait le même aveu,  
En tel cas il importe peu  
Que ce soit à Gaultier, que ce soit à Garguille.  
Mons. Gaultier pourtant me paroît mieux trouvé,  
L'honneur de deux cures semblables  
A bon droit étoit réservé  
Au chapelain des Incurables<sup>1</sup>.*

Voltaire avoit au commencement de mars écrit au Curé de Saint-Sulpice une lettre que le Pasteur, contre son intention, n'avoit pas rendue publique. Réduit dans son état de caducité à faire flèche de tout bois, le Patriarche en donna des copies. Dans un clin d'œil, la lettre au Curé fut dans les mains de tout le monde ; M. le Curé provoqué par cette démarche, excité par ses amis, tira de son portefeuille la réponse qu'il avoit faite, et la publia sans la dater. Voici ces deux copies<sup>2</sup> :

---

(1) M. Desnoiresterres a reproduit cette épigramme, mais il a ignoré qu'elle étoit de La Louptière.

(2) Wagnière (t. 1<sup>er</sup>, p. 133) donne les raisons suivantes de la correspondance échangée entre Voltaire et M. de Tersac, mais il ne dit pas que c'est Voltaire qui fit répandre des copies de sa propre lettre :

« M. de Tersac, curé de Saint-Sulpice, ayant bientôt appris ce qui s'étoit passé chez M. de Voltaire (avant le 4 mars) vit M. de Villette et lui

## LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

« M. le marquis de Villette m'a assuré, Monsieur, que  
« si j'avois pris la liberté de m'adresser à vous-même  
« pour la demande nécessaire que j'ai faite, vous auriez  
« eu la bonté de quitter vos importantes occupations pour  
« daigner venir remplir auprès de moi vos fonctions que  
« je n'ai crues convenables qu'à des subalternes, auprès  
« de passagers qui se trouvent dans votre département.  
« M. l'abbé Gaultier avoit commencé par m'écrire sur le

---

témoigna son mécontentement de ce que l'abbé Gaultier se fut porté à de pareilles démarches sans son autorisation. Il en était d'autant plus blessé, qu'il n'avait pu encore obtenir lui-même d'être admis auprès du malade. M. de Voltaire informé des plaintes du Curé, voulut le calmer par une lettre de politesse et de compliment.... »

Le récit de Wagnière nous semble sujet à caution. Le 3 mars, Voltaire allait déjà mieux et la verve de l'impitoyable railleur semble s'être exercée à froid sur le Curé de Saint-Sulpice. S'il est vrai, comme l'a écrit l'auteur du Ms., que M. de Voltaire avait reçu auparavant l'abbé de Tersac et avait négocié avec lui les termes de sa rétractation, sans succès d'ailleurs, il mettait par sa lettre du 4 mars le Curé de Saint-Sulpice dans la nécessité de faire connaître son échec au public, et il est assez naturel que celui-ci ait hésité à se découvrir. M. de Tersac avait tout à craindre en polémiqueant avec Voltaire, il s'est borné peut-être à répondre du tic au tac ? Ces deux lettres, en effet, paraissent n'avoir été écrites que pour divertir le public.

M. Desnoiresterres a vu une contradiction entre l'allégation de l'abbé Gaultier relative à la visite faite à Voltaire par M. de Tersac le 26 février et dont lui avait parlé Madame Denis (allégation confirmée expressément par notre Ms.) et les lettres échangées entre Voltaire et M. de Tersac : « l'ancien Curé de Saint-Mard nous semble commettre une méprise. Alors encore le Curé de Saint-Sulpice, s'il s'était présenté plusieurs fois, n'avait pas été reçu. Cette conversation de M. de Tersac avec Madame Denis est de tout point invraisemblable et le début de la lettre de Voltaire au Curé de Saint-Sulpice ne se comprend plus, aussitôt que le Pasteur et le Poète se sont rencontrés ultérieurement. »

Si on admet notre explication, les deux versions peuvent se concilier.

« bruit seul de ma maladie ; il étoit venu ensuite s'offrir  
« de lui-même, et j'étois fondé à croire que, demeurant  
« sur votre paroisse, il venoit de votre part. Je vous  
« regarde, Monsieur, comme un homme du premier ordre  
« de l'État. Je sçais que vous soulagez les pauvres en  
« apôtre, et que vous les faites travailler en ministre.  
« Plus je respecte votre personne et vous-même, plus  
« j'ai crain d'abuser de vos extrêmes bontés. Je n'ai  
« considéré que ce que je dois à votre naissance, à votre  
« ministère et à votre mérite. Vous êtes un général à qui  
« j'ai demandé un soldat. Je vous prie de me pardonner  
« de n'avoir pas prévu la condescendance avec laquelle  
« vous seriez descendu jusqu'à moi. Pardonnez-moi aussi  
« l'importunité de cette lettre, elle n'exige point l'em-  
« barras d'une réponse, votre tems est trop précieux.  
« J'ai l'honneur d'être, etc. Paris, ce 4 mars 1778.

La réponse que fit M. le Curé de Saint-Sulpice et qu'il publia dans le même tems, portait en tête :

#### RÉPONSE SUR LE CHAMP DE M. LE CURÉ

Point de date <sup>1</sup>.

« Tous mes paroissiens, Monsieur, ont droit à mes  
« soins, que la nécessité seule me fait partager avec mes  
« Coopérateurs. Mais quelqu'un comme M. de Voltaire  
« est fait pour attirer toute mon attention : Sa célébrité,  
« qui fixe sur lui les yeux de la capitale de la France et

---

<sup>1</sup> Le 4 mars, d'après Wagnière.

« même de l'Europe, est bien digne de la sollicitude  
« pastorale d'un curé.

« La demande que vous avez faite, Monsieur, n'étoit  
« nécessaire qu'autant qu'elle pouvoit vous être utile et  
« consolante dans le danger de votre maladie, mon minis-  
« tère ayant pour objet le vrai bonheur de l'homme, en  
« tournant à son profit les misères inséparables de sa  
« condition, et en dissipant par la foi les ténèbres qui  
« offusquent sa raison, et le bornent au cercle étroit de  
« cette vie. Jugez avec quel empressement je dois l'offrir  
« à l'homme le plus distingué par ses talens, dont  
« l'exemple seul feroit des millions<sup>1</sup> d'heureux, et peut  
« être l'époque la plus intéressante aux mœurs, à la  
« religion et à tous les vrais principes, sans lesquels la  
« société ne sera jamais qu'un assemblage de malheureux  
« insensés, divisés par leurs passions, et tourmentés par  
« leurs remords.

« Je sçais que vous êtes bienfaisant. Si vous me  
« permettez de vous entretenir quelquefois, j'espère  
« que vous conviendrez qu'en adoptant parfaitement le  
« Sublime philosophique de l'Évangile, vous pourrez faire  
« le plus grand bien, et ajouter à la gloire d'avoir porté  
« l'esprit humain au plus haut degré de ses connoissances  
« (M), le mérite de la vertu la plus sincère, dont la sagesse  
« divine, revêtue de notre nature, nous a donné la juste

---

(1) Var. : des milliers, au lieu de : des millions.

M Le zèle de M. le Curé de Saint-Sulpice qui a voulu gagner Voltaire n'est pas ici supportable ; loin d'avoir étendu la sphère de nos connoissances, ce Philosophe scepticien a semé partout dans l'histoire et la morale le mensonge, les doutes et les paradoxes.

« idée, et fourni le parfait modèle que nous ne pouvons  
« trouver ailleurs.

« Vous me comblez, Monsieur, des choses obligeantes  
« que vous voulez bien me dire, et que je ne mérite pas.  
« Il seroit au dessus de mes forces d'y répondre, même  
« en me mettant au nombre des sçavants et des gens  
« d'esprit qui vous portent avec tant d'empressement leur  
« tribut et leurs hommages. Pour moi, je n'ai à vous  
« offrir que le vœu de votre solide bonheur et la sincérité  
« des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.<sup>1</sup>.

Les deux lettres furent anatomisées ; mises à l'alambic, on n'en tira pas un grain d'encens pour le Philosophe, qui avoit basement mendié et obtenu basement les louanges de son Pasteur ; mais au défaut du public les partisans du héros redoublèrent ses éloges. Ils auroient bien voulu que le Roi eût porté quelques regards sur lui, qu'il lui eût permis d'aller à la Cour ; ils ne négligèrent rien pour lui en ouvrir le chemin ; mais ce fut inutilement ; ils ne recueillirent de toutes leurs démarches que de la confusion par les refus persévérans qu'ils essayèrent. Pour en diminuer l'amertume, ils eurent recours à une petite ruse qu'il ne faut pas laisser dans l'oubli.

Lorsque M. N.<sup>2</sup> fut honoré de la confiance du Roi

---

(1) Ces deux lettres ont été reproduites par Wagnière (t. I<sup>er</sup>, p. 134 à 137), les variantes sont insignifiantes. Elles avaient paru en 1778 in-12 de 8 p. ; la lettre de Voltaire ne porte pas de date (Bib. N., Ln<sup>27</sup> 20 774).

(2) N..., Angivillers (Charles-Claude de La Billarderie (comte d') maréchal de camp, directeur général des bâtimens du Roi, membre de l'Académie des sciences.



dans la direction de ses bâtimens, il vit avec autant de surprise que de douleur, des trésors de Rome et d'Athènes relégués dans des lieux obscurs, des tableaux des plus grands maîtres amoncelés dans des greniers, des bronzes antiques, des marbres précieux cachés dans des retraites presque inaccessibles, et par cette négligence quasi réduits à l'anéantissement. Un autre genre d'étonnement vint contraster avec le premier : l'inutilité de l'immense galerie du Louvre qui a 230 toises de longueur, dont on ne se servoit que comme d'un atelier, li forma le projet unique de rendre leur valeur à ces trésors enfouis, en les plaçant dans ce superbe portique. Le monarque applaudit au plan, et M. N. (d'Angivillers) ne s'occupa plus qu'à ramasser les parties éparses de sa riche collection. Instruit que M. de Marigny<sup>1</sup> avoit reçu des bustes antiques de la libéralité du feu Roi, il lui propose de les céder ou d'accepter en échange telles figures modernes qu'il voudra. Le nom du Roi intervient pour vaincre l'attachement de M. de Marigny aux dons de Louis XV. L'ex-directeur écrit enfin qu'il remettra les bustes, et qu'il s'en rapportera aux bontés de Sa Majesté pour le dédommagement. C'étoit précisément faire la réponse qu'on désiroit. Maîtres du choix sur lequel on prend encore l'avis de M. de Marigny grand admirateur de Voltaire, on le fait tomber sur lui. On ordonne donc au célèbre N...<sup>2</sup> de se

---

(1) Abel-François Poisson, marquis de Marigny (1727, † 10 mai 1781), directeur-général des bâtimens, jardins, arts et manufactures du Roi jusqu'en 1774, frère cadet de Madame de Pompadour.

2 Le sculpteur Pigalle.

transporter chez le Patriarche, de saisir sa figure pour l'exécuter en un buste de marbre<sup>1</sup> que le Roi donne en dédommagement à M. de Marigny. Le Praxitèle de notre siècle obéit sans délai, il arrive sur le midi chez M. de Voltaire dont les appartemens étoient remplis de monde ; on l'annonce de la part du Roi. Le respect et la curiosité lui ouvrent un passage au milieu de l'assemblée : l'artiste s'approche du Vieillard en lui déclarant qu'il a reçu les ordres du Roi pour faire son buste, et qu'il vient esquisser son ouvrage d'après la nature. On l'écoute, et chacun est convaincu que c'est le Roi lui-même qui a donné l'ordre. Un honneur dont l'origine étoit si peu honneste n'avoit rien qui dût flatter le vieux Patriarche, il étoit cependant plus avide de gloire que jamais<sup>2</sup>.

Ses disciples, pour appaiser cette soif dévorante, imaginèrent de lui procurer les honneurs du triomphe par les gens auxquels il avoit dit : *Je ne veux vivre que pour vous et par vous*. Leurs mesures furent si bien prises qu'ils réussirent au delà de leur espérance. Voici comment la chose se passa.

Le 30 mars on représente son *Irène* à la Comédie-Françoise ; il s'y rendit accompagné de Madame de Villette

---

(1) Le buste de l'auteur de *Zaïre* par Pigalle fut recueilli par Lenoir dans son musée, et figure, sous le n<sup>o</sup> 106, dans sa Description historique et chronologique des monumens de sculpture remis au Musée des monumens français. Mais ce buste disparut.... Plus tard M. Tarbé l'a rencontré dans le Cabinet de Denon et depuis on a perdu sa trace. On ne le connaît aujourd'hui que par la lithographie de Hesse (Desnoiresterres).

(2) M. Desnoiresterres ne raconte pas la réception de Pigalle ; il se borne à donner un extrait des Mémoires de Bachaumont (Londres, 23 février 1778), et à quelques explications entièrement conformes à ce récit.

et de Madame Denis et fut placé dans une loge des gentilshommes aux secondes ; dès qu'il parut les battemens de mains et les applaudissemens de toute espèce partirent avec transport de tous les côtés. Les acteurs ne purent continuer ; alors Brizard<sup>1</sup> l'un d'eux s'élança du théâtre, une couronne à la main et va au Vieillard : là aidé de Madame de Villette, il la pose sur sa tête ; on dit que M. D. F.<sup>2</sup> partagea un moment avec la dame la glorieuse fonction de support. Voltaire hors de lui-même, porte les mains à sa couronne qu'il veut éloigner, et s'écrie : *Vous me ferez mourir* ; mais il n'étoit pas à la fin des épreuves que sa modestie devoit essayer dans ce jour : la toile du théâtre qui étoit tombée pendant la cérémonie du couronnement se releva. On apperçoit un buste au fond de la scène : C'est Voltaire que la dame Vestris<sup>3</sup> accompagnée d'une bande d'acteurs et d'actrices aborde respectueusement en renouvelant, une couronne à la main, au simulacre, les hommages qui viennent d'être déferés à l'original.

M. de Saint-Marc<sup>4</sup> fit sur le champ ces vers que Vestris récita :

---

1) Jean-Baptiste Britard dit Brizard Orléans 1721, † Paris, 30 janvier 1791). Débute à la Comédie-Française le 30 juillet 1757, la quitte le 1<sup>er</sup> avril 1786.

(2) Le prince de Beauvau, d'après Desnoiresterres.

(3) Françoise-Rose Gourgaud, femme d'Angiolo Vestris, née à Marseille le 7 avril 1743, morte à Paris le 5 octobre 1804. Elle débute à la Comédie-Française le 19 décembre 1768, et prit sa retraite le 2 juin 1803.

(4) Jean-Paul-André de Rasins, marquis de Saint-Marc, né au château de Rasins, en Guyenne, le 29 novembre 1728, membre de l'Académie de Bordeaux, mort à Bordeaux le 11 octobre 1818.

*Aux yeux de Paris enchanté  
Reçois en ce jour un hommage  
Que confirmera d'âge en âge  
La sévère Postérité.*

*Non, tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage  
Pour jouïr de l'honneur de l'immortalité;  
Voltaire reçois la couronne  
Que l'on vient de te présenter,  
Il est beau de la mériter  
Quand c'est la France qui la donne!*

Voltaire répondit :

*Vous daignez couronner aux yeux de Melpomène  
D'un Vieillard affoibli les efforts impuissans,  
Les lauriers dont vos mains couvroient mes cheveux  
Étoient nés dans votre domaine. [blancs  
On sçait que de son bien tout mortel est jaloux,  
Chacun garde pour soi ce que le Ciel lui donne,  
Le Parnasse n'avoit vû que vous  
Qui sçut partager sa couronne<sup>1</sup>.*

On ne fut pas convaincu que M. de Saint-Marc donnât un impromptu, et quand la réponse de Voltaire parut, on trouva de la facilité dans la versification, mais de l'embarras et du faux dans les pensées et l'on conclut que le vieux poëte auroit du garder pour soi les dons médiocres qu'il recevoit du Ciel dans sa caducité.

---

(1) M. Desnoiresterres ne parle pas de la réponse de Voltaire. Cette réponse fut insérée dans le *Mercur*e d'avril 1778, t. 1<sup>er</sup>, p. 6, et dans le *Journal de Paris* du 6 avril 1778.

Il parut alors une parodie de ce couronnement théâtral qui l'apprécioit à sa juste valeur :

*Quand sur votre vieux chef Brizard met la couronne  
N'allez pas Aroüet vous mettre dans l'esprit  
Que de concert la France vous la donne,  
Si dans un impromptu qu'à loisir il bâtit  
Saint-Marc en plein théâtre aujourd'hui vous l'a dit,  
Il n'est que l'orateur d'une petite clique  
Dont la raison bientôt détruira le crédit ;  
Quand la France vous applaudit  
C'est la France Encyclopédique.*

La pensée de cette épigramme fut rendue quelque tems après avec plus de finesse, et d'une manière plaisante par une estampe dont la gravure et le dessin n'étoient pas inférieurs :

Le buste de Voltaire posé sur un autel à l'antique y est couronné de lauriers par Arlequin : deux figures prosternées au pied de l'autel lui font cortège. Celle qui est à droite tient un tambour de basque à la main et une marote à côté d'elle représente la Folie. Scapin placé à gauche semble prononcer respectueusement les vers qui font l'épigraphe du monument, et qui le terminent par le bas : voici ce qu'on y lit :

VOLTAIRE COURONNÉ PAR LES COMÉDIENS LE 30 MARS 1778

*Il est beau de la recevoir  
Quand c'est Arlequin qui la donne.*

Il faut que les disciples du Patriarche n'aient pas trouvé la plaisanterie bonne ; par leur crédit l'estampe a disparu et on ne la vend plus que sous le manteau<sup>1</sup>.

La divine Providence avoit donné au Chef des mécréans les avertissemens les plus doux par le ministère de l'abbé Gaultier. Son obstination à fermer les yeux et le cœur à la vérité demandoit une leçon plus énergique. Elle lui fut ménagée dans une pièce de vers qu'on attribue à M. Soret, avocat et l'ancien associé du P. Hayer<sup>2</sup>, auteur de *la Religion vengée*<sup>3</sup> : La voici :

*Tu triomphes, Voltaire, une secte ameutée  
De ta sottie grandeur follement entêtée,  
Prodigue à ton squelette un ridicule encens,  
Et c'est le seul bonheur qu'ici-bas tu prétens.  
Au poison de l'erreur ton âme accoutumée  
Sur les bords du tombeau s'enivre de fumée :  
Quand un vil histrion, infâme aux yeux des loix,  
De l'auguste patrie ose usurper la voix ;  
Quand sur ton front ridé, posant une couronne,  
Il dit impudemment : la France te la donne.  
Ta vanité le croit ! mais non les vrais François,  
Paisibles citoyens, observateurs des loix,*

---

(1) Il en est question dans l'*Iconogr. Voltair.* de M. Desnoiresterres, p. 102. Elle se trouve à la Bibl. Nat., Coll. Hennin, t. CXI, fol. 6.

(2) Jean Soret, avocat au Parlement de Paris, membre de l'Académie de Nancy ; Jean Nicolas Hubert Hayer, religieux recollet, né à Sarrelouis le 15 juin 1708, mort à Paris le 14 juillet 1780. La liste des ouvrages de ces deux auteurs est insérée dans la *France littéraire* de Quérard.

(3) *La Religion vengée* ou réfutation des erreurs impies par une Société de gens de lettres, Paris, Chaubert, 1757-61, 21 vol. in-12.

*D'une fausse sagesse écartant les chimères  
Respectent l'Évangile et la foi de nos pères ;  
Les François, en un mot, ce sont des gens de bien  
Et pour eux tes talens, tes succès ne sont rien.  
Né pour en imposer à des lecteurs frivoles,  
Au défaut de raisons, tu sèmes des paroles ;  
De tes affreux bons mots le brillant coloris  
D'une foule imbécille entraîne les esprits.  
Patriarche orgueilleux d'une cabale impie,  
Empoisonneur public, fléau de la patrie,  
En attaquant la foi tu corrompis les cœurs,  
Tu perdis dans l'État les principes, les mœurs.  
Pour de moindres forfaits la loi mène au supplice :  
De l'Éternel, au moins, redoute la justice.  
Où cours-tu malheureux ? le songe va finir,  
Sous tes pas chancelans la tombe va s'ouvrir.  
Tremble ! gémis ! peut-être en est-il tems encore !  
Tombe aux pieds du vrai Dieu que ta patrie adore.  
Ce Dieu, que ton orgueil affecta d'outrager,  
Si tu n'éteins sa foudre, est prêt à se vanger !  
Ta criminelle plume, au blasphème aguerrie,  
Perdit à l'insulter les beaux jours de ta vie ;  
A désarmer son bras consacre les derniers,  
Ou les feux de l'Enfer vont brûler tes lauriers.  
Je sais que tes pareils, raisonneurs misérables,  
Assurent que le Ciel et l'Enfer sont des fables ;  
Mais la religion brave vos attentats,  
Et pour la blasphémer on ne la détruit pas.  
Quelle preuve invincible as-tu de tes mensonges ?*

*Tes doutes peuvent-ils réaliser tes songes ?  
Attendras-tu pour croire au souverain malheur,  
Que l'implacable main de l'Eternel vengeur,  
Après avoir frappé sa coupable victime,  
Ait refermé sur toi les portes de l'abyme ?  
Et que, trop tard connue, enfin la vérité  
Te déchire le cœur pendant l'Eternité<sup>1</sup> ?*

Cette leçon auroit du dissiper l'ivresse du Patriarche, mais il étoit endurci comme Pharaon ; elle ne produisit pas même aucun acte de religion. Il ne fut point à l'Eglise, quoique sa santé bien rétablie lui permit d'aller partout. Il ne remplit pas même, après l'éclat de sa confession et de sa rétractation, les devoirs communs que prescrit un amour-propre bien réglé. Toujours rempli de lui-même, toujours esclave de l'opinion publique, il ne pouvoit digérer le triste sort de son *Irène*, si peu goûtée au théâtre. Désespérant de cueillir à l'avenir le moindre rameau de laurier sur le Parnasse, il conçut le projet d'en moissonner dans un autre champ, et son projet fut de faire adopter son orthographe par l'Académie française.

On sait qu'elle consiste cette orthographe à écrire comme l'on parle, et à retrancher toutes les lettres qu'on ne prononce pas<sup>2</sup>. Une nouvelle édition du Dictionnaire

(1) Cette pièce a été imprimée, mais sans nom d'auteur (par Elie Harel) : *Voltaire, particularités curieuses de sa vie et de sa mort*. Porrentruy, 1781, p. 100. Notre texte offre quelques variantes et deux vers de plus.

(2) Cette assertion est exacte et elle est confirmée par la note suivante de M. Alfred Dutens publiée dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (n° 1172, janvier 1907) en réponse à une question que nous avions posée :



de cette Académie, où seroit adoptée son orthographe, une édition faite par des mains habiles et publiée avec éclat, parut le moyen le plus noble et le plus efficace pour le succès de cette grande entreprise. A 84 ans il étoit courageux et le Patriarche n'avoit pas un instant à perdre. Il

---

« Comme tous les écrivains du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, Voltaire usait d'une orthographe personnelle, simplifiée de manière à se rapprocher de la prononciation et, par là même, très différente de celle dont il est affublé dans les éditions actuelles. Par exemple, il écrit *bibliothèque, crétien, philosophe, téologie*, etc., en quoi il ne fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, comme Bossuet, Corneille, Descartes, Fénelon, La Bruyère, La Fontaine, Racine, Madame de Sévigné, etc., sous la plume desquels nous rencontrons *atantat, aventure, cors (pour corps), flaterie, grote, prétention, prout, je rons, sifler, tandresse, vanger*, etc. J'en ai cité beaucoup d'autres spécimens dans un ouvrage récent (*Etude sur la simplification de l'orthographe*, pp. 72, 194, 283, 353, et *passim*), destiné à exposer les principaux arguments qui peuvent militer soit pour, soit contre telle ou telle modification de l'orthographe.... Je me bornerai à rappeler simplement que, jusqu'aux abords du xix<sup>e</sup> siècle, la tendance constante de nos grands écrivains a été de « clarifier » l'écriture en l'orientant dans le sens du phonétisme, un peu à l'imitation de celle dont se servait le Moyen-Age avant que le pédantisme de la Renaissance ne vint la dévoyer, en la jetant dans les complications d'un étymologisme trop souvent de mauvais aloi. »

Le comte Rostopchine, qui a copié le Sottisier de Voltaire à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, parle de l'orthographe de Voltaire : « J'ai copié ce manuscrit mot à mot et le tout dans l'ordre avec lequel c'est écrit en entier de la main de Voltaire... Dans ce manuscrit, Voltaire écrit toujours *oi* et non *ai*, et presque à chaque ligne on trouve les fautes les plus grossières contre l'orthographe, la grammaire et la phraséologie. Je suis intimement convaincu que Voltaire, livré à lui seul, n'aurait pu écrire une page bonne à imprimer; mais tout ce qu'il a écrit devait être corrigé par des secrétaires avant d'être livré à l'impression.... » (Préface du Sottisier de Voltaire, publié en 1880 par M. Léouzon Le Duc).

Enfin, voici ce que nous avons relevé dans ses Œuvres : Lettre de Voltaire à l'abbé d'Olivet, Ferney, 5 janvier 1767 : « J'ai encore une autre représentation à vous faire. Ne seray-je point un de ces téméraires que vous accusez de vouloir changer l'orthographe? J'avoue qu'étant très dévoué à *Saint François*, j'ai voulu le distinguer des *Français*; j'avoue que j'écris *Danois* et *Anglais*; il m'a toujours semblé qu'on doit écrire comme on parle, pourvu qu'on ne choque pas trop l'usage, pourvu que l'on conserve les lettres qui font sentir l'étymologie et la vraie signification du mot. »

se hâte donc de former son plan, dresse ses batteries, distribue des lettres à des coopérateurs affidés et prend jour pour proposer à ses confrères séans sur le fauteuil académique cette édition si digne de leur zèle. Il falloit une bonne provision de raisons et des poulmons vigoureux pour entraîner l'Académie et ses membres. Le Vieillard voulant se monter au plus haut ton, eut recours au petit artifice du café; il en prit secrètement jusqu'à dix-huit tasses; s'étant ainsi électrisé, il se rend à un comité préparatoire<sup>1</sup>.

Deux siècles avant Voltaire, Ramus, principal du collège de Presle, avoit tenté d'introduire des changemens sur les mêmes principes dans l'ortographe du latin et du françois; s'il eut quelque succès pour la première langue, ses efforts furent nuls à l'égard de la seconde<sup>2</sup>. Voltaire

---

(1) Voltaire présenta son projet à l'Académie française dans sa séance du jeudi 7 mai 1778 : Voici la copie du procès-verbal de cette séance :

« Il a été résolu, sur la proposition de M. de Voltaire, qu'on travaillerait sans délai, à un nouveau Dictionnaire qui contiendra :

« L'étimologie de chaque mot, et quelquefois l'étimologie probable.

« La conjugaison des verbes irréguliers qui ne sont pas en usage.

« Les diverses acceptions de chaque terme avec des exemples pris des auteurs les plus approuvés.

« Toutes les expressions pittoresques, et énergiques de Montaigne, d'Amiot, de Charron, etc., etc., qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre, et dont nos voisins se sont saisis.

« En ne s'appesantissant pas sur aucun de ces objets, mais en les traitant tous, on peut faire un ouvrage aussi agréable que nécessaire, ce seroit à la fois une grammaire, une rhétorique, une poétique, sans l'ambition d'y prétendre. Chaque Académicien peut se charger d'une lettre de l'alphabet, l'Académie examinera le travail de chacun de ses membres. Elle fera les changemens, les additions et les retranchemens convenables ». (Registres de l'Académie française.)

(2) Pierre Ramus (1515, † 1572) publie sa : *Gramere*, Paris, André Wechel, en 1562; la seconde édition a pour titre : *Grammaire* de P. de

fort discret sur la source où il a puisé, a rallié peu de littérateurs sous ses étendards, et son orthographe qui est très insuffisante n'a été admise par aucun corps : ni les Parlemens, ni l'Imprimerie royale, ni les Universités, ni les Académies. Quelques étrangers comme les Hollandois et les Genevois, des auteurs nationaux ou précieux sont les seuls partisans de la nouvelle orthographe<sup>1</sup>.

Les germes incendiaires qu'il portoit dans son sein soufflés par quelque contradiction qu'il supporta fort peu philosophiquement, lui enflammèrent le sang ; la tête s'échauffa, le sommeil s'éloigna de lui avec opiniâtreté, et il fallut recourir à l'art pour le rappeler. Le maréchal de Richelieu proposa une petite bouteille d'un opium préparé dont il use habituellement : la bouteille fut acceptée, mais comme une autre boîte de Pandore, elle renfermoit tous les maux. L'impatient Vieillard prit la fiole en une seule fois au lieu de la diviser en trois ou quatre doses. Les ravages qu'elle causa furent si grands que l'on crut la tête tout à fait dérangée<sup>2</sup>.

---

La Ramée, lecteur du Roy en l'Université de Paris. Paris, de l'Imprimerie d'André Wechel, 1572. Voir Ferdinand Brunot : *Hist. de la Langue française*, t. II, xvi<sup>e</sup> siècle, 1906.

(1) On a vu que les Registres de l'Académie française ne confirment pas les allégations de l'auteur du Ms. Sur ce projet de Voltaire on peut encore consulter les trois lettres qu'il a écrites les 7, 10 et 13 mai 1778 à Wagnière (*La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*, par Lucien Pérey et Gaston Maugras.)

(2) Le 11 ou 12 mai « M. de Villette envoya chercher un apothicaire qui vint avec une liqueur ; on proposa au malade d'en prendre, il se récria beaucoup, dit qu'il n'avait jamais fait usage de liqueur spiritueuse, et qu'il prendrait encore moins, dans l'état où il était, une drogue de chimie. Madame de Saint-Julien s'y opposa aussi fortement ; cependant, à force d'instances, on engagea ce malheureux vieillard à en avaler, l'assurant

Tronchin<sup>1</sup> accourut à la nouvelle de l'accident. Le malade le voyant s'écria : *Ce n'est pas vous qu'il me faut, que l'on me donne le médecin des fous*. Il faisoit allusion à un médecin qui depuis quelque tems a la célébrité dans ces sortes de traitemens. Tel fut le commencement de la maladie qui l'a conduit au tombeau, c'étoit vers le milieu de may. On s'aperçut dès les premiers jours qu'il en auguroit mal lui-même ; il devint mélancolique, il se plaignit souvent d'être venu à Paris ; sa confiance en Tronchin, qu'il appelloit dans sa première attaque *Sa Divinité*, ne s'exprima plus avec cet enthousiasme, il lui échapa des mots qui prouvoient qu'il se sentoit frappé à mort. Bientost les symptômes du mal qui se manifestoient firent passer cette conviction dans tout le monde.

---

qu'il serait guéri le lendemain. Madame de Saint-Julien eut la curiosité de goûter cette liqueur ; elle m'a juré qu'elle étoit si violente, qu'elle lui brûla la langue, et qu'elle n'en put pas souper. C'est d'après elle-même que je tiens les détails que je rapporte.

« Le malade étant après cela dans une agitation terrible, écrivit à M. le maréchal de Richelieu, et le pria de lui envoyer de son opium préparé. Madame de Saint-Julien et un parent de M. de Voltaire insistèrent longtemps auprès de Madame Denis, pour qu'elle ne permit pas qu'il prit encore de l'opium, disant que ce seroit certainement un poison pour lui ; ils ne l'obtinrent point, au contraire ; M. de Villette dit que le malade pourrait tout au plus être fou une couple de jours, que cela lui étoit arrivé à lui-même.

« On a prétendu qu'après avoir fait avaler à M. de Voltaire une bonne dose de cet opium, la bouteille fut cassée. Je n'ai jamais pu tirer au clair ce dernier fait ; je sais seulement qu'ils se réunirent tous pour assurer au malade qu'il l'avait bue entièrement. M. de Villette dit avoir vu M. de Voltaire, seul dans sa chambre, achever de la vider. Madame de Saint-Julien lui dit alors qu'il étoit un grand malheureux de n'avoir pas sauté sur lui pour l'en empêcher. » [Wagnière, t. 1<sup>er</sup>, pp. 154 à 157.]

(1) Théodore Tronchin (24 mai 1709, † 30 novembre 1781), il figure comme premier médecin de M. le duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal, dans l'*Almanach royal*, 1778.

Le sieur Try, habile chirurgien du quartier fut appelé<sup>1</sup>. Try donna pour garde la femme Roger et choisit le sieur Brizard, son élève, pour faire le service ordinaire<sup>2</sup>.

On reconnut au bout de quelques jours, en observant les veines chargées de pus, que le mal étoit dans le bas ventre et dans la vessie : ses progrès furent si rapides, les douleurs prirent de si grands accroissemens, les accidens se multiplièrent si fort que la condamnation du malade ne tarda pas à être prononcée par la Faculté, elle assigna même des bornes assez resserrées à ce qui lui restoit à parcourir de sa carrière.

Le Curé de Saint-Sulpice instruit de l'état dangereux de son paroissien, alla dans une conjoncture aussi importante prendre les ordres de son Prélat<sup>3</sup>, ils furent donnés verbalement et ils étoient tels que l'honneur de la religion et le salut du malade les demandoient. Le Pasteur fut de Conflans chez les premiers magistrats, chez le Ministre de Paris : partout il exposa l'état des choses, et n'eut pas de peine à convaincre les esprits de la mauvaise foi du

---

(1) Le sieur Try figure dans l'*Almanach royal* de 1778 comme Maître en chirurgie de la ville de Paris depuis 1750; il demeurait rue du Bacq, vis à vis les Mousquetaires.

(2) Brizard ne paraît pas être devenu chirurgien à son tour, nous n'avons pas trouvé mention de son nom dans l'*Almanach royal*. Tous ces détails sont inédits. Wagnière ne peut en parler puisqu'il était retourné à Ferney.

(3) Il n'est pas question de cette visite du Curé de Saint-Sulpice à l'Archevêque de Paris dans Desnoiresterres. On remarquera qu'elle a eu lieu avant la mort de Voltaire, de même que la réunion chez M<sup>r</sup> Amelot dont il va être question plus loin. Cette dernière réunion confirme l'assertion de Wagnière qui dit que Madame Denis avait fait préparer le carrosse de son oncle pour enlever le corps dès le 26 mai.

malade. S'apercevant que l'on n'étoit que médiocrement dans ses intérêts, il fait un grand pas en avant : il annonce publiquement qu'il refusera même la sépulture ecclésiastique à Voltaire, s'il ne fait une réparation authentique de tous les scandales de sa vie et de ses écrits.

M. Amelot voulant prévenir l'éclat de ce refus indiqua chez lui au 27 mai, veille de l'Ascension, un comité, où furent appelés M. le Curé de Saint-Sulpice, M. Le Noir, lieutenant de police<sup>1</sup>, M. d'Hornoy, conseiller au Parlement, et l'abbé Mignot, conseiller au Grand-Conseil<sup>2</sup>. Le Curé exposa les motifs du refus que lui prescrivait son devoir, et répondit aux raisons que M. d'Hornoy et l'abbé Mignot alléguèrent. Le Conseiller layc fut vif ; le Curé ne parut point effrayé des menaces qui lui échapèrent. Il connoissoit les dispositions des premières têtes de la magistrature, mais eussent-elles été moins favorables, son zèle n'en auroit pas été moins actif ; car il protesta qu'il étoit prêt à sacrifier sa cure à sa conscience. On dit que le Roi instruit dès le soir même de ce qui s'étoit passé chez M. Amelot, déclara que cette affaire regardoit le Curé de Saint-Sulpice. Un courtisan dévoué au vieux Patriarche parlant légèrement de la vivacité et de l'âge du Curé, le Roi le reprit en disant : *Si le Curé est jeune, l'Archevêque*

---

(1) Le Noir ou Lenoir (Jean Charles Pierre), 1732, † 1807, conseiller au Châtelet en 1752 et administrateur général de la police le 10 juin 1776.

(2) D'Hornoy et Mignot, neveux de Voltaire. M. Dompierre d'Hornoy étoit fils de Marie Élisabeth Mignot, née en 1715, une des filles de la sœur de Voltaire, née en 1686 et mariée à Pierre François Mignot, correcteur à la Chambre des comptes de Paris ; l'autre, l'aînée, Marie-Louise, née en 1710, devint Madame Denis. — Alexandre Jean Mignot né vers 1726.

*ne l'est pas*<sup>1</sup> ; *c'est leur affaire*. Le même seigneur demandant au Roi la permission de traiter de sa part avec M. l'Archevêque, le Roi ne voulut point en entendre parler.

Le tableau de Voltaire mourant est si extraordinaire, qu'on rapportera avec scrupule tout ce qu'on a pu recueillir par des voies sûres, mais l'on ne dira pas tout. Les avenues ont été trop bien gardées et les témoins de ses derniers momens intimidés ou intéressés restent dans le silence ; on ne parle qu'avec la plus grande réserve<sup>2</sup>. On commence par observer que Voltaire a conservé sa tête et sa raison jusqu'au dernier moment. Un commerce épistolaire qu'il entretenoit de son lit avec plusieurs personnes distinguées le prouve évidemment. Il écrivoit tous les jours au maréchal de Richelieu, au comte d'Argental ; cette manière d'écrire s'étendoit à beaucoup de choses. Il rendoit compte de son état à son Chirurgien sur une carte<sup>3</sup>. Peu de jours avant sa mort, il félicita par un billet

---

(1) La Harpe (*Corresp. litt.*, t. II, p. 244), lettre 87 : On sut d'ailleurs que le Roi avait dit *qu'il falloit laisser faire les prêtres*.

(2) Le cuisinier de M. de Villette, interrogé sur cette mort peu de temps après, par un prêtre de la Communauté de Saint-Sulpice, répondit qu'il avait été expressément défendu à tous les gens de la maison d'en parler, et que tout ce qu'il pouvait en dire, c'est que si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement (Extrait d'une lettre de M. Bigex, vicaire général du diocèse d'Annecy, publiée dans : l'*Histoire de M. Vuarin*, par l'abbé Martin, Genève, 1861, t. I<sup>er</sup>, p. 372).

(3) Voici deux billets écrits par Voltaire et adressés à Tronchin, son médecin, dans la dernière dizaine de mai, quelques jours avant sa mort :

A) « Votre vieux malade a la fièvre. Son corps glorieux a les jambes fort enflées et parsemées de taches rouges. Il voulait ce matin se transporter au temple d'Esculape ; il ne le peut. »

B) « Le patient de la rue de Beaune a eu toute la nuit et a encore des convulsions d'une toux violente. Il a vomi trois fois du sang. Il demande pardon de donner tant de peine pour un cadavre. »

écrit de sa main M. de Lally du succès qu'il venoit d'avoir au Conseil, où l'arrêt du Parlement qui a fait périr son père venoit d'être cassé. Le billet fut mis dans le *Mercur* au mois de juin<sup>1</sup>. Le jour même de sa mort il fit ses lettres à l'ordinaire ; celle du maréchal de Richelieu qui n'étoit pas trop suivie fut jetée au feu. On assure cependant qu'il reçut le même jour un remboursement dont il donna quittance. On verra enfin par le procès-verbal de l'ouverture de son corps que la tête étoit dans le meilleur état possible, et que tout le mal résidoit dans le bas ventre ; mais il y étoit extrême. La vessie, autant remplie de pus que d'urine, ne pouvoit être dégagée que par le cruel service d'une sonde à canal, et ne l'étoit encore que fort peu. Un feu ardent embrasoit toute la région du bas ventre et lui causoit une chaleur si brûlante qu'il n'étoit pas possible de tenir la main sur sa peau. Les chirurgiens pour en exprimer l'ardeur ont dit qu'une allumette y auroit pris feu.

Le malheureux Voltaire ne fut dans des souffrances si grandes ni chrétien, ni philosophe ; il se montra même au-dessous de l'homme incapable de supporter personne ; et, ne pouvant se supporter lui-même, il entroit de tems à autre dans des états de fureur et de désespoir qu'il est difficile de peindre. *Je brûle*, crioit-il souvent, il frappoit, il juroit, il vomissoit des injures atroces ; ses gardes en étoient ordinairement l'objet. Ayant un jour demandé sa

---

(1) « A M. le comte de Lally, 26 mai : Le mourant ressuscite en apprenant une grande nouvelle, il embrasse bien tendrement M. de Lally ; il voit que le Roi est le défenseur de la justice : il mourra content. »



canne à l'une d'elles nommée Roger<sup>1</sup>, il lui en déchargea dans le moment qu'elle ne s'y attendoit pas, un coup qu'elle ne put entièrement esquiver, qui lui fracassa l'ongle d'un doigt et lui fit une blessure dont elle s'est longtems ressentie. Dans une autre occasion, il jetta à la tête de la même garde une jatte précieuse de porcelaine qui tomba en morceaux. Il demandoit fréquemment un *étang de glace*. Pour entrer dans ses vues, autant qu'il étoit possible, on le baigna une première fois avec beaucoup de peine; à la seconde comme on alloit le mettre dans l'eau, il s'élança vers sa garde la fureur dans les yeux; celle-ci se sauva rapidement et le bain ne put être administré; mais tous les rafraichissemens extérieurs qu'on pouvoit lui donner n'éteignoient pas le feu qui brûloit au dedans. Il étoit nu sur son lit, ne voulant et ne pouvant rien supporter qui le couvrit: s'il arrivoit à sa garde de ne pas bien le comprendre, lors qu'il lui faisoit quelque demande, il se livroit à tous les propos que dicte la colère. Il les varioit suivant les circonstances et ne les répétoit jamais. Les personnes qui se trouvoient là ont plus d'une fois admiré l'éloquence et la fécondité de sa fureur. Enfin les goûts du malheureux Chef des mécréans se dépravèrent d'une manière aussi

---

(1) C'est la garde fournie par le chirurgien Trÿ, à laquelle fait allusion la dépêche du prince Bariatinski du 11 juin 1778: « Le Curé de Saint-Sulpice avait obtenu de la garde du malade qu'elle tiendrait registre de tout ce que Voltaire avoit proféré contre la religion pendant sa dernière maladie, en sorte que la garde eût été entendue en déposition avec d'autres témoins affidés, si quelqu'un eut présenté requête au Parlement. (*Journal des Débats*, samedi 30 janvier 1869.) La déposition dont il est question eut été celle que la garde aurait faite si les parents de Voltaire avaient engagé un procès pour obtenir la sépulture ecclésiastique.

étrange que nouvelle. Il portoit à la bouche son urinal, où il y avoit autant de pus que d'urine ; ne pouvant l'avaler, il y mettoit les doigts et les léchoit ensuite<sup>1</sup>. Cet homme téméraire avoit osé dire en plaisantant sur les prophéties d'Ezéchiel (*Dictionnaire philosophique*, art. Ezéchiel), *quiconque aime les prophéties d'Ezéchiel mérite de déjeûner avec lui*.

On sçait que ce Prophète reçut dans une vision l'ordre d'annoncer à Jérusalem sa prochaine ruine ; et de couvrir son pain d'excrémens humains pour lui présager les affreuses extrémités où cette ville criminelle seroit réduite. Voltaire, puni de la même manière, a subi à la lettre pendant les cinq ou six derniers jours de sa vie, la menace de cette étonnante prophétie. Il lâchoit tout sous lui, et sans cesse il mettoit les mains dans sa fange, puis les portoit à sa bouche. Madame Denis, sa nièce, toute hors d'elle-même à ce dégoûtant spectacle, s'est écriée plus d'une

---

(1) *Gazette de Cologne*, numéro du 7 juillet 1778 :

« Cette mort n'a pas été une mort de paix. Si ce que mande de Paris un homme bien respectable, et ce qui est attesté d'ailleurs par M. Tronchin, témoin oculaire, et qu'on ne peut guère récuser, est bien exactement vrai : « Peu de temps avant sa mort, M. de V. est entré dans des agitations affreuses, criant avec fureur : *Je suis abandonné de Dieu et des hommes*. Il se mordait les doigts, et portant les mains dans son pot de chambre, et saisissant ce qui y étoit, il l'a mangé. » Je voudrais, dit M. Tronchin, que tous ceux qui ont été séduits par ses livres eussent été témoins de cette mort. Il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle. » Ainsi a fini le Patriarche de cette secte qui s'en croit honorée. »

L'abbé Depéry, secrétaire de M. Roup de Varicourt, évêque d'Orléans, frère de Madame de Villette (Belle et Bonne), affirme que Madame de Villette lui a raconté chez elle la mort de Voltaire dans des termes qui confirment absolument le récit de Tronchin, en le complétant par l'incident du vase de nuit. » (Depéry, *Biographie des hommes célèbres du Dépt de l'Ain*, Bourg, 1835, t. I<sup>er</sup>, p. 163 et 164.)

fois... *Eh quoi ! M. de Voltaire le plus propre des hommes, qui changeoit de linge trois fois par jour plutôt que d'y supporter la moindre tache ! à quel avilissement est-il réduit ? Quelle révolution<sup>1</sup> !*

Comme tout étoit intéressant dans les derniers momens de ce Chef des mécréans, tout a été observé avec attention. On l'a vu plus d'une fois les mains jointes, la tête et les yeux élevés vers le Ciel, rester immobile des tems considérables, et comme plongé dans une méditation profonde. M. de V.<sup>2</sup> l'ayant un jour considéré dans cette attitude crut qu'il prioit, et fit part de sa pensée à quelqu'un qui étoit à portée ; mais étoit-il distrait de ces singuliers recueillemens, il se livroit à des actes de fureur qui ne laissoient guères d'incertitude sur la nature des réflexions qui l'occupaient. L'extrême péril où se trouva la vie de Voltaire devint bientôt la nouvelle du jour. L'abbé Gaultier si souvent rejeté, mais dont le zèle n'étoit pas éteint, se crut obligé de faire une nouvelle tentative ; il prit sa route ordinaire pour parvenir à son Pénitent, en lui écrivant ce qui suit :

« J'apprends, Monsieur, par la voix publique que vous  
« êtes dangereusement malade. Cette nouvelle m'afflige  
« beaucoup ; mais ce qui augmente mon affliction<sup>3</sup>, c'est  
« qu'on ne m'envoie pas chercher de votre part. Quoique je  
« n'aie pû depuis votre dernière maladie, [*il y a environ*

---

(1) Tous ces renseignements sur la maladie de Voltaire sont inédits, sauf l'étrange perversion du goût dont il a été question.

(2) MM. de Villette ou de Villevieille.

(3) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : Douleur, au lieu de : affliction.

« *trois mois*] quelque effort que j'aie fait, avoir l'honneur  
« de vous voir, cela ne m'empêchera pas de me transporter  
« chez vous si vous le jugez à propos<sup>1</sup>. [*Je ne prendrai*  
« *point cette liberté que vous ne me le fassiez sçavoir.*  
« *J'ai tout lieu d'espérer que vous me donnerez cette*  
« *satisfaction. Personne ne désire plus que moi le réta-*  
« *blissement de votre santé*]; mais si le Seigneur vouloit  
« vous appeller à lui dans ce moment<sup>2</sup>, quel bonheur pour  
« vous de vous estre mis en état de paroître devant ce  
« grand Dieu qui jugera les justices mêmes? Quel malheur,  
« au contraire, si vous mouriez sans avoir pensé à l'affaire  
« de votre salut<sup>3</sup>? Ah! mon cher Monsieur, pensez-y  
« sérieusement, et ne pensez qu'à cela, profitez du peu de  
« tems qui vous reste à vivre<sup>4</sup>. J'ai l'honneur d'être, etc.

A Paris, ce 30 may 1778.

Quelques heures après la lettre envoyée<sup>5</sup> l'abbé Mignot se rendit chez l'abbé Gaultier : *Je viens, lui dit-il, Monsieur, vous chercher et vous prier de confesser M. de Voltaire. Votre dernière lettre lui a fait impression, il veut se*

---

(1) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : ...de retourner chez vous si vous me demandez.

(2) *Id.* Hélas, si le Seigneur vous appelle à lui, au lieu de : mais si le Seigneur vouloit vous appeler à lui.

(3) *Id.* de périr, sans avoir pensé à la grande affaire de votre salut! au lieu de : si vous mouriez sans avoir pensé à l'affaire de votre salut.

(4) *Id.* ...Il va finir et l'éternité va commencer.

(5) Nous avons mis entre crochets et en italique tous les passages supprimés dans le texte donné par le *Mémoire* de l'abbé Gaultier. Wagnière (t. II, p. 90) dit que Voltaire n'a pas reçu cette lettre, son allégation est sans importance, il n'était pas encore rentré à Paris, lorsqu'elle est parvenue à Voltaire ou plutôt à Madame Denis.

*confesser et ne se confesser qu'à vous...* Il n'en falloit pas tant pour attendrir ce Confesseur. Touché du succès de sa lettre, il ouvre à son tour son cœur au neveu du Vieillard. Mais en lui offrant l'exercice de son zèle, il lui déclare qu'il marchera désormais avec circonspection vis à vis d'un malade du caractère de son oncle ; enfin il lui fait part du plan de conduite qu'il a à tenir... *Je commencerai avant tout par exiger une réparation authentique et j'exigerai qu'elle soit signée de lui, ou prononcée en présence de M. le Curé de Saint-Sulpice : Je ne dois rien faire sans le concours de ce Pasteur ; je vous prie donc de passer à Saint-Sulpice où nous le prendrons pour aller ensemble chez le malade<sup>1</sup>.*

L'abbé Mignot se rendit après quelques momens de résistance et ils allèrent à la communauté où ils trouvèrent M. de Tersac. La réponse du Curé fut d'abord qu'il se rendroit de son côté ; mais à la première instance il céda et monta en carosse. La rétractation projetée est une pièce essentielle qui doit trouver sa place ici :

« Je rétracte tout ce que j'ai pu dire, faire ou écrire  
« contre les bonnes mœurs, contre la Religion chrétienne  
« dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître ; contre la  
« Personne adorable de Jésus-Christ dont on m'accuse

---

(1) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier est beaucoup moins explicite :

« A peine M. de Voltaire eut-il reçu ma lettre, que le même jour sur les 6 heures du soir M. l'abbé Mignot, conseiller du Grand-Conseil et neveu de M. de Voltaire, vint lui-même me chercher pour confesser son oncle. Votre dernière lettre, me dit-il, lui a fait une grande impression : il veut se confesser et ne se confesser qu'à vous. Je répondis à M. l'abbé Mignot, que je confesserois volontiers M. de Voltaire pourvu qu'il fit la rétractation suivante... »

« d'avoir attaqué la Divinité<sup>1</sup>, faisant la réparation actuelle  
« à la face de l'Univers scandalisé par les ouvrages<sup>2</sup> qui  
« paroissent sous mon nom depuis tant d'années, laquelle  
« réparation n'est pas l'effet de l'affoiblissement de mes  
« organes dans mon grand âge, mais de la grâce de  
« Jésus-Christ dont j'estois si indigne, qui m'ouvre les  
« yeux sur l'horrible danger où les délires de mon imagi-  
« nation m'ont plongé. Je désire que cette réparation soit  
« insérée dans tous les journaux et gazettes de l'Europe,  
« afin qu'elle égale, autant qu'il est possible, les scandales  
« que je voudrois détruire au prix même du peu de vie  
« qui me reste<sup>3</sup>.

« Fait à Paris, le 30 may, en présence de M. le Curé  
de Saint-Sulpice et de M. l'abbé Gaultier. »

Le Curé et le Confesseur arrivèrent sur les six heures  
du soir ; le salon étoit rempli de monde, quelques  
personnes avoient même pénétré dans la chambre du  
malade<sup>4</sup>. On recommanda fort au Confesseur lorsqu'il  
passa, de ménager le pauvre mourant : Il le trouva dans  
son lit, sur son séant, un manteau de lit sur ses épaules et  
rien sur la tête. M. de Villette en lui présentant M. le Curé

---

(1) *Mémoire* de l'abbé Gaultier . . . et contre son église dans laquelle  
je désire mourir.

(2) *Id. œuvres*...

(3) Var. du *Mémoire* de l'abbé Gaultier : . . . au prix du peu de jours  
qui me restent à vivre, au lieu de : au prix même du peu de vie qui me  
reste.

(4) Le *Mémoire* de l'abbé Gaultier ajoute ici ce détail : « Avant d'entrer  
dans la chambre de M. de Voltaire, je lus à M. de Villette la rétractation  
que j'exigeois du malade, il la trouva fort bien et me dit, qu'il ne s'y oppo-  
soit pas.

lui dit : *Mon oncle, voilà M. le Curé de Saint-Sulpice*. A ces mots, le vieux Philosophe qui paroissoit assoupi, se retourne et s'agite avec violence, allongeant à trois ou quatre reprises ses bras d'une manière menaçante contre son Curé, il lance sur lui des regards de fureur, et prononce quelques paroles qu'on ne peut distinguer, mais qu'on interprète facilement par ses gestes emportés. Le Curé interdit abandonne la place au Confesseur<sup>1</sup>. La voix de M. Gaultier calme les fureurs de cet énergumène qui lui tend les bras et lui prend les mains en lui disant : *M. l'abbé Gaultier, faites mes complimens à M. l'abbé Gaultier...* Il continua à lui tenir quelques propos aussi ridicules, mais qui furent soupçonnés d'être un jeu du

---

(1) M. l'abbé Gaultier a supprimé toute cette scène dans son *Mémoire*, il s'est borné à écrire : « M. le Curé de Saint-Sulpice voulut lui parler le premier, mais le malade ne le reconnut pas. J'essayai de lui parler à mon tour... » — Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 160, a donné une autre version d'après les amis de Voltaire, puisqu'il n'a pas assisté à la dernière phase de la maladie de son maître : « Deux jours avant cette mort fatale, M. l'abbé Mignot alla chercher M. le Curé de Saint-Sulpice avec l'abbé Gaultier, et les conduisit dans la chambre du malade, à qui l'on apprit que l'abbé Gaultier était là. *Eh bien !* dit-il, *qu'on lui fasse mes complimens et mes remerciemens*. L'abbé lui dit quelques mots et l'exhorta à la patience ; le Curé de Saint-Sulpice s'avança ensuite, s'étant fait connaître, et demanda à M. de Voltaire en élevant la voix, *s'il reconnoissoit la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ ?* Le malade alors porta une de ses mains sur la calotte du Curé, en le repoussant, et s'écria, en se retournant brusquement de l'autre côté : *Laissez-moi mourir en paix !* Le Curé apparemment, crut sa personne souillée et sa calotte déshonorée par l'attouchement d'un philosophe ; il se fit donner un coup de brosse par la garde-malade, et partit avec l'abbé Gaultier. Après leur sortie, M. de Voltaire dit : *Je suis donc un homme mort.* »

Ce récit de Wagnière, récit de seconde main, est sujet à caution. Si Voltaire avait agi aussi insolemment envers M. de Tersac, celui-ci, encore sous le coup de l'injure, n'aurait pas délivré le certificat qui lui fut demandé par la famille. Les mêmes réserves peuvent s'appliquer aux détails donnés à Catherine II par le prince Bariatinski (dépêche du 11 juin 1778).

vieux Patriarche<sup>1</sup>. L'abbé Gaultier, malgré ses préventions favorables, porta ce jugement en disant à M. le Curé : *est-ce délire? est-ce malice?* Le Curé, convaincu de l'inutilité de son ministère et de celui de M. Gaultier, le détermina à se retirer. On les arrêta dans le salon où ils furent harcelés avec tant d'importunité, le Curé pour la sépulture ecclésiastique, le Confesseur pour un billet de confession, qu'ils devinrent complaisans l'un et l'autre ; le Curé tenant ferme sur la sépulture accorda l'écrit suivant :

« Je consens que le corps de M. de Voltaire soit  
« emporté sans cérémonie, et je me dépars à son égard  
« de tous les droits curiaux. Ce 30 may 1778.

Signé : F. R. de Tersac, curé de Saint-Sulpice<sup>2</sup>.

L'abbé Gaultier donna ce billet de confession :

« Je déclare que j'ai été appelé pour confesser M. de  
« Voltaire, que j'ai trouvé hors d'état d'être entendu et  
« sans connoissance. Ce 30 may 1778.

Signé : l'abbé Gaultier, prêtre<sup>3</sup>.

---

(1) Les divagations de Voltaire et sa phrase adressée à l'abbé Gaultier sont bien dans le *Mémoire*, mais l'insinuation sur la fourberie du vieux Patriarche n'y figure pas, non plus que les deux exclamations de M. Gaultier au Curé de Saint-Sulpice.

(2) Le fac-simile de cette pièce a été inséré dans le *Dernier volume des Œuvres de Voltaire*, 1862.

(3) Tous ces détails et ces pièces ne sont pas dans le *Mémoire* de l'abbé Gaultier qui se termine ainsi : « Comme je vis qu'il étoit en délire, je ne lui parlai ni de confession ni de rétractation. Je priai les parens de me faire avertir dès que la connoissance lui seroit revenue, ils me le promirent. Hélas, je me proposois de revoir le malade lorsque le lendemain on m'apprit qu'il étoit mort trois heures après que nous l'eûmes quitté, c'est-à-dire le 30 mai 1778 sur les onze heures du soir. Si j'avois cru qu'il fût mort si tôt, je ne l'aurois pas abandonné, et j'aurois fait tous mes efforts pour lui



Madame Denis n'étoit point encore satisfaite des actes de complaisance du Curé et du Confesseur, elle les fait prier de passer un moment dans son appartement; là sont employées de nouvelles instances pour procurer les honneurs de la sépulture à un oncle chéri, rien n'est oublié de ce qui peut gagner le Curé, ou du moins pour découvrir jusqu'à quel point il portera la résistance. Le Curé montre le plus grand attachement à son devoir. Il s'étaye de l'opinion publique qui a jugé et proscrit son oncle avant lui; il se fait aussi un rempart des Évêques et dit : *Que penseroit de moi l'Épiscopat, le second ordre et tous les ministres de la religion dont les intérêts sont entre mes mains?* Il prononce lui-même d'avance le jugement sévère que mériterait sa lâcheté. Mais au moins, reprend la Dame, qui perd toute espérance de rien gagner touchant la sépulture, *vous nous donnerez un prêtre pour accompagner le corps où il sera porté?* — *Il n'y a pas un ecclésiastique dans mon clergé,* répliqua le Pasteur, *qui acceptât pareille commission : Peut-être trouverez-vous quelques Hibernois ou quelques Ecossois, encore faudra-t-il cacher que c'est*

---

aider à bien mourir. Il est donc mort sans sacremens : Dieu veuille qu'il ne soit pas mort sans avoir eu un vrai désir de les recevoir, de faire une rétractation de toutes les impiétés de sa vie... »

Le certificat original de l'abbé Gaultier n'est pas tout à fait conforme au texte ci-dessus, nous le reproduisons d'après le fac-simile publié dans le *Dernier volume des Œuvres de Voltaire...* Paris, 1862 :

« Je soussigné certifie à qui il appartiendra que je suis venu à la réquisition de M. de Voltaire et que je l'ai trouvé hors d'état de l'entendre en confession. Fait à Paris, ce 30 mai l'an mil sept cent soixante-dix-huit. Gaultier, prestre. »

Il n'est pas étonnant que l'abbé Gaultier ait remis à l'auteur du Ms. un texte un peu plus différent de l'original, il n'a pu reconstituer ce billet que de mémoire, n'en ayant certainement pris aucune copie.

*M. de Voltaire, car ils vous refuseroient s'ils le savoient.* On se sépara poliment, et l'abbé Mignot reconduisit ces Messieurs ; il les entretint chemin faisant de l'építaphe qu'il préparoit à la mémoire de son oncle (N), l'abbé Gaultier eut le courage de lui dire... *Au moins, Monsieur l'Abbé, n'y parlez pas des vertus théologiques*<sup>1</sup>, leçon la plus foible qui pût être donnée à un prêtre qui méritoit de recevoir la plus sévère pour s'être montré dans le cours de ce grand événement, très fort neveu, médiocrement chrétien et nullement ecclésiastique. Lorry<sup>2</sup> voyoit Voltaire concurremment avec Tronchin. Le samedi jour de sa mort, il y fut sur les dix heures du soir accompagné de M. Thierry, autre médecin<sup>3</sup>. Ils entrèrent l'un et l'autre dans l'appartement où ils ne trouvèrent personne. Arrivés au malade qui étoit sans pouls et sans mouvement, ils le croyoient mort. Alors un d'eux une bougie à la main, lui fait une friction à la tempe et la fait un peu rudement ; à ce mouvement le malade ouvre des yeux plus brillans que leur flambeau, c'est leur expression, lance sur eux un regard farouche, en leur disant d'un ton qui les effraie, *laissez-moi mourir*<sup>4</sup>. Quelques momens avant que d'expirer, il

---

(N) *Voici cette építaphe... Hic jacet... nulli legentium ignotus.*

(1) Tous les détails relatifs à l'insistance de Madame Denis près de l'abbé Gaultier et du Curé de Saint-Sulpice paraissent inédits.

(2) Lorry, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, demeurait en 1778 rue Hautefeuille, près la rue Serpente. (*Almanach royal* de 1778.) Il avait été appelé près de Voltaire par le marquis de Villette.

(3) Thierry était, comme Lorry, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, et de plus écuyer, médecin consultant du Roi, il demeurait rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'Hôtel de Noailles. (*Almanach royal*, 1778.)

(4) Le récit de cette visite *in extremis* de Lorry et de Thierry est inédit.

poussa un cri horrible, eut des convulsions et fit des grimaces qui glacèrent d'effroi les assistans. La garde Roger, quelque accoutumée qu'elle fût à des mourans et à cet étrange malade, manqua de mourir de frayeur elle-même : elle a resté longtems sans pouvoir revenir de l'impression extrême que lui fit cette mort. La nommée Bardy, femme du cuisinier de Voltaire<sup>1</sup>, qui l'a aussi gardé, les quatre derniers jours, fut si saisie de tout ce qu'elle voyoit dans ces derniers momens, colère, désespoir, gémissemens, qu'elle en tomba grièvement malade. Il fallut pour arrêter le mal la saigner deux fois coup sur coup. Sa fille étant venue aux Récollettes chercher quelque secours, attribua l'état de sa mère à la mort déplorable de Voltaire.... *Il est mort comme un chien*, dit cette jeune personne à plusieurs religieuses, *il sembloit à un damné.... Mais sans doute que la tête n'y étoit plus*, répliqua la religieuse.... *Non, non, Madame, il a eu sa connoissance jusqu'à la fin.*

---

(1) Il est question du départ de Ferney de la Bardy dans une lettre de Voltaire à Wagnière du 13 mai 1770 : « .... Il faut que la tête périgourdine de Bardy lui ait absolument tourné pour faire venir sa femme à Paris. Je n'ai de quoi la loger, ni chez M. de Villette ni chez moi. J'avais recommandé expressément à Bardy de ne prendre aucun parti et d'attendre. Il a fait une extravagance à laquelle on ne pourra remédier... »

La Bardy a du arriver à Paris dans la journée du vendredi 25 mai ; voici ce qu'écrivit encore Voltaire à Wagnière le vendredi 25 mai, 5 h. du matin : « Je me meurs, mon cher Wagnière. . . . La Barbezat a tort d'être fâchée, elle sera bien payée et bien récompensée. La Bardy a le plus grand tort d'être partie, elle a une maison qu'elle ne devait pas abandonner, elle serait inutile à Paris. Je vous embrasse tendrement, mon cher ami, et tristement... » Sig. V.

Ces deux lettres ont été publiées par Lucien Perey et Gaston Maugras : *Voltaire aux Délices et à Ferney*, 1885.

Tronchin, médecin protestant, dont le témoignage n'est pas suspect, Tronchin qui n'a pas quitté d'un instant son malade, frappé de cette mort désastreuse, s'écria dans les premiers momens qui la suivirent : *L'image de Voltaire m'accompagne partout... je ne puis me l'ôter de la tête et je n'y pense qu'en frémissant ! Quelle mort ! Qu'il seroit à souhaiter que les Incrédulés de Paris en eussent été témoins ! La belle leçon qu'ils auroient eue...<sup>1</sup>.*

Le médecin genevois a tenu ce langage à qui a voulu l'entendre, au Palais-Royal, à la campagne et dans les sociétés ; il le tiendrait encore si M. D'Alembert ne lui avoit fermé la bouche en se plaignant un jour amèrement de lui en pleine Académie<sup>2</sup> ; il le traita d'indiscret qui dévoilait les secrets des familles. L'Académicien ne songeoit pas que se livrer ainsi à l'humeur, c'étoit avouer les faiblesses de son Héros mourant. Le médecin sensible à ces reproches, ne parle plus, mais il a parlé et parlé plus d'une fois, ce qui suffit. C'est au surplus le faire parler encore et le faire entendre que de rapporter ici ce que vient d'écrire une personne distinguée par son rang et respectable par sa vertu. Cette personne étoit à la campagne dans le tems de la mort de Voltaire : Tronchin s'y rendit accablé de tristesse et cherchant à dissiper sa mélancolie ; environné de toute la société, il fut questionné à diverses reprises et il s'ouvrit sans réserve ; c'est donc d'après

---

(1) C'est bien cette impression qui ressort de la lettre de Tronchin à Bonnet, du 27 juin 1778, publiée pour la première fois en 1855 et que nous avons reproduite.

(2) Ce détail paraît inédit.

lui-même qu'est écrite la lettre dont voici l'extrait :

« Il est très vrai que j'ai sçu par un homme digne de  
« foi qui voyoit Voltaire plusieurs fois par jour dans sa  
« maladie, que cet homme tant vanté pour son esprit et si  
« peu digne de l'être pour ses sentimens, est mort, non  
« dans un repentir salutaire, mais dans un horrible déses-  
« poir, répétant qu'il étoit abandonné de Dieu et des  
« hommes et qu'il le méritoit bien. Il baisoit les mains de  
« Tronchin pour le conjurer de l'empêcher de mourir.  
« Voilà quelle a été sa fin dont le spectacle horrible étoit  
« fait, à ce qu'on m'a dit, pour faire abjurer sa doctrine à  
« tous ceux qui en auroient été témoins. Voilà ce que j'ai  
« sçu à n'en pouvoir douter ».

Octobre 1778.

Les parens et les amis de Voltaire avoient inutilement employé la voie de la négociation pour lui procurer la sépulture ecclésiastique, ils essayèrent de contraindre le Curé par celle de l'autorité; mais ils furent si froidement reçus par le Ministre chargé du département de Paris et par les premiers magistrats que, désespérant de réussir désormais, ils eurent recours à la ruse pour parvenir à leur but. L'abbé Mignot possède en commende, à une trentaine de lieues de Paris, l'abbaye de Scellières, diocèse de Troyes : Il y jouit de la considération que donne le titre d'abbé et celui de magistrat dans une Cour supérieure. On imagine de faire partir en poste le corps du défunt tout

habillé, comme s'il fut encore vivant, et l'on se persuade que des religieux peu instruits des lois ecclésiastiques sur les funérailles, n'opposeront aucune résistance à l'irrégularité de la sépulture qu'on demandera. On commença par l'ouverture du corps, et on l'embauma ensuite. Ce fut le sieur Brizard qui fit les deux opérations sous les yeux du sieur Trÿ. Voici le résultat du procès-verbal d'ouverture<sup>1</sup>.

La vessie remplie d'un pus très acre, très fétide et de la quantité d'une pinte environ. La membrane intérieure de la vessie qui doit être adipeuse, desséchée et raccornie, la vessie elle-même percée dans le fond, et laissant par

---

(1) Notre Ms. donne le nom du chirurgien qui a fait l'autopsie du corps de Voltaire et il nous permet de rectifier la signature mise au bas du procès-verbal qui figure dans les éd. des *Œuvres de Voltaire* : C'est le docteur Trÿ qui soignait déjà Voltaire et non le docteur Pipelet, d'ailleurs cette signature Trÿ est bien celle qui se lit sur le fac-simile publié dans le « *Dernier volume des Œuvres de Voltaire, contes, comédies, etc., etc.* » Henri Plon, 1862. Il n'existait pas de docteur Pipelet en 1778, mais un docteur Pipelet I<sup>er</sup> reçu en 1750, maître en chirurgie de la Ville de Paris, vice-directeur de l'Académie royale de chirurgie, qui demeurait Quai et près les Théatins, hôtel de Saint-Séverin. Pipelet II était docteur herniaire et demeurait rue Mazarine près la rue Guénégaud, il avait été reçu en 1756.

Voici le Rapport de l'ouverture et embaumement du corps de M. de Voltaire fait le trente et un may 1778, en l'hôtel de M. le marquis de Villette (voir plus loin le fac-simile) :

Le crane ouvert, nous n'avons rien observé d'extraordinaire, le cerveau et le cervelet très sains, les viscères de la poitrine en très bon état ; ceux du bas-ventre n'offroient rien de particulier, excepté la vessie et le rein droit, celui-cy taché de marques gangreneuses par sa partie inférieure et postérieure ; la vessie étoit décomposée, elle avait acquis l'épaisseur de plus d'un pouce à la partie supérieure et postérieure ; cette substance étoit musqueuse et semblable à du lard, sa membrane nerveuse étoit tout à fait disséquée par le pus qu'elle contenoit. Il s'y étoit formé des espèces de tubercules qui étoient en suppuration, laquelle s'étoit fait jour à l'extérieur et transudoit dans le bas-ventre, se répandoit sur les intestins qui avoisinoient la vessie, en manière de gelée. La glande prostate étoit très volumineuse, et entièrement squireuse. Tout le reste des viscères dans l'état naturel. A Paris, ce 31 mai 1778. Signé : Trÿ.

cette ouverture communication dans l'abdomen ou la capacité du ventre, qui étoit aussi inondée de pus et d'urine.

La poitrine en bon état, le sieur Brizard remarque que le vaisseau dont la rupture avoit causé la première maladie, étoit bien réuni, le cerveau parfaitement conformé envelopé d'un petit duvet gélatineux et dans un état de fermeté qui n'est pas ordinaire dans les cadavres. Le cœur petit, mal conformé et flétri. Le Chirurgien le détacha et le mit dans un vase de plomb qui aussitôt fut renfermé dans un cœur de vermeil avec cette inscription :

*Son esprit est partout  
et son cœur est ici<sup>1</sup>.*

L'embaumement se fit légèrement, on l'enmaillota ensuite avec des bandes de deux doigts de largeur faites de trois draps que l'on sacrifia. On enserra étroitement les bras, les jambes et le tronc ; on lui passa sa robe de chambre, on lui mit un bonnet de nuit et ses pantoufles. L'ayant ainsi arrangé, on le plaça dans sa voiture ordinaire en l'assujettissant par une bande fortement attachée au dossier<sup>2</sup>. Un valet de chambre se mit sur le devant et

---

(1) Le marquis de Villette s'attribua le cœur de Voltaire et MM. d'Hornoy et Mignot, neveux du défunt, crurent devoir protester, mais mollement, par une déclaration datée du 15 juin 1778 — le fac-simile de cette protestation a été inséré dans le *Dernier volume des Œuvres de Voltaire*, 1862 — contre le sans-gêne de M. de Villette, mais les choses en restèrent là. M. de Villette légua le cœur à son fils qui, par distraction, le légua à un prélat français dans les mains duquel il ne devait pas rester. (Desnoiresterres.)

(2) Là on l'attacha par les cuisses et par les jambes, afin que le corps ne vacillât pas trop par l'effet du mouvement de la voiture (Dépêche du prince Bariatinski à Catherine II du 11 juin 1778.)

deux domestiques coururent à cheval, l'un devant la voiture et l'autre derrière. Ce fut dans ce singulier carosse — dont sa vanité avoit imaginé la décoration pittoresque — qu'il partit le 31 à onze heures du soir, vingt-quatre heures après sa mort. Le fond de cette voiture est un ciel azuré parsemé d'étoilles d'or<sup>1</sup>. Les tristes dépouilles de cet homme céleste furent trainées furtivement dans ce fastueux équipage, pour aller dans la province dérober six pieds de terre que lui refusoit la capitale, et ce fut soixante jours après son couronnement au théâtre et les applaudissemens de tout Paris!

Qu'on nous permette, en décrivant cette déplorable mort, de dire un mot de celle du célèbre milord Bolingbroke<sup>2</sup>, l'un des plus grands ennemis qu'ait eu dans notre siècle la religion chrétienne; on tient l'anecdote de témoins oculaires et dignes de confiance. Cette mort arriva en Angleterre en 1751. Elle fut comme celle de notre Patriarche accompagnée des horreurs du désespoir et de la fureur. Lactance attentif à la marche de la Providence à l'égard des grands ennemis de la religion chrétienne, a fait un traité historique de la mort tragique de ses persécuteurs. On voit d'âge en âge des morts

---

(1) Ces détails sont exacts. Le carrosse de Voltaire, celui qui l'avoit porté le même jour à l'Académie française et ensuite à la Comédie-française pour la représentation triomphale d'*Irène* étoit « couleur d'azur, parsemé d'étoilles d'or ». (*Mémoires* de Bachaumont, 1778, p. 206 et suiv. ; 1<sup>er</sup> avril.) Wagnière a confirmé cette remarque de Bachaumont.

(2) Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke (1<sup>er</sup> octobre 1678, † 15 décembre 1751), philosophe déiste, un des maîtres de Voltaire dont il fut l'ami. Il avoit épousé après la mort de sa première femme une nièce de Madame de Maintenon, veuve du marquis de Villette.



semblables qui justifient l'objet de l'écrivain ecclésiastique. Si celle de Mad. D. C.<sup>1</sup>, élève de Voltaire, et dont le récit n'est point déplacé ici parut plus tranquille, elle n'en

---

(1) Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, née à Paris le 17 décembre 1706, mariée le 12 juin 1725 au marquis Du Chastelet-Lomont dont elle eut un fils en 1727, fut une des maîtresses du marquis de Guébriant, puis du maréchal de Richelieu, puis de Voltaire (1733) et enfin de Saint-Lambert (1747). Elle mourut de l'accouchement d'une fille qu'elle eut de Saint-Lambert, au Palais de Lunéville, le 10 septembre 1749. Voici l'épithaphe qui courut après sa mort

*Cy gît qui perdit la vie  
Dans le double enfantement  
D'un traité de philosophie  
Et d'un malheureux enfant.  
Lequel des deux nous l'a ravie ?  
Sur ce funeste événement  
Quelle opinion devons-nous suivre ?  
Saint-Lambert s'en prend au livre :  
Voltaire dit que c'est l'enfant.*

Longchamp, secrétaire de Voltaire, avait été enlever de la main de madame du Chatelet morte une bague de cornaline entourée de petits brillants, afin d'extraire du chaton le portrait de Saint-Lambert avant de la rendre au marquis du Chatelet. Deux ou trois jours après, dit Longchamp, M. de Voltaire se ressouvint que son portrait avait été autrefois renfermé sous le chaton de cette même bague, et il supposait qu'il y était encore. Il me dit de m'informer si la bague n'était point restée entre les mains de la première femme-de-chambre; que si elle me la montrait, je n'aurais qu'à l'ouvrir par un moyen qu'il m'indiqua, en ôter le portrait et le lui rapporter. Je lui dis alors que la bague dont il parlait avait été remise par moi-même entre les mains de M. le marquis Du Chatelet, l'ayant pour cet effet tiré du doigt de madame son épouse, immédiatement après sa mort d'après l'ordre que j'en avais reçu de madame de Boufflers; mais que son portrait n'était plus sous le chaton. *Eh ! comment savez-vous cela ?* me dit-il. Je lui racontai ingénument ce qui s'était passé chez madame de Boufflers, en présence de M. de Saint-Lambert. *O ciel !* dit-il, en levant et joignant les deux mains, *voilà bien les femmes ! j'en avais ôté Richelieu, Saint-Lambert m'en a expulsé, cela est dans l'ordre, un clou chasse l'autre ; ainsi vont les choses de ce monde !* (*Mémoire de S. G. Longchamp, t. II, pp. 253 et 254.*)

fut que plus abominable aux yeux de la foi. Cette dame philosophe mourut en 1749 au P. de L.<sup>1</sup>. Voltaire qui ne la quitta point un moment hazarda, lors que le danger fut extrême, l'unique article du symbole des philosophes : *Madame il faut se conformer aux loix du pays où l'on vit*. Il s'avisa même de prendre le ton de missionnaire en lui disant : *il faut aller au plus sûr, on ne sait pas ce qui pourroit en être*. Mais l'héroïque mourante, choquée du personnage que jouait un homme qu'elle connoissait si bien, lui dit, en le reprenant avec hauteur : *Où sont les leçons de courage et de mépris de la mort que vous m'avez données dans la santé ? Je m'en souviens, j'y suis fidèle et vous êtes un lâche. Non, je ne changerai pas*<sup>2</sup>. Elle mourut effectivement dans ce déplorable endurcissement, et ce fut au milieu d'une Cour chrétienne<sup>3</sup> qu'elle scandalisa et qu'elle révolta également. Au lieu de lui donner des regrets, on se hâta de reléguer au loin son cadavre sous des hangards, en attendant les médiocres obsèques qu'on lui fit.

Dès que Voltaire eut les yeux fermés, les poètes prirent le pinceau, les uns pour décorer sa tombe, les autres pour amuser le public par leurs épigrammes. On goûta le portrait suivant :

---

(1) Au Palais de Lunéville.

(2) Ce récit de la mort de Madame Du Chatelet ne concorde pas avec celui de Longchamp. D'après ce dernier, au moment où Madame Du Chatelet mourut, il n'y avait auprès d'elle que Saint-Lambert, M<sup>lle</sup> du Thil, une des femmes-de-chambre et Longchamp.

(3) Celle du roi Stanislas.

*Plus bel esprit que beau génie  
Sans foi, sans honneur, sans vertu,  
Il est mort comme il a vécu,  
Couvert de honte et d'infamie<sup>1</sup>.*

Voltaire aimoit beaucoup l'or, un poète fit ces vers :

*Après le décès de Voltaire  
Villette a mis son cœur  
Dans une chasse d'or ;  
La relique exigeoit un pareil reliquaire,  
Ce métal fut toujours son unique trésor.*

Le même poète faisant allusion au peu de succès de sa tragédie d'*Irène* et au chagrin qu'il en conçut composa ce calembourg :

*Hérode s'enyvrant d'un encens idolâtre  
Fut frappé par un ange et rongé par les vers,  
Voltaire aussi jaloux de l'encens du théâtre  
A péri comme lui consumé par les vers.*

ÉPITAPHE

*Ci git l'enfant gâté des sœurs de Terpsicore :  
De nos Titans nouveaux le Père audacieux,  
L'oracle séducteur que le public adore,  
L'ennemi né des loix, des Trônes et des Cieux,  
Le perfide Arouët dont le cœur vicieux  
Fut pour le genre humain la boîte de Pandore.*

---

(1) Les *Mémoires* de Bachaumont, 1778, p. 28, 23 juin et *l'Espion anglais*, t. IX, p. 197, disent que cette épitaphe est de J.-J. Rousseau.

AUTRE

*Ci gît un homme dont le sort  
Ne fut jamais digne d'envie,  
Par tout chassé pendant sa vie  
Il l'est encore après sa mort.*

AUTRE

*De l'athéisme il fut l'apôtre,  
Sans cœur, sans âme, il pourrit en ces lieux.  
Villette à l'un, le Diable à l'autre,  
Dieu pouvoit-il se vanger mieux ?*

On introduisit enfin sur le sacré Vallon un personnage que l'on n'y voit guères figurer, en lui faisant présenter au Sénat de la capitale la requête que voici :

*A nos Seigneurs du Parlement,  
Vous supplie humblement  
L'exécuteur de la Haute justice,  
Disant que le trente de Mai  
Arouët, Seigneur de Ferney,  
Etant mort chez Villette, on a, par artifice,  
Dans la nuit du trente-un, transporté le pendard  
Au Monastère de Scellières  
Chez les enfans de Saint-Bernard,  
Qui par respect humain ou faute de lumières  
Ont pris, dit-on, sur eux  
De mettre en terre sainte un si grand malheureux.  
Pourquoi le Suppliant requiert avec instance  
Qu'il vous plaise ordonner qu'en toute diligence  
Son cadavre exhumé soit reconduit ici*

*Avant qu'il soit pourri ;  
Qu'ensuite son procès lui soit fait dans les formes ;  
Et qu'en punition de ses crimes énormes  
A lui, Bourreau, soudain il soit abandonné  
Pour être sur la claie honteusement traîné,  
Par tous les quartiers de ville,  
Au milieu des brocards d'une canaille vile,  
Et que finalement cet insigne fripon  
Soit dans un tombereau conduit à Montfaucon,  
Où, privé de la sépulture,  
Aux oiseaux carnassiers il serve de pâture  
Ce faisant aux dépens condamnez le Vaut-rien  
Envers le Suppliant, et ferez bien.*

La famille et les amis de Voltaire affectèrent de répandre, après sa mort, qu'il avoit désiré d'estre inhumé à sa terre de Ferney, où il avoit fait préparer une chapelle dans cette vuë (Voltaire a effectivement bâti une jolie église dans sa cour de Ferney à gauche en entrant : On lit au-dessus du portail... *Deo erexit Voltaire*<sup>1)</sup>). Le public disposé par ces allégations crut facilement, lors que le corps fut en chemin, qu'il alloit à cette destination. Ce bruit qui favorisoit le dessein de surprendre de Scellières, parvint jusqu'à l'Evêque de Genève résidant à Annecy à quelques lieues de Ferney, qui est dans son diocèse. Le

---

(1) Voltaire avait fait construire cette église en 1761 pour abattre l'ancienne qui masquait la façade du château. C'est dans cette église qu'il fit en 1768 et 1769 les farces scandaleuses de ses communions, la dernière suivie peu de temps après de sa profession de foi catholique par devant notaire.

prélat, héritier du zèle comme du siège de Saint-François de Salles, donna aussitôt ses ordres pour le refus de la sépulture ecclésiastique : Une lettre qu'il écrivit alors à ce sujet fera connoître ses sentimens :

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE DE GENÈVE <sup>1</sup>

A M. L'ABBÉ...

Anney, le 14 juin.

« Je n'ai reçu qu'hier matin, Monsieur, votre lettre  
« du 7 de ce mois qui avoit été adressée à M. le Curé  
« de Ferney. Je vous suis infiniment obligé de votre  
« attention à me prévenir de la conduite qui avoit été  
« tenue à Paris au sujet du trop fameux de Voltaire. Je  
« l'ai assez connu pour être persuadé qu'un impie de  
« cette nature, qui n'a cessé de blasphêmer contre notre  
« sainte Religion et son auteur, ne méritoit point les hon-  
« neurs de la sépulture ecclésiastique. Mes grands vicaires  
« qui connoissoient assez mes sentimens, n'ont pas hésité  
« pendant mon absence de notifier à M. le Curé de Ferney  
« que dans le cas qu'il fût requis de donner cette sépul-  
« ture, il devoit se refuser à toutes les instances qu'on

---

1) M. Desnoiresterres ne parle pas de cette lettre de M<sup>sr</sup> Biord, il se borne à dire : « Repoussé de Scellières, il aurait bien fallu (au corps de Voltaire) prendre le chemin de Ferney, où l'on se serait trouvé en présence d'un prélat autrement inflexible. Il semblerait que l'Évêque d'Anney n'avait besoin que d'être prévenu, cependant il fut dépêché trois lettres consécutives afin qu'il défendît au Curé de Ferney d'enterrer et de faire aucun service pour le cadavre. »

Cette lettre de M<sup>sr</sup> Biord ne se trouve insérée ni dans le livre du P. Harel : Voltaire, recueil de particularités curieuses de sa vie et de sa mort, 1781, ni dans les pièces pour servir à l'histoire posthume de Voltaire. T. I<sup>er</sup> de l'édition Moland, 1883.

« pourroit lui faire ; et c'est ce que je lui ai confirmé depuis  
« mon retour de la manière la plus positive. Je crois  
« cependant que toutes ces précautions deviendront  
« inutiles, et que nous ne serons pas dans le cas d'un  
« refus aussi conforme à notre devoir ; et ce qui me donne  
« lieu de le présumer, ce sont les avis que nous avons eus  
« hier de différens endroits, que le cadavre de cet impie  
« avoit été transporté à l'abbaye de Scellières. J'espère  
« que cette agréable nouvelle se confirmera et nous four-  
« nira les plus justes motifs de rendre des actions de  
« grâces à Dieu de ce nouveau trait de sa Providence. »

Signé : J. P., évêque de Genève<sup>1</sup>.

Le corps arriva le lundi matin premier de juin dans la cour de l'abbaye, il étoit suivi d'un second carosse où étoient M. de Dompierre d'Hornoy, conseiller au Parlement de Paris, petit-neveu du défunt, M. Marchant de Varennes, ancien maître d'hôtel du Roy et M. Marchant de La Houlière, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy, commandant pour Sa Majesté à Salces, l'un et l'autre cousins issus de germain. Le cadavre étoit en très mauvais état, malgré la précaution des bandelettes et de l'embaumement ; il s'étoit ouvert en chemin et répandoit une odeur très infecte. Le valet de chambre qui étoit sur le devant de la voiture en sortit à demi-mort. On se hâta de renfermer le corps dans un cercueil au lieu de le mettre dans un lit suivant le premier projet. Les religieux prévenus dès la veille par leur abbé commendataire, ne

---

(1) Cette lettre, on l'a vu, paraît inédite.

firent aucune difficulté sur les honneurs funèbres, ni sur la sépulture ecclésiastique. Ce fut l'abbé Mignot lui-même qui, dès l'après-dîner et sans aucune mission, fit la fonction de curé en présentant le corps de son oncle à la porte de l'église. Le Prieur nommé Dom Potherat de Corbière le reçut pareillement sans aucune juridiction ni ordinaire, ni déléguée. On le porta au chœur où furent chantées les Vespres des morts. Il y passa la nuit environné de flambeaux, et fut enterré le lendemain sur le midi; quelques curés du voisinage invités par l'abbé Mignot<sup>1</sup> assistèrent à la cérémonie funèbre. L'inhumation fut faite au milieu de la nef, à une toise de la porte d'entrée de l'église dans une fosse de huit pieds en profondeur; on y jeta de la chaux vive et le pavé en carreaux fut rétabli comme il étoit auparavant sans laisser aucun vestige de l'inhumation.

Le lendemain 3 juin, le Prieur reçut la lettre suivante de M<sup>gr</sup> l'Évêque de Troyes<sup>2</sup> datée du 2 de juin :

« Je viens d'apprendre, Monsieur, que la famille de  
« M. de Voltaire, qui est mort depuis quelques jours, s'étoit  
« décidée à faire transporter son corps à votre Abbaye,  
« pour y être enterré et cela parce que M. le Curé de  
« Saint-Sulpice leur avoit déclaré qu'il ne vouloit pas  
« l'enterrer en terre sainte. Je désire fort que vous n'ayez

---

(1) Les curés de Saint-Nicolas et de Saint-Martin du Pont, de Romilly, de Grancey, le desservant de Saint-Hilaire de Favrolles dirent successivement une messe basse. Le curé de Romilly avait fourni tout le personnel. (Desnoiresterres.)

(2) Claude Mathias Joseph de Barral, né à Grenoble le 6 septembre 1716, sacré évêque le 29 mars 1761, mort après 1789



« point encore procédé à cet enterrement, ce qui pourroit  
« avoir des suites fâcheuses pour vous, et si l'inhumation  
« n'est pas [*encore*] faite, comme je l'espère, vous n'avez  
« qu'à déclarer que vous ne pouvez [*point*] y procéder  
« sans avoir des ordres de ma part. J'ai l'honneur  
« d'être..., etc.

Le Prieur écrivit sur le champ la longue lettre que  
voici : on jugera par sa tournure que ce religieux trouva  
sous sa main un bon secrétaire<sup>1</sup> :

« Monseigneur,

« Je reçois dans l'instant à trois heures après midi<sup>2</sup>  
« la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en  
« date du jour d'hier 2 de juin. Il y a maintenant plus de  
« vingt-quatre heures que l'inhumation du corps de  
« M. de Voltaire est faite dans notre Eglise, en présence  
« d'un peuple nombreux. Permettez-moi, Monseigneur,  
« de vous faire le récit de cet enterrement<sup>3</sup>, avant que  
« j'ose vous présenter mes réflexions.

« Dimanche au soir 31 mai, M. l'abbé Mignot,  
« conseiller de Grand'Chambre<sup>4</sup> notre abbé commenda-  
« taire, qui tient à loyer un appartement dans l'intérieur  
« de notre monastère parce que son abbatiiale n'est pas  
« habitable, arriva en poste pour habiter cet appartement,  
« et me dit après les premiers complimens, qu'il avoit eu

---

(1) Ce secrétaire n'était autre que l'abbé Mignot; le Prieur n'a fait que  
signer la lettre (Wagnière, t. I<sup>er</sup>, p. 514).

(2) Var. : avec la plus grande surprise.

(3) *Id.* événement, au lieu de : enterrement.

(4) *Id.* au Grand-Conseil, au lieu de : de Grand'Chambre.

« le malheur de perdre M. de Voltaire son oncle ; que ce  
« M<sup>r</sup> <sup>1</sup> avoit désiré dans ses derniers momens estre  
« porté après sa mort à Ferney ; mais que le corps qui  
« n'avoit pas été enseveli quoiqu'embaumé, ne seroit pas  
« en état de faire un voyage si long ; qu'il désiroit ainsi  
« que sa famille que nous voulussions bien recevoir le  
« corps en dépôt dans le caveau de notre Eglise : que le  
« corps étoit en marche accompagné de trois parens qui  
« arriveroient bientôt. Aussitôt M. l'abbé Mignot m'exhiba  
« un consentement de M. le Curé de Saint-Sulpice, signé  
« de ce Pasteur, pour que le corps de M. de Voltaire pût  
« être transporté sans cérémonie. Il m'exhiba en outre  
« une copie collationnée par le même Curé de Saint-Sul-  
« pice d'une profession de foi Catholique<sup>2</sup> et Romaine que  
« M. de Voltaire a faite entre les mains d'un prêtre  
« approuvé et en présence de deux témoins dont l'un est le  
« même M. Mignot<sup>3</sup>, et l'autre M. le marquis de Villevieille.  
« Il me montra ensuite<sup>4</sup> une lettre de M. Amelot, ministre  
« de Paris, adressée à lui et à M. Dompierre d'Hornoy,  
« [conseiller au Parlement] et petit-neveu du défunt<sup>5</sup>, par  
« laquelle ces Messieurs étoient autorisés à transporter  
« leur oncle à Ferney ou ailleurs. D'après ces pièces qui  
« m'ont paru et me paroissent encore authentiques,  
« j'aurois cru manquer au devoir de Pasteur, si j'avois

---

(1) Var. : lequel, au lieu de : que ce M<sup>r</sup>.

(2) *Id.* apostolique.

(3) *Id.* notre abbé, neveu du Pénitent.

(4) *Id.* en outre, au lieu de : ensuite.

(5) *Id.* neveu de M. l'abbé Mignot.

« refusé les secours spirituels dus à tout chrétien et sur-  
 « tout à l'oncle d'un magistrat qui est depuis 23 ans Abbé  
 « de cette Abbaye, et que nous avons beaucoup de raison  
 « de considérer. Il ne m'est pas venu dans la pensée que  
 « M. le Curé de Saint-Sulpice avoit pu refuser la sépulture  
 « à un homme dont il avoit légalisé la profession de foi  
 « faite tout au plus six semaines avant son décès, et  
 « dont il avoit permis le transport tout récemment au  
 « moment de sa mort. D'ailleurs je ne sçavois pas qu'il  
 « fût permis de refuser la sépulture à un homme quel-  
 « conque, mort dans le corps de l'Eglise, et j'avouë que  
 « selon mes foibles lumières, je ne le crois pas encore<sup>1</sup>.  
 « J'ai préparé en hâte tout ce qui étoit nécessaire [*pour*  
 « *la cérémonie*] : le lendemain matin sont arrivés deux  
 « carrosses dans la cour de l'Abbaye, dont l'un contenoit  
 « le corps du défunt, l'autre étoit occupé par M. d'Hornoy,  
 « conseiller au Parlement, petit-neveu, par M. Marchant  
 « de Varennes, maître d'hôtel du Roi, par M. de La Hou-  
 « lière, brigadier des armées du Roi, tous deux cousins  
 « [*issus de germain*] du défunt. Après midi, M. Mignot  
 « m'a fait [*à la porte de l'Eglise*] la présentation<sup>2</sup> du  
 « corps de son oncle qui avoit été enseveli<sup>3</sup>. Nous avons  
 « chanté les Vespres des morts : le corps a été gardé dans  
 « notre Eglise toute la nuit environné de flambeaux. Le  
 « [*lendemain*] matin depuis cinq heures, tous les prestres

---

(1) Var. : je ne crois pas encore que cela soit possible, au lieu de :  
 je ne le crois pas encore.

(2) *Id.* solennelle.

(3) *Id.* qu'on avoit déposé, au lieu de : qui avoit été enseveli.

« des environs<sup>1</sup> ont dit la messe en présence du corps, et  
« j'ai célébré une messe solennelle<sup>2</sup> avant l'inhumation  
« qui a été faite devant une nombreuse assemblée.

« La famille est repartie ce matin, contente des hon-  
« neurs rendus à la mémoire de leur parent, et des prières  
« que nous avons faites à Dieu pour le repos de son âme.  
« Voilà les faits dans la plus exacte vérité. Permettez-moi,  
« Monseigneur, quoique nos maisons ne soient pas sou-  
« mises à<sup>3</sup> l'ordinaire, de justifier ma conduite aux yeux  
« de votre Grandeur. Quels que soient les privilèges de<sup>4</sup>  
« l'Ordre, ses membres doivent toujours se faire gloire  
« de respecter l'Episcopat, et se faire [un] honneur de  
« soumettre leurs démarches ainsi que leurs mœurs à  
« l'examen de nos Seigneurs les Evêques.

« Comment pouvois-je supposer qu'on s'opposât<sup>5</sup> et  
« qu'on pouvoit [*même*] refuser la sépulture à M. de  
« Voltaire, qui m'étoit demandée par M. l'abbé Mignot,  
« notre abbé commendataire depuis vingt-trois ans,  
« ecclésiastique<sup>6</sup> qui a beaucoup vécu dans cette abbaye,  
« et qui jouit de beaucoup de considération dans notre  
« Ordre, par un conseiller du Parlement de Paris, autre  
« neveu<sup>7</sup> du défunt, par des officiers d'un grade supé-

---

(1) Var. : dont plusieurs sont amis de M. Mignot, ayant été autrefois avec lui séminaristes à Troyes.

(2) *Id.* à onze heures.

(3) *Id.* la juridiction.

(4) *Id.* d'un ordre, au lieu de : de l'Ordre.

(5) *Id.* refusoit, au lieu de : s'opposât.

(6) *Id.* magistrat depuis trente ans.

(7) *Id.* petit neveu, au lieu de : autre neveu.

« rieur, tous parens, gens respectables? Sous quel pré-  
« texte aurois-je pu croire que M. le Curé de Saint-Sulpice  
« auroit refusé d'enterrer<sup>1</sup> M. de Voltaire tandis que ce  
« Pasteur a légalisé de sa propre main une profession de  
« foi faite par le défunt il n'y a que deux mois, tandis  
« qu'il a écrit et signé<sup>2</sup> un consentement pour que ce  
« corps fut transporté sans solennité<sup>3</sup>? Je ne sçais ce qu'on  
« impute à M. de Voltaire, je connois ses ouvrages plus  
« par réputation qu'autrement. Je ne les ai pas lus tous.  
« J'ai ouï dire à M<sup>r</sup> son neveu notre Abbé qu'on lui en  
« imputoit plusieurs très répréhensibles<sup>4</sup> qu'il avoit  
« toujours désavoués, mais je sçais, d'après les canons [*de*  
« *l'Eglise*], qu'on ne refuse la sépulture qu'aux excom-  
« muniés *lata sententia* (trait d'érudition exprimé fort  
« heureusement) et assurément<sup>5</sup> M. de Voltaire n'est pas  
« dans ce cas. Je crois avoir fait mon devoir<sup>6</sup> sur la  
« réquisition d'une famille respectable, et je ne puis m'en  
« repentir. J'espère, Monseigneur, que cette action n'aura  
« point pour moi de suites fâcheuses; la plus fâcheuse  
« seroit sans doute de perdre votre estime; mais d'après  
« l'exposition<sup>7</sup> que j'ai l'honneur de faire à Votre Gran-  
« deur, elle est trop juste pour me la refuser. Je suis

(1) Var. : la sépulture à, au lieu de : d'enterrer.

(2) *Id.* de sa propre main.

(3) *Id.* cérémonie, au lieu de : solennité.

(4) *Id.* de très répréhensibles, au lieu de : plusieurs très répréhensibles.

(5) *Id.* et je crois être sûr que, au lieu de : assurément.

(6) *Id.* en l'inhumant.

(7) *Id.* l'explication, au lieu de : l'exposition.

« avec un très profond respect, de V. G. le très humble  
« et très obéissant serviteur.

3 juin 1778<sup>1</sup>. »

L'abbé de Pontigny, de qui dépend l'abbaye de Scellières, étoit à Paris dans le tems de la mort de Voltaire. Instruit par des avis secrets des projets de la famille sur Scellières pour son inhumation, il écrivit au Prieur de cette maison la lettre que voici afin d'empescher qu'ils ne fussent exécutés :

« Dom Prieur, il court un bruit que l'on a transporté  
« à notre Abbaye de Scellières le corps de M. de Voltaire  
« pour y être inhumé. Nous n'avons aucun titre pour  
« exécuter cette sépulture, il n'est pas mort dans les lieux  
« privilégiés de notre maison de Scellières, et nous ne  
« pouvons et ne devons accorder la sépulture à d'autres  
« qu'à nos commensaux ou à ceux qui meurent par acci-  
« dent dans nos Abbayes. Si, par une surprise déplacée,  
« quelqu'un avoit pris sur lui de le transporter chez vous,  
« je vous défends de vous prêter à cette inhumation  
« comme contraire au droit d'autrui. En conséquence  
« vous appellerez les juges du lieu, vous ferez dresser  
« un procès-verbal et demanderez acte de votre refus.  
« J'attends réponse de vous à ce sujet et suis, etc.<sup>2</sup>.

Nous ignorons comment D. Potherat de Corbière s'est excusé auprès de son Supérieur, mais nous pouvons

---

(1) Nous n'avons relevé que les variantes importantes sur le texte publié dans les *Mémoires* de Bachaumont, t. XII, p. 109, 26 août 1778), les mots entre crochets et en italique sont ajoutés.

(2) Cette lettre paraît inédite.

juger de la valeur de ses raisons par la conduite qu'a tenue à son égard l'abbé de Pontigny qui l'a déposé : sévérité nécessaire pour réparer le scandale de la complaisance de ce Prieur (O).

L'Académie française est dans l'usage lors qu'elle a perdu quelqu'un de ses membres, de faire célébrer aux Cordeliers un service solennel<sup>1</sup> : M. D'Alembert dont le zèle étoit doublement excité et par sa qualité de Secrétaire perpétuel de cette Compagnie et par celle du fidèle coopérateur du défunt dans des guerres anti-religieuses, se transporta chez ces Pères incontinent après sa mort. Il rencontra d'abord le Sacristain, auquel il proposa les intentions de l'Académie.... Est-ce que M. de Voltaire seroit mort ? lui dit le Sacristain : *Nous n'avons pas reçu de billet d'enterrement ni entendu sonner à Saint-Sulpice.* A ce raisonnement tout simple du religieux, le Géomètre s'oubliant lui déclare *que ce n'est point avec un sacris-*

---

(O) *La disgrâce de ce Prieur a été projetée, quelques jours après il fut réintégré dans sa place.*

Cette note de l'auteur du Ms. confirme le passage des *Mémoires* de Bachaumont en date du 4 octobre 1778, t. XII, p. 124 : « Le Prieur de Scellières que le clergé vouloit faire expulser par son général, l'abbé de Pontigny, a triomphé absolument de la persécution élevée contre lui. » La famille de Voltaire n'a donc pas eu à indemniser Dom Potherat comme l'a supposé Desnoiresterres.

(1) Voltaire tenait beaucoup à avoir ce service : « Le même jour qu'il s'était confessé, j'allai chez lui de la part de l'Académie, m'informer de sa santé, et lui dire qu'on avait arrêté et mis sur les registres (séance du lundi 2 mars) que tant que la maladie durerait, on enverrait à toutes les séances savoir de ses nouvelles. Hélas ! me dit-il, je n'ai pas cru pouvoir mieux reconnaître les bontés de l'Académie qu'en remplissant mes devoirs de chrétien, afin d'être enterré en terre sainte, et d'avoir un service aux Cordeliers. La Harpe, *Corresp. litt.*, Paris, 1804, t. II, p. 212.

*tain qu'il a à traiter ; qu'on lui fasse parler au Supérieur.* Le Père gardien étoit malade. A sa place le Père Bonhomme, ancien docteur de la Faculté se présente. Ce Religieux, homme instruit, répéta au Secrétaire perpétuel ce que lui avoit dit le Sacristain et ajoutant qu'avant de faire le service demandé, l'on exhiberoit les preuves de la mort de M. de Voltaire dans le sein de l'Eglise et de la présentation de son corps à la paroisse où il seroit décédé. Rien n'étoit plus raisonnable que la réponse du Père Bonhomme, mais elle n'eût pas l'accueil qui est dû à la raison. L'Académicien irrité de la résistance qu'il avoit trouvée se retira en disant : *Vous êtes tous des fanatiques.* Cette première visite fut suivie de deux ou trois autres où le Secrétaire perpétuel vit le Père Favreau, gardien, lui montra les pièces surprises au Curé et au Confesseur, lui fit entrevoir les désagrémens et les pertes auxquels ces refus exposoient sa maison. Le Père Favreau, lassé de ses importunités, lui dit enfin avec vivacité : *Vous nous proposez quelques légers profits et nous perdrons pour quatre millions d'honneur si nous faisons ce service.*

M. Amelot à qui il rendit compte de sa conduite ne la désapprouva pas<sup>1</sup>.

D'Alembert éconduit aux Cordeliers alla à Saint-Jean de Latran ; c'est une église de Malte exempte de la juridiction de l'ordinaire, où il espéra trouver une meilleure composition : on dit qu'il fit aussi quelques tentatives aux Chapelles Royales qui sont sous l'autorité du Grand

---

1) Tous ces détails paraissent inédits.



Aumonier. Courses inutiles ; par tout il eut à essayer des refus qui lui montrèrent quelle opinion on avoit dans le public de son Héros. On eut enfin recours à l'autorité du Roi. M. L. P. D. B.<sup>1</sup> alla l'invoquer à Versailles avec le comte de B.<sup>2</sup>, mais ils échouèrent à la Cour comme le Secrétaire perpétuel avoit échoué à Paris. M. de B. proposa alors la suppression du service personnel en y substituant un service annuel pour les morts arrivés dans l'intervalle... C'étoit abandonner Voltaire et il ne paroît pas que l'avis ait prévalu. Les députés de l'Académie repoussés de tous les côtés tournèrent leurs regards vers les francs-maçons. Cette ressource étoit digne de la cause, et leur espérance ne fut pas trompée : La Société maçonne les accueillit à bras ouverts, et forma aussitôt le projet de célébrer avec pompe dans le sein de ses assemblées la cérémonie funèbre que refusoit l'Eglise chrétienne. Elle devait cet accueil au Patriarche à plus d'un titre ; celui de s'être fait recevoir tout nouvellement parmi ses membres parloit pathétiquement en sa faveur<sup>3</sup>.

---

(1) Le prince de Beauvau ou le prince Louis de Rohan, d'après Desnoïsterres.

(2) Nous ignorons qui est ce comte de B. Nous n'avons pas trouvé de personne ayant cette qualité et portant ces initiales parmi les amis de Voltaire.

(3) Voltaire s'était fait recevoir maçon à la Loge des Neuf-Sœurs le 7 avril 1778. La relation authentique, officielle, « un extrait de la planche à tracer de la respectable loge des Neuf-Sœurs, à l'Orient de Paris, le septième jour du quatrième mois de l'an de la vraie lumière 5778 » a été publiée dans la *Correspondance* de Grimm, éd. Tourneux, t. XII, p. 185. En voici un extrait :

« ... Après avoir reçu les signes, paroles et attouchemens, l'abbé Cordier de Saint-Firmin, le frère (maçonnique) de Voltaire, a été placé à l'Orient à côté du Vénérable. Un des frères de la Colonne de Melpomène,

Le jour fut donc fixé au samedi 28 novembre et la loge des Neuf-Sœurs indiquée par des invitations imprimées. L'on y marquoit qu'il falloit s'y rendre en habit de deuil<sup>1</sup>. Cette loge, par un choix qu'on est embarrassé de qualifier, a été pratiquée dans la maison du noviciat des Jésuites rue Pot-de-Fer, fauxbourg Saint-Germain. Les deux corps de bâtiment du fond de la première cour et de l'aile droite ont été appropriés à cet effet par la suppression des planchers qui étoient entre le premier et le second étage, et par celle des cloisons et des murs de refend intermédiaires. Au moyen de ces destructions, il a résulté un très grand local, dont on a muré toutes les fenestres, en sorte qu'on ne put y voir que par des illuminations. Les Neuf-Sœurs, c'est-à-dire les neuf Muses, lui ont donné leur nom. On ne sçait pas trop pourquoi? Peut-être le local servant jadis à la science et aux lettres a-t-il déterminé à cette sorte de dédicace.

Voici comme les maîtres des cérémonies franc-maçons décorèrent le lieu et préparèrent l'Apothéose. Les murs inférieurs furent tendus de noir et les armes de Voltaire,

lui a mis sur la tête une couronne de laurier qu'il s'est hâté de déposer. Le Vénérable lui a ceint le tablier du frère Helvétius, que la veuve de cet illustre Philosophe a fait passer à la Loge des Neuf-Sœurs ainsi que les bijoux maçonniques dont il faisait usage en Loge, et le frère Voltaire a voulu baiser ce tablier avant de le recevoir. En recevant les gants de femme, il a dit au frère marquis de Villette : « Puisqu'ils supposent un attachement honnête, tendre et mérité, je vous prie de les présenter à Belle et Bonne (la marquise de Villette).

(1) Ce détail exact n'est pas dans la relation de la Séance de la Loge des Neuf-Sœurs, fête du 28 novembre 1778 (*Correspondance* de Grimm, éd. Tourneux, t. XII, p. 188 et suivantes).

qui sont trois mains ouvertes<sup>1</sup>, semées sur la tenture. Elle fut aussi ornée de quantité de vers tirés des ouvrages de Voltaire, faisant sentence et écrits çà et là... Au fond on figura en relief le Parnasse. Le Dieu de la Poésie paroissoit au haut du mont avec les attributs qui le caractérisent. On voyoit sur un côté le cheval Pégase qui sembloit attendre le Héros pour le faire voler à l'immortalité, et à l'autre une Renommée la trompette en bouche prête à publier sa gloire. Au bas de la montagne quelques figures grotesques représentant l'envie, l'ignorance et la superstition devoient contribuer à l'Apothéose comme des vaincus attachés au char du vainqueur. Une toile mobile couvroit la montagne. L'assemblée s'étant formée, M. de La Lande débuta par une jérémiade et fut l'organe de la douleur et des regrets Encyclopédiques. M. de La Dixerie prononça ensuite un panégyrique en règle. Enfin M. Roucher lut des vers consacrés à la gloire du Héros. Voltaire loué par Polimène et Calliope (P) étoit encore dans l'abyme : des feux se manifestent de toutes parts, la toile se lève. On voit au pied du Parnasse sortir d'un gouffre le tableau de Voltaire peint par Goujet. Des génies s'élèvent majestueusement et lui font prendre la route du Sacré mont, pour le présenter à Apollon ; alors les feux redoublent. Un coup de tonnerre qui devoit en foudroyant les figures grotesques terminer l'Apothéose dans le moment de la présentation part trop tôt. On

---

(1) Ce détail n'est pas dans la Relation officielle de la Séance du 28 novembre.

P. *Muses qui président à l'éloquence et à la poésie héroïque.*

assure que mal dirigé il frappa le Héros lui-même et le défigura si fort qu'il ne put être présenté à cette burlesque Apothéose, plus digne de Rome payenne que de la capitale du Royaume très-chrétien<sup>1</sup>.

La pièce fut suivie d'un très bon dîner : Le nombre des convives fut grand et l'on s'égayait par de la musique. Madame Denis et madame de Villette s'y trouvèrent.

M. l'Evêque de Genève<sup>2</sup> instruit des démarches qui ont été faites à Paris pour honorer les cendres de Voltaire, a pris des mesures contre celles qui pouvoient être tentées à Ferney. Les dispositions du respectable Prélat ne peuvent être mieux rendues qu'en rapportant un écrit à ce sujet, et d'après lui-même : Il assure que *quoique devienne la Seigneurie de Ferney, en quelle main qu'elle passe, il a pris de si bonnes mesures que Voltaire n'y aura jamais ni prières ni inscription, ni titre ni monument d'aucune espèce. Il ajoute qu'il n'y a pas jusqu'aux protestants, dont il est environné, qui n'applaudissent à sa juste fermeté; disant que, comme lui, ils jugeoient indigne de la sépulture cet homme abominable, et qu'il ne l'auroit sûrement pas obtenue chez eux, ni par ruse ni par force; qu'ils ont été indignés autant que scandalisés d'apprendre qu'il se soit trouvé des catholiques, même des gens d'Eglise, les uns assez peu religieux pour avoir montré du zèle à la lui procurer, et les autres trop lâches pour ne pas résister à un aussi*

---

(1) Bien entendu, cet accident, s'il est exact, ne figure pas dans la relation de la séance du 28 novembre !

(2) M<sup>gr</sup> Biord.

*coupable fanatisme ; soutenant que c'est n'avoir aucune religion que de s'oublier à ce point*<sup>1</sup>.

On croit Voltaire effacé des fastes des humains, son corps détruit par la chaux, sa mémoire condamnée à l'oubli par la défense faite dès ses derniers jours de rien écrire sur son compte, et par les intentions du Roi qu'il ne fut question de son éloge à l'Académie française, ni par le Directeur ni par le Récipiendaire qui le remplaceroit (Q) lorsqu'on lut dans la *Gazette de France* du 31 août, article de Paris :

Le sujet de poésie que l'Académie française a été obligée de remettre et qu'elle donnera l'année prochaine 1779, sera un ouvrage en vers, à la louange du feu sieur de Voltaire.... On désire que les vers n'excèdent pas 200 vers..... Ce prix devrait être, suivant l'usage, une médaille d'or de 500 livres ; pour le rendre plus considérable et plus digne du sujet, un ami du sieur de Voltaire, qui n'est point nommé dans le programme mais qu'on sçait être le sieur D'Alembert, a prié l'Académie d'accepter une somme de 600 livres qui, jointe à la valeur ordinaire, formera une médaille de 1 100 livres.

---

(1) Inédit. Cette opinion de M<sup>sr</sup> Biord est exacte, les protestants de Genève étaient aussi scandalisés que les catholiques de l'attitude antichrétienne de Voltaire.

(Q) *M. de Mauvertuis, qui succéda en 1743 à l'abbé de Saint-Pierre, ne fit point l'éloge de cet Académicien qui avoit été exclu de l'Académie française pour avoir parlé contre le gouvernement de Louis XIV. On dit aussi que M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, succédant à M. Barbier d'Aucour, ne voulut point faire son éloge disant qu'il ne convenoit point à un Clermont de faire l'éloge d'un roturier, mais cet exemple n'est pas fait pour servir de règle. (Histoire du Cardinal de Polignac, t. II, p. 176.)*

Tel fut le bouquet qu'une Compagnie, dont le tiers au moins tient à l'Etat ecclésiastique, osa présenter au plus saint de nos Rois, le jour même de sa fête, le 25 août dernier<sup>1</sup>; le public, malgré son penchant pour la tolérance, en fut scandalisé et les Pasteurs de la Capitale indignés. Ils se réunirent. Ralliés par le Curé de Saint-Roch et par celui de Sainte-Marguerite<sup>2</sup>, ils dressèrent une requête tendant à la suppression du programme scandaleux (R) et la présentèrent à Monseigneur l'Archevêque. Tous les Curés de Paris mirent leur signature au bas, excepté le Curé de Saint-Eustache<sup>3</sup>, confesseur du Roi, qui alléguait cette qualité comme un obstacle, et le

---

(1) *Corresp. litt. de La Harpe*, t. II, p. 281, lettre 93 : « La séance publique de la Saint-Louis a marqué surtout par les honneurs rendus à la mémoire de Voltaire. Son buste fait par Houdon était exposé aux yeux de l'Assemblée et le maréchal de Duras, directeur de l'Académie, après avoir dit qu'elle ne donnerait pas de prix de poésie cette année, annonce que le sujet de ce prix pour l'année prochaine, serait un ouvrage de 200 vers à la louange de Voltaire..... »

« Il est probable que si notre intention avait été devinée, elle n'aurait pas eu d'effet. La détermination avait été prise trois semaines auparavant dans une séance particulière de l'Académie composée de douze personnes. Toutes s'engagèrent au secret, il fut inviolablement gardé et le plaisir du public augmenta par la surprise. Si la chose eut transpiré, il était possible qu'on nous défendit de l'effectuer, mais le programme, une fois donné au public, c'eût été un trop grand éclat de le révoquer, et d'obliger l'Académie à choisir un autre sujet. »

(2) Jean-Baptiste Marduel, curé de Saint-Roch depuis 1749, et Charles Bernardin Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite depuis 1743.

(R) *Cette requête faite dans la Communauté de Saint-Roch peignoit avec énergie l'étonnement et l'amertume qu'avoit excité le programme dans tous les cœurs religieux. Elle disoit qu'on s'y écartoit témérairement des défenses que le Roi avoit faites aux rédacteurs des ouvrages.*

(3) L'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache depuis 1771, ex-oratorien, il était confesseur du Roi et de la Reine depuis le mois d'avril précédent. « Le curé de Saint-Étienne-du-Mont a déclaré qu'il aurait enterré Voltaire dans son église entre Racine et Pascal. » (Desnoiresterres.)

Curé de Saint-Sulpice<sup>1</sup> qui prétendit qu'étant intéressé comme Pasteur de Voltaire, il ne convenoit pas qu'il ne parut dans cette démarche que par une simple signature mise à son rang. Il voulut écrire en son particulier à M. le comte de Maurepas. La réponse de ce Ministre n'a pas été telle qu'on l'espéroit, il calme les craintes du Pasteur, en lui marquant que la pièce couronnée ne verra le jour qu'après avoir été lue par deux censeurs de la Faculté de Paris<sup>2</sup>.

Arouët de Voltaire est né en 1694, sur la paroisse de Saint-André-des-Arcs de Paris, fils du sieur Arouët, ancien notaire, qui en quittant le notariat acheta la charge de greffier garde des livres et épices de la Chambre des Comptes de Paris, et vint loger dans la cour du Palais.

Extrait mortuaire de M. de Voltaire tiré mot à mot des registres (S) des actes de la sépulture de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Scellières, diocèse de Troyes :

Cejourd'hui deux juin mil sept cens soixante dix-huit a été inhumé dans cette église, Messire François Marie Arouët de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, l'un des quarante de l'Académie françoise, âgé de quatre-vingt-quatre ans ou environ, décédé à Paris, le 30 mai dernier, présenté à cette église le jour d'hier, où il est déposé jusqu'à ce que, conformément à sa dernière

---

(1) Ce détail au sujet du Curé de Saint-Sulpice est inédit.

(2) Tout ce paragraphe est beaucoup plus important que le récit de Grimm et de La Harpe.

(S) Cette allégation n'est pas juste, il n'y avait pas de registres à Scellières, et l'acte a été écrit sur une feuille volante.

volonté, il puisse être transporté à Ferney, lieu qu'il a choisi pour sa sépulture. La ditte inhumation faite par nous Dom Potherat de Corbière<sup>1</sup>, prieur de la ditte Abbaye, en présence de Messire Alexandre Jean Mignot, abbé de la ditte Abbaye, conseiller du Roi en ses Conseils<sup>2</sup>, grand rapporteur en la Chancellerie de France, neveu ; de Messire Alexandre François Paul de Dompierre<sup>3</sup>, chevalier seigneur d'Hornoy, Fontaine Blanche, Maison, et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris, petit-neveu ; de Messire Philippe François Marchant, seigneur de Varenne, écuyer, ancien maître d'Hôtel du Roi, cousin issu de germain ; de Messire Mathieu Henri Marchant de La Houlière, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi à commandant pour le Roi à Salces, aussi cousin issu de germain, avec nous soussignés :

*Signé* : l'abbé MIGNOT.

DE DOMPIERRE D'HORNOY.

MARCHANT DE VARENNES.

MARCHANT DE LA HOULIÈRE.

J. POTHERAT DE CORBIÈRE, PRIEUR<sup>4</sup>.

---

(1) Gaspard-Germain-Edme Potherat de Corbière.

(2) Et en son Grand-Conseil.

(3) Alexandre-Marie-François de Paule de Dompierre.

(4) Le fac-simile de cette pièce a été inséré dans le *Dernier volume des Œuvres de Voltaire*. Paris, 1862.



Les deux premiers  
 cas de fistule  
 en forme de fistule  
 par le bas ventre  
 et les fongues  
 qui en sont  
 le produit  
 le 23 mai 1778, au l'hotel de Mouspieu le marquis  
 de Villete  
 fusi

**M. Denis** Le crane ouvert nous n'avons rien offert d'extraordinaire  
 l'abbé Micquet le cerveau et le cervelet tres sains. les visceres de la poitrine en  
 tres bon état; ceux du bas ventre n'offrent rien de particulier

**Le Sieur de St. Pierre** l'ouverture de la vespie et le sein droit, aluy a tache de marquer  
 l'abaissement par sa partie inferieure et posterieure; la vespie  
 étoit decomposee, elle avoit acquis l'epaisseur de plus d'un pouce

**Lulani** Sa partie superieure et posterieure, cette substance étoit  
 musculeuse et semblable a du lard, sa membrane étoit nerveuse.

**Gauray** étoit tout a fait d'epaisseur par le pus qu'elle contenoit sa  
 surface étoit formée des especes de tubercules qui étoient en  
 suppuration, laqu'elle s'étoit fait jour a l'exterieur et se répandoit  
 dans le bas ventre, se repandoit sur les intestins, qui avoient enroulé  
 la vespie, en matiere de gelée. la glande prostate étoit  
 tres volumineuse, et biterieusement fongueuse. toute leste  
 des visceres dans l'état naturel. a paru ce 23 may 1778

Lullani a Paris le 23 may 1778  
 de Requintin de quatorze ans  
 de Villete



LE CATÉCHISME DES LIBERTINS DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

LES QUATRAINS DU DÉISTE

ou

L'ANTI-BIGOT

(1622)



A propos des Quatrains du Déiste — document unique et inédit<sup>1</sup> dont l'importance ne saurait échapper aux érudits qui s'occupent de l'histoire des variations du sentiment religieux dans notre pays — nous n'esquisserons pas un tableau du libertinage en France dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, ce tableau on le trouvera dans les *Essais et Poésies* (1886) de M. René Grousset, dans *Les Libertins en France au xvii<sup>e</sup> siècle* de M. Perrens (1899) et, plus récemment, dans le beau travail de M. Fortunat Strowski : *Pascal et son temps : de Montaigne à Pascal* (1907). Ces quatrains ne constituent pas un opuscule philosophique accessible seulement à une élite, analogue, par exemple, à un résumé des *Essais* de Montaigne, de la *Sainte Philosophie* de Du Vair, de la *Sagesse* de Charron, de l'*Amphithéâtre* de Vanini (traité suspect d'athéisme, écrit en latin que l'auteur paya de sa vie, malgré le privilège royal et l'approbation ecclésiastique), etc., etc., mais

---

(1) Les archives poétiques de la libre-pensée en France se réduisent à fort peu de chose au xvii<sup>e</sup> siècle : En dehors des Quatrains du Déiste et des sonnets de Des Barreaux, nous ne relevons guère que les traductions du 1<sup>er</sup> livre de Lucrèce et du chœur du second acte de la *Troade* de Sénèque par D'Hesnault, encore ces deux morceaux n'ont-ils rien d'original, sinon qu'ils font éclater la voix de l'athéisme à une époque où elle était étouffée, de petites pièces de Linières, de Madame Des Houlières, de Saint-Evremond, de l'abbé de Chaulieu, du marquis de La Fare et c'est tout. Nous ne parlons pas de quelques rimes échappées à Théophile de Viau qui sont perdues au milieu de ses œuvres, et d'une scène de l'*Agrippine* de Cyrano de Bergerac.

bien un petit manuel de combat, présenté sous la forme la plus accessible aux esprits faibles : de simples strophes de quatre vers sur le modèle de celles de Pibrac et de Mathieu<sup>1</sup>, manuel destiné à ruiner par des négations les vérités chrétiennes, ou, si on aime mieux, à déniaiser les intelligences en employant le langage des esprits forts.

Ces Quatrains du Déiste, rédigés avec une grande habileté, ont exercé une réelle influence sur une partie de la jeunesse dorée qui entourait le trône de Louis XIII et prenait le mot d'ordre de Théophile de Viau, ils ont suscité de légitimes alarmes. Un savant distingué, le Père Mersenne, de l'ordre des Minimes<sup>2</sup>, a consacré presque la matière de deux gros volumes comprenant 1340 pages à les réfuter, emboîtant le pas à un autre religieux de la

---

(1) La liste suivante, très incomplète, donnera une idée de la vogue des quatrains : Pybrac, 50 quatrains (1574), ils ont été portés dans les éditions postérieures jusqu'à 126; La Primaudaye : Cent quatrains consolatoires (1582); François Perrin : Cent et quatre quatrains de quatrains, contenant plusieurs belles sentences et enseignemens... (1587); Jean de la Jessée : La Philosophie morale et civile, 202 quatrains (1595); Ant. Favre ou Faure : 100 quatrains (1602); Pierre Mathieu : Tablettes de la vie et de la mort, 100 quatrains (1610), portés dans les éditions postérieures à 300; Raoul Parent : 150 quatrains (s. d., avant 1612); Les quatrains du sieur de Nuysement, sur les distiques de Caton, 142 (s. d.); Pierre Enoc : 500 tableaux de la vie et de la mort (1617); J. D. Colony, Deux centuries de quatrains (1619) et Jean Claverger, 225 quatrains moraux (1624). Avant Pybrac, nous citerons : Les considérations des quatre mondes à savoir est : Divin, Angélique, Céleste et sensible, comprises en quatre centuries de quatrains, contenant la Cresme de divine et humaine philosophie. Par Guillaume de la Perrière, Tolosan. Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-8.

(2) Le Père Mersenne (8 septembre 1588, † 1<sup>er</sup> septembre 1648). Le Père Hilarion de Coste a écrit sa vie.

Société de Jésus, le Père Garasse<sup>1</sup>, qui essayait de terroriser les libertins :

.....*Il vaut mieux n'en point estre,  
C'est un meschant métier qui fait brusler son maistre*<sup>2</sup>!

Particularité à noter, les deux champions de la foi catholique, tout en poursuivant le même but avec la même énergie, diffèrent sur le choix des moyens à employer pour l'atteindre : Le Minime cherche à convaincre, il s'apprête par sa dialectique à réduire à merci son adversaire, le titre de son livre précise ses intentions : *L'Impiété des Déistes, Athées et Libertins de ce temps combattue et renversée de point en point par raisons tirées de la Philosophie et de la Théologie*<sup>3</sup>; le Jésuite apprécie

---

(1) Le Père Garasse (1585, † 1631). Sur le Père Garasse, voir Nisard : *Les gladiateurs de la République des lettres* (t. II) et la notice qu'il a mise en tête des *Mémoires* de François Garasse, 1861.

(2) P. 153 de la *Doctrine curieuse*.

(3) Voici le titre du premier volume :

*L'Impiété || des Déistes, Athées, || et Libertins de ce || temps, combattue, et renversée de || point en point par raisons tirées de || la Philosophie et de la Théologie. || Ensemble la réfutation du Poëme des Déistes. || Œuvre dédié à Monseigneur le Cardinal de || Richelieu, Par F. Marin || Mersenne, de l'ordre des || PP. Minimes. || In multiplicatione impiorum multiplicabuntur scelera : || et justı ruinas eorum videbunt. Proverb. 29. || A Paris || Chez Pierre Bilaine, ruë saint || Jacques, à la bonne Foy || M.DC.XXIV. (1624) || Avec Privilège du Roy. || In-8 de 26 ff., 834 p., 5 ff. n. chiff. et un ff. blanc. (Bibl. Nat., D, 21572.)*

Et de la seconde partie :

*L'Impiété des || Déistes, et des plus || subtils Libertins découverte, et réfutee || té par raisons de Théologie, et de || Philosophie || Avec un poëme qui renverse le poëme du Déiste || de point en point || Ensemble la réfutation des Dialogues de || Jordan Brun, dans lesquels il a voulu esta- || blir une infinité de mondes, et l'âme uni- || verselle de l'Univers. || Avec plusieurs difficultez des Mathématiques qui sont expliquées dans cet œuvre. || Le tout dédié à Monseigneur le Procureur || Général du Roy, par*

autrement l'humanité, la peur du bûcher, à ses yeux, a plus d'efficacité que le raisonnement : *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels, combattue et renversée*<sup>1</sup> est une attaque virulente contre les « jeunes veaux »<sup>2</sup>, un véritable appel au bras séculier. Morte la bête, mort le venin, la bête en vue c'était Théophile, l'éducateur de Des Barreaux<sup>3</sup>. Il ne suffit pas au Père Garasse de le pourfendre de sa plume, il prend une part active avec un autre jésuite le Père Voisin<sup>4</sup> au procès du pauvre poète. Ses *Mémoires*<sup>5</sup> sont un témoignage éloquent de son activité combattive.

---

F. Marin Mer-|| senne, de l'ordre des P.P. Minimes. || Injusti autem disperibunt simul et reliquiæ impierum || interibunt. Psalmo 36. || Seconde partie. || A Paris chez Pierre Billaine, ruë saint-Jacques, à la bonne Foy || . M.DC.XXIV (1624) || Avec privilège du Roy. || In-8 de 18 ff., 506 p., 27 ff. n. chiff. et 1 blanc.

(1) *La || Doctrine || curieuse || des beaux esprits || de ce temps, || ou prétendus tels.* || Contenant plusieurs maximes || pernicieuses à la Religion, à l'Etat, et aux bonnes Mœurs. || Combattue et renversée par le || P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus. || Confirmæ me Domine Deus in hac hora. Judith 136 || A Paris, || chez Sébastien Chappellet, ruë saint Jacques || au Chapelet. || M.DC.XXIII (1624). || Avec privilège et approbation. In-4 de 8 ff., 1028 p. et 28 ff. pour la table. L'achevé d'imprimer est du 18 d'Août 1623.

(2) *Doctrine curieuse...*, p. 62. Section dixiesme. Preuve de la sottise de nos jeunes veaux.

(3) Des Barreaux (Jacques Vallée), 1599, † 1673. Voir sur lui : Le Prince des Libertins du xvii<sup>e</sup> siècle. *Sa vie et ses Poésies*. Paris, Leclerc, 1907, in-8.

(4) Le Père André Voisin, mort en mars ou avril 1626, quelques mois après avoir quitté la Compagnie de Jésus ; il avait été exilé de France après le bannissement de Théophile.

(5) Les *Mémoires* du P. Garasse ont été publiés d'abord par M. Nisard : *Mémoires de Garasse (François) de la Compagnie de Jésus*, publiés pour la première fois... avec une notice et des notes par Ch. Nisard. Paris, 1861, in-8, et ensuite par le Père Carayon : *Histoire des Jésuites de Paris pendant trois années, 1624-1626*, écrite par le P. François Garasse. Paris, 1864, in-8.



Ne jugeons pas trop sévèrement les Pères Garasse et Voisin<sup>1</sup> tout en réservant nos sympathies au Père Mer-senne : Garasse était d'une parfaite loyauté ; une conviction profonde a dicté sa ligne de conduite ; nulle animo-

---

1. Voici comment un Jésuite du XIX<sup>e</sup> siècle, le Père Carayon, juge ses confrères du XVII<sup>e</sup> (*Histoire des Jésuites de Paris*, 1864 [B. N. Ld<sup>30</sup> 904]) : La génération contemporaine élevée, comme on dit, dans les grands principes de 89, aurait peine à juger équitablement le P. Voisin, si elle consentait à considérer son fait au point de vue religieux et avec les idées de son époque. Le P. Voisin — pourquoi ne le dirions-nous pas ? — a trop écouté son zèle et point assez la prudence. Cet excès de zèle et ce défaut de prudence ont, comme on le voit dans le récit du P. Garasse, sauvé la vie à celui dont les crimes ne faisaient doute pour personne.

On a très amèrement reproché au P. Voisin d'avoir poursuivi le poète Théophile comme insigne professeur de blasphèmes et d'immoralité.

Ces crimes, condamnés par la loi divine et la législation de tous les peuples chrétiens, auraient ramené au bûcher, où il avait déjà été brûlé en effigie, ce Théophile, ce corrupteur de jeunesse, s'il eût été simple manant ou bourgeois, et son supplice aurait fait oublier ses exemples et ses leçons. Mais Théophile était le poète et le professeur d'immoralité de la jeunesse dorée de l'époque.

Malgré la sévérité et l'honnêteté de mœurs admirée dans Louis XIII, sa cour était remplie de jeunes débauchés affectant de blasphémer ou *renier Dieu*, comme le dit Garasse : usque ad horripilationem, et de tenir des conversations à faire honte aux vulgaires habitués des mauvais lieux. Le professeur de cette jeunesse corrompue dès avant l'âge de la majorité, c'était ce Théophile, maître et modèle de ces jeunes seigneurs destinés à remplir un jour les plus importantes charges de l'État.

À la vue de ces scandales le zèle du P. Voisin et celui du P. Garasse ne purent se contenir : le premier dénonça Théophile et le second écrivit sa : *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*. Ce réquisitoire de plus de mille pages in-4° est plein de belles choses et de trivialités : il attaque *ces jeunes veaux*, comme il les appelle, avec une verve et un style de tout point inimitables.

Ces *jeunes veaux* nommés plus tard *roués* et *d'aimables vauriens*, corrompaient le cœur de la France, pour en faire, comme parle Garasse, un pays *d'athéistes*. Ces élégants vauriens, couverts des plus beaux noms du royaume, intimidaient la justice humaine, mais ne pouvaient arrêter la plume sacerdotale de Garasse : il écrivit, il prêcha sans relâche contre ces illustres polissons vêtus de satin et porteurs d'épées... Rien ne l'arrête, sa plume est un fouet, et ce fouet ne se lasse jamais de fustiger ; son style est parfois admirable et son courage l'est toujours.

sité personnelle. Il estimait qu'en sacrifiant le berger, il sauvait le troupeau. Le Père Voisin était loin d'être aussi désintéressé, il haïssait Théophile.

Il n'est pas moins vrai que l'auteur des Quatrains du Déiste a eu le bonheur d'être distingué par l'ami de Descartes, non seulement le Père Mersenne ne l'a pas nommé mais il s'est abstenu de donner aucun renseignement sur son compte. Dans un de ses précédents ouvrages, il en avait fait un « maître en philosophie<sup>1</sup> ».

\*  
\* \*

A quelle époque ont paru les Quatrains du Déiste ? Il est difficile de le préciser. M. Strowski croit qu'ils couraient le monde vers 1622 et 1623, ils doivent être antérieurs. Ils ont circulé longtemps avant d'arriver au Père Mersenne. Les adeptes du libertinage se les passaient sous la forme de copies manuscrites et il ne s'en dessaisissaient pas sans prendre leurs sûretés : « Nous ne les « communiquons à personne que nous ne cognoissions « bien auparavant, et que nous ne sçachions s'il en fera « son profit, quittant les erreurs populaires » dit le Déiste au Théologien<sup>2</sup>. Une telle réserve, de si minutieuses précautions assurent longtemps le secret, et ce secret les détenteurs de l'*Anti-Bigot* ou plutôt de l'*Anti-*

---

(1) *Quæstiones celeberrimæ in Genesim*. Paris, 1623, in-folio, *Præfatio*. M. Perrens a dit que le nom de Théophile figurait au frontispice des Quatrains du Déiste, c'est une erreur puisque ces quatrains n'ont jamais été imprimés, ils ne sont pas d'ailleurs de Théophile.

(2) P. 257 de l'*Impiété des Déistes* (1<sup>re</sup> partie) du Père Mersenne.

*Chrétien* avaient tout intérêt à le garder, il leur évitait de sentir de trop près les flammes du bûcher. De 1610 à 1623, toutes les licences de la plume étaient supportées, les livres les plus obscènes obtenaient un privilège royal<sup>1</sup>, à la condition de ne renfermer aucune attaque contre le Favori en place, le Roi, et la Religion. Ces trois puissances étaient bien armées et savaient se défendre. Les Quatraines du Déiste avaient donc tout l'attrait des choses interdites et surtout le mérite, aux yeux des libertins, de saper les dogmes de l'Eglise, c'est-à-dire de frapper celle-ci au cœur, en dépit de la nombreuse armée, clergé et laïcs, qui l'entourait d'un rempart vivant.

Il est d'ailleurs facile de renverser les idées reçues en se contentant de leur opposer le néant, l'esprit n'a pour admettre les conclusions ni embarras ni fatigue.

Rejetant la conception d'un Dieu juste, punissant les méchants et récompensant les bons, le Déiste affirme que le Créateur est sans pouvoir contre l'humanité ; celle-ci, participant à sa divine essence, ne peut contrevenir à sa volonté. Eloigné de toute passion, Dieu ne connaît ni la colère, ni la vengeance ; il n'intervient pas dans les affaires de ce monde. L'Enfer est une invention des religions que les « *Taupetiers* », et les « *Pipeniais* » pour

(1) Recueil des plus || excellans || vers satyriques || de ce temps. || Trouvez dans les Cabinets des sieurs || Sigognes, Régnier, Motin, qu'au || tres, des plus signalez Poètes || de ce siècle. || A Paris, || chez Anthoine Estoc au Palais, en la gal || lerie des prisonniers, près la Chancellerie. || M.DC.XVII || (1617) Avec Privilège du Roy. In-12. Le privilège donné pour 8 ans est daté du 12 octobre 1616. Ce recueil, premier jet du Cabinet satyrique, des Délices satyriques et du Parnasse satyrique, avait été précédé d'autres recueils non moins licencieux : Les Muses gaillardes, la Muse folastre, etc., etc.

parler comme l'*Anti-Bigot*, ont inventé pour effrayer les simples. En résumé le Déiste jouit d'une entière liberté, seul il est raisonnable et heureux ; il pratique la vertu pour l'amour de la vertu et sans espoir de récompense.

Le fond de cette doctrine c'est le Panthéisme que Spinoza<sup>1</sup>, cinquante plus tard, revêtra d'un habit magnifique. Le triomphe de l'esprit sur la chair, l'idéal de la perfection morale, apanage du christianisme, suffisait alors comme aujourd'hui à le rendre odieux à tous ceux, et ils sont légion, qui ne voient dans l'existence terrestre que la satisfaction de leurs appétits. Depuis l'origine du monde la bête humaine cherche à se libérer de toute contrainte, les Quatrains du Déiste sont l'écho d'une tentative de ce genre après tant d'autres et la préface française du *Voltaireanisme*. Le grand démolisseur, tout en frappant avec plus d'esprit, est de la suite du « maître en philosophie » du xvii<sup>e</sup> siècle !

\*  
\* \*

Une copie des Quatrains du Déiste est tombée entre les mains du Père Mersenne, il l'a communiquée à son confrère le Père Nicolas Girault avec mission de les combattre en vers, se réservant de son côté de les mettre en prose. Mersenne a reproduit les deux premiers, les 52, 53, les 84, 85, 86, 87, 88 et les deux derniers, soit onze quatrains sur cent six. Le Père Girault en a cité un bien

---

(1) Baruch Spinoza (né le 24 novembre 1632 à Amsterdam, mort le 23 février 1677 à La Haye), *La Clef du Sanctuaire* (ou l'*Ethique*) a paru en 1678 à Leyde, Amsterdam et Cologne.

plus grand nombre mais il les a masqués de telle sorte, en les noyant dans sa prosodie, qu'il est à peu près impossible de les reconstituer ; le bon religieux n'a pas dû le regretter !

M. Fortunat Strowski, sur le texte du Père Mersenne, leur a consacré des pages intéressantes. Plus favorisé que lui, nous les avons récemment retrouvés en cherchant les poésies latines de Des Barreaux, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds latin N<sup>o</sup> 10329 (ff. 279) où personne n'aurait pu supposer leur existence.

Ils sont donc publiés intégralement ici pour la première fois, les sonnets de Des Barreaux les complètent ; ce sont les seuls documents en vers exposant les théories du libertinage au xvii<sup>e</sup> siècle pour la période qui s'étend de 1600 à 1660. Si la doctrine est identique, combien l'expression en est différente ! Il n'y a pas ombre de talent dans l'*Anti-Bigot*, les sonnets de Des Barreaux, au contraire, sont d'une langue admirable et d'une intense poésie, ils approchent de la perfection par la netteté dans le contour, la fermeté dans l'expression et la sûreté dans l'exécution. Ils mériteraient de figurer dans les anthologies s'ils n'étaient l'écho d'une si triste et si décevante philosophie. Ils resteront, grâce à la beauté de la forme. Les Quatrains du Déiste, malgré leur infériorité manifeste, ont eu une action beaucoup plus profonde que celle des sonnets du Prince des libertins, ils étaient, en effet, mieux à la portée de la masse des intelligences à conquérir au Panthéisme !

Voici ces 106 quatrains, nous avons mis en note la prose du Père Mersenne :

## L'ANTI-BIGOT

OU LE FAUX-DÉVOTIEUX

1

*Puisque l'Estre éternel est éternellement  
très heureux, et parfait en toute suffisance,  
qu'il est la bonté mesme, et sage infiniment  
sur tout ce qu'en conçoit l'humaine intelligence,*

2

*Le Superstitieux est-il pas insensé  
de se le figurer constant, et variable,  
embrasé de vengeance, et d'un rien offensé,  
ennemy des tyrans, et plus qu'eux redoutable.*

3

*L'est-il pas de rechef de se l'imaginer  
de tout cet Univers la guide souveraine,  
et croire ensemblement qu'il se laisse mener  
selon les passions, et la nature humaine.*

4

*Guidé de mesme esprit est-il pas effronté  
d'exalter son amour? et puis tout au contraire  
le dépeindre envers nous de pire volonté  
qu'un barbare à l'endroit de son pire adversaire.*

---

Les deux premiers quatrains ont été reproduits par le P. Mersenne.

3. Est-il pas insensé de penser et de s'imaginer qu'il est le souverain gouverneur de ce monde, et néanmoins qu'il se laisse conduire selon nos passions humaines.

4. Est-il pas effronté d'exalter son amour et puis de le dépeindre pire envers nous que n'est un barbare envers son pire ennemy?

5

*Si luy ne voudroit pas engendrer des enfans  
s'il pensoit que leur fin deust estre misérable,  
Dieu de qui la bonté se voit à tous momens  
pourroit-il aux humains se monstrer dissemblable ?*

6

*L'Eternel nous estant infiniment meilleur  
que n'est à ses enfans une soigneuse mère,  
nous peut-il imposer un infiny malheur  
pour le contentement d'une feinte colère ?*

7

*Si le Bigot ne peut voir son pire ennemy  
souffrir durant un mois un extrême supplice,  
comment veut-il que Dieu du supplice infiny  
de l'œuvre de ses mains repaisse sa Justice ?*

---

5. Et quoy ? il ne voudroit pas engendrer des enfans, s'il croyoit qu'ils deussent estre misérables, comment est-ce que Dieu qui est infiniment bon, pourroit nous mettre au monde s'il sçavoit que nous deussions estre perdus ?

6. Il est certain que Dieu nous ayme beaucoup plus, et nous est meilleur que la meilleure mère du monde à ses enfans, et par conséquent il ne nous peut imposer un malheur infiny pour satisfaire une colère feinte.

7. Puis que le Bigot ne voudroit, ny ne pourroit voir ses pires ennemis au milieu d'un extrême supplice durant un mois, comment est-il possible qu'il veuille que Dieu repaisse sa justice chastiaut l'œuvre de ses mains d'un supplice infiny ?

8

*Car sa Justice estant sa pire volonté  
et son divin amour toute une mesme chose,  
sçauroit-on proposer à nostre infirmité  
un appuy autre part où mieux elle repose ?*

9

*Et quant à sa bonté qui s'en pourroit servir  
d'exemple à l'imiter pour aux ennemis rendre  
le bienfait pour le mal, si nous devons tenir  
que d'elle en cet endroit il ne faut rien attendre.*

10

*Tout Sage pourroit-il inspirer les humains  
à se rendre envers tous au besoin secourables,  
et monstrier quant à luy que les plus inhumains  
en nulle cruauté ne luy sont comparables ?*

11

*Estant tout juste et bon, nous peut-il commander  
d'aymer nos ennemis, et les hayr lui-mesme ?  
chétifs les pourrons-nous en leur misère ayder,  
et luy les voir souffrir une immortelle peine ?*

---

8. Nostre infirmité peut-elle trouver un appuy autre part, où elle se repose mieux que sur la justice divine, puis qu'elle est une mesme chose avec sa volonté, et son divin amour ?

9. Si nous pensons qu'il ne faut rien attendre de la bonté divine, comment nous en pouvons-nous servir d'exemple pour rendre le bien pour le mal à nos ennemis ?

10. Dieu pourroit-il nous inspirer de donner secours à tout le monde, s'il estoit plus cruel que nul autre ?

11. Peut-il nous commander d'aymer nos ennemis, s'il les hayt luy-mesme veu qu'il est tout juste, et tout bon ; quelle apparence que nous les puissions ayder en leur misère, s'il les voit souffrir une peine immortelle ?



12

*Se peut-il concevoir un infiny tourment  
pour plaire à l'Eternel, et contenter son ire,  
sans le présupposer cruel infiniment,  
et pire en nostre endroit que des tyrans le pire ?*

13

*Encor si le Bigot l'estimoit comme luy  
capable d'assouvir une extrême vengeance,  
d'un tourment limité il n'y auroit celuy  
qui enfin n'excusast une telle ignorance.*

14

*Mais de vouloir que Dieu punisse infiniment  
l'Homme par ses défauts sur peine d'injustice,  
est-ce pas accuser calomnieusement  
l'Eternelle bonté d'éternelle malice ?*

15

*Ne luy sert d'alléguer pour couvrir son erreur  
que Dieu ne peut quitter sa justice immortelle,  
et qu'estant infinie la divine fureur  
ne se peut assouvir d'une peine mortelle.*

---

12. On ne peut pas concevoir un tourment infiny pour contenter l'ire de Dieu, si ce n'est qu'on dit qu'il est infiniment cruel, et qu'il nous traite plus mal que le plus grand tyran du monde.

13. Si le Bigot se contentoit de l'estimer tel comme luy, c'est-à-dire qu'il assouvist sa vengeance de quelque supplice limité, on pourroit excuser une telle ignorance.

14. Mais de dire que Dieu punit l'homme d'une peine infinie pour ses défauts sur peine d'injustice, c'est accuser la bonté divine d'une malice immortelle.

15. Je sçay qu'il respondra pour s'excuser, que Dieu ne peut quitter

16

*Car bien que sa divine et sainte Majesté  
soit un estre infiny d'essence invariable,  
si ne s'ensuit-il pas qu'un meffait limité  
d'un supplice infiny soit enfin punissable.*

17

*Quant à l'objection qu'on fait en cet endroit :  
que le bonheur des uns ne peut sans la misère  
des autres subsister, et que Dieu ne sçauroit  
aymer tous ses enfans, sans estre injuste père,*

18

*Est-ce pas concevoir que si Dieu n'est cruel,  
il ne peut estre juste, et luy vouloir prescrire  
la façon de régir son Empire actuel  
et à nos jugemens sa volonté réduire ?*

19

*D'autre part veu qu'en Dieu amour est action  
Dont luy seul est l'object, et la cause immuable,  
est-ce pas s'impliquer en contradiction  
de la croire envers nous mortelle et périssable ?*

---

son éternelle justice, et qu'il faut qu'il assouvisse sa fureur d'une peine immortelle, puisqu'il est infiny.

16. Mais il ne s'ensuit pas qu'un meffait limité doive estre puny d'une peine infinie, bien que sa divine Majesté ait un estre infiny, et invariable.

17. Ils font icy une objection : sçavoir est que le bonheur des uns ne peut estre sans la misère des autres, et que Dieu seroit un père injuste, s'il aymoit tous ses enfans.

18. Mais cela ne se peut dire sans faire Dieu cruel, afin qu'il soit juste ; et puis c'est luy prescrire la façon de gouverner le monde.

19. D'abondant puis que l'amour de Dieu est une action, de laquelle il

20

*Si mesme cet amour ne se peut diviser  
en aucune façon de l'immortelle essence,  
pourquoy veut le Bigot la corporaliser  
et la rendre sujette à l'humaine inconstance ?*

21

*Est-il pas insensé de croire que celui  
Dont tout pouvoir dépend soit capable d'offense ?  
que tout sage il ait peu nous armer contre luy  
et pour nous se donner de la peine et souffrance.*

22

*Pourroit-il endurer que l'on le surmontast  
de luy-mesme assisté pour ravir son ouvrage,  
puis pour le racheter que l'on exécutast  
contre sa volonté toute sorte de rage ?*

---

est le seul object, et la cause invariable, est-ce pas s'embroüiller d'une contradiction de croire que cet amour divin puisse cesser envers nous ?

20. Et quoy, si cet amour ne peut en aucune façon se diviser de l'essence divine, pourquoi est-ce que le Bigot le corporalise, la rendant sujette à l'inconstance humaine ?

21. N'est-il pas insensé lorsqu'il croit que Dieu est capable d'offense, puis que tout pouvoir dépend de lui ? et qu'il ait peu nous mettre les armes en main contre luy, et qu'il se soit donné de la peine et de la souffrance pour nous, veu qu'il est tout sage ?

22. Pourroit-il donner son assistance pour estre surmonté, et afin qu'on lui ravist son ouvrage, et puis endurer qu'on exécutast toute sorte de rage contre sa volonté pour racheter le susdit ouvrage ?

23

*Si Dieu estoit espris de cette ambition  
d'ostenter contre nous sa force et sa puissance,  
quel seroit son désir ? qu'une imperfection,  
cette imperfection qu'une pure indigence.*

24

*Tout estant par luy-mesme entièrement soumis  
à ce divin vouloir, peut-il estre croyable  
que jamais il ait peu faire des ennemis  
capables d'empescher ses desseins immuables ?*

25

*Si Dieu gouverne tout d'un absolu pouvoir  
réciproque et pareil à son intelligence,  
qui pourroit empescher l'effet de son vouloir  
et malgré qu'il en eust y faire résistance ?*

26

*Est-il quelque pouvoir lequel puisse servir  
contre celuy auquel tout pouvoir fait hommage ?  
Dieu mesme pourroit-il aux hommes s'asservir  
et régler son vouloir selon leur arbitrage.*

---

23. Si Dieu avoit cette ambition de monstrier sa force, et sa puissance contre nous, son désir ne seroit-il pas une grande imperfection, et une pure indigence ?

24. Peut-il estre croyable qu'il ait peu faire quelques ennemis, lesquels ayent esté capables d'empescher ses desseins immuables, puisqu'il a soumis toutes choses à sa volonté ?

25. Si Dieu gouverne toutes choses d'un pouvoir absolu, qui soit égal et réciproque à son intelligence, qui est-ce qui pourroit empescher l'effect de sa volonté malgré qu'il en eust, il n'y auroit pas moyen de lui résister.

26. Y a-t-il quelque pouvoir qui puisse servir contre celuy auquel tout

27

*Si à l'Estre infiny rien ne peut estre osté  
n'y soustrait du ressort de sa toute puissance,  
comment a-t-il pu perdre et depuis racheté  
ce qui jamais ne fut qu'à sa divine essence ?*

28

*Combien que le Bigot ne die ouvertement  
qu'envers ses ennemis il est plus charitable  
que Dieu n'est envers nous, qui ne voit clairement  
en ses opinions cette suite exécration ?*

29

*Mais pour luy faire voir par démonstration  
visible, et fondemens de son escole mesme,  
qu'au delà du trespas toute punition  
répugne évidemment à l'équité suprême.*

30

*Jettons-le dans le choix de ces deux questions  
ou que tous mouvemens fuyent la cognoissance  
du moteur éternel, ou que les actions  
de nostre volonté suivent son ordonnance.*

---

pouvoir fait hommage ; Dieu mesme se pourroit-il asservir aux hommes, et prendre leur arbitrage pour règle de son vouloir ?

27. Si on ne peut rien oster, ny distraire du ressort de la toute puissance de l'estre infiny, comment peut-il avoir perdu, et puis racheté ce qui n'a jamais esté à d'autre qu'à son essence divine ?

28. Bien que le Bigot n'ose pas dire clairement qu'il est plus charitable envers ses ennemis, que Dieu n'est envers nous, néanmoins cette conséquence exécration se tire manifestement de ses opinions.

29. Je lui veux démonstrer par les propres fondemens de son escole, que toute punition cesse après le trespas, et qu'elle répugne à l'équité suprême.

30. Qu'il me responde à cet argument, par lequel je luy donne le choix

31

*S'il dit en premier lieu que chaque mouvement  
suit le sçavoir divin, avec quelle impudence  
ose-t-il opposer contradictoirement  
son vouloir aux objects de sa toute science ?*

32

*Car si quelques objects de son divin sçavoir,  
sont à sa volonté répugnans et adverses,  
s'en ensuivra-t-il pas que conoistre et vouloir  
luy seront comme à nous choses du tout diverses ?*

33

*Que si tout est essence en la Divinité  
et tous ses attributs y ont leurs différences,  
serons-nous pas réduits à cette absurdité  
de confesser en elle autant de subsistances ?*

---

entre ces deux questions : tous mouvemens suivent la cognoissance de Dieu, ou les actions de nostre volonté suivent son ordonnance.

31. S'il choisit le premier, accordant que tous mouvemens suivent le sçavoir divin, est-il pas impudent d'opposer le vouloir divin aux objects de sa cognoissance, et rendre le vouloir et le sçavoir de Dieu contradictoires ?

32. Car si quelques objects de la science de Dieu sont répugnans à sa volonté, faudra-t-il pas confesser que la cognoissance, et la volonté divine seront diverses, comme sont nostre cognoissance, et nostre volonté ?

33. De plus, si tout ce qui est en l'essence divine est essence, et si ces attributs y gardent leur différence, ne serons-nous pas contraints de confesser autant de subsistances dans l'essence divine, comme il y aura d'attributs, ce qui est une grande absurdité !

34

*Dieu estant un pur acte en son éternité  
qui précède en tout sens les choses temporelles,  
est-ce pas desnier sa très sainte Unité  
que de les supposer avant les éternelles ?*

35

*Si la science ensuit nos contingens effects  
et ses effects en tems ont pris estre et naissance,  
ne sera-t-elle pas ainsy que ses objects  
temporelle et finie et luy de mesme essence ?*

36

*Si en quelques desseins Dieu se peut décevoir,  
l'issue en arrivant contre son espérance,  
quel sera son propos ? qu'un infirme vouloir  
accompagné d'erreur, de doute, et d'ignorance.*

37

*Estimer outre plus que Dieu soit en suspens  
de ce que nous ferons pour bien ou mal nous faire,  
qu'il dépende de nous, et des lieux et du tems,  
et que de son vouloir on se puisse distraire.*

---

34. Puis que Dieu est un pur acte lequel précède les choses temporelles de toute éternité, celui-là ne nie-t-il pas sa très simple unité, qui dit que les choses temporelles sont avant les éternelles ?

35. Si son sçavoir suit nos effects contingens, et que ces effects ayent pris leur estre, et leur naissance en tems, la science de Dieu ne sera-t-elle pas temporelle et finie aussi bien que ses objects, et par conséquent Dieu ne sera-t-il pas de mesme essence ?

36. Si Dieu pouvoit être déçu, et qu'il arrivast contre ce qu'il auroit proposé, son propos et son vouloir seroient infirmes, et accompagnez de doute, d'erreurs et d'ignorance.

37. Il n'y a pas d'apparence que Dieu dépende de nous, et des lieux,

38

*Est-ce pas le réduire à l'imbécillité  
de celui qui pensant s'unir à la rencontre  
de ce qu'il espéroit, se trouve mesconté  
par l'accident fatal de quelque malencontre ?*

39

*Est-ce pas mesurer le souverain agent  
qui fait tout ce qu'il veut, à l'humaine puissance,  
comme si quelque objet le rendoit indigent  
pour atteindre à la fin de son intelligence ?*

40

*Est-ce pas le vouloir à l'homme assujettir,  
comme un potier de terre à son débile ouvrage,  
que l'on voit de son but souvent se divertir  
bien que prédestiné à quelque bon usage ?*

41

*Si en soy l'Eternel voit tout présentement  
ce qui nous est futur, est-il imaginable  
Qu'il nous ait défendu ce qu'inafailliblement  
il sçait par son vouloir nous estre inévitable ?*

---

et du temps pour nous faire bien ou mal, et qu'on se puisse distraire de son vouloir.

38. Autrement ce seroit le réduire à l'estat de celui qui pensant parvenir à ce qu'il espéroit, se trouve mesconté et malheureux.

39. C'est dire que Dieu soit indigent comme l'homme, et qu'il a besoin de quelque objet pour venir à la fin de son intelligence.

40. C'est l'assujettir à l'homme comme le pot au potier, qui se divertit souvent de son but et de l'usage auquel il avoit esté prédestiné.

41. Si Dieu voit tout ce qui est futur, quelle apparence y a-t-il qu'il ait deffendu ce qu'il sçait nous estre inévitable par son vouloir ?



42

*Nous peut-il commander de faire ce qu'il sçait que nous ne ferons point ? ou par insuffisance retenir son vouloir sur le bien ou mal fait venant de nostre choix et pure contingence.*

43

*Bref si le mesme Dieu sçait actuellement Toute chose en soy-mesme, avec quelle ignorance le croirons-nous autheur d'une loy qui dément les effects descoulans de sa préconnaissance ?*

44

*Que si des loix du monde il luy plaît se servir pour guider les humains selon sa Providence, pourquoy veut-il celuy aux siennes asservir les autres nations de diverses créances ?*

45

*Car puisqu'un mesme Dieu est père de nous tous qui désirons jouïr d'un bien intelligible, que nous peut importer qu'il y guide eux et nous par les divers chemins de ce monde insensible ?*

---

42. Quelle apparence y a-t-il qu'il nous commande ce qu'il sçait que nous ne ferons point, ou que par insuffisance il retienne sa volonté sur le bien ou le mal qui vient de nostre choix ?

43. S'il sçait tout, comment peut-il avoir donné une loy laquelle est contre les effects de sa prescience.

44. Si Dieu veut se servir de loix pour nous guider selon sa Providence, pourquoy voulez-vous nous assujettir à vostre religion ?

45. Qu'importe qu'il nous guide tous à un mesme bien intelligible par divers chemins ?

46

*Nous distinguons icy en un certain respect ce que dit simplement est en bonne logique une déception : d'autant qu'un mesme effect toujours louïable en Dieu peut estre en nous inique.*

47

*Car comme nous devons par la diversité des causes, recevons ès effects différence, aussy bien voulons-nous fuyr l'Identité afin d'y prévenir l'injuste conséquence.*

48

*C'est pourquoy nous disons que les effects divers, lesquels nous condamnons en leur cause prochaine, servent louablement au bien de l'Univers par leur vouloir divin leur cause souveraine.*

49

*Par toutes ces raisons on peut voir clairement que la peur d'un Enfer n'est qu'une fantasie et foiblesse d'esprit, consécutivement que tout chastiment cesse en cette humaine vie.*

---

46. Ce que nous appellons distinction, est dit déception en bonne logique, parce que le mesme effect qui est louable en Dieu peut-estre inique en nous.

47. Car si les causes produisent des effects différens, il faut en fuyr l'identité, afin que l'injuste conséquence soit prévenuë.

48. Par conséquent les différens effects condamnez dans leur cause prochaine, servent au bien de l'Univers selon la volonté de Dieu.

49. De toutes ces raisons il conclud qu'il n'y a point d'enfer, ny aucun chastiment après ceste vie, et que tout cela n'est que fantasie, et foiblesse d'esprit.

50

*Vie en laquelle ainsi qu'en chaque région  
chacun prend le surnom du lieu de sa naissance,  
de mesme le Bigot suit la religion  
dont il est allaicté dès sa première enfance.*

51

*Vie encor où l'on voit que de chaque costé  
le vulgaire ignorant croit comme indubitable,  
ce que ses devanciers ont jadis inventé  
avoir esté receu de l'essence ineffable.*

52

*Utile invention pour brider les esprits  
des hommes insolens qui pervers de nature  
mettent les magistrats et leurs loix a mespris  
pour vivre à l'abandon sans reigle, ny mesure.*

53

*A quoy semblent aussy viser finalement  
les merueilleux effects qu'on voit au monde naistre,  
dont les Pipeniais ombragent finement  
leurs contes fabuleux pour les simples repaistre.*

---

50. Le Bigot suit la religion qu'il a succée à la mammelle.

51. Et le vulgaire ignorant croit ce que ses devanciers luy ont dit, avoir esté receu de Dieu.

52. Ce quatrain a été reproduit textuellement.

53. Ce quatrain a été reproduit textuellement.

54

*S'il dit en second lieu que tout événement  
suit l'absolu vouloir de la divine essence,  
n'est-il pas obligé de nous montrer comment  
Dieu peut de ce qu'il veut recevoir de l'offense ?*

55

*De distinguer que Dieu détermine en secret  
et veut ce qu'en ses loix il nous défend de faire,  
est-ce pas le dépeindre hypocrite, indiscret,  
et à sa volonté répugnant et contraire ?*

56

*Se peut-il concevoir plus grande impiété  
que celle du Bigot qui veut que Dieu punisse  
ceux dont les actions suivent sa volonté,  
pour démonstrer sur eux sa divine justice ?*

57

*Dieu peut-il condamner ceux lesquels il conduit  
en tous leurs mouvemens sans accuser luy-mesme ?  
sçauroit-on imposer quelque justice en luy  
sans en luy concevoir une malice extrême ?*

---

54. Secondement, si les événemens suivent la volonté de Dieu, il faut donc qu'on nous montre qu'il peut recevoir de l'offense de ce qu'il veut.

55. Car ce seroit le faire hypocrite et contraire à sa volonté, si on disoit qu'il détermine en secret, ce qu'il deffend par ses loix.

56. C'est une grande impiété de vouloir que Dieu punisse ceux qui suivent sa volonté, afin qu'il montre sa justice.

57. Dieu ne sçauroit condamner ceux qu'il conduit en tous leurs mouvemens, autrement il seroit injuste et malicieux.

58

*Pourroit-il de nos maux sa justice exalter  
et de nostre misère enrichir son essence ?  
sçauroit-on faire pis que de luy adapter  
l'office de bourreau pour vanger nos offenses ?*

59

*Il n'est pas moins mauvais de nier simplement  
une Divinité, que de la croire telle  
qu'elle tire de l'heur et du contentement  
à nous faire souffrir une peine immortelle.*

60

*Qui est l'homme bigot lequel n'aymast trop mieux  
estre nié des siens par leur ingratitude,  
que d'en estre avoüé et dépeint furieux,  
cruel, impitoyable et plein d'inquiétude ?*

61

*Si Dieu est esloigné de toute passion  
comme il est manifeste à toute intelligence,  
est-ce pas ignorance et superstition  
de le croire agité de colère et vengeance ?*

---

58. Dieu pourroit-il exalter sa justice, et enrichir son essence de nos maux et de nostre misère ? Est-ce pas le pis qu'on puisse faire que de luy adapter l'office de bourreau envers nous ?

59. Voudroit-il pas mieux nier Dieu que de croire qu'il tire de l'heur, et prend plaisir à nous punir d'une peine immortelle ?

60. Le Bigot aymeroit mieux estre nié des siens par leur ingratitude, que d'en estre avoüé furieux, cruel, impitoyable et plein de trouble.

61. Si Dieu est exempt de passion, comme croyent tous les bons esprits, n'est-ce pas estre ignorant et superstitieux de penser qu'il soit agité de colère et de vengeance ?

62

*S'il le faut estimer plein d'ire et furieux  
lors que les mandemens de Moïse on délaisse,  
quel moyen de le croire autre que malheureux  
puisque le genre humain les viole sans cesse.*

63

*Ainsi le Souverain n'est jamais couroucé  
si à nos maux communs la beste communique,  
le Superstitieux est-il pas insensé  
de flatter son vouloir d'un chastiment inique ?*

64

*C'est gazouiller en vain que tous ses attributs  
sont énoncez de Dieu pour figurer nos crimes,  
et qu'on entend par eux d'ineffables vertus  
de qui tant seulement les effects on exprime.*

65

*Car puisque ces effects ont leur relation  
nécessaire à leur cause, il est indubitable  
ou que Dieu est sujet à perturbation  
ou que telle doctrine est une pure fable.*

---

62. Si vous dites que Dieu est furieux, quand on n'observe pas les commandemens de Moïse, vous le faites malheureux, puis que les hommes les violent sans cesse.

63. Mais s'il n'est jamais en colère, et si la beste communique à nos maux, le superstitieux est-il pas insensé de flatter sa volonté d'un chastiment inique ?

64. Il ne sert de rien de dire que ces attributs ne sont énoncez de Dieu que pour figurer nos crimes, et que par iceux on entend quelques vertus infinies en exprimant leurs effects.

65. Car puis que ces effects se rapportent nécessairement à leur cause, Bien est sujet à perturbation, ou cette doctrine est une fable.

66

*Mais feignons comme luy l'Immuable irrité  
contre les plus meschans addonnez à tout vice,  
s'ensuit-il de cela que la Divinité  
les doit punir enfin d'un infiny supplice ?*

67

*Le Bigot n'est-il pas cruel infiniment  
de vouloir exiger une peine infinie  
d'un meffait limité ? veut-il pas sottement  
esgaler à toujours l'instant de nostre vie ?*

68

*Veut-il pas que Dieu soit vainement punisseur,  
l'impunité n'estant nullement dommageable,  
qu'il soit loisible à nous de suivre la douceur,  
injuste à l'Eternel de faire le semblable ?*

69

*Veut-il pas de rechef que la punition  
au delà du trespas soit inutile et vaine,  
car ne s'en ensuivant nulle correction,  
quel bien en peut tirer l'Equité souveraine ?*

---

66. Bien que nous disions que Dieu fust irrité contre les meschans, il ne s'ensuit pas qu'il les doive punir d'un supplice éternel.

67. Le Bigot est infiniment cruel de désirer qu'un meffait limité soit puny d'un infiny tourment, car c'est esgaler l'instant de nostre vie au tousjours.

68. Dieu puniroit vainement, l'impunité des damnez n'estant point dommageable; et puis quelle apparence y a-t-il qu'il nous soit loisible de suivre la douceur, si c'est injustice à Dieu de faire le semblable.

69. Ceste punition éternelle ne seroit-elle pas inutile après le trespas ? car quel bien Dieu peut-il en tirer, si les damnez ne se corrigent point ?

70

*S'y plaire simplement, est-ce pas cruauté ?  
y chercher de la gloire ainsy qu'en la défaite  
d'une chose de néant, est-ce pas vanité  
où la Divinité ne peut estre sujette ?*

71

*Que si d'un grand Monarque on se moque en prisant  
contre un foible rival l'effort de sa victoire,  
le Bigot n'est-il pas phrénétique en disant  
qu'à perdre les humains Dieu treuve de la gloire ?*

72

*Si donc le but final d'un juste chastiment  
est la correction que de l'exemple on tire,  
qu'est-ce l'Enfer ? qu'un masqué, et supposé tourment,  
dont les religions maintiennent leur Empire.*

73

*D'ailleurs veu que le but d'un sage entendement  
est de tous ses desseins l'intention première,  
faut-il pas avoïer que déterminement  
Dieu nous a tous formez à quelque fin dernière ?*

---

70. C'est cruauté, et vanité que de plaire, et de chercher de la gloire en punissant les meschans, ou Dieu n'est sujet ny à cruauté, ny à vanité.

71. On se mocqueroit d'un Monarque, si on faisoit estat de la victoire qu'il auroit emportée sur un goujat, donc le Bigot est phrénétique quand il dit que Dieu treuve de la gloire à perdre les hommes.

72. Si le chastiment ne sert que pour l'exemple qu'on en tire, qu'est-ce que l'Enfer ? qu'un tourment supposé, par lequel les religions s'entre-tiennent.

73. Dieu ne nous a-t-il pas tous formez pour quelque fin dernière, puis que le but d'un sage entendement est la première intention de ses desseins ?



74

*Que si l'homme bigot ne se peut proposer  
que de bien faire à ceux desquels il est le père,  
le Père de ce tout auroit-il peu viser  
pour nous à quelque fin d'immortelle misère ?*

75

*De là s'ensuit-il pas si la Divinité  
pour un malheur sans fin n'a peu nous faire naistre,  
que nous parviendrons tous au repos limité  
par son divin amour pour notre meilleur estre ?*

76

*Bref tout bon pourroit-il de nous se désunir  
et sage abandonner son principal ouvrage,  
immuable en conseil, pouvons-nous parvenir  
qu'au but où sa bonté visa devant tout aage.*

77

*Et quand bien Dieu voudroit qu'à l'ancien chaos  
nous fussions tous réduits, n'est-ce pas un blasphème  
de le vouloir taxer de nous mettre au repos  
où nous estions sans naistre en ce principe mesme ?*

---

74. Dieu pourroit-il avoir visé pour nous à quelque fin d'immortelle misère, puis que le Bigot mesme ne se peut proposer que de bien faire à ses enfans ?

75. D'où je conclus que puis que Dieu ne nous a peu faire naistre pour un malheur sans fin, que nous parviendrons tous au repos que l'amour divin nous a limité pour nostre meilleur estre.

76. En fin pourroit-il nous quitter, puis que nous sommes son principal ouvrage ? pourrions-nous parvenir qu'au but où sa bonté a visé devant tout aage.

77. Bien que Dieu nous voulust réduire dans l'ancien chaos, est-ce pas blasphémer de le taxer de nous mettre au repos où nous estions, avant que d'estre, en ce principe mesme ?

78

*Icy les Taupetiers et Ventres paresseux  
despitez du mespris de leur pantalonisme,  
nous feront des discours et contes fabuleux  
pour nous faire quitter les plus claires maximes.*

79

*Et ne douteront point de nous mettre en avant  
que les effects divins nous sont impénétrables,  
que nos sens et raison nous déçoivent souvent  
et que rien n'est certain que leurs songes et fables.*

80

*Et comme un Ulespiègle estoit injurieux  
à ceux qui descouvroient ses couleurs et peintures,  
de mesme ces caffars, comme luy vicieux,  
contre nos argumens vomiront des injures.*

81

*Celuy-là voulant faire approuver ses tableaux  
disoit qu'aux seuls bastards ils estoient invisibles,  
ceux-ci pour nous ranger à leurs brides à veaux  
veulent que nous soyons des souches insensibles.*

---

78. Je sçay qu'on nous fera icy des contes fabuleux pour nous faire quitter les maximes les plus évidentes.

79. Et qu'on nous dira que les effects divins nous sont impénétrables, et que nos sens, et nos raisons nous trompent souvent, comme s'il n'y avoit rien de certain que leurs songes, et leurs fables.

80. De plus, ils vomiront des injures contre nous comme faisoit Ulespiègle contre ceux qui découvroient ses couleurs, et ses peintures.

81. Car ils veulent que nous soyons des souches insensibles pour nous ranger à leurs opinions.

82

*Et comme une nourrice effraye ses petits,  
ces freslons nous voudront espouvanter de mesme,  
celle-là pour reigler leurs jeunes appétits,  
ceux-ci pour nous ranger dessous leur diadesme.*

83

*Mais toutes leurs raisons n'ont point d'autre pouvoir  
que d'effrayer les sots, dont l'aveugle ignorance,  
compagne de l'erreur, ayde à les décevoir  
pour les embéguiner d'une fausse créance.*

84

*Quant à ceux que l'on voit se battre et tourmenter  
afin de se punir des défauts de leur vie,  
où trouvent-ils que Dieu se puisse délecter  
en l'agitation d'une telle folie ?*

85

*Si par devant un juge un voleur ne sçauroit  
se purger de son crime en punissant soy-mesme,  
pourquoy veut le Bigot que Dieu en cet endroit  
donne ce privilège à la sottise humaine ?*

---

82. Et nous espouvanter comme une nourrice laquelle effraye ses petits pour reigler leurs jeunes appétits, à ce qu'ils nous puissent ranger sous leur diadesme.

83. Mais tout ce qu'ils nous sçauroient dire n'est que pour effrayer les sots, qui se laissent décevoir à l'ignorance, laquelle les embéguine d'une fausse créance.

84. Reproduit textuellement par le P. Mersenne.

85, 86, 87, 88. Reproduits textuellement par le P. Mersenne.

86

*Se moqueroit-on pas de voir un malfaiteur  
de juge et de partie entreprenant la charge,  
de sa propre sentence estre l'exécuteur,  
et en représenter l'acte, et le personnage ?*

87

*Avons-nous pas assez de naturels malheurs  
sans nous en inventer ? est-il rien plus inique  
que de nous procurer de nouvelles douleurs,  
ny qui ressentent plus une âme frénétique ?*

88

*Si Dieu veut envers nous user de chastiment  
par des esprits malins bourreaux de sa justice,  
pourquoy veulent ceux-cy usurper follement  
de Dieu l'autorité, et de ceux-là l'office ?*

89

*Sont-ils pas hors du sens de se feindre et masquer,  
et de la piété faire une comédie,  
de nous masquer Dieu mesme, et entr'eux se moquer  
de nostre aveuglement à leur hypocrisie.*

90

*Qui est celuy d'entr'eux qui voulust faire estat  
d'un respect controuvé par l'aveugle ignorance,  
qui du leur envers Dieu plustost ne s'offençast,  
que d'y constituer aucune récompense.*

---

89. Ils sont hors du sens de se feindre la piété, et d'en faire une comédie, de nous masquer Dieu et de se moquer de nostre aveuglement.

90. Puis qu'ils se moqueroient d'un respect controuvé par les ignorans, pourquoi ferons-nous compte du leur envers Dieu ?

91

*Les yeux tournez au ciel, et le cœur en tout lieu,  
enflez de vanité où leur vertu se fonde,  
sont-ils pas impudens d'oser parler de Dieu  
plus irrévèrement que du moindre du monde ?*

92

*Qu'importe à l'Éternel qu'ils quittent les faveurs  
desquelles sa bonté leur présente l'usage,  
pour en oysiveté pratiquer les douceurs  
où leur propre appétit les porte davantage.*

93

*Celui qui au banquet d'un Grand refuseroit  
pour luy estre agréable une viande exquise,  
que libéralement il luy présenteroit,  
seroit-il à louer d'une telle sottise ?*

94

*Qui d'un million d'or nous voudroit étreiner,  
pourroit-il envers nous estre court d'une obole ?  
si d'un règne infiny Dieu nous veut couronner,  
nous peut-il plaindre au prix d'une chose frivole ?*

---

91. Ils tournent les yeux au Ciel enflez de vanité, sur laquelle leur vertu est fondée, et sont si impudens qu'ils parlent plus irrévèrement de Dieu, que du moindre du monde.

92. N'importe point à Dieu qu'ils quittent les faveurs qu'il leur fait, car ils font cela pour user en oysiveté des douceurs, auxquelles leur appétit les porte davantage.

93. Celui-là seroit-il louable qui refuseroit une viande exquise de la main d'un Grand qui l'auroit appelé à sa table ?

94. Celui-là nous refuseroit-il une obole, qui nous voudroit étreiner d'un million d'or ? Dieu nous pourroit-il plaindre d'une chose frivole, s'il nous veut donner un règne infiny ?

95

*S'il nous faut espérer qu'au delà du trespas  
des délices du Ciel nous aurons jouissance,  
pourquoy ne prendrons-nous de celles d'icy-bas  
attendant celles-là, l'usage et connoissance ?*

96

*Si pour conclusion Dieu nous permet d'user  
des sensibles effects de sa bénéfice,ce,  
pourquoy les voulons-nous de sa main refuser  
et luy en desnier nostre recognoissance ?*

97

*De tout ce que dessus on peut sommairement  
distinguer le Bigot d'avec le Déiste,  
pour fuir du premier l'impie enseignement  
et de l'autre imiter la bienheureuse piste.*

98

*Le Bigot ignorant ne fait rien sans espoir  
de quelque récompense, et s'il fuit quelque vice  
ce n'est pas qu'à bien faire il ait un bon vouloir,  
mais c'est pour éviter du meffait le supplice.*

---

95. S'il faut espérer que nous jouyrions du Paradis après ceste vie, ne devons-nous pas user des délices de ceste vie en attendant celles de l'autre ?

96. Bref si Dieu permet que nous usions des sensibles effects de sa bénéfice,ce, pourquoy les refuserons-nous et lui en dénierons nostre recognoissance ?

97. Vous voyez donc de tout ce que dessus, qu'il faut fuir l'impie enseignement du Bigot, et imiter la piste bien-heureuse du Déiste.

98. Le Bigot ne fait rien que sous espérance d'estre récompensé, et ne fuit pas le vice si ce n'est pour éviter le supplice deu à son meffait.

99

*Plein de trouble en son âme il s'effraye de Dieu  
ainsy que les enfans d'un monstre espouvantable,  
et tel l'imaginant il le blasme en tout lieu  
sous ombre d'exalter sa justice ineffable.*

100

*Aussy est le Bigot entre les ignorans  
seul ennemy juré de sa propre lumière,  
pour ne voir les erreurs enfantez par les ans  
dans lesquelles il détient son âme prisonnière.*

101

*Le Déiste en repos agit tant seulement  
pour l'amour du bien mesme, et non pour le salaire  
proposé par les loix, sçachant assurément  
que la vertu n'est point servile, et mercenaire.*

102

*Vertu qui nous instruit que souverainement  
nous devons adorer une cause première,  
aymant nostre prochain en elle seulement  
sans luy faire dommage en aucune manière.*

---

99. Et s'effraye de Dieu, comme les enfans d'un monstre épouvantable, et le blasme par tout sous prétexte de louer sa justice ineffable.

100. Il est le seul ennemy juré de sa propre lumière entre les ignorans, ne voyant pas les erreurs que les ans ont enfantez, et qui détiennent son âme prisonnière.

101. Le Déiste n'agit que pour le bien mesme, et non pour le salaire que les loix proposent, d'autant qu'il sçait bien que la vertu n'est point servile.

102. Par laquelle nous sçavons qu'il faut adorer une première cause, et aymer en elle nostre prochain sans luy faire aucun tort.

103

*Ennemy conjuré de l'irréligion,  
il vit paisiblement avecques tout le monde,  
et, seul observateur de la religion,  
il adore l'Autheur de la terre et de l'onde.*

104

*Mesme tout simplement il ayme l'Eternel  
et en luy ce qui est, ce qui vit et respire,  
envers tous les humains se montrant estre tel  
que mutuellement il souhaite et désire.*

105

*Au regard de l'Athée, encor qu'ingratement  
il nie l'Eternel, et sa sainte police,  
si n'en parle-t-il pas si injurieusement,  
comme fait le Bigot traitant de sa justice.*

106

*Ainsy l'Athée seul nie la Divinité.  
Le Bigot, pirement, meilleur que Dieu s'estime ;  
Le Déiste entre tous l'adore en vérité,  
attendant qu'il parvienne où son but se termine.*

---

103. Il observe tout seul la religion, et adore celuy qui a fait le Ciel, et la terre, hayssant entièrement l'irréligion.

104. Il ayme Dieu, et en luy tout ce qui vit et qui respire, se montrant estre tel envers chacun, qu'il souhaite naturellement qu'on soit envers luy :

105, 106. Reproduits textuellement par le P. Merseune.



A PROPOS  
D'UNE LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ D'OLIVET

---

VOLTAIRE ET L'ABBÉ D'OLIVET. — VOLTAIRE ET DES BARREAUX.

QUEL EST L'AUTEUR DU SONNET DU PÉNITENT ?

PIERRE ET PAUL DU MAY.

LES POÉSIES LATINES DE DES BARREAUX

FAC-SIMILE

de

LA LETTRE DE L'ABBÉ D'OLIVET A VOLTAIRE

du 15 janvier 1768.

Thivier

Paris 15 Janv. 1768.

Bon jour, et bon an. C'est ce matin seulement, qu'il est venu jusqu'à moi une brochure où il est parlé de Des Barreaux.

Vous devriez bien dire à ce misérable Thivier, qui s'est allé loger à cent lieus de moi, rue Beautreillis, de m'envoyer certaines nouveautés dont je n'ai connoissance qu'après coup. Je les recevrois, et les rendrois avec le plus grand secret, dans les 24 heures.

Revenons à la brochure. 1.<sup>o</sup> On dit que Des Barreaux n'est pas l'auteur du fameux Sonnet. Cela est certain. 2.<sup>o</sup> On dit que Rendre guerre pour guerre n'est pas français. Mais ne dit-on pas Rendre injures pour injures, rendre amitiés pour amitiés &c.

3.<sup>o</sup> Quoique vous existiez dans le district du Parlement de Bourgogne, vous n'êtes pas obligé de connoître Pierre Dumais, ancien Conseiller en ce Parlement. Il est parlé de lui dans le Ménestran de la Monnoye. C'étoit un grand Poëte Latin. Il vivoit encore, plus qu'octogénaire, et aveugle, lorsque j'arrivai en 1703 à Dijon. Dans ce temps-là j'aurois dit d'un grand Poëte Latin, ille mi par esse deo videtur. J'allai lui rendre mes hommages, et après connoissance faite, je m'en l'abordois

qu'avec une belle Ode latine, qui ne me paroissoit que belle, mais que je croyois divine, quand il l'avoit louée. Ce bon veillard avoit beaucoup connu Desbarreaux, qui, comme vous savez, alloit volontiers passer le temps des grandes chaleurs dans votre voisinage, à Chalon sur Saône. En ce temps-là ce fut une mode que ceux qui se piquoient de savoir écrire, fissent leur Portrait en vers ou en prose. Vous connoissez le Recueil des Portraits de S. A. Mademoiselle de Montpensier. J'entend que vous me dites, Maudite bavard, vous donc au fait. J'y viens. Des Barreaux avoit fait son portrait en vers latins, donc voici le devant.

Tartara non metens, non affectatus Olympum.

J'ai oublié le reste. Vous qui n'oubliez rien, vous savez l'usage que fait Horace, Sat. IX, du verbe affectavi, et vous en trouverez l'application pittoresque dans Des Barreaux.

Le bon Du May qui mangeoit souvent avec lui, de voir que son mariée de boire, c'étoit presque à chaque morceau, mais à très-petits coups, et cela il l'appeloit se paillardiser la langue.

N'allez pas, je vous en prie, lire cette dernière ligne  
devant Madame Denis. Car depuis qu'elle sait que je suis  
né le 30 mars 1682, elle ne manqueroit pas de s'écrier  
ici, Ah le vieux fou! Je finis tout court, de peur que si  
j'ajoutois encore quelques lignes, il ne m'arrivât d'ajouter  
quelque folie. Vale, et Olivetum, ut facis, ama.

---

Je vais envoyer ceci à notre cher cousin d'Argental  
qui le fourvera dans quelqu'une de ses dépêches.

---

#### VOLTAIRE ET L'ABBÉ D'OLIVET

Pierre Joseph Thoulier, né à Salins (Jura) le 30 mars 1682, appartenait à une famille distinguée; son père, conseiller au Parlement de Bourgogne, dirigea son éducation. L'enfant fut un brillant élève et, au sortir des études, il entra, le 2 décembre 1698, au noviciat des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Province de

Champagne. Il professa la grammaire, les humanités et la rhétorique à Reims où il se lia avec Maucroix, à Dijon avec le Père Oudin, le président Bouhier et La Monnoye, et à Paris avec Boileau, Huet, évêque d'Avranches, et J.-B. Rousseau. Il prêcha pendant sept ans. Appelé à Rome en 1713 pour continuer l'*Historia Societatis Jesu* après le Père de Jouvancy, il recula devant l'énormité de ce travail et quitta la Compagnie en 1716 sans avoir prononcé ses derniers vœux. Sa vie depuis cette époque — il prit alors le nom d'abbé d'Olivet — a été celle d'un savant laborieux, particulièrement occupé de travaux de grammaire. L'Académie française l'appela dans son sein, sans qu'il l'en eût sollicitée (1723), en remplacement de Jean de La Chapelle. Ses ouvrages sont très nombreux<sup>1</sup>.

---

(1) Voici la notice de Voltaire publiée pour la première fois dans le *Siècle de Louis XIV*, éd. de 1768. t. 1<sup>er</sup>, p. 163, éd. s. l. (Cramer de Genève), in-8 : « D'Olivet (Joseph Thoulier), abbé, conseiller d'honneur de la Chambre des Comptes de Dôle, de l'Académie française, né à Salins en 1682; célèbre dans la littérature par son *Histoire de l'Académie*, lorsqu'on désespérait d'en avoir jamais une qui égalât celle de Pellisson. Nous lui devons les traductions les plus élégantes et les plus fidèles des ouvrages philosophiques de Cicéron, enrichies de remarques judicieuses. Toutes les œuvres de Cicéron, imprimées par ses soins et ornées de ses remarques, sont un beau monument qui prouve que la lecture des anciens n'est point abandonnée dans ce siècle. Il a parlé sa langue avec le même pureté que Cicéron parlait la sienne, et il a rendu service à la grammaire française par les observations les plus fines et les plus exactes. On lui doit aussi l'édition du livre de *la Faiblesse de l'esprit humain*, composé par l'évêque d'Avranches, Huet, lorsqu'une longue expérience l'eut fait enfin revenir des absurdes futilités de l'école et du fatras des recherches des siècles barbares. Les Jésuites, auteurs du *Journal de Trévoux*, se déchainèrent contre l'abbé d'Olivet, et soutinrent que l'ouvrage n'était pas de l'évêque Huet, sous le seul prétexte qu'il ne convenait pas à un ancien prélat de Normandie d'avouer que la scholastique est ridicule, et que les légendes ressemblent aux quatre fils Aimon, comme s'il était nécessaire, pour l'édification publique, qu'un évêque normand fut imbécile. C'est ainsi à peu

A quatre vingt-six ans il écrit à Voltaire la lettre suivante « de bon an » ; elle est inédite et intéressante à cause du petit problème qu'elle soulève, des faits et des personnages qu'elle cite. L'écriture pleine de netteté et de fermeté est admirable. L'esprit de ce robuste vieillard restait, au commencement de 1768, aussi sain que le corps et rien ne permettait de prévoir qu'il devait succomber neuf mois plus tard aux suites d'une attaque d'apoplexie. Est-ce la dernière lettre qu'il ait échangée avec Voltaire ? C'est peu probable, cependant la Correspondance publiée dans l'éd. Moland<sup>1</sup> ne renferme après cette date que la réponse du Philosophe.

Paris, le 15 janvier 1768<sup>2</sup>.

« Bon jour, et bon an. C'est ce matin seulement, qu'il est venu jusqu'à moi une brochure où il est parlé de *Des Barreaux*.

---

près qu'ils avaient soutenu que les Mémoires du cardinal de Retz n'étaient pas de ce Cardinal. L'abbé d'Olivet leur répondit, et sa meilleure réponse fut de montrer à l'Académie l'ouvrage de l'ancien évêque d'Avranches, écrit de la main de l'auteur. Son âge et son mérite sont notre excuse de l'avoir placé, ainsi que le président Hénault, dans une liste où nous nous étions fait une loi de ne parler que des morts ».

Évidemment, cette notice, comme celle de *Des Barreaux* du *Siècle de Louis XIV*, est une conséquence de la lettre inédite que nous publions plus loin.

(1) Paris, Garnier, 1883-1885, 52 vol. in-8. Cette correspondance renferme 51 lettres de Voltaire à l'abbé d'Olivet et seulement 2 réponses de l'abbé d'Olivet à Voltaire.

(2) Voici celle de l'année précédente : Paris, 3 janvier 1767. Bonjour, mon illustre confrère, bon jour et bon an. N'est-ce pas ainsi que nos anciens Gaulois s'écrivaient à pareil jour ? Et pourquoi changerions-nous de style ? Mais savez-vous dans votre pays que nous avons ici un froid qui me rappelle l'idée de 709 (1709) ? Il me rappelle de plus à moi une autre idée. C'est qu'alors nous grelottions au coin d'un méchant feu, et qu'au-

« Vous devriez bien dire à ce misérable Thiriot, qui s'est allé loger à cent lieues de moi, rue Beautreillis, de m'envoyer certaines nouveautéz dont je n'ai connaissance qu'après coup. Je les recevrais et les rendrais avec le plus grand secret, dans les 24 heures.

« Revenons à la brochure. 1<sup>o</sup> On dit que Des Barreaux n'est pas l'auteur du fameux Sonnet. Cela est certain.

2<sup>o</sup> On dit que *Rendre guerre pour guerre* n'est pas françois. Mais ne dit-on pas *Rendre injures pour injures, rendre amitiés pour amitiés*, etc.

3<sup>o</sup> Quoique vous existiez dans le district du Parlement du Bourgogne, vous n'êtes pas obligé de connoître

---

jourd'hui nous nous tenons au coin d'un bon feu. Alors vous étiez mon disciple, et aujourd'hui je suis le vôtre. Alors je vous aimais et vous ne me haïssiez pas. A cet égard, rien n'est changé, au moins de ma part, et je serais tenté de répondre aussi pour vous. Je voudrais pouvoir également répondre de votre santé comme de la mienne. Je me porte à un rien près comme en 709. Je bois assez bien, je mange de même, je dors encore mieux. Que je serais charmé si vous m'en pouviez dire autant ! Mais il n'y a pas d'année qu'on ne me vienne cinq ou six fois tenir des propos qui ne vous font pas le même honneur. Allons, mon ancien et cher ami, sacrifions tout à notre santé, dont la gaité est la cause ou l'effet. Que les d'Alembert et les Mairan décident lequel c'est des deux ? Peu m'importe pourvu que j'en jouisse. Les hommes, j'ai vécu assez pour les connaître, les hommes vaudraient-ils la peine que je perdisse un moment pour eux ? Qu'est-ce que la gloire qui me viendra d'eux ? Moins que rien par rapport à mon bonheur. Qu'est-ce que les chagrins dont ils me menacent, si je veux obtenir la gloire ? C'est quelque chose de réel, et qui, grâce à ma faiblesse, peut m'empêcher d'être heureux. Je passe ma vie *ante focum, si frigus erit*, avec Virgile, un Térence, un Molière, un Voltaire, et les six mois prochains *si messis, in horto*, aux Tuileries, dont je suis à quatre pas.

Voulez-vous bien faire mille et mille complaisances de ma part à M<sup>me</sup> Denis. Et pour vous montrer que je me souviens encore du *Pro Marcello*, je vous dirai : *Unde est orsa, in eodem terminetur oratio*. Bonjour et bon an.

Je vais porter ceci à notre féal d'Argental.

La réponse (en prose et en vers) de Voltaire à cette lettre est datée de Ferney 4 Février 1767.



*Pierre Du May*, ancien Conseiller en ce Parlement. Il est parlé de lui dans le *Ménagiana* de La Monnoye. C'étoit un grand Poëte latin. Il vivoit encore, plus qu'octogénaire, et aveugle, lorsque j'arrivai en 1703 à Dijon. Dans ce temps-là j'aurois dit d'un grand Poëte latin, *ille mé par esse deo videtur*. J'allai lui rendre mes hommages, et après connoissance faite, je ne l'abordois qu'avec une belle ode latine, qui ne me paroissoit que belle, mais que je croyois divine, quand il l'avoit louée. Ce bon vieillard avoit beaucoup connu Des Barreaux, qui, comme vous savez, alloit volontiers passer le temps des grandes chaleurs dans votre voisinage, à Challon sur Saône. En ce temps-là ce fut une mode que ceux qui se piquoient de savoir écrire, fissent leur Portrait en vers ou en prose. Vous connaissez le Recueil des Portraits de S. A. Mademoiselle de Montpensier. J'entends que vous me dites, Maudit bavard, viens donc au fait. J'y viens : Des Barreaux avoit fait son portrait en vers latins, dont voici le dernier :

*Tartara non metuens, non affectatus Olympum.*

J'ai oublié le reste. Vous qui n'oubliez rien, vous savez l'usage que fait Horace, Satire IX, du verbe *affectari*<sup>1</sup>

(1) La satire IX (d'Horace) du premier livre ne contient à aucun temps le verbe *affectare* ; je ne l'ai pas rencontré non plus dans les satires VII, VIII et X que j'ai lues avec soin : je possède une édition du XVIII<sup>e</sup> siècle accompagnée d'un lexique des mots qu'Horace emploie dans un sens un peu détourné, *affectare* n'y est point indiqué ; le grand dictionnaire de Freund, trad. par Theil, ne cite pas Horace parmi les nombreux auteurs auxquels il renvoie au mot *affectare*. Des Barreaux emploie d'ailleurs ce mot avec son sens naturel, ce qu'il y a de particulier chez lui, c'est le participe passif *affectatus* en un sens déponent.

Je pense que la mémoire de l'abbé d'Olivet a bronché, ce qui arrive aux plus jeunes. Ne s'agirait-il pas d'Ovide, qui a dit dans ses Amours :

*Non ego sidereas affecto tangere sedes ?*

et vous en trouverez l'application pittoresque dans Des Barreaux.

« Le bon Du May qui mangeoit souvent avec lui, disoit que sa manière de boire, c'étoit presque à chaque morceau, mais à très-petits coups, et cela il l'appeloit *se paillarder la langue*. N'allez pas, je vous en prie, lire cette dernière ligne devant Madame Denis. Car depuis qu'elle sait que je suis né le 30 mars 1682, elle ne manqueroit pas de s'écrier ici, Ah le vieux fou ! Je finis tout court, de peur que si j'ajoutois encore quelques lignes, il ne m'arrivât d'ajouter quelque folie. *Vale, et Olivetum, ut facis, ama.*

« Je vais envoyer ceci à notre cher Comte d'Argental qui le fourrera dans quelqu'une de ses dépêches. »

Quel est le titre de la brochure où il est question de Des Barreaux et quel est le nom de l'auteur ? Le « misérable Thiriot (ou Thierot) », désigné par l'abbé d'Olivet comme son pourvoyeur habituel de publications clandestines, était l'ancien camarade d'Arouet alors que tous deux griffonnaient des actes chez Maître Alain, procureur au Châtelet. Ce « bon garçon » de Thiriot, égoïste, paresseux, ami de ses aises et de son repos jusqu'à la trahison

---

Il me semble même (quoique je n'aie pas retrouvé la citation dans Freund), et peut-être ma mémoire me trompe-t-elle, que Virgile termine ainsi un vers :

..... *Viamque affectat Olympo.*

Et Des Barreaux ne s'en serait-il pas souvenu. (Extrait d'une lettre de M. Raymond Toinet.)

et l'improbité, vivait aux crochets de Voltaire<sup>1</sup> et se faisait depuis une dizaine d'années le distributeur de ses pamphlets irréligieux. L'abbé d'Olivet était, à cet égard, parfaitement renseigné, et s'il entame une discussion grammaticale c'est qu'il savait mieux que personne s'adresser à l'auteur même. Il n'ignorait pas que le Seigneur de Ferney ne combattait jamais la tête haute mais frappait toujours dans l'ombre ; il le découvrait aisément sous ses nombreux pseudonymes<sup>2</sup> et n'éprouvait nul embarras, connaissant l'homme, à en distinguer les ouvrages. Les nouveautés « réclamées » par l'abbé d'Olivet n'étaient autres que les libelles anti-chrétiens sortant de la fabrique du Philosophe dont il acceptait ou rejetait la paternité suivant ses convenances. Ce point de départ admis et la date de 1767 il était aisé d'être fixé sur le titre de la brochure, le voici : *Lettres à son Altesse Monseigneur le prince de \*\*\* (Brunswick) sur Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne. Amsterdam, Marc-Michel Rey (Genève) 1767, in-8 de 2 ff. et 144 p.p.*<sup>3</sup>.

Ces lettres circulaient déjà en novembre 1767 (Mémoires de Bachaumont, 19 novembre), elles sont

---

(1) Gustave Lanson : *Voltaire*, 1906, p. 15 : Voltaire ne se lassa jamais de le servir et de lui pardonner.

(2) Quérard en a compté 137 !

(3) Dix lettres avec le nom de Londres et le millésime 1768, in-12 de 3 ff. non chiff. et 114 p.p., a un double frontispice : l'un est pareil à celui de l'édition en 144 p.p., l'autre porte : Catalogue raisonné des esprits forts depuis le curé Rabelais, jusqu'au curé Jean Meslier, dressé par M. P. V., professeur en théologie. Berlin, I. Pauli, 1768.

On trouve aux pp. 109-114 un morceau qui n'est pas de Voltaire.

adressées à Charles Guillaume de Brunswick-Lunebourg, né le 9 Octobre 1735, commandant l'armée prussienne contre la France en 1793 et mort à Altona le 10 novembre 1806 des suites d'une blessure reçue le 14 octobre précédent.

Voici maintenant la réponse de Voltaire à l'abbé d'Olivet :

Ferney, 29 janvier 1768.

« Vous m'écrivez, sans lunettes, des lettres charmantes de votre main potelée, mon cher maître, et moi, votre cadet d'environ dix ans, je suis obligé de dicter d'une voix cassée.

« Je n'aimerai jamais *rends-moi guerre pour guerre*, pour la raison que la guerre est une affaire qui se traite toujours entre deux parties. L'immortel, l'admirable, l'inimitable Racine a dit<sup>1</sup> :

*Rendre meurtre pour meurtre, outrage pour outrage.*  
Pourquoi cela ? c'est que je tue votre neveu quand vous avez tué le mien ; c'est que si vous m'avez outragé, je vous outrage. S'ils me disent *pois*, je leur répondrais *fève*, disait agréablement le correct et l'élégant Corneille. De plus, on ne va pas dire à Dieu : *Rends-moi la guerre*. Peut-être l'aversion vigoureuse que j'ai pour ce misérable sonnet de ce faquin d'abbé de Lavau me rend un peu difficile :

*Et dessus quel endroit tombera ma censure  
Qui ne soit ridicule et tout pétri d'ennui !*

---

<sup>1</sup> *Athalie*, acte II, scène 7.

« *Tartara non metuens, non affectatus Olympum*<sup>1</sup> est un vers admirable ; je le prends pour ma devise.

« Savez-vous bien que s'il y a des marouffles superstitieux dans votre pays, il y a aussi un grand nombre d'honnêtes gens d'esprit qui souscrivent à ce vers de *Tartara non metuens* ?

« Vivez longtemps, moquez-vous du Tartara. « Que dis-tu de mon extrême-onction ? disait le Père Talon<sup>2</sup> au Père Gédoy<sup>3</sup>, alors jeune jésuite. — Va, va, mon ami, continua-t-il, laisse-les dire, et bois sec. » Puis il mourut<sup>4</sup>. Je mourrai bientôt, car je suis faible comme un roseau. C'est à vous à vivre, vous qui êtes fort comme un chêne. Sur ce, je vous embrasse vous et votre Prosodie, le plus tendrement du monde.

« N. B. Je suis obligé de vous dire, avant de mourir, qu'une de mes maladies mortelles est l'horrible corruption de la langue qui infecte tous les livres nouveaux. C'est un jargon que je n'entends plus ni en vers ni en prose. On parle mieux le *français* ou le *françois* à Moscou qu'à Paris. Nous sommes comme la République romaine qui

---

(1) Trad. : Sans crainte de l'Enfer et sans souci du Ciel.

(2) Nicolas Talon, né le 31 Août 1605 à Moulins, mort le 29 Mars 1691 à Paris. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1621, le 9 Octobre.

(3) Nicolas Gédoy<sup>n</sup>, né à Orléans le 15 juillet 1667, entra au Noviciat des Jésuites en 1684, resta dix années dans cette Compagnie, membre en 1711 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en 1718 de l'Académie française.

(4) Cette anecdote est bien invraisemblable. Le Père Talon mort en 1691 n'a jamais passé pour impie et libertin. A cette époque Gédoy<sup>n</sup> avait 24 ans et n'était pas encore sorti de la C<sup>ie</sup> de Jésus. En 1768, au moment où écrivait Voltaire, Gédoy<sup>n</sup> lui-même était mort depuis 22 ans ! En matière d'impiétés, la bonne foi de Voltaire est plus que suspecte.

donnait des lois au dehors quand elle était déchirée au dedans ».

#### VOLTAIRE ET DES BARREAUX

Laissons de côté la discussion grammaticale.

Voltaire et l'abbé d'Olivet sont-ils dans le vrai en retirant à Des Barreaux le sonnet du Pénitent pour le restituer à l'abbé de Lavau ? Cette attribution va à l'encontre de celle généralement admise ; elle enlèverait tout titre poétique à l'amant de Marion de L'Orme si nous n'avions récemment reconstitué ses œuvres, éparses dans les recueils collectifs de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dans le Recueil de Conrart et les manuscrits du temps<sup>1</sup>. On ne connaissait, en effet, de cet épicurien avant notre travail que ce sonnet justement célèbre, malgré l'opinion contraire de Voltaire et de Marmontel<sup>2</sup>. Cette question de paternité littéraire élucidée, nous dirons un mot de Pierre Du May et des poésies latines de Des Barreaux.

En matière d'histoire littéraire, l'autorité de Voltaire est grande aux yeux des critiques éminents du XX<sup>e</sup> siècle. Voici, par exemple, quelques passages d'un article de M. Emile Faguet consacré au livre de M. G. Michaut, professeur à la Sorbonne, sur la « Bérénice » de Racine :

---

(1) Jacques Vallée Des Barreaux 1599-1673. Sa Vie et ses Poésies. Paris, Leclerc, 1907.

(2) Lettre de M. Marmontel, auteur du *Mercur*, et Jugement de M. Marmontel sur ce sonnet (*Mercur*, octobre 1758, p. 40). Ce jugement de Marmontel est un chef-d'œuvre de niaiserie, nous l'avons reproduit à l'Appendice de notre *Des Barreaux*.

« Mais comme faits le texte de Voltaire a pour moi du poids.... Voltaire en tant qu'historien ne ment jamais, n'invente rien.... Voltaire est l'homme le moins sensible à la suggestion et l'homme qui, avec le plus de soin, donne comme vrai ce qui est vrai et comme probable ce qui est probable. Reste qu'il a pu être trompé<sup>1</sup> ».

M. Faguet exagère. Voltaire s'est fourvoyé souvent, il a été pris souvent en flagrant délit d'inexactitude ; pas plus en matière historique (à l'exception du « Siècle de Louis XIV » et de « l'Histoire de Charles XII ») qu'en matière d'exégèse religieuse il ne remonte aux sources. M. Bazin — l'historien de Louis XIII — dans ses « Notes historiques sur Molière<sup>2</sup> » a constaté que Voltaire s'occupant de notre Grand comique avait résumé l'ouvrage de Grimarest, ouvrage apprécié dans les termes les plus cruels par Boileau : « Pour ce qui est de la « Vie de Molière », franchement ce n'est pas un ouvrage qui mérite qu'on en parle. Il est fait par un homme qui ne savait rien de la vie de Molière, et il se trompe dans tout, ne sachant même pas les faits que tout le monde sait. » Et M. Bazin ajoute : « Que tout le monde sait ! que tout le monde de ce temps, que tous ceux qui avaient l'âge de Boileau savaient alors, partant que nous ne savons plus, parce que nul de ceux qui le savaient n'a pas pris soin de nous le dire. Après cela, le grand juge des œuvres littéraires crut infailliblement mort le livre qu'il avait condamné ! Et ce livre lui a survécu, il a été vingt fois, trente fois réimprimé, il l'est

---

(1) *Journal des Débats*, Semaine dramatique, 8 juillet 1907.

(2) *Notes historiques sur la vie de Molière*, 2<sup>e</sup> éd., 1851. Avant-propos.

d'hier ; il a fait un nom à son auteur ; il lui a procuré qui pis est, des plagiaires.... Ainsi entre autres, a procédé Voltaire, et il n'a eu vraiment que ce qu'il méritait, lorsqu'un libraire préféra, en 1734, à l'éloquent résumé qu'il avait daigné faire d'une œuvre pitoyable, le travail d'un autre écrivain, nommé La Serre, bien plus digne, en effet, d'abréger le premier.... »

Voltaire aurait-il erré maintes fois, cela ne supprimerait pas la lettre de l'abbé de Lavau dont il a parlé dans la notice sur Des Barreaux du « Siècle de Louis XIV », à moins de suspecter sa bonne foi ou celle de cet Abbé ? Et cependant si le sonnet appartient à Des Barreaux, l'un des deux a menti.

Comme préface à cette discussion mettons en pleine lumière le jugement du grand contempteur du christianisme sur le célèbre libertin ou libre-penseur du xvii<sup>e</sup> siècle :

Voltaire a fait allusion à Des Barreaux en substituant, en 1740, dans une strophe de son « ode sur le Fanatisme dédiée à Madame du Chatelet », le nom de ce dernier à celui de Spinoza <sup>1</sup>.

---

(1) Voltaire dans une note dit que cette ode est de 1732, mais c'est une erreur, elle est de 1736, voir les lettres de Voltaire à Cideville, 6 Mai 1736 (ode sur le Fanatisme) ; à Formont, 11 Novembre (ode sur la Superstition) ; à Thiériot, 24 Mai (ode à Émilie). Elle a paru pour la première fois sous le titre : Ode sur la Superstition dans le t. IV (p. 45) des *Œuvres de Voltaire*, nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée avec des figures en taille-douce. Amsterdam, Étienne Ledet et C<sup>o</sup>, 1739 ; mais dans cette édition la strophe citée contient le nom de Spinoza au lieu de celui de Des Barreaux. L'année suivante cette ode était imprimée avec le nom de Des Barreaux à Paris et à Rouen dans le volume suivant : *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers* par M. de V\*\*\*. S. l. (Paris, Prault), 1740, in-8 (p. 112) ; l'édition de (Rouen) S. l. (p. 92) porte par M. de Voltaire. Leur texte a été suivi jusqu'à 1775.



*On a vu du moins des Athées  
Sociables dans leurs erreurs,  
Leurs opinions infectées  
N'avoient point corrompu leurs mœurs.  
Des Barreaux fut doux, juste et aimable :  
Le Dieu que son esprit coupable  
Avoit follement combattu,  
Prenant pitié de sa foiblesse,  
Lui laissa l'humaine sagesse  
Et les ombres de la vertu.*

mais il a modifié une troisième fois cette strophe (1775) associant cette fois Spinoza à Des Barreaux<sup>1</sup>.

*On a vu souvent des athées  
Estimables dans leurs erreurs,  
Leurs opinions infectées  
N'avoient point corrompu leurs mœurs.  
Spinoza fut toujours fidèle  
A la loi pure et naturelle  
Du Dieu qu'il avoit combattu,  
Et ce Des Barreaux qu'on outrage  
S'il n'eut pas les clartés du Sage  
En eut le cœur et la vertu.*

---

(1) Cette troisième version a dû paraître pour la première fois dans l'édition S. l. (Genève) Cramer et Bardin 1775, 40 vol. in-8 (Bibl. Nat. C. V. Beuchot 32), t. XII (t. I des *Mélanges de poésies*, etc., p. 233) de la collection complète (*sic*) des *Œuvres de Voltaire*. L'édition in-4° de 1768 (Bibl. Nat. Z 4952) dont le t. XVIII (*Poésies mêlées*, t. I) (Genève). S. l. 1771 renferme encore la seconde version (p. 244).

Classant Des Barreaux dans la catégorie des athées Voltaire ose le mettre en parallèle avec Spinoza ! Autant la vie du philosophe hollandais, modeste et digne, confinant presque à l'ascétisme, mérite le respect, autant la vie de Des Barreaux a été celle d'un débauché plutôt que d'un épicurien. Le premier occupait les instants de liberté que lui laissait sa profession de polisseur de verres de lunettes à composer son « Ethique » dans le silence et la méditation ; le second allait, à Paris, de cabarets en cabarets, et, en province, écrémer dans la saison ce qu'elle produit de meilleur : les melons et les figues de Gascogne, les vins de Frontignan, etc...<sup>1</sup>.

De 1740 à 1766 silence complet de Voltaire sur Des Barreaux, il le rompt en 1767 dans la fameuse brochure épluchée avec un soin minutieux par l'abbé d'Olivet : « Les lettres à son Altesse Monseigneur le Prince de \*\*\* (Brunswick) » où Des Barreaux est l'objet du troisième article de la lettre VII sur les Français :

#### De Des Barreaux.

« Le conseiller au Parlement Des Barreaux, qui dans sa jeunesse avait été ami de Théophile et qui ne l'avait pas abandonné dans sa disgrâce, passa constamment pour un athée. Et sur quoi ? Sur un conte qu'on a fait de lui, sur l'aventure de l'omelette au lard. Un jeune homme à saillies libertines, peut très bien dans un cabaret manger gras un samedi, et pendant un orage mêlé de tonnerre

---

(1) Lettre de Balzac à Chapelain datée par erreur du 24 Août 1640 (elle est du commencement de ce mois).

jeter le plat par la fenêtre en disant : *Voilà bien du bruit pour une omelette au lard*, sans pour cela mériter l'affreuse accusation d'athéisme. C'est sans doute une très grande irrévérence : c'est insulter l'Eglise dans laquelle il était né ; c'est se moquer de l'institution des jours maigres ; mais ce n'est pas nier l'existence de Dieu.

« Ce qui lui donna cette réputation, ce fut principalement l'indiscrète témérité de Boileau, qui, dans sa *Satire des femmes*, laquelle n'est pas sa meilleure, dit qu'il a vu plus d'un Capanée :

*Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,  
Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux.*

« Jamais ce magistrat n'écrivit rien contre la Divinité. Il n'est pas permis de flétrir du nom d'*athée* un homme de mérite contre lequel on n'a aucune preuve : cela est indigne. On a imputé à Des Barreaux le fameux sonnet qui finit ainsi :

*Tonne, frappe, il est temps ; rends-moi guerre pour guerre.  
J'adore en périssant la raison qui t'aigris ;  
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre  
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ.*

« Ce sonnet ne vaut rien du tout. Jésus-Christ en vers n'est pas tolérable ; *rends-moi guerre pour guerre* n'est pas français ; *guerre pour guerre* est très plat, et *dessus quel endroit* est détestable. Ces vers sont de l'abbé de Lavau, et Des Barreaux fut toujours très fâché qu'on les lui attribuât. C'est ce même abbé de Lavau qui fit cette

abominable épigramme sur le mausolée élevé à Saint-Eustache en l'honneur de Lully :

*Laissez tomber sans plus attendre  
Sur ce buste honteux votre fatal rideau ;  
Et ne montrez que le flambeau  
Qui devrait avoir mis l'original en cendre<sup>1</sup>. »*

Des Barreaux n'est plus un athée, on l'a calomnié ! Cette affirmation est de la force du reste de l'article.

Non seulement Des Barreaux a abandonné Théophile dans sa disgrâce, mais il a osé répondre aux stances du poète : *Plainte de Théophile à son ami Tircis*, par une lettre en prose inqualifiable, le mot n'est pas trop fort : *Responce de Tircis à la plainte de Théophile prisonnier*<sup>2</sup>. Dans cette lettre il invite son maître en libertinage à se laisser brûler vif en place de Grève conformément à l'arrêt (par contumace) du Parlement du 19 août 1623 :

« ... C'est pourquoy j'ay creu me devoir abstenir de te hanter pour vacquer mieux à mon salut, endurant ce petit desplaisir pour l'amour de celuy (Jésus-Christ) qui endura pour moy la mort. Mais, ô merveille ! me proposant de fuir les plaisirs : j'en rencontre à chaque pas que je tasche de faire dans le sentier de la piété. Pensant fuir

---

(1) Lully était un libertin de mœurs honteuses. On en jugera par cette épigramme :

*Il sera sourd à la trompette  
Lully au jour du jugement.  
Il faudra qu'un jeune ange pette  
Pour le tirer du monument.*

(2) Nous avons reproduit ces deux pièces dans notre livre sur Des Barreaux, p. 20 et p. 30.

les ruisseaux, je trouve la source, et ne puis que je ne sois indigné contre ceux qui figurent les voyes de la vertu si scabreuses et difficiles. A la mienne volonté qu'il me fut loisible de souffrir et de mourir, pour estre vray imitateur de Jésus-Christ, c'est mon souhait que je ne te puis cacher voyant que tu es en état de souffrance et en attente de mort, de quoy tu peux faire un profit infiny. O qu'il feroit beau voir que tu te servisses d'une si belle occasion pour monstrier publiquement ou ton innocence ou ton repentir, en acceptant d'un cœur ardent de la divine charité l'exécution de l'Arrest de ce saint et vénérable Parlement, afin que cela fust une fidelle esprouve de ta piété, en espouzant et embrassant ces flammes qui ont esté si chèrement recherchées par tant de belles et pieuses âmes, pour illustrer l'Eglise et accroistre le nombre des glorieux Martyrs. C'est la Croix que Dieu te présente maintenant, et c'est à toi de tesmoigner ton courage à ne la craindre, et ton amour à ne la refuser pas. Voilà le meilleur conseil que je te puis et dois donner en dressant mes humbles prières à Dieu qu'il te fortifie de sa grâce pour en user utilement. A Dieu. . . »

Les deux amis se réconcilièrent, il est vrai, peu après et Des Barreaux rendit un notable service à Théophile en retournant contre le Père Voisin, son ennemi irréconciliable, une accusation portée contre ses mœurs, le dénonçant comme se livrant au même vice<sup>1</sup>.

---

(1) Voltaire s'est également trompé dans la notice sur Théophile qui précède celle de Des Barreaux dans la lettre VII sur les Français : Il parle, à propos du Parnasse satirique, de Frenicle, magistrat et depuis de l'Aca-

A qui Voltaire fera-t-il admettre que Des Barreaux a passé pour athée uniquement sur le conte de l'omelette au lard<sup>1</sup> et sur deux vers de la Satire X de Boileau publiée seulement en 1692 ? A personne. Malheureusement l'illustre débauché, comme l'appellent Chapelain et Le Pays<sup>2</sup>, tout en étant le héros de dix historiettes de ce genre, avait autre chose à se reprocher. Il avait ses chansons, la plupart sont perdues, et ses poésies libertines qu'on se passait sous le manteau. Un recueil publié à l'étranger les groupait même en 1667<sup>3</sup>, six ans avant sa mort. Si son nom était absent, le titre de certaines pièces ne laissait prise à aucune équivoque pour les contemporains au courant de ses faits et gestes<sup>4</sup>.

Le sonnet suivant n'est-il pas d'un athée ?

*Mortels, qui vous croyez quand vous venez à naistre,  
Obligez à Nature, ó quelle trahison !  
Se montrer un moment, pour jamais disparoistre,  
Et pendant que l'on est voir des maux à foison.*

---

démie des Sciences. Il confond Frenicle de Bussy, géomètre, membre de l'Académie des Sciences avec Nicolas Frenicle, le poète, son frère aîné, l'ami de Théophile et de Colletet, mort en 1661.

(1) Ce conte a paru pour la première fois dans la *Menagiana*, 2<sup>e</sup> édition augmentée 1694, t. 1<sup>er</sup>, pp. 223 et 224.

(2) Lettre de Chapelain à Balzac du 15 Décembre 1640 ; *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1664, lettre 12 du III<sup>e</sup> livre reproduite plus loin.

(3) Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers, II<sup>e</sup> partie. Cologne, Pierre du Marteau, 1667, in-12 (pp. 198 à 232).

(4) Voici un de ces titres : Stances sur ce que l'auteur était mieux auprès de sa Maïtresse que Monsieur le Cardinal de Richelieu qui estoit son rival (p. 214).

*Tenant plus du néant que l'on ne fait de l'estre,  
Je l'ay dit autrefois et bien moins en saison,  
Estudions-nous plus à jouïr qu'à connoistre,  
Et nous servons des sens plus que de la raison.*

*D'un sommeil éternel ma mort sera suivie,  
J'entre dans le néant quand je sors de la vie.  
O déplorable estat de ma condition !*

*Je renonce au bon sens, je hais l'intelligence,  
D'autant plus que l'esprit s'élève en connoissance,  
Mieux voit-il le sujet de son affliction.*

En voici un deuxième non moins catégorique :

*Mortel, qui que tu sois, n'aye plus à frémir  
De l'horreur de la mort et de la sépulture,  
Ce n'est qu'un doux repos où tombe la Nature,  
Dont l'insensible estat ne doit faire gémir.*

*Nos sens s'éteignent tous quand on vient à périr,  
De l'âme avec le corps ne se fait point rupture.  
Ce n'est qu'extinction de chaleur toute pure ;  
Donc est-ce un si grand mal que d'avoir à mourir ?*

*Peut-estre nostre mort sera-t-elle impréveüe,  
Peut-estre pourra-t-elle échapper nostre veue,  
Par l'insensible effet d'un violent transport.*

*C'est pourquoy de tout point contentons nostre envie,  
Du reste, chers amis, laissant faire le sort,  
Des pensers de la mort n'affligeons point la vie.*

Voltaire a-t-il ignoré ces sonnets.... et les autres ? Il les avait lus : « Ses petites pièces de poésie sont encore entre les mains des curieux, elles sont toutes assez hardies<sup>1</sup>. » Le Philosophe, on le sait, s'effarouchait difficilement !

Un point d'interrogation se pose ici : Pourquoi Voltaire essayant de blanchir la mémoire de Des Barreaux ne cite-t-il pas un seul de ses vers ? La réponse est facile ; il ne le pouvait sans se démentir cruellement. Apôtre de la raison, au nom de laquelle il exterminait toutes les religions, le Patriarche de Ferney s'est refusé à être l'écho de l'adversaire acharné de cette raison. Que pensait-il en son for intérieur de ce sonnet<sup>2</sup> :

*L'Homme a dit en son cœur sot et audacieux,  
Je suis maistre absolu de la terre habitable,  
Des plus fiers animaux je suis victorieux,  
Et ma raison sur tout me rend considérable.*

---

(1) Catalogue des Écrivains français du *Siècle de Louis XIV*, art. *Des Barreaux* (Jacques de La Vallée (*sic*), seigneur). L'édition originale du *Siècle de Louis XIV* est de 1751, 2 vol. in-12 ; mais l'article *Des Barreaux* n'a été intercalé que dans l'édition de 1768. S. I. (4 vol.), t. I<sup>er</sup>, p. 58 (Bibl. Nat. Beuchot, Z 825), c'est-à-dire après la publication des « Lettres à M<sup>er</sup> le duc \*\*\* ». Cet article reproduit l'allégation sur la paternité du sonnet du Pénitent donnée à l'abbé de Lavau et contient les lignes suivantes : « Des Barreaux est connu des gens de lettres et de goût par plusieurs petites pièces de vers agréables dans le goût de Sarasin et de Chapelle. Il était conseiller au Parlement. On sait, qu'ennuyé d'un procès dont il était rapporteur, il paya de son argent ce que le demandeur exigeait, jeta le procès au feu et se démit de sa charge. Ses petites pièces sont encore entre les mains des curieux ; elles sont toutes assez hardies... »

(2) Tous les sonnets de Des Barreaux que nous avons reproduits plus loin ont été publiés dans le Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers. Seconde partie (marque à la Sphère). A. Cologne, chez Pierre du Marteau, 1667, in-12.



*Que pour te regarder tu prens de mauvais yeux,  
Animal fastueux autant que misérable !*

*Connois tes propres maux, et plus judicieux  
Ne te vante point tant d'estre si raisonnable.*

*Le regret du passé, la peur de l'avenir,  
Le chagrin du présent, penser qu'il faut finir,  
Qui nous livre en vivant les assauts les plus rudes.*

*Les crimes que commet le fer et le poison,  
Les larmes, les soupirs et les inquiétudes,  
Ce sont les beaux présents que te fait ta raison.*

Cette constatation nous amène à chercher le mobile auquel il a obéi en parlant si favorablement et, ajoutons-le, si inexactement de l'illustre débauché. Ce mobile, nous le découvrons dans l'influence de Des Barreaux sur la jeunesse de son époque ; c'est un libre-penseur comme lui, c'est un démolisseur d'une taille infiniment moindre mais un démolisseur ; enfin leur caractère à tous deux était un mélange de faiblesse et de cynisme. Voltaire, le cas échéant, n'aurait, non plus que Des Barreaux, hésité à engager un ami à se laisser supplicier pour s'éviter à lui-même la place de Grève ! Hanté comme lui d'une crainte permanente et invincible de la mort, il se sentait disposé en face du trépas à toutes les palinodies. Leurs natures sympathisaient ; en le réhabilitant, il se réhabilitait à ses propres yeux. Est-ce là une illusion de notre part ? Nous allons voir si nous nous sommes égarés en examinant comment et pourquoi Voltaire enlève à Des Barreaux la paternité du sonnet du Pénitent.

A-t-il simplement rompu une lance en l'honneur de la vérité historique ou a-t-il estimé que ce sonnet était une tache dans la vie de Des Barreaux, une défaillance de cet esprit supérieur ?

Si la première hypothèse triomphe, nous ferons amende honorable ; si la seconde, au contraire, se vérifie, nous aurons pénétré un peu la psychologie du Patriarche de Ferney.

LE SONNET DU PÉNITENT EST-IL DE L'ABBÉ DE LAVAU ?

Quelles raisons Voltaire apporte-t-il pour ôter à Des Barreaux ce sonnet du Pénitent :

*Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité :  
Tousjours tu prends plaisir à nous estre propice ;  
Mais j'ay fait tant de mal, que jamais ta bonté  
Ne peut me pardonner sans choquer ta justice.*

*Ouy, mon Dieu, la grandeur de mon impiété  
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice :  
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,  
Et ta clémence mesme attend que je périsse.*

*Contente ton désir puisqu'il t'est glorieux :  
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux ;  
Tonne, frappe, il est temps ; rends-moy guerre pour guerre.*

*J'adore en périssant la raison qui t'aigrit,  
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,  
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ.*

Il invoque :

1<sup>o</sup> le désaveu du Poëte ;

2<sup>o</sup> une lettre de l'abbé de Lavau à l'abbé Servien, lettre dans laquelle le premier se déclarerait l'auteur du sonnet (Catalogue des Écrivains français du Siècle de Louis XIV, article *Des Barreaux*).

*Sur le désaveu*

Où Voltaire a-t-il pris le désaveu ? Dans une note de Brossette, édition des Œuvres de Boileau de 1716, (2 vol. in 4<sup>o</sup>) : « Le fameux sonnet du Pénitent qui commence par ce vers : *Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité*, a toujours passé pour être de Des Barreaux, cependant il se fâchait tout de bon quand on lui en parlait, il fit même d'assez mauvais vers français pour le désavouer, quoique d'ailleurs ce sonnet soit fort beau. » Ces vers ont échappé à nos recherches — nous ne le regrettons pas autrement — quelle portée auraient-ils en face de cette épigramme de Denis Sanguin de Saint-Pavin, son compagnon de débauche :

*Tirsiis tremble : Il est incertain  
Quel doit estre un jour son destin,  
Il change à tout moment de vie :  
Malade, il est homme de bien ;*

*En pleine santé, grand impie :  
Mort, il craint de n'estre plus rien.  
Que je plains son inquiétude !  
C'est en vain qu'il prétend connoistre le futur ;  
Qu'il mette toute son étude  
A jouïr du présent : C'est tousjours le plus sûr<sup>1</sup>.*

Inutile de se préoccuper de la dénégation de Des Barreaux, d'autant que les désaveux en matière littéraire ne comptent guère, pour Voltaire moins que pour tout autre car il a passé sa vie à renier effrontément la plus grande partie de ses ouvrages. Il l'a dit expressément : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment, et toujours. Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion<sup>2</sup>. »

Ce premier argument est inexistant.

*Sur la lettre de l'abbé de Lavau*

Cette lettre est antérieure à 1694, année de la mort de l'abbé de Lavau ; Voltaire l'a eue en mains avant 1714 si l'abbé Servien la lui a communiquée ; or en 1714 il finissait ses humanités au collège Louis le Grand ! Après cette date elle lui serait parvenue de seconde main. En dehors de

---

(1) Cette épigramme était inédite, elle a été publiée pour la première fois dans notre *Bibliographie* des recueils de poésies publiés de 1597 à 1700, t. III, p. 527.

(2) Lettre à Thiriot du 21 octobre 1736.

Voltaire, personne n'a vu cette lettre, elle est toujours inédite en 1908. Elle démontrerait que l'Abbé de Lavau a réclamé le sonnet du Pénitent, il l'aurait fait « étant jeune et inconsidéré<sup>1</sup> » (inconsidéré, parce que cet acte de foi chrétienne serait le désaveu du libertinage de l'Abbé !). Le Patriarche de Ferney n'ajoute aucun détail et ne nous apprend pas, oubli regrettable, à quel moment ce sonnet a été composé. Les mémoires du temps sont muets sur l'abbé de Lavau ; nous ignorons son âge en 1668, année de la première impression du sonnet, nous savons seulement que, chargé d'une mission en Allemagne, puis à Rome, il était entré en 1671 dans les ordres après avoir abandonné la diplomatie. Nommé Garde des livres du Cabinet du roi au Louvre, il fut reçu le 4 mai 1679 à l'Académie française en remplacement de Habert de Montmor. M. Le Gendre, abbé de Clairfontaine, est le seul écrivain contemporain (en dehors de l'abbé d'Olivet) qui l'ait mis en cause un peu longuement à propos de la querelle des anciens et des modernes. Rien ne laisse pressentir dans les lignes suivantes l'auteur du sonnet du Pénitent, on se garde de lui en faire honneur, ce silence est significatif : « 1693. M. de Paris (M<sup>sr</sup> de Harlay) fit agiter cette question (celle de la prééminence des anciens sur les modernes) devant lui, il voulut que je prisse part ; je m'en défendis, d'autant qu'à demeurer neutre on juge plus sainement qui a tort ou raison. Le poète Martignac (précepteur du marquis de Chanvallon, neveu de l'Archevêque) fut le tenant des

---

(1) Catalogue des Écrivains français du Siècle de Louis XIV, notice sur Des Barreaux.

anciens. Il portait son culte jusqu'à l'idolâtrie, c'est-à-dire jusqu'au ridicule. Il y entra sans doute de la reconnaissance : il avait pris dans leurs ouvrages ce qu'il y avait de supportable dans les siens. Le champion des modernes fut l'abbé de Lavau, homme de quelque naissance, qui ayant fait le mariage d'une des filles de Colbert avec le fils aîné de la maison de Mortemart, ne demanda pour récompense qu'une place à l'Académie ; ce fut à sa confusion : il n'était point homme de lettres ; il disait pour se disculper que beaucoup étaient entrés pour faire preuve de littérature. Ni lui ni Martignac ne défendit bien sa cause, elle était en mauvaises mains. Le Prélat n'en fut pas fâché, il aimait à briller aux dépens d'autrui<sup>1</sup>. »

Voilà donc un académicien, sans bagage littéraire<sup>2</sup>, ayant à son actif quatorze vers remarquables et remarqués et il les laisse passer, sans protester, sous le nom d'un autre. Dès 1671, dans le t. I du Recueil de poésies chrétiennes et diverses, dédié à M<sup>gr</sup> le Prince de Conti<sup>3</sup>, ces quatorze vers sont donnés à Des Barreaux et l'abbé de Lavau ne rectifie pas ! Une seconde édition, ou plutôt les exemplaires invendus de la première sont remis en circulation en 1679 et en 1682 avec des additions, réclame-t-il ? Non. Douze ans plus tard, il disparaît au milieu de l'indifférence générale.

---

(1) *Mémoires* de Louis Le Gendre, abbé de Clairfontaine, Magasin de librairie, 1859, p. 434.

(2) On n'a même pas conservé le texte de son discours de réception.

(3) Ce recueil est dû, en réalité, à Loménie de Brienne, quoiqu'il porte le nom de La Fontaine.

Le second historien de l'Académie française, le continuateur de Pellisson, l'abbé d'Olivet<sup>1</sup>, en 1729, dans sa notice sur l'abbé de Lavau semble ignorer qu'il ait taquiné la Muse ; il ne relate aucun incident de son existence auquel s'appliquerait le sonnet du Pénitent. Ces alexandrins d'une envolée superbe, qui traduisent le retour à la foi d'un pécheur endurci, ne peuvent être d'ailleurs l'œuvre d'un novice en poésie, à moins d'admettre quelque intervention surnaturelle, l'inspiration divine, un miracle, car les anthologies publiées de 1650 à 1700 ne contiennent même pas un distique de l'abbé de Lavau ! Voltaire se refusant à croire aux miracles, comment cet esprit d'ordinaire si perspicace a-t-il oublié d'éclairer sa lanterne ? Comment ne s'est-il pas aperçu que son affirmation rencontrerait des incrédules, et qu'on traiterait son article sur Des Barreaux comme il a traité les vérités chrétiennes ? Nous allons trop vite, Voltaire aurait déniché encore une soi-disant pièce de l'abbé de Lavau, mais il l'a servie parcimonieusement : quatre vers sur les seize de l'épithaphe de Lully. Soyons plus généreux :

*O Mort, qui cachez tout dans vos demeures sombres,  
Vous, par qui les plus grands Héros,  
Sous prétexte d'un plein repos,  
Demeurent obscurcis sous d'éternelles ombres ;  
Pourquoi venir par un faste nouveau,  
Renouveler la scandaleuse histoire*

---

1) Histoire de l'Académie française. Paris. 1729. 2 vol. in-12. 1<sup>re</sup> éd.).

*D'un libertin indigne de Mémoire  
Peut-estre même indigne du Tombeau ?  
S'est-il jamais rien vu de si mauvais exemple :  
L'Opprobe de nos jours triompher dans un Temple  
Où l'on rend à genoux hommage au Roy des Cieux ?  
Ah ! cachez pour jamais ce spectacle odieux,  
Laissez tomber, sans plus attendre,  
Sur ce buste honteux vostre fatal rideau,  
Et ne montrez que le flambeau  
Qui devrait avoir mis l'original en cendre.*

Est-ce fatalité ? le doute, l'affreux doute subsistait avant 1767. Y a-t-il même doute ? Non. Dès 1720, cette épitaphe est insérée dans la seconde édition des Œuvres d'Etienne Pavillon et dans les suivantes de 1747 et 1750, cette dernière due aux soins de Lefèvre de Saint-Marc. Voltaire ignorait-il Pavillon ? Pas le moins du monde, il le mentionne dans le Temple du Goût et dans le Catalogue des Ecrivains du Siècle de Louis XIV<sup>1</sup>.

Voilà bien des impossibilités se dressant devant la thèse de Voltaire ; en dehors de son autorité aucun indice, si faible soit-il, n'est en faveur de l'abbé de Lavau.

Le sonnet du Pénitent n'appartient donc pas à l'abbé de Lavau : il n'a pas eu l'occasion de le penser, il était incapable de l'écrire. Ce point acquis, est-il de Des Barreaux ?

---

(1) P. 114, t. XIV de l'éd. Moland, Cat. des Écrivains français du Siècle de Louis XIV.



LE SONNET DU PÉNITENT EST-IL DE DES BARREAUX ?

Examinons successivement pour Des Barreaux :

1<sup>o</sup> Les circonstances de sa vie qui justifieraient ce sonnet ;

2<sup>o</sup> Les témoignages contemporains ;

3<sup>o</sup> Son talent poétique.

L'inconsistance ou, si on aime mieux, les variations des idées philosophiques du disciple de Théophile est suffisamment établie par Saint-Pavin (on connaît son épigramme) et par d'autres témoins : d'après Tallemant des Réaux<sup>1</sup> : « Il a tousjours esté impie ou libertin, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut ; car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant oüy un sermon de l'abbé de Bouzeu (Bourzeis, de l'Acad. fr.), il lui fit dire par Mad. Saintot qu'il vouloit faire assault de religion contre luy. *Je le veux bien*, répondit l'abbé, *à la première maladie qu'il aura*, » et Nicolas Chorier<sup>2</sup> : « Je ne sais pas s'il y eut jamais homme plus illustre ou plus diffamé. Esprit audacieux et téméraire, sans constance comme sans courage, il mêloit le ciel et la terre, contempteur des dieux par une molle et lâche dissimulation, c'était un véritable Capanée. Tout cela n'était que feinte, car pour peu qu'il réfléchit, il tremblait. Ce Dieu qu'il niait

---

(1) *Historiettes*, t. IV, p. 48, de l'édition donnée par Paulin Paris.

(2) *Vie de Pierre de Boissat* (en latin), 1680, in-12.

dans ses discours mensongers, à la moindre crainte il l'adorait en suppliant. En pleine santé, il délirait. Il se mentait à lui-même et n'avait nulle foi en son imposture. Il s'en imposait à lui-même à bon escient et à dessein. »

Des Barreaux a-t-il subi une de ces crises physiques ou morales, une maladie grave où la foi des jeunes années reprend soudainement son empire ? Cette crise, cette maladie, Guy Patin l'annonce dans sa lettre du 28 mai 1666 : « On me vient dire que le débauché M. Des Barreaux est mort, belle âme devant Dieu s'il y croyait... » et le 18 juin suivant, Guy Patin insiste : « On ne dit plus rien de M. Des Barreaux, je ne sçay où il est à présent. Il a vécu de la secte de Crémonin : point de soin de leur âme et guères de leur corps, si ce n'est trois pieds en terre. » Un an et demi après, le sonnet du Pénitent est imprimé dans la *Seconde partie du recueil de pièces galantes en prose et en vers, de Madame la Comtesse de La Suze et d'une autre dame, comme aussi de plusieurs et différents auteurs. Paris. Gabriel Quinet, 1668*<sup>1</sup> sous le titre : *Sonnet du sieur D\*\* B\*\*\* en mourant*. Le rapprochement des dates est suggestif, les initiales sont probantes. Loménie de Brienne, trois ans plus tard, en 1671, l'insère, on l'a vu, dans le t. I d'un *Recueil de poésies chrétiennes et diverses...* avec, cette fois, le nom de Des Barreaux en toutes lettres<sup>2</sup>.

A quelle source les collecteurs de ces recueils allaient-

---

(1) L'achève d'imprimer est du 31 Décembre 1667. Le sonnet du Pénitent est à la page 123.

2 P. 216.

ils s'approvisionner de pièces inédites ? Sinon dans les nombreux manuscrits où les curieux du xvii<sup>e</sup> siècle copiaient les poésies qu'on se passait de main en main. La plupart de ces manuscrits sont venus s'échouer dans nos grandes bibliothèques publiques : Bibliothèque Nationale, Bibliothèque Mazarine, Bibliothèque de l' Arsenal, Bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous les avons compulsés avec soin ; beaucoup renferment le sonnet du Pénitent, quelquefois sans signature, souvent avec celle de Des Barreaux, jamais avec celle de l'abbé de Lavau ou d'un autre auteur. N'est-ce pas là une présomption favorable à l'égard de Des Barreaux ? Mais une présomption ne vaut pas un témoignage direct, celui d'un contemporain, d'un ami par exemple. Eh bien ! ce témoignage, Boursault, l'adversaire de Boileau, va nous le fournir sous la forme d'une lettre adressée à Des Barreaux reproduisant ce sonnet et dans laquelle il rappelle que Des Barreaux lui ayant « témoigné de si bonne heure toute la tendresse et toute la bonté d'un père, il embrasse avec avidité la première occasion qui se présente de lui marquer toute la reconnaissance et tout le respect d'un fils » et plus loin : « Ce fut vous (je m'en fais trop d'honneur pour le cacher) qui me trouvâtes le premier des dispositions à la poésie ; la vôtre me servit de règle pour y réussir..... » Cette lettre a paru en juin 1697<sup>1</sup>, elle est décisive. N'omettons pas une dernière preuve venant d'un homme traité par Voltaire de « philosophe judicieux, éternel honneur de la

---

1) *Lettres nouvelles de M. Boursault*, 1697, in-12, p. 24.

raison humaine » : Dans l'article *Des Barreaux* de son Dictionnaire critique (1<sup>re</sup> édition, 1697) composé sur des mémoires qui lui avaient été communiqués, Pierre Bayle est non moins affirmatif : « Il avait fait un sonnet dévot deux ou trois ans avant sa mort (il fallait écrire sept ans) qui est connu de tout le monde et qui est très beau. »

Le talent poétique de Des Barreaux étant hors de question après nos citations<sup>1</sup>, le sonnet du Pénitent n'a donc pu être écrit que par lui.

---

(1) Des Barreaux non seulement était bon poète, mais il récitait ses vers d'une telle sorte qu'il en doublait le prix. René Le Pays nous en a laissé le témoignage : A Mad. L. P. D. V. D. C. Il luy dit ses sentimens sur trois sonnets faits par M. D. B. (Des Barreaux). Lettre XII. « En sortant hier de chez vous, je persécutay si fort Monsieur des B.... qu'il me donna les trois sonnets qu'il avoit récitez en vostre présence, et que nous avions tant admirez. Mais, Madame, oseray-je vous le dire ? Depuis que je les ay écrits, je ne les trouve plus beaux. L'air dont cet Illustre débauché nous les débita, y ajoutoit tant de force et d'agrément, qu'il estoit difficile de ne se laisser pas emporter à l'harmonie du son et à la nouveauté des pensées. Mais depuis que je les ay veus sur le papier, dépouillez de ces deux avantages, et ornés de leur seule beauté, dans les mêmes vers et dans les mesmes pensées, je n'ay plus trouvé les mesmes appas, ny la mesme délicatesse. Je m' imagine que la copie que je vous envoie vous donnera les mêmes sentimens, et qu'elle vous fera repentir de vostre admiration et de l'excez de vos louanges. Il faut avouer, Madame, que la parole et la nouveauté sont des véritables trompeuses et tout leur éclat n'est le plus souvent que fourberie et imposture. La parole d'un homme qui récite bien, se glisse je ne sçay comment dans nostre esprit, le surprend par son harmonie, et l'emporte sans qu'il ait le temps de se reconnoistre. La nouveauté est encore plus adroite, elle prend nostre âme par son foible, elle y entre par un endroit dont elle n'avoit point de soupçon ; et ce qu'il y a de plus estrange, c'est que nostre âme est ravie de cette surprise, et qu'elle sçait bon gré qu'on entre chez elle par une porte qui n'avoit point esté ouverte. Elle trouve d'abord des charmes en cette fourbe : mais quand la fourbe luy est connue, bien souvent elle la méprise, et s'estonne de s'estre estonnée de si peu de chose. En cela, Madame, le plaisir a quelque rapport avec la douleur. Quand nous recevons quelque coup impréveu, d'abord il nous surprend et nous abat ; mais lors que le premier trait de la douleur a fait son effort, elle s'émousse et devient si

POURQUOI VOLTAIRE A-T-IL RETIRÉ A DES BARREAUX  
LE SONNET DU PÉNITENT ?

Enfin on remarquera avec quel dédain Voltaire parle de ce sonnet, il avait été devancé par le soporifique Marmontel, l'auteur des *Incas*. Ne réveillons pas Marmontel ! Le jugement de Voltaire est de parti pris ; en chicanant la forme, il veut atteindre le fond : pour lui un sonnet religieux est un sonnet détestable. Et ce sonnet, un libre-penseur l'aurait commis ! Hypothèse inadmissible. Un libre-penseur non athée ne retombe pas dans les absurdités du christianisme, quand la « divine raison » s'est manifestée, elle ne nous abandonne plus. En refusant à Des Barreaux le titre d'athée, Voltaire demeurerait dans la logique, il combattait les d'Holbach, les La Mettrie, les Toussaint, les Helvétius, qui marchaient sur ses traces non parce qu'il était leur adversaire — une nuance les séparerait — mais par crainte de la concurrence ; il ne devait exister qu'un Voltaire ! Jérôme de Lalande, le célèbre astronome, un des intimes du philosophe, athée déclaré, n'a pas hésité à le faire figurer dans son *Supplément au Dictionnaire des Athées* de Sylvain Maréchal : « Je l'ai beaucoup connu, depuis 1751 jusqu'à sa mort et je suis certain qu'il était athée. Madame Denis, sa nièce, me

---

foible, qu'en peu de temps nous ne la sentons plus. Voilà à peu près ce que les sonnets de Monsieur des B.... ont fait dans mon esprit, je me persuade que dans le vostre ils ne réussiront pas mieux. Si je ne me trompe, Madame, faites-moy la grâce de me le mander, et de m'apprendre si mon dégoust vient de la mauvaïse qualité de la viande, ou du désordre de mon tempérament. » *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1664.

l'assurait, mais il ne voulait pas qu'on en parlât ; il regardait la croyance d'un Dieu comme nécessaire aux hommes<sup>1</sup>. . . »

Voltaire a travesti la physionomie de l'illustre Débauché, de l'athée il a fait un déiste ; le sonnet du Pénitent le contrariait, il le lui a enlevé ; la lettre de l'abbé de Lavau, si elle a existé, servait son dessein, il s'en est emparé sans scrupule ; mais le sens critique du Patriarche de Ferney était trop aiguisé pour qu'il y ajoutât foi. A-t-elle existé ? Nous en doutons ; il a dû l'inventer. M. Faguet assure que Voltaire « ne ment jamais, n'invente rien... ». L'exception ici confirmerait la règle.

PIERRE ET PAUL DU MAY — LES POÉSIES LATINES  
DE DES BARREAUX

L'abbé d'Olivet a évoqué, en des termes charmants la figure de Pierre Du May, de ce bon vieillard aveugle à

---

(1) Voici la suite de la notice de Lalande : « .... J'ajouterai quelques passages de Voltaire à l'appui de mon assertion. « Quand il faut rendre son corps (dit-il) aux éléments, et ranimer la nature sous une autre forme, ce qui s'appelle mourir ; quand ce moment de métamorphose est venu, après avoir vécu une éternité ou avoir vécu un jour, c'est précisément la même chose. » (Micomégas).

Est-ce là ce rayon de l'essence suprême,  
Que l'on nous peint si lumineux,

Il naît avec nos sens, croît, s'affaiblit comme eux :

Hélas ! périra-t-il de même.

Voltaire disait à un poète qui lui demandait son opinion sur Dieu : « Croyez en Dieu, il n'y a rien de plus poétique. » (Montlinot (*sic*), probablement l'abbé Moussinot, l'ancien homme d'affaires de Voltaire) me l'a assuré. (Catalogue des auteurs qu'on aurait pu ajouter au Dictionnaire des Athées de Sylvain Maréchal). (Bib. Nat., Z, 29406.)

qui il soumettait avec la belle sérénité de l'adolescence ses odes latines, se fiant à l'infailibilité de son jugement, surtout si ce jugement se traduisait par un éloge ! C'est coquetterie de sa part de le vieillir de quelques années, étant lui-même plus qu'octogénaire ; Pierre Du May en 1703 avait 77 et non 80 ans, il devait mourir en 1711.

L'abbé d'Olivet et La Monnoye se sont rencontrés pour rendre justice à Pierre Du May<sup>1</sup>, voici ce qu'en a dit l'érudit bourguignon : « Toutes les compositions françaises de cet auteur ne sont bonnes qu'à supprimer, mais il primait dans la poésie latine, soit pour la pensée, soit pour le tour, soit pour l'expression, à quelques endroits près où, la chaleur l'emportant, il donnait un peu dans l'obscur. Il a fait des vers lyriques ou élégiaques et des héroïques dignes des anciens. » La Monnoye parle aussi d'un recueil de vers latins de M. Du May qui lui fut dérobé et qui n'a pû être retrouvé.

Quand Pierre Du May en 1703 parlait de Des Barreaux, il revivait des temps éloignés, ceux où l'illustre débauché fréquentait de 1657 à 1673 les Le Gouz et les Lantin, tous deux conseillers au Parlement de Bourgogne,

---

1) La Monnoye a fait l'épithaphe de Pierre Du May :

*De l'illustre Du May, dont tu vois le tombeau,  
Passant, révère ici la cendre.  
Dijon, quoique Toulouse eût le droit d'y prétendre,  
En fut le glorieux berceau.  
L'Ouche sur sa rive tranquille,  
En a longtemps oùi les vers charmans et doux.  
La Garonne en conçut un envieux courroux ;  
Et du temps même de Virgile  
Le Tibre en eût été jaloux.*

qui ne l'ont pas oublié dans leurs recueils d'anecdotes<sup>1</sup>. Sa physionomie était assez marquée, son prestige assez grand pour donner du prix à des détails qui chez d'autres eussent passé pour insignifiants. Sa façon de boire traduite par l'expression si pittoresque : *se paillarder la langue* dont il se servait pour la qualifier, avait frappé non seulement Pierre Du May, mais tous ceux qui l'ont reçu à leur table. Ce n'était pas dans les habitudes de lever son verre presque à chaque morceau, en buvant lentement et à petits coups. Nicolas Chorier, dans la *Vie de Pierre de Boissat*, est encore plus explicite à cet égard : « Boissat lui donna de grands festins, comprenant bien qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable pour cet homme si ami de la bonne chère. A ces repas il admit comme convives M. Georges de Musy, premier président de la Cour des Aides et moi. M. de Musy lui offrit aussi un excellent dîner, j'y fus également invité. Des Barreaux aimait surtout le bon vin. Autant de gouttes dans son verre, autant, disait-il, de rayons de soleil cristallisés par un art de la nature. Il buvait à petits coups, goutte à goutte, doucement et par intervalles ; il ne se laissait jamais aller à boire à pleine coupe. Il ne faut pas, disait-il, noyer la soif d'un seul coup, mais l'apaiser peu à peu et par moments, plutôt que de l'étancher tout à fait. L'un fait naître le goût de la volupté, l'autre le fatigue et en émousse le sentiment. »

---

(1) Supplément du *Ménagiana* par Pierre Le Gouz, conseiller au Parlement de Bourgogne. *Lantiniana* ou recueil de plusieurs choses dites par M. J. B. Lantin, conseiller au Parlement de Bourgogne. (Bib. Nat., Ms. 23254. Bibl. de Dijon, Ms. 962).



D'ailleurs Des Barreaux avait connu Pierre Du May tout enfant ; avant d'être son hôte, il avait été le commensal de son père Paul Du May, seigneur de Saint-Aubin, fils d'un médecin de la Faculté de Montpellier, né à Toulouse au mois d'Août 1585, et mort conseiller à Dijon le 29 Décembre 1645.

Ce Paul Du May est même l'auteur de Stances sur le sein d'Angélique (1609) et de deux sonnets assez étranges<sup>1</sup> restés ignorés de son biographe l'abbé Philibert Papillon. Voici les deux sonnets :

SUR L'HOMME

*L'homme n'est rien qu'un mort, qui traîne sa carcasse,  
L'homme n'est rien qu'un ver, qui de la terre nait,  
L'homme n'est rien qu'un vent, qui souffle un petit trait,  
L'homme n'est rien en soy, qu'un songe qui se passe.*

*L'homme n'est rien qu'un ombre, aussi tost il trépasse,  
L'homme n'est rien, qu'un rien, que nommer on ne sçait,  
Mais quoy ? Rien ! non, car l'homme est un estre parfait ;  
Quoy, qu'Ombre ? non, car l'homme est un corps qui tient place.*

*L'homme n'est pas un songe, ains un esprit vivant,  
Est-il vent ? non, mais Ame en compas se mouvant :  
L'homme n'est pas un ver, mais du grand Dieu l'image ;*

---

(1) On ne lit ces deux sonnets que dans les exemplaires cartonnés du Recueil des plus beaux vers de Messieurs Malherbe, Racan... Paris, Toussainet du Bray, 1630, où ils font partie des pièces remplaçant l'Ode contre le duc de Savoie de François Maynard enlevée sur l'ordre du cardinal de Richelieu ; par contre, ils se trouvent dans la réimpression de 1638 qui n'a plus l'ode au duc de Savoie.

*Et moins est-il un mort, puisqu'il soupire bien :  
Qu'est-il doncques ? il est en son pèlerinage,  
Un Mort, un Ver, un Vent, un Songe, un Ombre, un Rien.*

SUR L'AMOUR

*Amour n'est rien qu'un Ciel, où chacun voit sa belle,  
Amour n'est qu'un Enfer, où nos cœurs sont gesnez,  
Amour n'est rien qu'un Dieu, qui nous rend fortunez,  
Amour n'est qu'un Démon, qui nos âmes bourrelle.*

*Amour n'est rien qu'un Jour, qui nos ans renouvelle,  
Amour n'est qu'une Nuit, qui nous rend forcenez.  
Amour n'est rien qu'un feu, duquel nous sommes nez,  
Amour n'est rien qu'un froid, d'où notre sang se gelle.*

*Amour n'est que la Vie et le repos de tous,  
Amour n'est que la Mort, qui couve dedans nous :  
Que dis-je ? non, l'Amour de tant de maux suivie*

*N'est qu'Enfer, que Démon, que Nuit, que Froid, que Mort ;  
Mais hélas ! je me trompe, Amour je te fais tort :  
Tu n'es que Ciel, que Dieu, que Jour, que Feu, que Vie !*

\*  
\* \* \*

Ce n'était pas seulement la poésie française qu'aimaient Paul et Pierre Du May, mais, on l'a vu pour le second, la poésie latine, également familière à Des

Barreaux. Malheureusement les amateurs de belles-lettres du xvii<sup>e</sup> siècle se sont montrés moins empressés à recueillir les pièces de leurs contemporains émules de Virgile et d'Horace que celles des victimes de Boileau, de là une pauvreté relative de nos grandes bibliothèques publiques en manuscrits de cette sorte. En tout cas nos investigations ont été infructueuses. Sans l'abbé d'Olivet nous ne connaîtrions pas le portrait de Des Barreaux tracé par lui-même en 1660 et que termine le vers fameux que Voltaire déclare prendre pour devise :

*Tartara non metuens, non affectatus Olympum.*

Cette indication permettrait aujourd'hui d'identifier ce portrait même s'il n'était suivi de ses initiales.

Nos recherches dans les imprimés ont eu à peu près le même résultat ; qu'est-ce que les quatre vers perdus dans les « Récréations littéraires » de Cizeron Rival<sup>1</sup> et conservés grâce à une note inédite de Brossette : « M. Des Barreaux m'a raconté autrefois (c'est encore Despréaux qui parle à M. Brossette) qu'étant Ecolier, il fut mis en pension au Collège de la Flèche où il eut pour Régent le Père Caussin. Ce Régent, pour exercer ses Ecoliers à la Poésie, employoit souvent la dernière demi-heure de la classe, à leur faire faire des vers dont il leur indiquait le sujet. Un jour, il leur donna pour sujet les raisins peints par Zeuxis, et qui étaient si beaux que les oiseaux les

---

(1) *Récréations littéraires* ou Anecdotes et remarques sur différents sujets, recueillies par M. C. R\*\*\* (Cizeron-Rival). Paris, Dessaint; Lyon, J. M. Bessiat, 1765, in-12, p. 122.

venoient becqueter. Voici les vers que fit le jeune Vallée et qui furent trouvés dignes du siècle d'Auguste :

*Cernis ut aureolis ridet diffusa corimbis  
Vinea, et hanc circum pendulus errat honos.  
Ars dedit huic uvas : sed si natura dedisset,  
Cœlicolis nectar fundere digna fuit.*

(Vois comme rit cette vigne éparse en ses grappes dorées, comme partout pend au hasard sa parure ! L'art lui a donné ses raisins ; si c'eût été la Nature, digne serait-elle de verser le nectar aux Dieux !) »

Des Barreaux, admirablement doué, se serait classé parmi les premiers poètes français et latins du xvii<sup>e</sup> siècle s'il avait utilisé les merveilleuses ressources de sa brillante intelligence au lieu de sacrifier uniquement, comme il l'a fait et conseillé, à Vénus et à Bacchus :

*Il faut prendre pendant la vie  
Tout le plaisir qu'on peut avoir,  
La clarté que Dieu nous fait voir  
D'une longue nuit est suivie.*

*Il n'est que faire chère lie  
Pour faire fort bien son devoir,  
Peu de bon sens, point de sçavoir,  
Nargue de la philosophie.*

*Je me dégrade de raison,  
Je veux devenir un oison,  
Et me sauver dans l'ignorance.*

*En beuvant toujours du meilleur.  
Celuy qui croit en connaissance.  
Ne fait qu'accroistre sa douleur.*

méritant ainsi cette virulente apostrophe de Chorier<sup>1</sup>, bien peu qualifié cependant pour la lui adresser : « Malheur à vous, Vénus et Bacchus, vous êtes des monstres non des Dieux ! Des Barreaux était né pour gravir les plus hauts sommets, vous l'avez misérablement perdu : toi, Vénus, par ton impure lubricité, toi, Bacchus, par ta honteuse et crapuleuse débauche. Vous l'avez ravi à la gloire, à la lumière, à l'honneur, vous l'avez arraché à lui-même, alors qu'il n'était plus maître ni de sa raison ni de lui-même. »

---

(1) *Vie de Pierre de Boissat*. Et dire que Chorier est l'auteur d'un recueil obscène écrit en latin : *Les Satires sotadiques de Louise Sigea de Tolède sur les secrets de l'Amour et de Vénus*. Grenoble (vers 1679) !



MON MEA CULPA

AMENDE HONORABLE A M. R. DURAND

CRITIQUE LITTÉRAIRE

de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*.





Des Barreaux a le mauvais œil; il a porté malheur à Voltaire, il ne m'a pas été plus propice. L'homme est désarmé devant la fatalité. En veut-on une preuve ?

Je recevais le 6 juillet dernier la carte-lettre suivante, qui m'était envoyée par mon éditeur, M. Henri Leclerc :

Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine

101, rue de Vaugirard, Paris. — (Téléph. 702-19)

---

*Le 6-7-07.*

Monsieur,

Je désirerais avoir pour analyse et compte-rendu dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, l'ouvrage suivant que vous venez de publier :

F. LACHÈVRE. 1) *Le prince des Libertins du XVII<sup>e</sup> siècle. Jacques Vallée des Barreaux.*

2) *La Chronique des Chapons et des Gêlinottes.*

Je vous serais obligé d'en faire remettre un exemplaire au Bureau de la *Revue*, 101, rue de Vaugirard (Librairie Edouard Cornély). Le compte-rendu vous sera adressé dès son apparition.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RÉDACTEUR EN CHEF.

Était-ce l'influence bienfaisante du spectacle de la nature : la beauté du ciel de Courménéil, la luxuriante végétation de ses bois, la tache rouge des vaches normandes dans le vert intense des prés, etc., etc., qui me fit négliger cette carte-lettre d'apparence inoffensive ? C'est probable. En tout cas, je dois l'avouer à ma confusion, l'existence de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* ne me préoccupait nullement en juillet dernier et j'ignorais même l'autorité dont jouissait son critique littéraire, M. R. Durand. Fatal aveuglement ! Je ne presentais pas à quel péril grave je m'exposais bénévolement, le numéro de janvier 1908 de la dite *Revue* me l'a appris !

Il y a des gens qui sentent venir le danger, heureux mortels ! Il suffisait, paraît-il, d'envoyer un exemplaire de mon *Des Barreaux* (prix : 10 francs ; net, 9 francs) pour apaiser le Minotaure. Économie mal entendue ou plutôt, je le répète, fatal aveuglement ! Mais on est désarmé devant le Destin !

Est-ce vraiment à cette négligence, est-ce plutôt à la justice immanente chargée de châtier les gribouilleurs de lettres, est-ce enfin à une vengeance posthume que j'ai dû l'apparition de la Vérité dans sa beauté immaculée me signifiant, sous la forme de M. R. Durand, à propos de mon *Des Barreaux*, les plus tristes et les plus désolantes vérités ?

La dernière hypothèse, un peu troublante, m'a amené à procéder à un sérieux examen de conscience. N'ai-je pas calomnié involontairement un innocent ou éveillé la susceptibilité ancestrale de M. R. Durand ? Sur le premier point, la réponse tout d'abord fut négative ; sur le second, aucune hésitation : Le nom de Durand, si agréable à mes oreilles, me rappelait la trouvaille de l'unique exemplaire du livre d'amour d'un pauvre poète roué en 1618 et le plaisir éprouvé en dévoilant sa personnalité et celle de son inspiratrice : Marie de Fourey, sa cousine, marquise d'Effiat et mère de l'infortuné Cinq-Mars. En réimprimant « Les Méditations de E. D. », j'estimais avoir ajouté un fleuron à la couronne de gloire de l'innombrable famille des Durand et m'être concilié les sympathies de ses membres. Et voilà qu'un Durand, non un Estienne — le coup eût été trop rude —, mais un R (Roger ? Raoul ? Rodolphe ? Robert ? René ?...) Durand me

traite « d'amateur au pire sens du mot » ! S'il s'était borné à ce coup de dent, passe encore, je me serais consolé, mais il a fait de moi « un collectionneur d'anecdotes saugrenues et apocryphes », etc., etc!... Ce rapprochement de noms : Estienne Durand et R. Durand ne serait-il pas providentiel, n'y aurait-il pas entre eux une relation de cause à effet ? Estienne Durand, du haut de l'Empyrée, mécontent de mes investigations indiscrètes sur sa vie et ses amours, a-t-il chargé R.... Durand, le choisissant de préférence entre tous les Durand, du soin d'assouvir sa rancune. Un instant je me suis demandé si M. R. Durand ne descendait pas de la victime du connétable de Luynes ? Les généalogies ont beau ne mentionner aucun rejeton d'Estienne, G. Colletet a beau le dire célibataire, le doute est de rigueur en cette matière... Je m'égare, si par hasard j'allais offenser M. R. Durand et diffamer sans le vouloir ses légions d'aïeux. Vite, j'abandonne cette hypothèse; n'en parlons plus, et pourtant si elle était exacte, de quelle lumière d'en haut resplendiraient les épithètes dont il m'a gratifié !

Faut-il maintenant égrener le chapelet de mes illusions perdues ? Oui, il le faut, ne fut-ce que pour faire revivre une minute le passé délicieux désormais effacé de ma mémoire. Ce calvaire est dur à gravir, gravissons-le !

Distingué par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* qui accordait à ma *Bibliographie des recueils collectifs des poésies publiés de 1597 à 1700* une récompense de 2.000 francs (fondation Brunet) en la qualifiant de *répertoire inestimable pour l'histoire de la poésie française au XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>, je croyais que mes travaux de recherches offraient quelque intérêt. Cette *Bibliographie* en 4 vol. in-4° représentait six années de travail, et des hommes tels que M. Gustave Lanson, professeur d'éloquence à la Sorbonne, directeur de la *Revue universitaire*, l'avaient jugée très favorablement :

« Il est superflu de faire l'éloge de la publication de M. Frédéric Lachèvre. Le titre de son premier volume nous en détaille

---

(1) Discours de M. René Cagnat, séance publique annuelle du vendredi 16 novembre 1906.

« suffisamment le contenu, et l'on voit de quelle inestimable  
« utilité sera son travail pour les historiens de la littérature et  
« pour les critiques, s'ils veulent bien s'en servir. C'est avec  
« des collections pareilles de documents et de matériaux qu'il  
« deviendra possible, peut-être vers l'an 2000, si l'on ne perd pas  
« de temps, d'écrire une histoire de la littérature française qui  
« ait de la solidité et de la précision. Ce que M. Lachèvre nous  
« offre est le résultat de très riches et patientes recherches... »  
(*Revue universitaire*).

Dois-je encore citer M. Paul Bonnefon, de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, M. Georges Vicaire du *Bulletin de Bibliophile*, M. Georges Montorgueil de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, M. Ad. van Bever du *Mercure de France*, le Père Henri Chérot, etc., etc., non moins élogieux à son sujet ? Je m'arrête de peur de contrister ceux qui se sont si lourdement trompés sur mon compte.

Je pouvais sans trop de témérité, on l'avouera, après avoir publié le *Commentaire inédit de Le Verrier sur les Satires de Boileau*<sup>1</sup>, la *Chronique des Chapons et des Gélinittes du Mans de Martin de Pinchesne*, etc., etc., m'estimer « le travailleur méthodique et consciencieux » que m'opposait hier M. R. Durand alors que je ne suis, d'après lui, on l'a vu, qu'un « amateur au pire sens du mot », « un collectionneur d'anecdotes saugrenues et apocryphes », etc., etc... Grâce à Dieu, cet excellent mais sévère R. Durand ne laisse planer nulle incertitude sur sa pensée, elle n'a rien de « chaotique » et il l'exprime dans une langue aussi savoureuse que châtiée. Chirurgien littéraire, M. R. Durand se place à part parmi les plus grands de notre époque, *il tue l'œuvre*,

---

1) « Il y avait longtemps que Boileau n'avait eu la bonne fortune d'une aussi importante publication d'inédit. Le *Commentaire de Le Verrier* n'ajoute pas seulement à celui de Brossette, et n'enrichit pas seulement de précisions nouvelles l'interprétation de l'œuvre et la biographie de Despréaux ; mais ce qui en fait l'incomparable valeur, c'est qu'il est annoté, rectifié, refait par le poète. Et ainsi, outre ce qu'il nous apporte de neuf, il authentique plus d'une fois la tradition.

« M. Lachèvre, dont le nom seul est une garantie d'exactitude, a fait cette publication avec une conscience que la seule disposition typographique du texte suffit à manifester ». (Gustave Lanson, *Revue Universitaire*.)

*mais il sauve l'homme*, il fait oublier Sainte-Beuve, et MM. Lanson, Lemaitre et Faguet, etc...; ces messieurs usent de trop de ménagements, ils n'ont ni son coup d'œil, ni sa sûreté de main, je tremble pour eux, si ce « critique » s'occupe un jour des « critiques ». Cette altière et farouche indépendance lui vaut ici l'humble témoignage de mon admiration.

Mais à cette admiration se mêle aujourd'hui une reconnaissance toute fraîche qui en atténue peut-être le prix. Sans lui, je restais perdu dans la foule obscure des écrivassiers de cinquantième ordre. Il est pour moi ce que Boileau a été aux misérables poètes du XVII<sup>e</sup> siècle. Quel que soit le sort des renommées faites par MM. Lanson, Bonnefon, Vicaire, etc., etc., elles seront bien pâles à côté de celles consacrées par M. R. Durand : un volume tout entier d'un de ces Maîtres, placé dans un des plateaux de la balance de la Postérité, ne pèsera pas lourd si dans l'autre on met une phrase, une ligne de M. R. Durand. Il vaut mieux être ridiculisé par un grand homme que loué par dix écrivains de second ordre, c'est l'avis des gens de bon sens. Honneur soit donc à M. R. Durand, je garderai, grâce à lui, dans l'avenir, les qualificatifs « d'amateur au pire sens du mot », de « collectionneur d'anecdotes saugrenues et apocryphes » ; je ne puis m'empêcher de répéter ces deux appréciations lapidaires, elles se complètent l'une l'autre, résonnent comme une musique exquise et reviennent à chaque instant sur mes lèvres comme un refrain enchanteur .

Est-ce à dire que j'aie été séduit du premier coup ? Non ! C'est le propre des œuvres fortes de ne s'imposer à l'esprit que par la réflexion. Je l'avoue à ma courte honte, j'ai d'abord méconnu la grandeur du service que venait de me rendre M. R. Durand ; je n'ai pas eu l'à-propos de René Le Pays ripostant au vers de Boileau :

*Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant*<sup>1</sup>.

« Il est nécessaire qu'il y ait de méchants auteurs pour donner  
« de l'éclat aux illustres, et si ces auteurs-là n'avaient rien  
« écrit de mauvais, Boileau n'eût peut-être jamais rien dit de

---

(1) Satire III, vers 180.

« bon... » ' J'ai eu le tort grave, le tort inqualifiable de céder à un accès de mauvaise humeur. Le vulgaire déclare que le premier mouvement est le bon, non, mille fois non ! Quand je constate que j'ai pu protester contre la sentence de M. R. Durand et dans des termes peu aimables, j'en pleure de douleur, mais la réparation serait incomplète si je ne donnais ici le texte de ma lettre qui prouvera combien la colère, mauvaise conseillère, aurait fait de moi un monstre d'ingratitude digne de l'oubli, si je ne m'étais ressaisi à temps :

Le Vésinet, le 10 Mars 1908.

« Monsieur le Directeur,

« Vous avez pris la peine dont je vous remercie, d'envoyer à mon éditeur le compte rendu de mon livre : *Le Prince des Libertins du XVII<sup>e</sup> siècle*, Jacques Vallée *Des Barreaux* qui a paru dans le Numéro de Janvier 1908 de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* sous la signature de R. Durand.

« Ce compte rendu renferme des inexactitudes que j'ai le droit et le devoir de relever. Votre rédacteur n'a pas écrit un article de critique, mais a voulu tout simplement me discréditer en se servant d'arguments tendancieux.

« M. R. Durand a une appréciation différente de la mienne sur l'ouvrage de M. Perrens : *Les Libertins en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, il le trouve « confus, médiocrement intelligent, etc., etc. ». Cette manière de voir me console un peu du jugement de M. R. Durand sur mon propre travail, mais, je le reconnais, elle était la préface nécessaire à l'éreintement dont mon *Des Barreaux* est l'objet : « Bibliographie chaotique où fourmille les références aux anas..., etc., etc. » Je répondrai sur ce point que cette « Bibliographie chaotique » met au jour 51 pièces de *Des Barreaux* dont les nombreuses poésies qu'il a adressées à Marion de l'Orme et une dizaine de sonnets des plus remarquables (n'en déplaise à M. R. Durand), alors qu'on ne connaissait de ce libertin qu'un seul

---

(1) Nouvelles œuvres de Mr. Le Pays, seconde partie, livre second, lettre à Mr. Du Tiger sur les Satires de Mr. Boileau.

« sonnet justement célèbre. J'ajoute que je mets au défi  
« M. R. Durand d'apporter sur Des Barreaux un document  
« quelconque du xvii<sup>e</sup> siècle qui ne figure pas dans mon livre.  
« Le travailleur méthodique et consciencieux » auquel il fait  
« appel sera obligé de profiter de mes recherches et assez  
« embarrassé, je le crains pour lui, d'y ajouter quelque chose  
« d'inédit.

« Je connais la « solide » thèse de M<sup>lle</sup> K. Schirmacher, je  
« l'ai citée dans ma Bibliographie des recueils collectifs de  
« poésies publiées de 1597 à 1700 qui a obtenu une récompense  
« de 2.000 francs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
« (fondation Brunet); cette thèse ne contient rien d'intéressant  
« sur les relations de Des Barreaux et de Théophile, je n'avais  
« donc pas à m'en occuper.

« Je ne m'amuserai pas à réfuter plus longuement M. R. Du-  
« rand, je me permettrai seulement de lui dire que sa der-  
« nière phrase est de trop : en me traitant « *d'amateur au pire*  
« *sens du mot* », il est simplement insolent, cette façon d'agir  
« n'ajoute rien à son argumentation. Je ne me permettrai pas  
« un tel qualificatif à son égard : « *critique au pire sens du mot* »  
« bien qu'il soit aujourd'hui en situation.

« Enfin, Monsieur, une petite observation : Vous avez  
« demandé mon livre à l'éditeur, bien entendu à titre gratuit.  
« Vous l'a-t-il envoyé ? Je l'ignore. S'il vous l'a envoyé, le  
« procédé est de mauvais goût. S'il ne vous l'a pas adressé,  
« tout s'explique. Il n'est jamais difficile d'exercer une mes-  
« quine vengeance.

« Vous voudrez bien, Monsieur, reproduire cette lettre dans  
« votre prochain numéro et, dans cette attente, je vous prie  
« d'agréer l'expression de mes sentiments distingués<sup>1</sup>, signé :  
« F. Lachèvre. »

---

(1) Une preuve de la sincérité de mon repentir, je la donne dans ce fait que je me suis refusé à acheter le numéro de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* qui doit contenir cette lettre. Si, faisant montre d'une impartialité rare, le rédacteur en chef de ladite *Revue* ne l'a pas publiée, je lui en exprime ici ma vive reconnaissance.

Combien est vilaine la basse insinuation qui commence ce *mea culpa* et finit cette lettre; elle sera le remords de ma vie.

Supposer un instant que M. R. Durand réclamant mon ouvrage sous le couvert de la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* a été capable de le critiquer par dépit de ne l'avoir pas reçu, est une supposition monstrueuse; je ne plaide pas les circonstances atténuantes, je m'humilie, je me condamne sans appel. Nier l'impartialité de M. R. Durand! Son grand cœur me pardonnera, et, pour châtement, je le supplie de frapper plus fort sur moi. L'occasion s'en présente dès aujourd'hui; qu'il ne résiste pas à ma demande, je lui livre le présent volume, les précédents et les suivants pour exercer son noble sacerdoce. Ce sera le fait d'une grande âme de m'immoler sur l'autel de la Vérité, sans s'arrêter aux considérations de personne. Plus vous m'attaquerez, M. R. Durand, plus je chanterai vos louanges!

Je terminais ici cette confession quand je m'aperçus avec terreur que j'omettais de reproduire l'unique article<sup>1</sup> que j'ai lu de M. R. Durand, celui auquel, je l'ai dit, je devrai de figurer dans l'histoire littéraire au-dessous de mes vieilles connaissances, Cotin, Pradon, Pinchesne, etc. Le voici :

FRÉDÉRIC LACHÈVRE. *Le Prince des libertins du XVII<sup>e</sup> siècle. Jacques Vallée des Barreaux. Sa vie et ses poésies, 1599-1673.* Paris, Leclerc, 1907. In-8, 264 p.

En étudiant la vie et les œuvres de cet ami de Théophile de Viau, M. Lachèvre a voulu, nous dit-il dans sa préface, « apporter une petite, mais sérieuse contribution à l'histoire du libertinage au XVII<sup>e</sup> siècle, histoire si magistralement traitée par M. Perrens. » Avant d'aller plus loin, il conviendrait de faire remarquer à l'auteur que l'ouvrage de Perrens (*Les Libertins en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1896, in-12) n'a rien de spécialement « magistral », qu'il est confus, médiocrement intelligent et dénué de références. Il mériterait une revision, que peuvent dès maintenant préparer des mono-

---

(1) Il existe bien un autre travail de M. R. Durand signalé par la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, sur les rapports de M<sup>sr</sup> Darbois et du Saint-Siège; on voit tout de suite l'immense étendue du savoir de M. R. Durand, le XIX<sup>e</sup> siècle lui est aussi familier que le XVII<sup>e</sup>.



graphiques correctement faites, consacrées aux principaux libertins. M. L. peut-il se vanter d'avoir écrit une de ces monographies ? Assurément non. Une bibliographie chaotique, où fourmillent les références aux Anas, des détails généalogiques complaisamment développés, de ci, de là, quelques renseignements empruntés aux *Mémoires* du P. Garasse et aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, des poésies le plus souvent insignifiantes, si l'on excepte quelques-unes, insérées *in extenso*, par dessus tout une rare indigence d'idées, rien de tout cela ne constitue un livre, même quand celui-ci se présente sur papier de luxe avec frontispice à l'eau-forte.

M. L. eût mieux fait de s'inspirer de la solide thèse de K. Schirmacher (*Théophile de Viau, Sein Leben und seine Werke*, Leipzig et Paris, 1897, in-8). Il ne la cite pas une seule fois dans son étude, consacrée à « l'inséparable » de Théophile, et n'en soupçonne sans doute même pas l'existence.

D'autre part, le lecteur intelligent souhaiterait quelques précisions sur ce libertinage d'esprit dont il est sans cesse question : il remarque que des Barreaux a eu pour précepteur, d'après Gui Patin, un péripatéticien italien, Cremonini, professeur à Padoue (voir aux pages 155 et 235). Qui était ce Cremonini ? Quelle part a-t-il eue dans le libertinage de son élève ? Mais ce sont là des curiosités qu'ignore M. L. Il n'en a que pour collectionner les anecdotes saugrenues et apocryphes.

Il est à souhaiter qu'un travailleur méthodique et consciencieux traite à nouveau ce sujet gâché à plaisir par un « amateur » au pire sens du mot. — R. DURAND.

Quel atticisme et quelle élévation de pensée malgré la sévérité de la forme ! Il n'est pas besoin d'être un lecteur « intelligent » pour goûter les beautés de cette admirable prose.

Je remercie Dieu cependant d'avoir fait acheter mon *Des Barreaux* par des lecteurs *inintelligents*, autrement je n'aurais pu survivre à leur indignation si elle eût été de la trempe de celle de M. R. Durand.

Les forces humaines ont des limites et je ne suis pas arrivé, malgré ma bonne volonté, à vaincre complètement mon sot orgueil. C'est beau, c'est chrétien de tendre l'autre joue après avoir reçu un soufflet, j'essaie sincèrement de persévérer dans cette attitude non sans quelques velléités de révolte ! Plus que tout autre j'ai conscience de ma faiblesse, j'y cède pour la dernière

fois en plaçant en face du réquisitoire salutaire de M. R. Durand l'extrait d'une lettre de M. Fortunat Strowski, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, particulièrement documenté sur l'histoire du libertinage en France au xvii<sup>e</sup> siècle, l'éditeur de Montaigne et l'auteur du remarquable ouvrage : *Histoire du sentiment religieux en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Pascal et son temps.*

Bordeaux, 6 Août 1907.

« Je crois, Monsieur, que votre savant livre (le *Des Barreaux*)  
« est la vérité même ; vous avez réuni tous les documents. J'ai fait  
« quelques recherches sur ce sujet : aucun des documents que je  
« connaissais ne vous a échappé, aucun, et vous en connaissez beau-  
« coup que j'ignorais ; tout ce que j'ai pu lire ou voir sur ce sujet  
« confirme vos conclusions, j'estime que votre livre — à moins de  
« découvertes imprévues — épuise le sujet. »

Que M. R. Durand me pardonne cette dernière convulsion d'un amour-propre définitivement étouffé, que pèse en effet l'opinion de M. Strowski en face de la sienne !

F. LACHÈVRE.

15 Mars 1908.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS

Les noms commençant par D', Du, L', La, Le, sont classés au D et à 1 L.

Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent que le nom est répété plusieurs fois dans la même page.

A	
Académie française. . . . .	xx-xxi, 48, 68,
	72
Alain maître, procureur au Châtelet. . . . .	146
Amelot, ministre. . . . .	53*, 54*, 69, 82,
	88
Ammien Marcellin. . . . .	4
Amyot. . . . .	50
Annecy (évêque d'), voir Biord (M <sup>gr</sup> ).	
Antiochus. . . . .	3
Archevêque de Paris, voir Beaumont (Christophe de).	
Arnaud Baculard. . . . .	viii-xxv
Arnould (Louis). . . . .	x
Arouët, notaire. . . . .	95
Athalie, tragédie de Racine. .	148
Autran, agent de change. . .	xxiii- xxiv*
B	
B... (comte de). . . . .	89
Bachaumont. . . . .	ix-xvi-xxv, 24, 42, 72*, 75, etc., etc.
Baculard d'Arnaud, v. Arnaud.	
Balzac (Louis Guez de). . . .	154, 158
Barbezat (la). . . . .	67
Barbier d'Aucour. . . . .	93
Bardy, cuisinier de Voltaire. .	67
Bardy (la), femme du cuisinier de Voltaire. . . . .	xii-xiv*, 67
Bardy (la fille de la). . . . .	67
Bariatinski (prince). . . . .	xxxii, 57, 63, 71
Barmécides (les), tragédie de La Harpe. . . . .	16
Barral (Cl. M. J. de), évêque de Troyes. . . . .	80*
Barthe. . . . .	16
Batteux, de l'Acad. franç. . . .	8
Bayle (Pierre). . . . .	xxxI, 172*
Bazin, l'historien de Louis XIII.	151*
Beaumont (Christophe de), ar- chevêque de Paris. . . . .	vii-xii, 20, 24, 25, 28, 30, 31*, 33*, 55, 94
Beauvau (prince de). . . . .	8*, 43, 89
Beauzée, de l'Acad. franç. . . .	8
Benoît XIV, pape. . . . .	xxx
Bérénice, tragédie de Racine. .	150
Bigex, vicaire général d'An- necy. . . . .	xi*, 55
Biord (M <sup>gr</sup> ), évêque d'Annecy et de Genève. . . . .	xi*-xxviii-xxx, 77, 78*, 79, 92*, 93
Boileau (Nicolas). . . . .	142, 151*, 155, 158, 163, 179, 188*, 189, 190
Boissat (Pierre de). . . . .	169, 176
Bolingbroke (milord). . . . .	xxxI, 72*
Bonhomme (le Père), corde- lier. . . . .	88*
Bonnefon Paul. . . . .	viii*, 188, 189
Bonnet (Charles), de Genève. .	xix- xxI, 68
Bossuet, évêque de Meaux. . .	49

Boufflers (M <sup>me</sup> de). . . . .	73*
Bouhier (le président). . . . .	142
Boursault (Edme). . . . .	171*
Bourzeis (abbé de). . . . .	169
Brizard, acteur du Théâtre français. . . . .	43*, 45
Brizard, élève de Trÿ, chirur- gien. . . . .	XII-XIV, 53*, 71*
Brossette. . . . .	163, 179, 188*
Bruno (Giordano). . . . .	103
Brunot (Ferdinand). . . . .	51
Brunswick (prince Ch. Guil- laume de). . . . .	147, 148, 154

## C

Cagnat (René). . . . .	187
Calliste. . . . .	4
Caraccioli. . . . .	XXV
Carayon (le Père), jésuite. . .	104
Catherine II, impératrice de Russie. . . . .	XXV, XXVI, XXXII, 63, 71
Caussin (le Père), jésuite. . .	179
Caveyrac. . . . .	XVIII
Chanvallon (marquis de). . .	165
Chapelain (Jean). . . . .	154, 158
Chapelle (Claude Emmanuel Lhuillier, dit). . . . .	160
Charlot (M <sup>e</sup> ), exécuteur. . . .	14
Charron. . . . .	50, 101
Chastellux (de), de l'Acad. fr. .	8
Chaulieu (abbé de). . . . .	101
Chérot (le Père). . . . .	188
Choiseul (duc de). . . . .	XXX*
Choiseul (duchesse de). . . .	XXIX
Chorier (Nicolas). . . . .	169, 176, 181*
Cicéron. . . . .	142*
Cideville. . . . .	152
Cinq-Mars. . . . .	186
Cizeron Rival. . . . .	179*
Claverger (Jean). . . . .	102
Clément. . . . .	XVIII

Clermont-Tonnerre (de), évê- que de Noyon. . . . .	93*
Colbert. . . . .	166
Colletet (Guillaume). . . . .	158, 187
Collini, secrétaire de Voltaire. XXV-XXVIII	
Collins. . . . .	XXXI
Colmar. . . . .	XXVIII
Colony (J. D.). . . . .	102
Comédie-française. . . . .	XX, 72
Condorcet (marquis de). . . .	XXVII
Constant (le major de). . . . .	XXV
Corbière (dom Potherat de). .	80*, 81*, 86, 87*, 96*

Cordeliers (église des). . . . .	87, 88*
Cordier de Saint-Firmin (abbé). .	89
Corneille (Pierre). . . . .	49, 148
Cotin (abbé). . . . .	192
Cremonini. . . . .	170, 193*
Crouslé (Léon). . . . .	XXVIII*-XXX- XXXI-XXXII
Cuisinier (le) de M. de Villette. .	55
Curé de Ferney, voir Gros.	
Cyrano de Bergerac. . . . .	101

## D

D'A... (évêque). . . . .	IX-XI, 3
D'Aigueberre (M <sup>e</sup> ). . . . .	30
D'Alembert. . . . .	IX-XXVIII, 8, 12, 23, 31*, 68, 87, 88, 93, 144
D'Angivillers (comte). . . . .	40, 41
D'Argental (comte). . . . .	XVIII-XXIX, 7, 55, 144, 146
D'Arnaud, de l'Acad. franç. . .	8
D'Artois (comte). . . . .	7
Daumart (Marie Marguerite), mère de Voltaire. . . . .	XXVI*
Decoussant (Pierre). . . . .	IX
Denis (M <sup>me</sup> ), nièce de Vol- taire. . . . .	XVII-XVIII-XXIII*-XXIV*, XXV*-XXVII*, 6*, 7, 8, 11, 17, 22, 24, 25*, 27, 37*, 43, 52, 53, 54, 58, 60, 65, 66, 92, 144, 146, 173



Girault (le Père), minime. . . . .	108*
Gœtschy (Jean Joseph), imprimeur. . . . .	vii
Goujet, peintre. . . . .	91
Grammont-Caulet (marquise de). . . . .	5
Greff. . . . .	xxv
Grimarest. . . . .	151
Grimm. . . . .	ix, xxvi, xxix, 89, 95
Gros, curé de Ferney. . . . .	xxix, 78*
Grousset (René). . . . .	101
Guébriant (marquis de). . . . .	73
Guenée (abbé). . . . .	xxxI
Guibert, sculpteur du Roi. . . . .	19

## H

Hardy, libraire. . . . .	xi-xxxiii, 9
Harel (le Père Élie). . . . .	vii, 48, 78
Harlay (M <sup>sr</sup> de), archevêque de Paris. . . . .	165
Hayer (J. N. H.), religieux recollet. . . . .	46*
Helvétius. . . . .	90, 173
Hénault (le président). . . . .	viii, 143
Hennin (collection). . . . .	46
Hérode. . . . .	3, 75
Hesse, lithographe. . . . .	42
Hilarion de Coste (le Père). . . . .	102
Homme (l') personnel, comédie de Barthe. . . . .	16
Horace. . . . .	145*, 179
Houdon, sculpteur. . . . .	xvi
Huet, évêque d'Avranches. . . . .	142*, 143

## I

Irène, tragédie de Voltaire. . . . .	xx, 14, 15, 16*, 17, 42, 48, 72, 75
--------------------------------------	-------------------------------------

## J

Jaucourt (marquis de). . . . .	xix
Jodelle. . . . .	10

Joseph II, empereur d'Allemagne. . . . .	11
Jouvancy (le Père de), jésuite. . . . .	142
Julien, empereur, dit Julien l'Apostat. . . . .	3, 4*

## L

La Bruyère (de). . . . .	49
La Chapelle (Jean de). . . . .	142
Lactance. . . . .	72
La Dixmerie. . . . .	91
La Fare (marquis de). . . . .	101
La Fontaine. . . . .	49
La Harpe. . . . .	ix, xxv, 8, 16, 17, 55, 87, 95
La Houlière (Marchant de), voir Marchant.	
La Jessée (Jean de). . . . .	102
Lalande (Jérôme de). . . . .	vii, 91, 173, 174
Lally (comte de). . . . .	56*
La Louptière (de). . . . .	36*
Lamballe (Aimé de), général des Capucins. . . . .	xxix
La Mettrie. . . . .	173
La Monnoye. . . . .	145, 175*
Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice. . . . .	23
Lanson (Gustave). . . . .	xxxI*, 147, 187, 188*, 189*
Lantin (J. B.), conseiller au Parlement de Bourgogne. . . . .	175, 176
La Perrière (Guillaume de). . . . .	102
La Primaudaye. . . . .	102
La Serre. . . . .	152
La Tour (le Père de). . . . .	22
Lattaignant (abbé de). . . . .	20, 21, 36
Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite. . . . .	94*
Lavau (abbé de). . . . .	148, 150, 155*, 160, 162, 163, 164, 165*, 166*, 167*, 168, 171, 174

Lecouvreur (M <sup>lle</sup> ) . . . . .	93*	Martin (abbé). . . . .	XI, 55.
Le Duc (Léouzon). . . . .	49	Marville (Feydeau de) lieute- nant de police. . . . .	29*
Le Gendre, abbé de Clairfon- taine. . . . .	165, 166	Mathieu. . . . .	102*
Legouz, conseiller au Parle- ment de Bourgogne. . . . .	175, 176	Maucroix. . . . .	142
Le Kain, acteur du Théâtre français. . . . .	167	Maugras L. . . . .	XIX-XXIV, etc.
Lemaître (Jules). . . . .	189	Maupertuis. . . . .	93
Lenoir (J. Ch. P.) administra- teur général de la Police. . . . .	547	Maurepas (comte de). . . . .	95*
Le Pays (René). . . . .	158, 172, 189, 190	Maynard (François). . . . .	177
Libanius. . . . .	4	Mersenne le Père Marin). . . . .	102*
Linguet. . . . .	35	103*, 105, 106*, 108*, 109*	
Linieres (Payot de). . . . .	101	Meslier (Jean). . . . .	147
Longchamp, secrétaire de Voltaire. . . . .	VIII, 73*, 74	Michaut (G.). . . . .	150
L'Orme (Marion de). . . . .	150, 190	Mignot (abbé Alexandre Jean), neveu de Voltaire. . . . .	26*, 27, 29*, 30, 54*, 60, 61*, 62, 63, 66, 69, 71, 80* 81* 82*, 83, 84, 85, 96*
Lorry, médecin. . . . .	XIV-XVI*, 66*	Mignot (Marie Elizabeth). . . . .	54
Louis XIII. . . . .	105	Mignot (Marie Louise), voir Denis (M <sup>me</sup> ).	
Louis XIV. . . . .	93	Mignot (Pierre François). . . . .	54
Louis XV. . . . .	XXVII	Millot, de l'Acad. fr. . . . .	8
Louis XVI. . . . .	XXVII, 7, 42*, 54, 55*, 56, 93	Mitouard, apothicaire. . . . .	XXXII-XXXIII*
Lucrèce. . . . .	101	Moland. . . . .	XIV-XXXII, 78, 143
Lully (Jean-Baptiste). . . . .	156*, 167	Molière. . . . .	151*
<b>M</b>			
Mahomet, tragédie de Voltaire. . . . .	xxx	Montaigne. . . . .	50, 101*
Mairan. . . . .	144	Montesquieu. . . . .	23
Maistre (Joseph de). . . . .	XVI*-XVII*	Montfaucon. . . . .	77
Marchant de La Houlière. . . . .	79, 83, 84, 96*	Montmor (Habert de). . . . .	165
Marchant de Varennes. . . . .	79, 83, 96*	Montpensier (M <sup>lle</sup> de). . . . .	145
Marduel (J. B), curé de Saint- Roch. . . . .	94*	Montorgueil (Georges). . . . .	188
Maréchal (Sylvain). . . . .	173, 174	Moussinot (abbé). . . . .	174
Marie-Antoinette, reine. . . . .	7, 8	Musy (Georges de), premier président de la Cour des aides de Vienne. . . . .	176*
Marie-Thérèse d'Autriche. . . . .	11	<b>N</b>	
Marmontel. . . . .	8*, 31, 150*, 173	N. . . . .	XIX
Marigny (marquis de). . . . .	41*, 42	Neuf-Sœurs (loge des). . . . .	89*, 90*
Martignac. . . . .	165, 166	Nicolardot (Louis). . . . .	XVII
		Nicolet. . . . .	13
		Nisard (Désiré). . . . .	103, 104

Nourrisson. . . . . xxv, 11  
 Nuysement (Clovis Hestea,  
 sieur de). . . . . 102

## O

Oudin (le Père). . . . . 142  
 Ovide. . . . . 145

## P

Papillon (abbé Philibert). . . 177  
 Parent (Raoul). . . . . 102  
 Pascal (Blaise . . . . . 94, 101  
 Passionnei (cardinal). . . . . xxx\*  
 Patin (Guy). . . . . 170\*, 193  
 Pavillon (Etienne). . . . . 168\*  
 Pellisson. . . . . 142  
 Perey (L.). . . . . xix, xxiv, etc.  
 Perrens. . . . . 101, 106, 190, 192  
 Perrin (François). . . . . 102  
 Pigalle, sculpteur. . . . . 41, 42\*  
 Pinchesue. . . . . 192  
 Pipelet. . . . . xiv, 70.  
 Pipelet I, chirurgien. xiv\*xxxiii, 70  
 Pipelet II, herniaire. . . . . xiv, 70  
 Piron. . . . . viii  
 Polignac (cardinal de). . . . . 93  
 Polignac (M<sup>me</sup> de). . . . . 8  
 Pompadour (M<sup>me</sup> de). . . . . 41  
 Pompignan (M. de). . . . . 5  
 Pontigny (abbé de). . . . . 86, 87\*  
 Porée (le Père). . . . . 22\*  
 Poupart (abbé), curé de Saint-  
 Eustache. . . . . 94\*  
 Pradon. . . . . 192  
 Presle (collège de). . . . . 50  
 Pybrac (Guy du Faur, sieur  
 de). . . . . 102\*

## Q

Quéraud. . . . . 46, 147

## R

Rabelais. . . . . 147  
 Racle, ingénieur. . . . . xxii  
 Racine (Jean). . . . . 49, 91, 148  
 Raffroz, notaire. . . . . 30  
 Rambaud, ministre. . . . . xxxii\*  
 Ramus (Pierre). . . . . 50\*  
 Retz (cardinal de). . . . . 143  
 Richelieu (cardinal de). . . . 158  
 Richelieu (maréchal de). xxvi, 18,  
 27, 52, 55, 56, 73.  
 Rochebrune, chansonnier. . . xxxvi\*  
 Roger (la), garde-malade de  
 Voltaire. . . . . xii, xiv\*, 53, 57\*, 67\*  
 Rohan (prince Louis de). . . . 89  
 Rostopchine (comte). . . . . 49  
 Roucher, poète. . . . . 91  
 Rousseau (Jean-Baptiste). . . . 142  
 Rousseau (Jean-Jacques). . . . 75

## S

Sabatier de Castres. . . . . xviii  
 Sainte-Beuve . . . . . x, 189  
 Saint-Etienne du Mont (curé de). 94  
 Saint-Evremond. . . . . 101  
 Saint-François d'Assise. . . . . xxx\*  
 Saint-François de Salles. . . . 78  
 Saint-Jean de Latran (église). 88  
 Saint-Julien (M<sup>me</sup> de). . . . . xxiv\*,  
 51, 52\*  
 Saint-Lambert (marquis de). 8\*,  
 73\*, 74  
 Saint-Marc (J. P. A. de Rasins,  
 marquis de). . . . . 43\*, 44, 45  
 Saint-Marc (Lefèvre de). . . . 168  
 Saintot (M<sup>me</sup>) . . . . . 169  
 Sainte-Palaye, de l'Acad. fr. . . 8  
 Saint-Pavin (Denis Sanguin  
 de). . . . . 163, 169  
 Saint-Pierre (abbé de). . . . . 93  
 Sarasin. . . . . 160



Saurin, de l'Acad. fr. . . . . xv, xvi, 8  
 Scellières abbaye de . . . . . xxv-xxxii,  
 69, 76, 79, 86\*, 93\*  
 Schérer, banquier. . . . . xxiv  
 Schirmacher (Kathe. . . . . 191, 193  
 Sénèque. . . . . 101  
 Servien (abbé). . . . . 163, 164  
 Sévigné (M<sup>me</sup> de). . . . . 49  
 Soret (Jean), avocat. . . . . 46\*  
 Spinoza (Baruch). 108\*, 152, 153,  
 154

Stanislas, roi de Pologne. . . . . 74  
 Strowski (Fortunat). 101, 106, 109,  
 194\*  
 Suard, de l'Acad. fr. . . . . 8

T

Tallemant des Réaux. . . . . 169, 192  
 Talon (Nicolas), jésuite. . . . . 149\*  
 Tarbé. . . . . 42  
 Tersac (Faydit de), curé de  
 Saint-Sulpice. xii-xiii\*-xxvii\*-  
 xxviii\*, 20, 22, 23, 24\*, 25, 26, 28\*,  
 30, 31\*, 33\*, 35, 36\*, 37\*, 38\*, 39, 53\*,  
 54\*, 57, 61\*, 62, 63\*, 64\*, 65\*, 66, 69,  
 80, 82\*, 83, 85, 88, 95\*

Theil. . . . . 145  
 Théodoret, évêque de Cyr. . . . . 4  
 Théophile de Viau. 101, 102, 104\*,  
 105, 106, 154, 156\*, 157\*, 158, 169,  
 191, 192  
 Thévenin (M<sup>lle</sup>). . . . . 6  
 Thierry, médecin. . . . . 66\*  
 Thiriot ou Thieriot. viii, 144, 146\*  
 152

Thomas, de l'Acad. fr. . . . . 8  
 Toinet (Raymond). . . . . 146  
 Touraille (comte de). . . . . 36  
 Tourneux (Maurice). . . . . xxvi-xxix  
 Toussaint. . . . . 173

Tronchin (docteur Théodore). xiv-  
 xviii\* - xix\* - xx - xxxiii, 5, 17\*, 52\*,  
 55, 58\*, 66\*, 68\*

Tronchin (François). . . . . xxviii\*  
 Tronchin (Henri). . . . . xxviii\*  
 Trÿ, chirurgien. xii-xiv\*-xxxiii\*  
 23, 53\*, 57, 70\*, 71, 96

V

Van Bever. . . . . 188  
 Vanini. . . . . 101  
 Varennes (Marchant de), voir  
 Marchant.  
 Varicourt (M<sup>lle</sup> de), voir Villette  
 (marquise de).  
 Varicourt (Rouph de), évêque  
 d'Orléans. . . . . 58

Vestris (M<sup>lle</sup>). . . . . 16, 17\*, 43\*  
 Vicaire (Georges). . . . . 188, 189  
 Villette (marquis de). viii-xvi-xxii-  
 xxv\*-xxvi\*-xxvii\*-xxxiii, 5\*, 6\*, 7,  
 10, 11, 12, 24\*, 26, 31, 34, 35\*, 36\*,  
 37, 43, 51, 52\*, 59, 62\*, 66, 67, 70,  
 71\*, 75\*, 76\*, 90

Villette (marquise de). xxii, 6\*, 7,  
 12, 42, 58\*, 90, 92  
 Villevieille (marquis de). 7, 26\*, 27,  
 29\*, 30, 59, 82

Virgile. . . . . 146, 179  
 Voisin (le Père), jésuite. 104, 105\*,  
 106  
 Vuarin. . . . . xi\*, 55

W X Z

Wagnière, secrétaire de Vol-  
 taire. viii\*-xiv-xvi, 5\*, 9, etc., etc.  
 Ximenès (marquis de). . . . . xxv  
 Zaïre, tragédie de Voltaire. . . . . 42  
 Zeuxis. . . . . 179



# TABLE DES LETTRES ET POÉSIES

ENQUÊTE FAITE EN 1778

SUR

LES CIRCONSTANCES DE LA MALADIE ET DE LA MORT DE VOLTAIRE

## *Lettres de l'abbé Gaultier à Voltaire :*

Du 20 Février 1778. . . . .	18
— 13 Mars — . . . . .	32
— 30 Mars — . . . . .	34
— 30 Mai — . . . . .	59
<i>Billet de confession du 30 Mai 1778 donné par l'abbé Gaultier.</i>	64

## *Lettres, billets et réponses de Voltaire à l'abbé Gaultier :*

Lettre du 20 Février 1778. . . . .	19
— 26 — . . . . .	25
Billet du 1 <sup>er</sup> Mars donnant 600 liv. aux pauvres de Saint-Sulpice.	30
— 15 — ajournant les visites de l'abbé Gaultier. . . . .	33

Lettre de Voltaire au Curé de Saint-Sulpice du 4 Mars 1778. . . . .	37
Réponse du Curé de Saint-Sulpice. . . . .	38
Autorisation donnée le 30 Mai 1778 par le Curé de Saint-Sulpice d'emporter le corps de Voltaire. . . . .	64

Rétractation de Voltaire du 2 Mars 1778. . . . .	28
Post-scriptum de la rétractation. . . . .	29
Projet de seconde rétractation (du 30 Mai). . . . .	61

## *Autres lettres de Voltaire :*

au Père de La Tour, 7 Février 1746. . . . .	22
à Saurin, 5 Avril 1769. . . . .	XV
à M. de Florian, 22 Janvier 1775. . . . .	XVII

Épître dédicatoire (en italien) de la tragédie de Mahomet au Pape Benoît XIV, 17 Août 1745. . . . .	xxx
Billet de <i>Madame Denis</i> à <i>l'abbé Gaultier</i> du 27 Février 1778.	25
<i>Lettres de Théodore Tronchin, médecin de Voltaire :</i>	
des premiers mois de 1773. . . . .	xviii
du 27 Juin 1778 adressée à <i>Bonnet</i> . . . . .	xix
Procès-verbal de l'ouverture et embaumement du corps de Voltaire par le <i>docteur Trj̄j</i> . . . . .	70
Fac-simile de ce procès-verbal. . . . .	97
Extrait mortuaire de <i>Voltaire</i> . . . . .	95
Lettre de <i>Mgr. Biord, évêque d'Annecy et de Genève</i> du 14 Juin 1778 prévoyant l'envoi du corps de Voltaire à Ferney. . . . .	78
Lettre de <i>Mgr. de Barral, évêque de Troyes</i> du 3 Juin 1778 à <i>Dom Potherat de Corbière</i> . . . . .	80
Réponse de <i>Dom Potherat de Corbière</i> . . . . .	81
Lettre de <i>l'abbé de Pontigny</i> à <i>Dom Potherat de Corbière</i> . . .	86

## POÉSIES

*La Louptière (de).*

Épigramme : <i>Voltaire et Lattaignant tous deux d'humeur gentille</i> . . . . .	36
--	----

*J.-P.-A. de Rasins, marquis de Saint-Marc.*

Dizain à Voltaire sur son couronnement à la Comédie-française : <i>Aux yeux de Paris enchanté</i> . . . . .	44
---	----

*Jean-Jacques Rousseau.*

Quatrain : <i>Plus bel esprit que beau génie</i> . . . . .	75
--	----

*Soret, avocat.*

Satire sur Voltaire : <i>Tu triumphes, Voltaire, une secte ameutée</i> . . .	46
--	----

*Voltaire.*

Rép. au dizain du marquis de Saint-Marc : <i>Vous daignez couronner aux yeux de Melpomène.</i> . . . . .	44
--	----

*Poésies anonymes.*

Requête du bourreau réclamant le corps de Voltaire : <i>A nos Seigneurs du Parlement.</i> . . . . .	76
Epigramme sur Voltaire : <i>Après le décès de Voltaire.</i> . . . . .	75
Epitaphe de Voltaire : <i>Ci-gît l'Enfant gâté des sœurs de Terpsicore.</i> . . . . .	75
Epitaphe de Madame Du Chatelet : <i>Ci-gît qui perdit la vie.</i> . . . . .	73
— Voltaire : <i>Ci-gît un homme dont le sort.</i> . . . . .	76
— — <i>De l'athéisme il fut l'apôtre.</i> . . . . .	76
Epigramme : <i>Hérode s'enyvrant d'un encens idolâtre.</i> . . . . .	75
Sur le retour de Voltaire à Paris : <i>Le sieur Villette, dit marquis.</i> . . . . .	10
— <i>Plus vain que l'orgueilleux Persan.</i> . . . . .	9
Sur le couronnement de Voltaire à la Comédie-française : <i>Quand sur votre vieux chef, Brizard mit la couronne.</i> . . . . .	45

## A PROPOS D'UNE LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ D'OLIVET A VOLTAIRE

Lettre de l'abbé d'Olivet à Voltaire du 3 Janvier 1767. . . . .	143
— du 15 Janvier 1768. . . . .	143
Réponse de Voltaire du 29 Janvier 1768. . . . .	148

*Des Barreaux.*

Sonnet : <i>Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité.</i> . . . . .	162
— <i>Il faut prendre pendant la vie.</i> . . . . .	180
— <i>L'Homme a dit en son cœur sot et audacieux.</i> . . . . .	160
— <i>Mortel, qui que tu sois, n'aye plus à frémir.</i> . . . . .	159
— <i>Mortels, qui vous croyez quand vous venez à naistre.</i> . . . . .	158

*Paul Du May.*

- Sonnet : *Amour n'est rien qu'un Ciel, où chacun voit sa belle.* 178  
 — *L'Homme n'est rien qu'un mort, qui traîne sa carcasse.* 177

*La Monnoye.*

- Epitaphe de Pierre Du May : *De l'illustre Du May, dont tu vois  
 le tombeau.* . . . . . 175

*Étienne Pavillon.*

- Epitaphe de Lully : *O Mort, qui cachez tout dans vos demeures  
 sombres.* . . . . . 167

*Saint-Pavin.*

- Epigramme sur Des Barreaux : *Tiris tremble, il est incertain.* 163

## TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PRÉFACE. . . . .	v
AVANT-PROPOS. . . . .	vii
<b>Enquête faite en 1778 sur les circonstances de la maladie et de la mort de Voltaire. . . . .</b>	
Fac-simile du manuscrit (p. 100 et 101). . . . .	1
Lettre d'envoi à Mgr l'évêque d'A... du 1 <sup>er</sup> décembre 1778. . . . .	3
Circonstances de la mort de Voltaire arrivée le 30 May 1778. . . . .	5
Fac-simile du rapport de l'ouverture et embaumement du corps de M. de Voltaire. . . . .	97
<b>Le Catéchisme des libertins du XVII<sup>e</sup> siècle. Les Quatrains du Déiste ou l'Anti-Bigot. . . . .</b>	
Avant-propos. . . . .	99
L'Anti-Bigot ou le Faux-Dévotiens. . . . .	101
<b>A propos d'une lettre inédite de l'abbé d'Olivet :</b>	
<b>Voltaire et l'abbé d'Olivet. — Voltaire et Des Barreaux. — Quel est l'auteur du Sonnet du Pénitent ? — Pierre et Paul Du May. — Les poésies latines de Des Barreaux. . . . .</b>	
Fac-simile de la lettre de l'abbé d'Olivet à Voltaire du 15 Janvier 1768 . . . . .	137
Voltaire et l'abbé d'Olivet. . . . .	139
Voltaire et Des Barreaux. . . . .	141
Voltaire et Des Barreaux. . . . .	150





CET OUVRAGE

A ÉTÉ TIRÉ A 504 EXEMPLAIRES

dont un seul peut de vélin

AUX FRAIS DE

FREDERIC LACHEVRE

—

N<sup>o</sup> 469



P. DURAND-LAPIE et F. LACHÈVRE. — **Deux homonymes du XVII<sup>e</sup> siècle.** François Maynard, président au Présidial d'Aurillac, etc., et François Ménard, avocat à la Cour du Parlement de Toulouse, etc. Étude suivie d'une notice bibliographique et de 76 pièces inédites. Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire, 1899. In-8.

#### FRÉDÉRIC LACHÈVRE

**Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700,** donnant : 1° La description et le contenu des recueils ; — 2° Les pièces de chaque auteur précédées d'une notice bio-bibliographique, etc. ; — 3° — Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales (titre et premier vers) avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; — 4° La reproduction des pièces non relevées par les éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs ; — 5° Une table des noms cités, etc., etc. T. I (1597-1635) ; T. II (1636-1661) ; T. III (1662-1700) ; T. IV, Supplément (additions, corrections, tables générales). In-4 (tiré à 350 exemplaires).

Cet ouvrage a été honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une récompense de 2.000 francs (fondation Brunet).

**Les Satires de Boileau commentées par lui-même** et publiées avec des notes. Commentaire inédit de Pierre Le Verrier avec corrections autographes de Despréaux. Le Vésinet (Seine-et-Oise), Courménéil (Orne), 1906. In-8 (tiré à 250 exemplaires).

Le Livre d'Amour d'Estienne Durand pour Marie de Fourey, marquise d'Effiat : **Méditations de E. D.** réimprimées sur l'unique exemplaire connu (vers 1611), précédées de la vie du poète par Guillaume Colletet et d'une notice. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse, 1906. In-8 (tiré à 301 exemplaires).

**Le Prince des Libertins du XVII<sup>e</sup> siècle. Jacques Vallée Des Barreaux. Sa vie et ses poésies (1599-1673).** Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse, 1907 (tiré à 301 exemplaires).

**La Chronique des Chapons et des Gélinittes du Mans** d'Estienne Martin de Pinchesne, imprimée sur le texte du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec une notice et des notes. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse, 1907. In-8 (tiré à 301 exemplaires).

**La Lune parlante,** poème nocturne de Saint-Amant, 1900. In-8 (tiré à 50 exemplaires).

**Un livre perdu et retrouvé,** Payot de Linières et C. Jaulnay, 1903. In-8 (tiré à 50 exemplaires).

**Un poète inconnu du XVII<sup>e</sup> siècle.** L'édition originale des Poésies du Président de Métivier (Revue biblio-iconographique, 1903).

IMPRIMERIE DE VAUGIRARD  
152, RUE DE VAUGIRARD, PARIS  
H.-L. MOTTE, DIR.



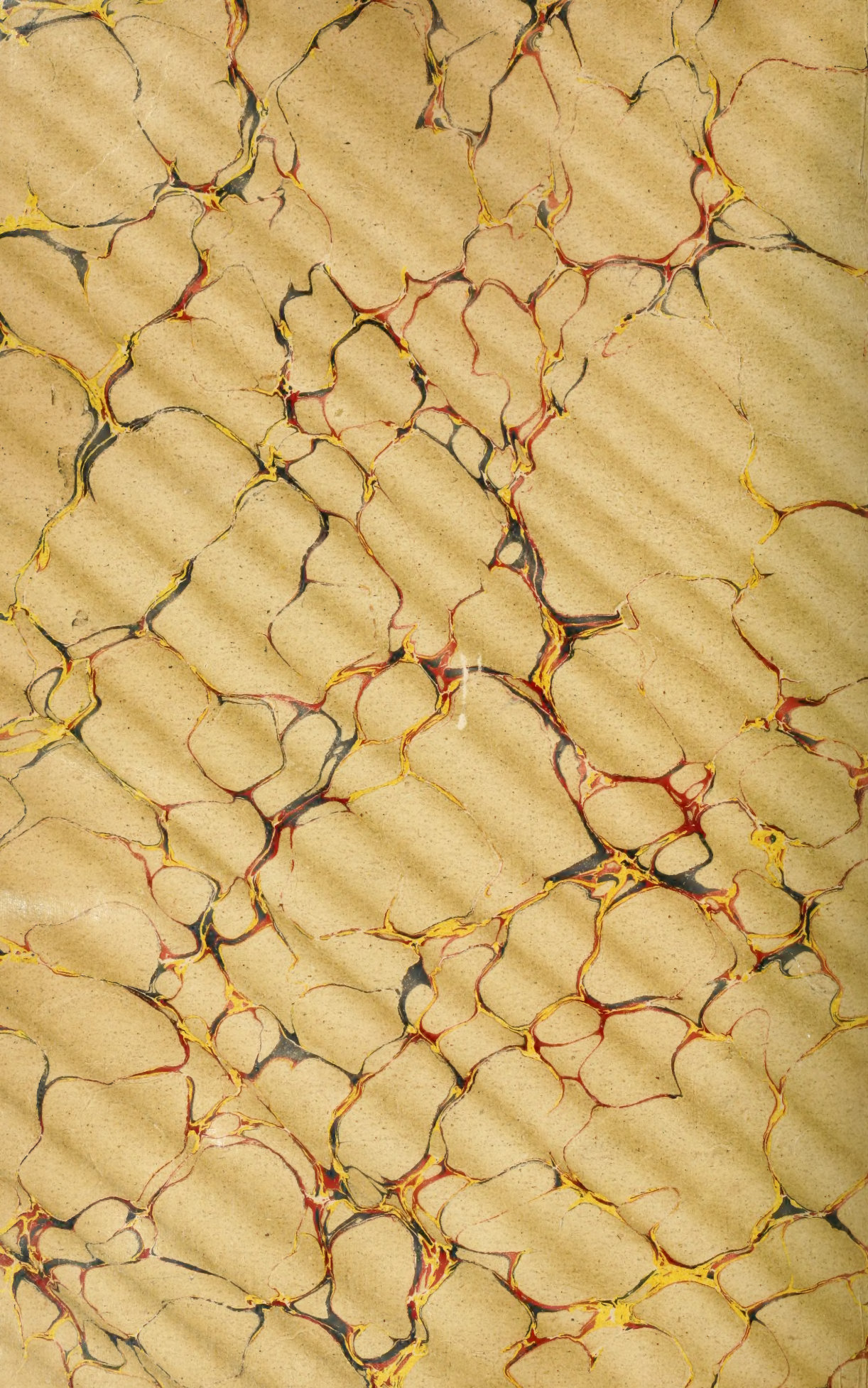












UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

---

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

---

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File."  
Made by LIBRARY BUREAU

